

Terrains
des sciences
sociales

Jenny Maggi et Dame Sarr
**Associations de migrants
et coopération internationale**
Agriculture et développement
durable au Sénégal



Jenny Maggi et Dame Sarr
**Associations de migrants et coopération
internationale**
Agriculture et développement durable
au Sénégal

Terrains des sciences sociales

La collection «Terrains des sciences sociales» publie des travaux empiriques. Elle privilégie l'innovation dans les objets, les concepts et les méthodes. Son originalité consiste à faire dialoguer des terrains révélant les enjeux contemporains des sciences sociales. Son ambition est également de favoriser la mise en débat des controverses scientifiques et citoyennes actuelles.

Comité éditorial

Mathilde Bourrier, Département de sociologie, Université de Genève

Sandro Cattacin, Département de sociologie, Université de Genève

Eric Widmer, Département de sociologie, Université de Genève

Comité scientifique

Gérard Dubey, Institut Télécom Sud-Paris

Georges Felouzis, Section des Sciences de l'Éducation, Université de Genève

Cristina Ferreira, Haute École de Santé, Genève

Dominique Joye, FORS, Université de Lausanne

Emmanuel Lazega, Université Paris-Dauphine

Mary Leontsini, Department of Early Childhood, National and Kapodistrian University of Athens

Véronique Mottier, Institut des Sciences Sociales, Université de Lausanne

Jacqueline O'Reilly, Brighton Business School, University of Brighton

Serge Paugam, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris

Franz Schultheis, Soziologisches Seminar, Universität St. Gallen

Marc-Henry Soulet, Chaire Sociologie, politiques sociales et travail social, Université de Fribourg

Terrains
des sciences
sociales

Jenny Maggi et Dame Sarr
**Associations de migrants et
coopération internationale**
Agriculture et développement
durable au Sénégal

Seismo

Cette étude a été réalisée grâce au financement des institutions suivantes que les auteurs tiennent à remercier : Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP) – qui a aussi financé l'édition de cet ouvrage – Service de la Solidarité Internationale (SSI) du Canton de Genève, Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny, Fondation Boninchi, Foundation for Population, Migration and the Environment (PME). Les auteurs remercient également le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui a soutenu cet ouvrage.

Les Éditions Seismo bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Publié par
Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA,
Zurich et Genève
www.editions-seismo.ch | info@editions-seismo.ch

Texte © les auteurs 2022

ISBN 978-2-88351-104-0 (print)
ISBN 978-2-88351-746-2 (PDF)
DOI 10.33058/seismo.20746



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Couverture : Hannah Traber, Saint-Gall

À nos familles

*Da nu wara bey
sunu tool
Suuxat suqali
sunu réew*

*Nous devons cultiver
nos champs
Arroser et développer
notre pays*

Mbey, de Fou Malade et Niagass

Table des matières

Avant-propos	9
Acronymes	13
Chapitre 1 Présentation de l'étude	17
1.1 Contexte et problématique	17
1.1.1 La contribution multidimensionnelle des migrants au développement du pays d'origine	18
1.1.2 Des approches « migration et développement » variables selon les contextes d'accueil et d'origine	20
1.1.3 Migration et développement agricole	20
1.1.4 Le cas du Sénégal	23
1.2 Objectifs de l'étude et questionnements	27
1.2.1 Une approche située et comparative des politiques « migration et développement » et des engagements associatifs transnationaux	28
1.2.2 Une démarche analytique et de communication	30
1.3 Approche méthodologique	30
1.3.1 L'analyse des politiques « migration et développement »	31
1.3.2 L'analyse des projets associatifs, et le travail de terrain socio-ethnographique et filmique	32
1.3.3 Dimensions analytiques sous-jacentes aux projets	34
1.3.4 Présentation des résultats	35
Chapitre 2 Politiques migration et développement au Sénégal : entre global et local	37
2.1 L'émergence des dialogues entre le gouvernement et la diaspora	37
2.2 Un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur	38
2.3 Les premières initiatives pour favoriser l'implication de la diaspora	39
2.4 Programmes de la coopération bilatérale avec les pays d'accueil	40
2.5 Les partenariats entre le Sénégal et l'Union européenne sur la migration et le développement	45
2.5.1 La priorité africaine et sénégalaise du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'Union européenne	47
2.5.2 Projets du Fonds fiduciaire d'urgence au Sénégal	48
2.6 Le Plan Sénégal Émergent et le rôle de la diaspora	54

2.7	La diaspora dans la politique nationale de migration	57
2.8	La contribution des migrants au développement de l'agriculture	60
2.8.1	Les investissements individuels et associatifs des migrants	62
2.8.2	Dispositifs d'appui à l'investissement agricole et importance de la dimension locale	66
2.9	Quel est le rôle des associations de migrants dans une logique de durabilité?	72
Chapitre 3 Transnationalisme en action. Associations de migrants en France, Suisse, Italie et développement agricole		75
3.1	Le cas de la France	76
3.1.1	Les associations villageoises : de l'autonomie à la reconnaissance	78
3.1.2	Politiques migration et développement en France	80
3.1.3	Engagements transnationaux associatifs dans le développement agricole de la Vallée du Fleuve Sénégal	96
3.2	Le cas de la Suisse	148
3.2.1	Associationnisme sénégalais à Genève	149
3.2.2	Politiques migration et développement en Suisse	151
3.2.3	Un engagement associatif en faveur de l'agroécologie	173
3.3	Le cas de l'Italie	187
3.3.1	La double présence associative	190
3.3.2	Politiques migration et développement en Italie	192
3.3.3	Partenariats transnationaux entre associations de migrants et ONG dans le développement agricole	209
Chapitre 4 Le rôle des associations de migrants dans le développement agricole selon le contexte d'accueil		263
4.1	La France, le passage du social au productif	263
4.2	La Suisse, le bénévolat en faveur du développement agricole	269
4.3	L'Italie, l'articulation entre le développement agricole communautaire et l'entrepreneuriat migrant	274
4.4	Un rôle variable selon le contexte d'accueil	279
Conclusions		287
Références bibliographiques		297
Annexe: liste des organismes consultés		307

Avant-propos

La recherche qui est relatée dans cet ouvrage constitue l'aboutissement d'une trilogie d'études qui se sont attachées à analyser les dynamiques transnationales des migrations sénégalaises contemporaines. La question de l'agriculture, qui fait l'objet de cet ouvrage, représente un fil rouge qui traverse d'une manière ou d'une autre cette ligne de recherche, qui s'est étendue sur plus d'une décennie. En 2007, lorsque nous nous sommes penchés sur l'analyse des représentations autour des causes et des conséquences de la migration du point de vue d'une communauté de départ de la région de Louga – une région à forte tendance migratoire vers l'Europe située au nord-ouest du Sénégal – la crise de l'agriculture sénégalaise figurait en tant que l'une des principales causes des mobilités migratoires de la jeunesse. Les jeunes se caractérisaient à cette époque par une désaffection profonde de l'agriculture, leur rêve étant le plus souvent celui de partir à Dakar ou en Europe, ou alors vers d'autres parties du monde, et de s'engager dans des allers et retours entre lieux d'accueil et d'origine, tout comme leurs frères partis en migration et les migrants plus anciens. À partir de la crise alimentaire mondiale de 2008, qui a frappé durement le Sénégal – à l'instar d'autres pays en développement – et qui a conduit à d'importantes manifestations à Dakar provoquées par la hausse du prix de la nourriture, se dessine progressivement au Sénégal une tendance au retour vers l'agriculture. Les associations de migrants sénégalais en Europe, dont nous avons analysé entre 2010 et 2012 les engagements double espace dans les processus d'inclusion sociale et dans les activités transnationales de développement – en particulier dans les villes de Genève, Paris et Milan – commencent à manifester une volonté grandissante de s'impliquer en faveur du développement de l'agriculture au Sénégal. Les caractéristiques multidimensionnelles de leurs projets agricoles en faveur du développement durable des localités d'origine, étudiées dans diverses régions sénégalaises en 2018, sont le principal objet d'analyse de la dernière recherche de cette trilogie. Comme on aura l'occasion de le constater à la lecture de cet ouvrage, l'agriculture est devenue de nos jours l'un des principaux enjeux des politiques migration et développement des pays d'accueil et d'origine des migrants, et canalise les efforts des divers types d'acteurs du développement et de la coopération internationale concernés, parmi lesquels figurent au premier plan les associations de migrants. Au Sénégal, le retour vers l'agriculture qui se dessine actuellement – aussi auprès des jeunes – est un processus que les associations de migrants analysées dans cet ouvrage ont grandement participé à enclencher, grâce à leurs engagements transnationaux en faveur du développement agricole durable de leurs localités d'origine.

Au terme de cette trilogie d'études, nous tenons à remercier toutes les personnes et les institutions qui nous ont fait confiance tout au long du processus. En premier lieu, nous remercions vivement Sandro Cattacin, qui a toujours été à nos côtés pendant ces années, et qui nous a permis de mener à bien cette ligne de recherche. En ce qui concerne nos partenaires, un grand merci à Modou Gueye, président de l'association Sunugal à Milan, qui nous a accompagnés pendant plusieurs années dans nos recherches, et qui représente un cas exemplaire d'engagement dans l'espace transnational. Merci aussi à Paola Solcà de la SUPSI et de FOSIT à Lugano, pour sa collaboration tout au long de la recherche. Au Sénégal, nous remercions avant tout Serigne Mansour Tall et Ali Tandian, qui ont mis à notre disposition leurs connaissances approfondies des dynamiques migratoires sénégalaises, ainsi que Mamadou Sène, très engagé dans les réflexions et les actions autour des liens entre migration et développement agricole. Un grand merci aussi au Conseil départemental de Louga, en particulier à Maguette Diouf, qui a toujours montré une grande disponibilité à notre égard, ainsi qu'à Lamine Dabo, du Ministère de l'agriculture – DRDR de Louga, pour ses précieux conseils. Toujours à Louga, nos vifs remerciements vont à Malick Sow et à Assane Sylla de la FAPAL, pour leur engagement sincère dans le développement de l'agriculture familiale, ainsi qu'à Mamadou Cissé de CISV, pour son dévouement au développement des techniques d'élevage. Nous remercions également les divers représentants du GRDR au Sénégal et en France que nous avons eu l'occasion de rencontrer, les représentants de la Maison des Yvelines à Ourosogui, les représentants des ARD de Louga et de Bakel, les représentants de l'AICS à Dakar, en particulier Liliana Petri, le responsable de la cellule technique du PAISD à Dakar, les représentants de l'AFD à Dakar ainsi que Christian Glaus, qui a été en charge des migrations à l'Ambassade de Suisse à Dakar. À Genève, nos remerciements vont avant tout à Maria Jesus Alonso Lormand et à Béatrice Grossen, du Service de la solidarité internationale (SSI) du Canton de Genève, pour leur précieux et inébranlable soutien, ainsi qu'à Joanne Patenaude de la Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny. Un grand merci aussi à Ousmane Dianor d'AccEd, pour son engagement dans les actions visant la reconnaissance du rôle de la diaspora dans la coopération internationale, ainsi qu'à Gérard Perroulaz de la Délégation Genève Ville Solidaire, pour l'intérêt manifesté envers les résultats de nos recherches. Nous remercions également Lukas Niederberger de la Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP) à Zurich, pour son précieux soutien, ainsi que Christian Staerklé de l'Université de Lausanne, pour nous avoir suivi tout au long de cette recherche. En ce qui concerne la publication de cet ouvrage, nos vifs remerciements pour ses conseils vont au lecteur anonyme qui a réalisé l'éva-

luation de la première version du texte, ainsi qu'à Marisa Fois et Franziska Dörig des Éditions Seismo, pour l'agréable collaboration.

Last but not least, nous remercions chaleureusement tous les présidents, représentants associatifs (et d'ONG), membres d'équipes techniques, bénéficiaires, migrants entrepreneurs, GIE, notables de villages et autorités locales qui se sont entretenus avec nous tout au long du travail de terrain, et qui nous ont fait visiter les divers projets et réalisations agricoles en nous accordant leur confiance. Ils sont très nombreux, et nous remercions ici nominaleme nt seulement une partie d'entre eux : Joseph Ndiaye, Mody Diop, Patrizia Dodaro, Soulemane Diaw, El Hadji Gueye, Mamadou Moustapha Mbaye, Touty Coundoul, Calogero Messina, Oumar Barry, Fadiara Ba, Aboubacry Ba, Abdoulaye Thiongane et Saïdou Ba.

Cet ouvrage a été publié essentiellement grâce à vos engagements et à vos réalisations.

Les auteurs, printemps 2021

Acronymes

ADEF	Association pour le développement de Dalafing et ses environs en France
ADEP	Association pour le développement de Polel Diaoubé
ADEPT	Plateforme Afrique-Europe de développement de la diaspora
AFD	Agence française de développement
AICS	Agence italienne de coopération au développement
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ARCS	ARCI cultures solidaires
ARD	Agence régionale de développement
ARNSF/AD	Association des ressortissants de Ndouloumadji Dembé Sénégal en France/Action pour le développement
BAOS	Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi
CASTO	Coordination des associations sénégalaises de Toscane
CDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DGSE	Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur
DGVS	Direction genevoise ville solidaire
DRDR	Direction régionale de développement rural
ECDPM	Centre européen de gestion des politiques de développement
FADERMA	Fédération des associations de développement de la région de Matam
FADERTA	Fédération des associations de développement de la région de Tambacounda
FAISE	Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASNI	Fédération d'associations sénégalaises du Nord d'Italie
FAPAL	Fédération des associations paysannes de Louga
FEDEVACO	Fédération vaudoise de coopération
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

FGC	Fédération genevoise de coopération
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
FORIM	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
FOSIT	Fédération des ONG de la Suisse italienne
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRDR	Groupe de recherche et de réalisation sur le développement rural, Migration – Citoyenneté – Développement
ICMD	Initiative conjointe pour la migration et le développement
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
IPSIA	Institut paix développement intégration ACLI
MIDA	Programme migration et développement pour l'Afrique
MIINDS	Ministère de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs du développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSIM	Organisations de solidarité internationale issues des migrations
PAISD	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
PAISIM	Programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'initiative migrante
PLASEPRI	Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

PRODAM	Programme de développement agricole de Matam
PSE	Plan Sénégal Émergent
REVA	Plan de retour vers l'agriculture
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SIPA	Société d'intensification de la production agricole
SOUFF	Terre – Soutien et codéveloppement pour le renforcement de la communauté de Linguère
SSI	Service de la solidarité internationale du canton de Genève
UE	Union européenne
YCID	Yvelines coopération internationale au développement

Chapitre 1

Présentation de l'étude

1.1 Contexte et problématique

Le « tournant transnationaliste » dans l'étude des migrations internationales (Basch *et al.*, 1992 ; Glick Schiller et Fouron, 1999), qui souligne les changements survenus au niveau des dynamiques migratoires grâce aux progrès en termes de communication et de transport, représente un changement paradigmatique crucial pour la compréhension des processus migratoires contemporains. En effet, l'on assiste de nos jours à une reconnaissante grandissante de la possibilité, pour les migrants et leurs associations, de garder des liens avec les pays d'origine tout en étant intégrés dans le pays d'accueil, d'adopter des identités transnationales (Vertovec, 2009), et de s'engager autant en faveur du développement du pays d'origine que de l'inclusion dans le pays d'accueil (Levitt, 2003 ; Riccio, 2008), en créant des espaces sociaux transnationaux (Faist, 2008). Le transnationalisme des migrations a dès lors remis en question les paradigmes assimilationnistes de la migration (Alba et Nee, 1997 ; 2005), qui conçoivent que l'intégration dans le lieu d'accueil va de pair avec un affaiblissement des liens avec le pays d'origine. Le transnationalisme présuppose au contraire que l'intégration des migrants et le maintien des liens avec le lieu d'origine, au lieu d'être inconciliables, peuvent être tout à fait compatibles voire complémentaires. Les évidences scientifiques montrent en effet que l'inclusion dans le lieu d'accueil peut coïncider, voire favoriser l'engagement transnational envers le lieu d'origine (Mazzuccato, 2005 ; Stocchiero, 2007). De manière corollaire, l'engagement dans les pratiques transnationales peut contribuer à favoriser les processus d'insertion dans la société d'accueil (Vertovec, 2004), en particulier auprès des membres d'associations actives dans le double espace (Portes *et al.*, 2008).

Malgré les débats scientifiques qui traversent toujours ces questions, et de manière particulière le lien entre le transnationalisme et les processus d'incorporation (Ozkul, 2019 ; Kivisto, 2001), l'on s'accorde désormais à reconnaître le rôle multidimensionnel et multi-espaces joué par les migrants et leurs associations (de Haas, 2012 ; Levitt et Nyberg-Sorenson, 2004). Ainsi, alors qu'auparavant les associations de migrants étaient surtout envisagées en tant que médiatrices des processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Cattacin et Domenig, 2014), l'attention s'est focalisée également sur les engagements associatifs transnationaux des migrants, parmi lesquels figurent

au premier plan leurs actions en faveur du développement du pays d'origine. Celles-ci s'exercent la plupart du temps entre localités d'accueil et d'origine selon une dynamique « translocale » de développement, ou de codéveloppement (Grillo et Riccio, 2004).

1.1.1 La contribution multidimensionnelle des migrants au développement du pays d'origine

Dans le cadre des études analysant les liens entre la migration et le développement, l'on s'est attaché à montrer le caractère multidimensionnel et articulé des apports des migrants en faveur du développement socio-économique des contextes d'origine (Tall, 2002). Ceux-ci se manifestent à travers des transferts transnationaux financiers (Ferro, 2011), sociaux – notamment en termes d'idées, de valeurs et d'innovations (Levitt, 1998 ; Lafleure et Duchesne, 2017) – et au niveau de la circulation de compétences (Guissé et Bolzman, 2009 ; Ionescu *et al.*, 2009). Les migrants font également preuve d'activisme transnational politique ou citoyen (Østergaard-Nielsen, 2001 ; Green *et al.*, 2014), et s'engagent dans la création de petites ou moyennes entreprises en tant que stratégie de retour ou de circulation entre les espaces (Sinatti, 2018). Ils sont aussi initiateurs de projets associatifs transnationaux en faveur du développement social et économique des communautés d'origine, surtout en milieu rural (Daum, 1993). Leurs projets concernent des domaines variés tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et à l'énergie, les infrastructures ainsi que le développement agricole et rural (Orozco, 2004 ; Tandian, 2005 ; Dia, 2010).

La reconnaissance de la multi-dimensionnalité des pratiques transnationales des migrants va de pair avec celle de l'ampleur prise par leurs transferts financiers à destination des pays d'origine. Le Fonds international de développement agricole (FIDA, 2017) estime que ceux-ci ont augmenté de 51 % entre 2007 et 2016, en passant de 296 milliards à 445 milliards d'USD au niveau mondial, soit plus de trois fois le montant de l'aide publique au développement. L'Organisation des Nations unies (ONU), dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, souligne aussi la contribution positive des migrants à une croissance inclusive et au développement durable, ce qui illustre l'ampleur prise par les discussions actuelles sur les liens entre migration et développement. Dans un tel contexte, les instances intergouvernementales, les gouvernements des pays d'accueil et d'origine, les organisations internationales et les Organisations non gouvernementales (ONG) manifestent une propension grandissante à mobiliser, structurer et soutenir au niveau technique et financier les migrants et leurs associations

pour accroître l'impact de leurs actions et de leurs transferts en faveur du développement du pays d'origine. Les efforts visent d'une part à appuyer l'engagement associatif dans les projets de développement en faveur des communautés d'origine, et d'autre part à essayer de canaliser, par des politiques incitatives et des dispositifs d'appui, les transferts financiers des migrants vers des investissements individuels et/ou collectifs productifs, capables de générer de l'emploi et des revenus dans les pays d'origine, en participant à la stabilisation socio-économique des zones de départ.

Depuis l'instauration du « Forum mondial sur la migration et le développement », qui s'est tenu pour la première fois à Bruxelles en 2007, a lieu un dialogue annuel entre acteurs étatiques et de la société civile (associations de migrants/diasporas¹, ONG). Dans ce cadre, la société civile appelle régulièrement les États d'accueil et d'origine à un soutien davantage articulé dans les activités menées en faveur du pays d'origine, afin que les migrants et leurs associations puissent mieux remplir leur rôle d'acteurs du développement. Est demandé également un respect accru de leurs droits ainsi qu'une meilleure promotion des processus d'inclusion sociale dans les sociétés d'accueil, des facteurs considérés comme nécessaires à l'engagement des migrants et leurs associations en faveur du développement. Par ailleurs, est également requise une meilleure implication des migrants/diasporas dans l'élaboration des politiques qui les concernent². Dans cette logique, il s'agit pour l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques concernés (au niveau global, national et local), de participer à créer les conditions favorables tant aux investissements productifs qu'aux engagements associatifs dans les projets en faveur du développement des communautés d'origine, en favorisant les partenariats transnationaux, notamment dans les projets de codéveloppement ou de coopération décentralisée (de Haas, 2006 ; Lacroix, 2009). Ces partenariats impliquent un cofinancement et une collaboration entre diverses typologies d'acteurs – associations de migrants, acteurs étatiques, fondations, organisations internationales, ONG et populations locales. Ils présupposent une action davantage coordonnée entre les divers acteurs dans les espaces d'accueil et d'origine ainsi que des moyens financiers et techniques supplémentaires, dans

1 Le terme « diaspora » se réfère dans la littérature contemporaine aux groupes ethniques/nationaux transnationaux et déterritorialisés qui s'engagent, aussi à distance, dans des manifestations d'appartenance, de production culturelle et d'activation économique, politique et sociale (cf. Sheffer, 2003). Malgré l'existence d'un débat à ce niveau, ce terme est de nos jours largement utilisé, autant dans la recherche que dans le cadre du dialogue politique, pour indiquer une communauté de migrants manifestant des pratiques transnationales. Dans cet ouvrage, nous utilisons principalement le terme « migrants », mais le terme « diaspora » pourra figurer lorsqu'explicitement mentionné par la littérature, les documents, ou les discours analysés.

2 Cf. FMMD (2011), Recommandations de la société civile.

le but d'élargir l'impact des projets des migrants au niveau du développement durable des contextes d'origine (Ceschi et Stocchiero, 2006).

1.1.2 Des approches « migration et développement » variables selon les contextes d'accueil et d'origine

Ceci étant posé, il s'agit de noter que les divers pays d'accueil et d'origine se situent à des niveaux variables dans l'élaboration, la compréhension et l'application des principes découlant de la prise en compte des liens entre la migration et le développement. Les pays d'origine se caractérisent en effet par des politiques, des attitudes et des pratiques différentes vis-à-vis de leurs migrants/diasporas (ICMPD-OIM, 2010). De même, les pays d'accueil ont des politiques et des approches différenciées en matière de migration et développement (ICMPD-ECDPM, 2013). Comme l'avance de Haas (2006), le rôle attribué aux migrants et à leurs associations autant dans le cadre de la définition des politiques que des actions, tout comme le type de soutien financier et technique qu'ils reçoivent de la part des acteurs étatiques et non étatiques, sont fortement tributaires des approches propres aux contextes nationaux et locaux. Par ailleurs, les approches « migration et développement » sont en constante évolution autant dans les pays d'origine que d'accueil, en fonction de logiques complexes s'exprimant du local au global.

Ces évolutions, bien que propres à chaque contexte et à ses intérêts, ainsi qu'à la constellation d'acteurs étatiques et de la société civile actifs à son intérieur (Cattacin, 2006), ne sauraient pas être indépendantes des visions promues au niveau global par des institutions internationales concernées telles que la Banque mondiale, l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne (UE), ainsi que par des organisations internationales comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ces instances contribueraient à façonner la compréhension des liens entre migration et développement et à encadrer les actions à un moment donné (Vammen et Mossin Bronden, 2012). Dès lors, pour comprendre de manière située les dynamiques sous-jacentes à l'engagement des migrants pour le développement, il s'agit de prendre en compte les caractéristiques du contexte sociopolitique dans lesquelles cet engagement s'exerce à un moment donné, du niveau global à celui local.

1.1.3 Migration et développement agricole

Après la crise alimentaire mondiale de 2008, une nouvelle tendance commence à se dessiner dans le cadre des réflexions sur les liens entre migration et développement. Du global au local, l'attention est de plus en plus focalisée

sur la contribution (réelle et potentielle) des migrants et leurs associations au développement agricole des pays d'origine. Or, la littérature qui s'est penchée sur les liens entre migration et développement agricole a toujours été fortement controversée (Gonzales-Velosa, 2011). Elle tend à se partager entre les recherches qui montrent que la migration et les transferts financiers ont un impact négatif sur le développement agricole (par exemple en termes de réduction de la production et de la biodiversité, d'abandon de l'agriculture, d'investissement dans d'autres secteurs tels que le bâtiment ou le commerce), et les études qui montrent au contraire que les transferts financiers et sociaux des migrants ont un impact positif. À ce niveau, sont mentionnées entre autres l'introduction de pratiques agricoles innovatrices, la maîtrise de l'eau, la mécanisation agricole ou l'introduction de cultures diversifiées à valeur commerciale ajoutée (pour un aperçu du débat, cf. Lucas, 2007 ; Vergas-Lundius *et al.*, 2008). Une vision plus nuancée de ce débat suggère que l'impact de la migration sur le développement agricole dépendrait des facteurs contextuels au niveau politique, socio-économique et environnemental à l'œuvre dans les pays et les contextes locaux concernés (de Haas et de Mas, 1997). Ainsi, des investissements productifs dans l'agriculture, autant au niveau associatif qu'individuel, seraient favorisés par l'existence d'un environnement favorable, ainsi que par des conditions et des politiques incitatives, autant dans les pays d'origine que d'accueil (Lacroix, 2011).

Dès lors, plusieurs initiatives au niveau international ont été développées au cours des dernières années pour accroître le potentiel de la migration au niveau du développement agricole. Elles visent de manière générale à soutenir au niveau technique et financier les engagements transnationaux associatifs des migrants en faveur de l'agriculture et du développement durable au bénéfice des communautés d'origine, et à favoriser les investissements productifs agricoles individuels et/ou collectifs. Parmi ces initiatives, figure le programme de l'OIM « Migration pour le développement en Afrique » (MIDA), comprenant un volet destiné à canaliser les transferts financiers de migrants africains dans des projets associatifs de codéveloppement dans le domaine agricole (Stochiero, 2008). Le FIDA a lancé il y a quelques années l'Initiative d'appui aux investissements de la diaspora en faveur de l'agriculture (DIA), qui encourage la diaspora mondiale à investir dans les projets d'agriculture durable. Les objectifs sont d'améliorer les conditions de vie des populations rurales par la création d'emplois, la réduction de la dépendance aux importations afin d'accroître la sécurité alimentaire, tout en contribuant à rendre moins pressante la nécessité de migrer (FIDA, 2014). L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également récemment considéré les liens entre la migration et le développement agricole et rural en

partant d'un double présupposé. D'une part, l'agriculture et le développement rural sont conçus comme pouvant remédier aux causes profondes de la migration (pauvreté rurale, insécurité alimentaire, chômage, dégradation de l'environnement, etc.). D'autre part, on souligne le potentiel de la migration pour le développement agricole, qui demande des efforts soutenus afin que les migrants et leurs associations viennent en aide aux zones rurales des pays d'origine par des investissements en capital, des transferts de compétences et de technologies, de savoir-faire et par leurs réseaux sociaux (FAO, 2016).

Au niveau des pays européens, les programmes de codéveloppement de la coopération française et italienne, impliquant un cofinancement des États d'accueil (aussi au niveau décentralisé), ont concerné dans plusieurs cas les projets associatifs des migrants dans le domaine agricole et rural (Lacroix, 2009 ; 2011). Il s'agit là d'une tendance qui s'est accentuée depuis la votation du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, lancé en réaction à la « crise » des migrants et des réfugiés de 2015. Ce programme, destiné à lutter contre les « causes profondes » de la migration irrégulière en Afrique et des déplacements forcés, comprend le financement de projets de coopération et d'activités génératrices de revenus et d'emplois pour les jeunes. Ces actions envisagent la participation de diverses typologies d'acteurs (agences de coopération européennes, acteurs étatiques et de la société civile, ONG, associations de migrants, secteur privé). Elles concernent dans nombre de cas le soutien au développement de l'agriculture dans les zones rurales de départ, avec l'objectif de renforcer la résilience des communautés et faire émerger des opportunités d'emplois au niveau local, en tâchant de rendre la migration davantage un choix qu'une nécessité (AICS, 2017).

Bien qu'elle se montre généralement critique sur une possible instrumentalisation des politiques de coopération internationale et du rapport entre migration et développement (agricole) pour la gestion du phénomène migratoire au niveau européen³, la société civile dans les pays d'accueil est aussi particulièrement concernée par les liens entre migration, agriculture et développement durable. Au niveau de la Suisse, la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe les ONG et les associations genevoises actives dans la coopération au développement, a organisé à Genève en 2014 une table ronde sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les capacités des migrants porteurs de projets en agriculture pour la sécurité alimentaire

3 Dans ce cadre, la société civile rappelle que les programmes de coopération et les investissements pour la création d'occupations dans les pays d'origine des migrants ne sont pas substitutifs des migrations (Anglana *et al.*, 2017). En effet, selon la théorie de la transition, les initiatives de développement peuvent, selon les contextes, favoriser à court terme les phénomènes migratoires. Ce serait seulement dans le long terme, avec la réduction des inégalités internationales, que les migrations pourraient représenter des décisions librement choisies (Monsutti, 2008 ; de Haas, 2010).

et le développement durable. Au Tessin, la Fédération des ONG de la Suisse italienne (FOSIT) collabore avec le Département d'économie, de santé et du social de la SUPSI⁴ au module de formation sur la coopération internationale, et des réflexions sont actuellement engagées autour des liens entre migration et développement, y compris agricole⁵. Dans d'autres pays européens, des activités et des réflexions similaires sont portées par des organisations de migrants en collaboration avec des ONG et des partenaires étatiques et non étatiques. Notons le récent partenariat sur les liens entre migration, agriculture et développement rural, signé en avril 2019 entre la FAO et l'ADEPT, la plateforme associative qui représente la diaspora africaine au niveau européen⁶. Ce partenariat vise à promouvoir la reconnaissance des liens positifs entre migration et développement agricole, et à favoriser la mobilisation de ressources de la diaspora en faveur de l'agrobusiness dans les pays d'Afrique.

En ce qui concerne l'action associative, les réflexions engagées visent d'une part à mieux comprendre les facteurs à l'origine des engagements transnationaux associatifs des migrants en faveur du développement agricole, leurs modalités d'action et les partenariats qu'ils impliquent, les éléments facilitateurs et les obstacles auxquels ils se confrontent, aussi dans le but de contribuer à créer les conditions favorables à la mobilisation associative et aux partenariats transnationaux. D'autre part, elles se proposent d'améliorer l'accompagnement et l'impact des projets d'agriculture portés par les associations de migrants au niveau du développement agricole durable, la sécurité alimentaire, la préservation des écosystèmes et la lutte contre la pauvreté rurale. Il s'agit en d'autres termes de favoriser un développement agricole et rural durable ayant des impacts positifs sur les communautés locales, au niveau social, économique et environnemental.

1.1.4 Le cas du Sénégal

Ces programmes et réflexions concernent le Sénégal – parmi d'autres pays en développement⁷ – qui se caractérise par une population majoritairement rurale (environ 55 %, selon les régions), s'adonnant en grande partie à une agriculture familiale pluviale. Le pays comporte un important taux d'émigration rurale dirigée vers les villes, en particulier Dakar, et à l'international, vers les pays

4 Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, qui est partenaire de cette étude avec la FOSIT et l'association Sunugal (Italie-Sénégal).

5 Cf. *Coltiviamo la diversità* (Cultivons la diversité), un cycle de soirées ouvertes au public avec projection de films et présentation de projets de développement dans le domaine de l'agriculture familiale, organisé en 2014 par le DESS-SUPSI et FOSIT.

6 Basée à Bruxelles, la Plateforme Afrique-Europe de développement de la diaspora (ADEPT) est un réseau d'organisations de la diaspora africaine basées dans l'UE, en Suisse et en Norvège.

7 Le Sénégal fait partie de la liste des pays les moins avancés (PMA) de l'ONU.

de la sous-région africaine et les pays occidentaux (Wade *et al.*, 2017). Le Sénégal représente également un pays d'accueil pour les ressortissants de pays de la sous-région (en particulier Guinée, Mali, Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau), et pour les Français (Ndione, 2018). En ce qui concerne l'Europe, le Sénégal se distingue par une ancienne tradition migratoire vers la France, en raison des liens historiques, et vers l'Italie et l'Espagne, en particulier à partir des années 1980 (Diop, 2008). La migration internationale sénégalaise concerne actuellement plusieurs pays européens, y compris la Suisse, ainsi que des pays d'Amérique du Nord et Sud, d'Asie et du Golfe. Estimée à environ 3 millions de personnes⁸, la diaspora sénégalaise fait depuis longtemps l'objet d'une grande attention auprès des chercheurs, des organisations internationales, des ONG, et des *policy makers* concernés par les liens entre migration et développement, en raison de son caractère foncièrement transnational. Les migrants sénégalais se caractérisent en effet par leur forte propension à garder des liens avec les territoires d'origine et à circuler entre les espaces, ainsi que par l'importance de leurs transferts financiers⁹. Mais aussi, ils se distinguent par la vivacité de leur activisme associatif, largement reconnu dans la littérature et par les acteurs étatiques et non étatiques concernés (Ricchio, 2007 ; Lacroix *et al.*, 2008 ; Mezzetti *et al.*, 2009).

Comme l'ont montré aussi nos recherches précédentes réalisées au Sénégal dans la région de Louga (Maggi *et al.*, 2008), et auprès d'associations de migrants sénégalais à Genève, Paris et Milan (Maggi *et al.*, 2013 ; Green *et al.*, 2014), les migrants et leurs associations participent depuis des décennies de façon active au développement local des contextes d'origine, en finançant des infrastructures et des équipements sociaux collectifs. Ces contributions ont lieu de manière indépendante, avec des fonds propres, ou alors au travers de projets de codéveloppement. Ceci est le cas en particulier des associations basées en France et en Italie, en raison de l'existence de politiques de codéveloppement dans ces pays. Celles-ci impliquent un cofinancement et un partenariat avec des entités étatiques et non étatiques (des pays d'accueil et, selon les cas, des pays d'origine), selon une dynamique transnationale liant les espaces ici et là-bas. Les résultats de nos études ont montré qu'au cours des dernières années s'est précisée auprès des migrants sénégalais et leurs associations une tendance à vouloir focaliser leurs engagements transnationaux

8 Les estimations quant à la taille réelle de la diaspora sénégalaise dans le monde sont controversées dans la littérature. Ici est reportée l'ampleur estimée dans le cadre du document étatique : *Le PAISD, un pont de solidarité sur les routes de l'émergence du Sénégal*. République du Sénégal, AFD, Migrants Acteurs du Développement, 2018.

9 Comme relevé par le FIDA (2017), lors de la dernière décennie l'augmentation des transferts financiers a été plus importante pour le Sénégal que la moyenne mondiale, soit un taux de croissance de 68 % entre 2007 et 2016. Les transferts au Sénégal s'élèvent à 2005 millions d'USD pour l'année 2016, soit 13.9 % du PIB du pays.

sur des projets de développement agricole et rural, qu'il s'agisse de projets associatifs en faveur des communautés d'origine ou d'investissements individuels (voire collectifs) en vue d'un retour définitif ou d'une circulation entre les espaces (Sinatti, 2015).

Comme on le traitera plus précisément dans le chapitre suivant, le gouvernement sénégalais a joué un rôle précurseur dans la reconnaissance de la contribution des migrants au développement du pays d'origine, qui remonte aux années 1980. Cette reconnaissance s'est intensifiée au fil du temps. Les migrants sont actuellement considérés dans le discours gouvernemental comme les principaux acteurs du développement national et local, et leur rôle est estimé crucial au niveau de l'émergence du pays (Toma et Kabbanji, 2017). En 2001, le gouvernement a créé le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, remanié ensuite sous forme de Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE)¹⁰. Dans ce cadre, le gouvernement a multiplié les appels aux migrants et à leurs associations pour qu'ils participent de manière davantage productive et structurée au développement du Sénégal par des transferts financiers, sociaux et de compétences, en vue de la création d'entreprises qui puissent générer des emplois, ainsi que par des projets associatifs de codéveloppement capables de mobiliser des ressources et des partenariats entre pays d'accueil et localités d'origine. Dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) du président Macky Sall – le référentiel actuel de politique économique et sociale du pays – l'agriculture est envisagée comme l'un des secteurs privilégiés. Dès lors, les appels récents dirigés vers les Sénégalais à l'étranger concernent en particulier le domaine de l'agriculture. Les migrants et leurs associations sont ainsi appelés à jouer un rôle important dans la stratégie sénégalaise de développement agricole durable, qui a comme principaux objectifs l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, et l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, tout en préservant les sols et les écosystèmes (FAO, 2016). Plusieurs agences et fonds au niveau national (cf. l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole – ANIDA et le Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur – FAISE) ont été créés pour accompagner au niveau technique et financier (aussi) les investissements des migrants dans l'agriculture. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation, des stratégies visant à impliquer les migrants et à améliorer l'impact de leurs actions ont commencé à être mises en place par les collectivités locales – en

10 La DGSE a été mise en place en 2013 après l'avènement de l'actuel président Macky Sall, et est située à l'intérieur du Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE). Dès 2020, elle est nommée Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'Extérieur, mais l'appellatif DGSE en vigueur lors de la recherche sera utilisé dans cet ouvrage.

particulier dans les régions rurales à forte tradition migratoire – avec le support de partenaires nationaux et internationaux.

Les potentialités de développement de l'agriculture au Sénégal sont très importantes, malgré les nombreux défis socio-économiques et environnementaux auxquels se confrontent la plupart des régions sénégalaises à vocation agro-sylvo-pastorale depuis les sécheresses des années 1970 et les politiques d'ajustement structurel introduites dans les années 1980-1990. En ce qui concerne ces dernières, elles ont entraîné selon les observateurs des effets contre-productifs sur l'agriculture sénégalaise, en raison de la diminution de l'encadrement étatique et des subventions dans le cadre des politiques de libéralisation dans le domaine agricole (Faye *et al.*, 2007 ; Hathie et Ba, 2015 ; Sall *et al.*, 2011). Les aléas climatiques combinés à l'appauvrissement des sols, la réduction de la biodiversité, les insuffisances en matière de maîtrise de l'eau, d'accès aux intrants, au crédit, et à l'équipement technique, ainsi que la concurrence avec les produits alimentaires d'importation, mettent en danger les capacités de l'agriculture de satisfaire les besoins socio-économiques des populations rurales, ainsi que leur sécurité alimentaire. Les conséquences se résument dans un important exode rural vers les villes ou l'étranger, et dans une pauvreté rurale qui touche en particulier les jeunes et les femmes (Sylla, 2015).

Le contexte agricole sénégalais présente certainement des contraintes, mais aussi de fortes opportunités de développement, qui ont commencé à se redessiner lors des dernières années¹¹. Les migrants et leurs associations, de par leur inclination à s'engager en faveur de leur région d'origine, des qualifications et des connaissances acquises à l'étranger, de leur capacité à mobiliser des ressources financières propres et en cofinancement à partir de sources publiques et privées, et aussi en raison de leur connaissance du territoire, de ses potentialités et ses limites, sont considérés au Sénégal comme une classe d'acteurs du développement particulière, voire unique, en zone rurale, à encourager grâce à un accompagnement et des incitations appropriées (FIDA, 2014). Dans le cadre d'un tel discours, il s'agit dès lors de focaliser au plus près l'attention sur les engagements transnationaux des migrants, en particulier associatifs, en faveur du développement agricole durable des localités d'origine. Des recherches sont nécessaires afin de mieux comprendre les logiques qui sous-tendent leurs actions, les atouts, mais aussi les défis qu'elles comportent dans la pratique, ainsi que les transformations qu'elles induisent en termes de développement durable dans les localités d'origine concernées. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte au préalable les facteurs propres aux contextes sociaux et politiques dans lesquels s'exercent ces engagements, afin

11 Par exemple grâce à des programmes étatiques de relance de l'agriculture qui ont concerné en particulier le riz, voir le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), initié en 2014.

de comprendre de manière située de quelle manière les facteurs contextuels contribuent à façonner les dynamiques associatives, et vice-versa.

1.2 Objectifs de l'étude et questionnements

À la lumière des considérations exposées, cette étude centre l'attention sur un aspect qui a été peu étudié dans la littérature sur les associations de migrants – et ceci autant en Suisse qu'au niveau international – à savoir l'engagement associatif des migrants dans les projets de développement agricole durable. En Suisse, malgré l'importance des activités transnationales observées auprès d'associations de migrants (Cattacin et Domenig, 2014 ; Dahinden et Moret, 2008), la recherche demeure centrée sur l'engagement en faveur de l'inclusion sociale dans le pays d'accueil (Studer *et al.*, 2016). Au niveau international, bien qu'existent des études sur l'engagement associatif transnational des migrants dans le développement du pays d'origine¹² (Orozco, 2004 ; Tandian, 2005 ; Dia, 2009), la littérature concernant l'engagement via les projets de développement de l'agriculture est particulièrement lacunaire (FIDA, 2014). Ainsi, malgré la vivacité des débats actuels sur les liens entre migration et développement agricole qui ont lieu dans les milieux spécialisés, et en dépit du rôle crucial attribué aux migrants et à leurs associations pour accompagner le développement agricole et rural des pays d'origine, peu d'études scientifiques se sont attachées à analyser ce domaine.

Dès lors, cette étude basée sur le cas du Sénégal vise à apporter – grâce à une approche comparative entre projets initiés par des associations sénégalaises établies dans trois contextes européens d'accueil différents – une contribution aux débats académiques et politiques concernés. En ce sens, il s'agit de mettre en évidence les dynamiques sous-jacentes aux engagements associatifs transnationaux via les projets de développement agricole durable, en analysant de quelle manière et dans quelle mesure elles sont reproductibles à des contextes d'accueil spécifiques, et à leurs politiques en matière de migration et développement (agricole). Se situant dans le prolongement de nos recherches précédentes sur le transnationalisme de la migration sénégalaise et ses dynamiques associatives en France, Suisse et Italie, et en particulier dans les villes de Paris, Genève et Milan (Maggi *et al.*, 2008 ; 2013), dans cette étude sont analysés des projets initiés par des associations de migrants basées dans ces trois pays d'accueil.

Comme l'ont montré les résultats de nos études précédentes, ces pays d'accueil se caractérisent par des politiques et des pratiques « migration et

12 Notons que l'intérêt demeure cependant davantage focalisé sur l'impact des transferts financiers que sur l'engagement par les projets (cf. Ratha *et al.*, 2016).

développement» distinctes, et par des traditions migratoires sénégalaises différentes. Ces facteurs contextuels se sont révélé avoir un impact sur les typologies d'associations observées dans chaque contexte et sur les activités associatives réalisées. Par conséquent, l'on s'attend à ce que les caractéristiques spécifiques du contexte où s'exerce l'action associative des migrants déterminent, au moins en partie, les formes d'engagement transnational observées au niveau du développement agricole, et partant, ses dynamiques sous-jacentes. Il s'agira par conséquent de dégager dans l'analyse des typologies d'engagement transnational propres à des contextes donnés.

1.2.1 Une approche située et comparative des politiques « migration et développement » et des engagements associatifs transnationaux

L'approche analytique de cette recherche comprend ainsi, en plus de l'examen des projets de développement agricole initiés par les migrants, la prise en compte préalable des contextes concernés par l'action associative. Dès lors, elle se déploie sur deux volets principaux, le premier relatif à l'analyse des politiques migration et développement (agricole) au Sénégal, et le deuxième aux études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie.

1) Les politiques migration et développement (agricole) au Sénégal

Afin de situer les engagements associatifs dans le contexte sénégalais où ils s'exercent, la démarche de recherche comporte en premier lieu une analyse des politiques sénégalaises de migration et développement, en focalisant l'attention sur le développement agricole. En particulier, il s'agit de considérer le rôle attribué aux migrants et à leurs associations dans la stratégie de développement agricole au Sénégal, et de discuter les initiatives mises en place à ce niveau. Cette analyse prend en compte les politiques au niveau national – avec des références au niveau local – et leur articulation avec le débat migration et développement s'exerçant à un niveau international, en particulier dans le cadre des partenariats avec l'Union européenne, et des accords bilatéraux avec les principaux pays d'accueil des migrants, en particulier la France et l'Italie¹³.

2) Les études de cas : France, Suisse et Italie

En deuxième lieu, dans cette recherche sont analysées les études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie. À ce niveau, sont pris en compte autant les éléments principaux des politiques migration et développement propres à chaque pays que les caractéristiques d'une série de projets associatifs transnationaux dans le domaine du développement agricole initiés par des migrants.

13 Notons que la Suisse n'a pas conclu d'accord bilatéral avec le Sénégal, ni de partenariat migratoire.

Ainsi, pour chaque étude de cas, après avoir considéré les principales caractéristiques de la migration et de l'associationnisme sénégalais dans le pays d'accueil considéré, l'analyse est focalisée sur deux niveaux complémentaires :

- 1) Une analyse de l'approche « migration et développement » dans le contexte d'accueil. En particulier, sont examinés les éléments suivants :
 - › Les éléments principaux des politiques et des pratiques « migration et développement » au niveau national, en focalisant l'attention sur le rôle attribué aux associations de migrants.
 - › Les politiques et pratiques au niveau local, dans le contexte où se situe l'action associative examinée.
 - › Les éventuelles actions spécifiques dirigées envers les associations de migrants sénégalais.
- 2) Une analyse des caractéristiques des projets associatifs transnationaux dans le domaine agricole initiés par des migrants basés dans les trois contextes d'accueil. En particulier, ont été considérées pour chaque projet les dimensions suivantes :
 - › Les objectifs des projets et les logiques d'action, les modalités de financement des projets, les partenariats transnationaux et locaux impliqués, les types de relations entre acteurs qu'ils comportent.
 - › Les motivations sous-jacentes aux engagements associatifs transnationaux et le sens attribué à l'action.
 - › Les types de transferts transnationaux que les projets comportent, en termes financiers, de compétences, socioculturels (idées, valeurs, innovations et savoir-faire).
 - › Les impacts multidimensionnels des projets sur les communautés rurales concernées, en prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement au niveau local.

Une telle analyse vise à mettre en évidence autant les atouts que les défis liés à l'action associative des migrants, et à apporter une meilleure compréhension des dimensions sous-jacentes aux engagements transnationaux dans le domaine de l'agriculture, en prenant en compte les facteurs contextuels. En d'autres termes, il s'agit de s'intéresser aux interrelations entre contextes sociopolitiques relatifs à la problématique migration et développement, et pratiques associatives en faveur du développement durable dans le domaine agricole. Cette démarche consent d'aborder l'analyse des dynamiques associatives de manière contextuelle et située.

Par ailleurs, la prise en compte d'une série de projets initiés par des associations basées en France, Suisse et Italie permet une comparaison entre pratiques et politiques à l'œuvre dans des pays divers (de Haas, 2006), en favorisant l'échange de « bonnes pratiques » entre pays. L'aspect comparatif

peut se révéler important pour les discussions actuelles qui ont lieu autant en Suisse que dans d'autres pays, car il consent une réflexion à partir de diverses typologies d'engagement associatif et de projets menés, propres à chaque contexte. Une telle comparaison peut permettre une évolution des pratiques et des politiques en lien avec l'engagement transnational associatif des migrants, et avec la problématique migration et développement (agricole).

1.2.2 Une démarche analytique et de communication

Afin de favoriser les activités de dialogue entre les divers types d'acteurs concernés, l'étude a compris une démarche analytique basée sur une recherche de terrain comprenant aussi la réalisation d'un film sociologique. Le film a été prévu pour accompagner les activités de communication, de sensibilisation et de dialogue entre les acteurs¹⁴. Une telle démarche d'analyse et de communication se propose de contribuer à faire le point sur les enseignements tirés, pour élargir l'échelle d'action et l'impact des projets des migrants sur le développement durable de l'agriculture dans les contextes d'origine. Mais aussi, elle doit permettre de discuter les résultats en termes de processus d'inclusion des migrants dans les sociétés d'accueil, et d'intercompréhension entre les pays du Nord et du Sud. En accord avec les approches qui considèrent les engagements dans le développement et les processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil en tant qu'interconnectés et positivement liés (Pastore, 2003 ; Maggi *et al.*, 2013), il s'agit en ce sens d'étudier aussi les formes prises par ces liens.

Tout en étant centrés sur le Sénégal, qui se distingue par un important engagement associatif migrant dans les projets de développement agricole qu'il s'agit aussi de capitaliser au bénéfice d'autres potentiels initiateurs de projets, et tout en considérant des acteurs associatifs basés en Suisse, en France et en Italie, les résultats de cette recherche se proposent d'alimenter les réflexions qui ont lieu aussi dans d'autres pays d'accueil et d'origine des migrants.

1.3 Approche méthodologique

Les deux niveaux analytiques abordés dans cette étude – les politiques « migration et développement » propres aux pays considérés (en particulier celles relatives aux migrants/diasporas) et les caractéristiques des engagements associatifs transnationaux via les projets de développement agricole – ont été adressés en combinant des méthodologies issues d'approches distinctes.

14 Des projections du film avec table ronde et débat ont été menées fin 2019 dans le cadre du projet, à Genève et à Lugano, ainsi qu'au Sénégal (à Thiès), en collaboration avec les partenaires du projet, SUPSI et FOSIT au Tessin, l'association Sunugal (Italie-Sénégal) et son partenaire IPSIA, ainsi qu'avec le Service de la solidarité internationale (SSI) du canton de Genève.

Les approches comparatives en politiques publiques (Cattacin *et al.*, 1996), les approches socio-ethnographiques de la migration transnationale et du développement (Riccio, 2008 ; Sinatti, 2018), et les méthodes audiovisuelles en sciences sociales (Banks et Zeitlyn, 2015) ont notamment été considérées. La recherche a été développée principalement au moyen d'une étude de terrain¹⁵ socio-ethnographique et filmique. Elle s'est déroulée dans diverses localités situées dans les régions sénégalaises concernées par les projets étudiés (à savoir les régions de Louga, Thiès, Tambacounda et Matam). L'approche de terrain a été complétée par plusieurs séjours à Dakar, afin de s'entretenir avec les représentants d'une série de services étatiques, d'ONG, d'agences de coopération et d'organisations internationales, concernés par les questions de migration et développement (agricole).

1.3.1 L'analyse des politiques « migration et développement »

Pour l'analyse des politiques de migration et développement (agricole), au niveau du Sénégal ainsi qu'à celui de la France, de la Suisse, et de l'Italie, ont été conduits des entretiens qualitatifs avec les acteurs concernés ainsi qu'une analyse documentaire. En ce qui concerne cette dernière, a été considérée la documentation pertinente provenant de sources diverses (études scientifiques, textes de loi, directives et principes d'action, rapports d'activités, documentation informative, prises de position, sites Internet, etc.). Au niveau des entretiens qualitatifs (environ 50 en tout, enregistrés et retranscrits en vue de l'analyse), ont été interrogés – à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif – les représentants étatiques d'une série d'agences gouvernementales sénégalaises, au niveau central et local (DGSE, ANIDA, DRDR¹⁶, ARD¹⁷, Conseil départemental de Louga), les représentants d'organisations internationales pertinentes (OIM, FAO, FIDA), de la Délégation à l'Union européenne à Dakar, et d'agences de coopération internationale au développement (basées à Dakar) des trois pays d'accueil considérés (AFD et cellule du PAISD¹⁸, AICS¹⁹, DDC²⁰/Ambassade de Suisse). De plus ont été interviewés les représentants d'une série d'ONG sénégalaises et des pays d'accueil concernés²¹, ainsi que des chercheurs sénégalais, experts des problématiques étudiées. Selon la typologie

15 Le travail de terrain au Sénégal a eu lieu entre mars et août 2018.

16 Direction régionale de développement rural, Ministère de l'agriculture.

17 Agence régionale de développement.

18 Agence française de développement ; Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (France/Sénégal).

19 Agenzia italiana per la cooperazione allo sviluppo (Agence italienne de coopération au développement).

20 Direction du développement et de la coopération suisse.

21 ONG Concept, GRDR, IPSIA, ARCS, RE.TE, FAPAL, CISV, EXPERNA, CLM, AccEd, FGC, YCID.

d'acteur, les entretiens ont concerné, entre autres, les caractéristiques des politiques migration et développement (agricole), les dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place, les actions et les programmes menés, la perception et la reconnaissance du rôle des migrants et leurs associations dans le développement agricole et dans la coopération internationale, les modalités d'action de leurs projets, ainsi que les impacts perçus en termes de développement agricole local durable (selon les dimensions sociales, économiques et environnementales).

Des contacts privilégiés ont été établis avec une série d'acteurs, qui ont été rencontrés à plusieurs reprises tout au long de la durée du travail de terrain et qui ont mis à disposition de la documentation, des informations et des contacts. L'analyse a été complétée par des activités d'observation participante d'évènements pertinents pour l'analyse des politiques migration et développement (agricole). Notons en particulier la participation à l'Atelier national de partage des résultats du projet de la FAO au Sénégal « Favoriser les investissements productifs afin de créer des emplois agricoles et non agricoles décents pour les jeunes ruraux dans les zones du Sénégal enclines à la migration », qui a eu lieu à Dakar pendant le travail de terrain. Dans ce cadre, des informations concernant les discours autour des liens entre migration et développement agricole ont été récoltées, et des contacts avec des acteurs étatiques et non étatiques ont été établis.

1.3.2 L'analyse des projets associatifs, et le travail de terrain socio-ethnographique et filmique

En ce qui concerne l'analyse des projets associatifs, notons au préalable que l'étude a comporté un partenariat avec l'association Sunugal Italie-Sénégal²². Cette collaboration, qui s'est concrétisée autant avec le président de l'association à Milan qu'avec les membres de l'association au Sénégal (Thiès)²³, nous a permis d'accéder à des informations privilégiées sur les dynamiques examinées, et ceci avant, après et tout au long du travail de terrain. En ce qui concerne les projets associatifs retenus pour l'analyse, une partie d'entre eux ont été identifiés au préalable grâce aux contacts établis, lors de notre étude précédente, avec des associations basées en France, Suisse et Italie. Cependant, en raison de la disponibilité des personnes concernées au moment du travail de terrain, certains projets n'ont finalement pas été retenus pour l'analyse,

22 Un partenariat formel a été initié avec le président de cette association basée à Milan déjà lors de notre étude précédente sur l'associationnisme sénégalais (Maggi *et al.*, 2013).

23 Étant donné que Sunugal à Thiès travaille en étroite collaboration avec l'ONG italienne IPSIA, le partenariat s'est étendu à cette dernière.

et d'autres projets ont été identifiés lors du travail de terrain. En tout, six associations et leurs projets agricoles ont été analysés.

Ainsi, pour l'étude de cas de la France sont considérés ici les projets de développement agricole initiés par trois associations de village des régions de Matam et de Tambacounda, dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Les associations villageoises représentent la typologie associative la plus ancienne et répandue en France (Daum, 1993 ; Dia, 2009). Le siège de ces trois associations se situe à Mantes-la-Jolie, en Île-de-France, une ville cosmopolite de la région parisienne qui constitue un lieu d'accueil traditionnel des migrants provenant de la Vallée du Fleuve Sénégal (Tandian, 2005). Pour la Suisse, est analysé un projet initié dans la Petite-Côte (région de Thiès) par une association basée à Genève. En ce qui concerne l'Italie, les projets examinés concernent deux associations, l'une active dans plusieurs villages des régions de Thiès et Louga, et l'autre dans un village du département de Linguère (région de Louga). Il s'agit là de régions particulièrement concernées par la migration en Italie (Mboup, 2000).

Pour l'analyse des projets associatifs ont été employées des méthodes qualitatives basées sur les approches socio-ethnographiques de terrain, à savoir :

- › L'observation participante (de réunions, discussions, interactions, formations).
- › Les entretiens individuels, à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif, avec les responsables associatifs initiateurs du projet²⁴, des membres associatifs, les responsables du projet au Sénégal, et des représentants des communautés concernées par les projets (bénéficiaires, ONG et collectivités locales).
- › Des entretiens collectifs avec diverses catégories d'acteurs, de manière à susciter des discussions et des échanges de points de vue entre acteurs.
- › Une analyse de la littérature et de la documentation pertinente (documents associatifs, descriptifs et comptes rendus des projets, rapports annuels – si existants).

La particularité de l'approche méthodologique employée dans cette recherche a été de recourir lors du travail de terrain aux méthodes audiovisuelles en sciences sociales, issues de l'anthropologie et de la sociologie visuelles (Pink, 2007). Le matériel filmique récolté, qui a aussi été utilisé pour l'analyse des résultats, a été monté pour réaliser un film sociologique²⁵ en tant que complément au travail écrit, à utiliser, comme mentionné plus haut, pour les activités de communication et de valorisation de la recherche.

24 Dans certains cas, des entretiens supplémentaires avec les membres associatifs initiateurs des projets ont aussi eu lieu dans le pays d'accueil avant et après le travail de terrain.

25 *Sunu toll* (Notre champ), 60', 2019, de Jenny Maggi et Dame Sarr. Production : Unité de sociologie visuelle, IRS, Université de Genève. <https://vimeo.com/unitesociologievisuelle/sunutoll>

Ainsi, après des observations sur le terrain et des entretiens exploratoires, les activités d'observation participante sur le terrain ainsi que les entretiens individuels et collectifs ont été filmés. Les données audiovisuelles récoltées sur le terrain et organisées sous forme de film permettent d'élargir la compréhension, la communication et la discussion de la problématique analysée. Comme souligné par Knowles et Sweetman (2015), les méthodes basées sur le visuel sont particulièrement adaptées pour l'analyse et la communication des environnements – y compris sous l'angle social et culturel – des interactions et des relations entre les acteurs, et permettent un témoignage direct de l'expérience et des vécus des acteurs sociaux. Une approche filmique permet en ce sens une communication plus directe de l'expérience aux spectateurs, et favorise une intercompréhension entre cultures et univers sociaux divers (Rouch, 2003).

Autant la réalisation et le montage du film que le travail de terrain auprès des associations au Sénégal ont été conduits avec la collaboration d'un membre de l'équipe d'origine sénégalaise. En effet, en accord avec la perspective ethnographique, il est essentiel d'envisager la collaboration et la participation d'un ou plusieurs représentants de la communauté étudiée, développées avant, pendant et après le travail de terrain (Banks, 1996). Une telle approche participative, qui s'applique aussi au film ethnographique, a été initiée par Jean Rouch, qui a posé les jalons de l'anthropologie partagée (Rouch, 1975). Celle-ci vise à remettre en question les structures asymétriques entre observateur et observés, et à réduire les risques d'ethnocentrisme. Comme déjà expérimentée lors de nos recherches précédentes sur les migrations sénégalaises, qui ont également inclus les méthodes audiovisuelles et la réalisation d'un film sociologique²⁶, cette collaboration s'est révélée déterminante aussi pour faciliter l'accès aux milieux étudiés et établir, tout au long de l'étude de terrain, des relations basées sur la confiance.

1.3.3 Dimensions analytiques sous-jacentes aux projets

L'analyse des caractéristiques des projets agricoles comporte plusieurs dimensions sous-jacentes. Les questionnements abordés avec les acteurs concernés, lors des entretiens semi-directifs et des discussions informelles, ont visé à connaître les aspects organisationnels des projets, notamment les objectifs et les modalités d'action, les types de partenariats (transnationaux et locaux) impliqués, les relations entre les acteurs qu'ils comportent, les stratégies de financement, et les bénéficiaires visés. Les questions liées aux transferts transnationaux – en termes sociaux, financiers, et de compétences – ainsi que

26 *Tukki bi* (Le voyage), 2009, 52' ; *Au diapason de la diaspora*, 2012, 52'.

les innovations induites par les projets, y compris en termes de visions de l'agriculture sous-jacentes aux projets, ont été également abordées avec nos interlocuteurs. Par ailleurs ont été étudiés les aspects relatifs aux motivations sous-jacentes aux engagements, ainsi que les éléments facilitateurs et les obstacles rencontrés lors du processus.

L'étude s'attache également à analyser les impacts multidimensionnels des projets sur les communautés et les bénéficiaires concernés, en prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. Au niveau social, sont examinés les impacts en termes d'expression de la citoyenneté, de démocratisation et d'égalité (participation aux décisions ; mise en réseau entre les acteurs ; égalité des genres, cf. Villacrès, 2013). Au niveau économique, sont considérées des dimensions telles que l'augmentation des revenus et des possibilités d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Les questions liées à l'impact des projets sur l'amélioration de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire sont également étudiées, en particulier l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'accès aux marchés et la commercialisation. De même, sont discutées les dimensions environnementales liées aux écosystèmes, notamment les questions de la biodiversité, de l'énergie durable, de l'accès à l'eau, ainsi que la lutte contre la désertification et l'appauvrissement des sols (Vergas-Lundius *et al.*, 2008).

1.3.4 Présentation des résultats

À partir de la section suivante, la présentation des résultats est organisée de manière à offrir dans le chapitre suivant une analyse et une discussion de l'approche « migration et développement » au Sénégal, en la situant dans le cadre du débat s'exerçant entre le global et le local, en particulier au niveau des accords et des partenariats entre le gouvernement sénégalais et l'Union européenne, ainsi qu'avec les contextes d'accueil nationaux et locaux concernés par l'étude. L'attention est focalisée également sur la perception du rôle des migrants et leurs associations dans le développement (agricole), et sur les stratégies mises en place pour appuyer leur action, en se basant autant sur la documentation que sur les entretiens réalisés.

Sont abordées ensuite plus spécifiquement les trois études de cas, celle de la France, de la Suisse et de l'Italie. Pour chaque cas, après avoir rappelé les caractéristiques principales de la migration sénégalaise et de son associativisme dans le contexte d'accueil, sont présentés les traits distinctifs des politiques « migration et développement » au niveau national (avec des références au niveau local). Une telle démarche doit permettre de situer au préalable les contextes sociaux et politiques dans lesquels s'exercent les engagements associatifs considérés. À l'intérieur de chaque étude de cas, les projets initiés

par les associations de migrants basées dans le pays considéré sont analysés de manière approfondie. La présentation des résultats est illustrée par des extraits de témoignages, qui consentent à appréhender les réalités observées grâce aux narrations des acteurs concernés.

Au terme de la présentation des études de cas, sont discutées dans une visée comparative les diverses typologies d'engagement associatif transnational dégagées, abordées en tenant compte des caractéristiques contextuelles des politiques « migration et développement » du pays d'accueil considéré. Une telle démarche doit permettre de discuter et de mettre en perspective diverses typologies de « transnationalisme en action », en dégageant autant les particularités propres à chaque contexte d'accueil que les éléments de convergence, ainsi que leurs interrelations avec le contexte sociopolitique sénégalais où s'exerce l'engagement associatif transnational des migrants.

Chapitre 2

Politiques migration et développement au Sénégal : entre global et local

2.1 L'émergence des dialogues entre le gouvernement et la diaspora

Le Sénégal est reconnu en tant que pays pionnier dans ses efforts d'enca-drement de sa population expatriée, en s'inscrivant déjà à partir des années 1980²⁷ dans la dynamique globale aujourd'hui largement reconnue d'impli-cation de la diaspora dans le développement du pays d'origine (Fall, 2010). Les actions mises en place par le gouvernement sénégalais dans ce domaine ne sauraient pas être indépendantes des relations entretenues entre celui-ci et sa diaspora, et des revendications exprimées par celle-ci au fil du temps. L'important activisme associatif des Sénégalais établis à l'étranger, engagés depuis des décennies dans des activités volontaires de solidarité en faveur du développement des localités d'origine, l'ampleur croissante de leurs transferts de fonds, ainsi que la prise en compte de leur influence sur les choix politiques des membres de la famille restés au pays, ont contribué à accroître de plus en plus le pouvoir de négociation de la diaspora vis-à-vis du gouvernement sénégalais (Ceschi et Mezzetti, 2014). Ces facteurs ont contribué à l'émer-gence d'une « voix audible » (Sanchez-Mazas *et al.*, 2010), impliquant une reconnaissance grandissante de l'action des migrants ainsi qu'une légitimité de leurs revendications.

Les actions et les revendications des migrants et leurs associations ont eu un impact notable autant dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil des migrants. Elles ont en effet stimulé d'une part l'intérêt d'acteurs étatiques et non étatiques de la coopération internationale et décentralisée dans les pays d'accueil, en favorisant l'élaboration de politiques et programmes visant à appuyer l'action transnationale de la diaspora dans le développement ainsi que la mise en relation entre les espaces. D'autre part, elles ont influencé les relations entre les migrants et les institutions étatiques sénégalaises, autant au niveau national que local (Ceschi et Mezzetti, 2014). L'évolution des politiques sénégalaises en lien avec la diaspora peut ainsi se concevoir – à côté d'autres facteurs tels que l'évolution des relations bilatérales avec les pays d'accueil et

27 En 1983, fut nommé pour la première fois un ministre chargé des émigrés.

des partenariats internationaux – en tant que résultats de processus continuels de négociation et de dialogue entre l'État sénégalais et sa diaspora.

2.2 Un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur

Les bases de ce dialogue sont posées formellement en 2001 par le Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE), à travers la convocation du symposium « Un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur »²⁸. Cette rencontre a jeté les premières esquisses de l'approche politique gouvernementale en faveur de la diaspora, tout en consacrant son rôle en tant que nouvel interlocuteur politique. Elle a réuni, selon une approche participative, des délégations d'associations vivant dans les pays d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie, des associations de migrants de retour, des ONG, les départements ministériels concernés par les questions migratoires, ainsi que des organisations internationales. Les débats se sont articulés autour de deux questions principales : « que peut faire le Sénégal pour les Sénégalais de l'Extérieur ? » et « que peuvent faire les Sénégalais de l'Extérieur pour le Sénégal ? » (Ndione et Broekhuis, 2006 : 18). Une telle focalisation a exprimé la double volonté gouvernementale de veiller autant aux conditions de séjour des migrants et à leur protection dans les pays d'accueil, que d'accroître leur engagement dans l'effort de développement national. Dans le cadre de cette rencontre, les délégations de Sénégalais vivant à l'étranger ont réaffirmé de manière générale leur engagement à participer au développement national. Elles ont évoqué dans certains cas leurs capacités effectives de mobilisation de fonds ainsi que les possibilités de transferts de technologie et savoir-faire que les migrants peuvent mettre à disposition de leur pays d'origine. Pour ce faire, ont été expressément demandées au gouvernement la création de conditions favorables à l'investissement, et la mise en place de structures d'encadrement et d'orientation qui puissent répondre à leurs préoccupations.

Les résultats des travaux ont été traduits en juillet 2001 dans le Plan d'action – Nouveau Partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur, suivi par la création *ad hoc* du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur en 2003. Dans ce cadre a été élaborée une Lettre des politiques sectorielles des Sénégalais de l'Extérieur en 2006, révisée à plusieurs reprises. Celle-ci a pris en compte,

28 Ce symposium a été organisé peu après l'élection du Président Abdoulaye Wade en 2000, et aurait représenté sa volonté d'impliquer politiquement la diaspora, qui avait largement contribué à son élection suite à une campagne menée en Europe, largement focalisée sur des thématiques centrées sur les intérêts de celle-ci (Salzbrunn, 2002).

selon une approche holistique, les besoins et les revendications des Sénégalais vivant à l'étranger, tout en considérant les intérêts des familles des migrants restées au pays et le reste de la population (Ceschi et Mezzetti, 2014). Les objectifs de la politique sont formulés sur quatre axes principaux, à savoir, veiller à la bonne gestion des flux migratoires, garantir la protection sociale et juridique des Sénégalais de l'Extérieur, promouvoir les Sénégalais de l'Extérieur et renforcer les structures d'appui institutionnel (ICMPD et OIM, 2010).

Suite au symposium de 2001, est envisagée la création d'un Comité de suivi du symposium des Sénégalais de l'Extérieur (CSSSE) dans les principaux pays d'accueil, composé de représentants de la diaspora chargés de suivre le partenariat entre le gouvernement et les Sénégalais de l'Extérieur²⁹. Cette démarche incarne la volonté du gouvernement de renforcer les liens avec les Sénégalais à l'étranger et de les impliquer dans les décisions politiques les concernant³⁰. En ce qui concerne plus particulièrement les aspects liés à la promotion du rôle multidimensionnel de la diaspora dans le développement, les efforts se sont concentrés sur la mise en place progressive de structures et programmes, développés aussi dans le cadre de la coopération bilatérale avec les principaux pays d'accueil, et comprenant dans certains cas l'implication d'organisations internationales (notamment les programmes TOKTEN³¹ du PNUD, et MIDA de l'OIM). Les initiatives développées visent de manière générale à favoriser les investissements productifs et la création d'entreprises, encadrer le transfert des compétences, appuyer les initiatives de développement local des associations de migrants ainsi qu'à accompagner le retour et la réintégration des migrants.

2.3 Les premières initiatives pour favoriser l'implication de la diaspora

Après les années 2000, parmi les premières initiatives mises en place par le gouvernement sénégalais en faveur de l'implication de la diaspora dans le développement figure le Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE). Créé en 2008 par décret ministériel, il vise à promouvoir les investissements productifs des migrants, tout en représentant, à terme, une stratégie pour accompagner leur retour et favoriser leur réintégration. Le FAISE offre un accompagnement technique et financier pour développer de petites

29 Le premier comité a été créé en 2002 en France pour suivre l'applicabilité de la Convention de codéveloppement signée avec ce pays.

30 Notons cependant que les modalités d'élection des représentants des comités ont été critiquées par la diaspora établie dans les divers pays d'accueil, ce qui a comporté une remise en question de leur légitimité (Ceschi et Mezzetti, 2014).

31 Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals.

et moyennes entreprises, en particulier dans l'agriculture et l'agrobusiness, les produits de la mer, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie culturelle et l'artisanat³². En ce qui concerne l'agriculture, une collaboration est établie avec la Caisse nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), qui met son expertise à disposition des promoteurs dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (Fall, 2010). En même temps est édité le Guide du Sénégalais de l'Extérieur, avec des informations concernant l'état civil et les questions consulaires, la protection sociale et sanitaire, ainsi que les formalités pour la création d'entreprises, l'investissement dans l'habitat, et des informations sur les transferts de fonds. Est aussi envisagée la mise en place d'un Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS), à Dakar et dans les principales régions d'origine des migrants, pour orienter les Sénégalais qui désirent investir ou retourner au pays³³.

2.4 Programmes de la coopération bilatérale avec les pays d'accueil

Au niveau de la coopération bilatérale, notons en particulier deux grands programmes de codéveloppement qui ont été mis en place suite aux négociations entre le gouvernement du Sénégal et l'État français, pour la première initiative, et avec l'État italien, dans le cadre de la deuxième. Ces programmes ont actuellement évolué vers de nouvelles phases, et prévoient désormais, comme on en discutera plus loin, aussi une contribution provenant de l'UE dans le cadre de son Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) pour l'Afrique.

En ce qui concerne la France, le projet Initiatives de codéveloppement a été créé en 2005 dans le cadre d'une convention signée en 2000 entre le gouvernement sénégalais et le gouvernement français. Celle-ci a prévu, à côté d'une série de dispositifs relatifs à la maîtrise des flux migratoires³⁴, des initiatives de codéveloppement visant à soutenir les migrants et leurs associations en France dans leur engagement en faveur du développement des localités d'origine. Ce premier programme, d'une durée de trois ans et comportant un budget total de 4.5 millions d'euros (Kabbanji, 2013), a évolué en 2009

32 Le financement est plafonné à 15 millions de francs CFA, à rembourser sur une durée de 5 ans, et le 10 % du coût du projet doit être mis à disposition du promoteur. L'argent est prêté à un taux préférentiel de 6 %. Cf. <https://faise.sn/> [15.01.2020].

33 La première mise en place des BAOS a été financée dans le cadre du mécanisme créé par l'Espagne en 2007 avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) « Fonds Espagne/CDEAO sur la Migration et le Développement ».

34 Notamment la lutte contre la migration illégale et la réadmission des ressortissants en situation illégale.

suite à la signature entre les deux pays d'un nouvel accord bilatéral, qualifié d'Accord de gestion concertée des flux migratoires (Maggi *et al.*, 2013).

Dans ce cadre, a été mis en place le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD). La première phase du PAISD³⁵ (2009-2011) a comporté un budget de 9 millions d'euros. Dans ce programme sont regroupées différentes composantes et finalités, y compris l'accompagnement au retour (volontaire) de migrants en situation irrégulière en France. En premier lieu, sont soutenus des porteurs de projets d'investissement économique, individuels ou associatifs, comprenant une aide à la réinsertion (pour les migrants désirant rentrer en France, et pour les migrants en situation irrégulière), ainsi que des projets économiques à distance (ou entre les espaces). Des activités de mobilisation de la diaspora qualifiée sont ensuite prévues, de manière à favoriser le transfert de compétences lors de missions de court séjour. Le volet relatif aux associations de migrants agissant en faveur du développement des localités d'origine prévoit quant à lui un cofinancement des projets à la hauteur du 70 %³⁶ ainsi qu'un accompagnement technique. Les projets soutenus doivent comporter une mise en relation avec les collectivités territoriales dans les localités d'origine, en insérant les projets dans les planifications locales de développement, en cohérence avec d'autres interventions dans le domaine du développement. Le dispositif est complété par la mobilisation de jeunes diplômés dans des activités de volontariat solidaire.

Ce programme, qui se caractérise par une forte collaboration entre les deux gouvernements et par des négociations au niveau de son élaboration³⁷, est géré directement par l'État sénégalais, qui contribue à son financement, aussi par la mise à disposition de personnel et de locaux³⁸. Il est soutenu par la Cellule de coordination technique du PAISD auprès de la Présidence à la République (Direction de l'assistance technique), qui assure une fonction de coordination et de relais avec les entités étatiques locales, ainsi qu'une expertise en matière de gestion de projet. Le volet comprenant l'appui aux associations villageoises est celui qui comporte le plus d'adhésion auprès de la diaspora en France. En plus de projets relevant du domaine scolaire (lycées, écoles de formation professionnelle) et sanitaire (postes de santé, maternités), ont été

35 Le PAISD est actuellement à sa troisième phase ; les principales évolutions seront discutées plus loin.

36 Pour les 30 % restants, au minimum 20 % doit être réparti entre l'association basée en France et l'association au Sénégal, et les 10 % restants peut provenir de financements publics ou privés.

37 Alors que l'appui à la création d'entreprises se basait à l'origine sur l'intérêt de la France à favoriser le retour et la réinsertion des migrants invités à quitter le territoire, la volonté du gouvernement du Sénégal a été d'élargir l'appui à l'investissement à un public plus large, notamment aux migrants bénéficiant de davantage de ressources en termes financiers et de compétences, considérés comme plus aptes à contribuer au développement national (cf. Maggi *et al.*, 2013).

38 Pour les phases I et II, la contribution de l'État sénégalais est d'environ 10 %, et celle de l'État français de 90 %.

financés des projets d'adduction d'eau. Ceux-ci ont permis à terme la mise en place de périmètres agricoles communautaires dans les villages d'origine des migrants, en particulier dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

Un représentant étatique rappelle en ces termes le processus ayant abouti au PAISD :

Si on prend la politique de codéveloppement qui a été engagée au début des années 2000, la France l'a expérimentée dans beaucoup de pays, au Mali, Cameroun, Burkina Faso, mais aucun de ces programmes n'a vécu plus de trois ans, il n'y a que nous qui sommes là. Mais pourquoi ? Parce que c'est nous qui l'avons écrit, ce n'est pas la France. C'est la relation qui est là, c'est fondamental. [...] On a discuté avec la partie française, et on a développé ça, après la partie française était éblouie, car d'habitude c'est des modèles qu'ils avaient et qu'ils transmettent au pays. Et ça ne va pas, jamais vous n'aurez de durabilité là-dessus. Après on a dit, il faut que le gouvernement sénégalais mette aussi de l'argent, c'est le premier projet bilatéral depuis 1960 pour lequel le gouvernement a mis de l'argent. J'ai dit, si on veut avoir de la légitimité, il faut qu'on mette de l'argent. Ailleurs, ils prennent un coopérant qu'ils mettent dessus, mais on a dit non, ça suffit un conseiller, et c'est la partie sénégalaise.

Ce témoignage met en évidence les avantages perçus, en termes de durabilité du projet et d'adéquation des objectifs, de la forte implication de l'État sénégalais autant dans l'élaboration du programme que dans sa mise en œuvre. Le PAISD comporte une approche holistique permettant de prendre en compte les diverses réalités d'engagement transnational des migrants sénégalais, à savoir le transfert de compétences, les engagements associatifs en faveur du développement des localités d'origine, les investissements productifs et les missions de volontariat de jeunes, tout en comprenant les intérêts spécifiques de la France à favoriser les retours et la réintégration, en particulier des migrants en situation irrégulière.

Au niveau de la coopération bilatérale entre le Sénégal et l'Italie, a été créée en 2008 la Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI). Il s'agit d'un instrument d'appui technique et financier au secteur privé, doté d'une ligne de crédit de 20 millions d'euros. L'objectif général du programme, qui met fortement l'accent sur l'entrepreneuriat, est d'augmenter la capacité du secteur privé sénégalais et des Sénégalais vivant en Italie, et de contribuer au développement du pays d'origine via la création de petites et moyennes entreprises (et très petites entreprises). Ce programme, à la différence du PAISD en France, a soulevé diverses problématiques auprès de la diaspora en Italie, et l'adhésion a été plus limitée. L'évaluation de la première phase de la PLASEPRI effectuée par TCS (2015) a en effet mis en évidence que la mobilisation effective de

la diaspora a été moins importante que prévu, en raison de problèmes de communication et de non-compréhension du programme, et de la non-adhésion à certaines conditions telles que la nécessité de fournir des garanties en échange du crédit. Ces aspects sont mentionnés par le représentant d'une ONG sénégalaise impliquée dans l'accompagnement à l'élaboration et à la faisabilité des projets portés par les migrants basés en Italie :

La PLASEPRI voulait que les bénéficiaires apportent 20 à 25 %, et donnent une garantie. Ça a été un obstacle difficile à lever. Les migrants ne voulaient pas donner des garanties, c'est des projets à risque. Eux en fait ils trouvaient risqué de donner leur maison en garantie. On a monté les projets, ils espéraient que les choses s'assouplissent, mais il n'y a pas eu d'assouplissement, donc il y a eu très peu de financements. [...] Développer l'entreprise comme en Europe c'est très difficile. Il y a trop d'informel, ensuite le marché est vraiment très instable, on peut difficilement faire des prévisions de chiffres d'affaires. C'est un peu ça qui fait peur aux migrants. Une contrainte majeure c'est la famille, il y a une forte pression familiale. Et même une certaine mentalité qui fait que les gens ont tendance à penser que le migrant doit donner tout simplement.

En plus du problème lié aux garanties en vue de l'accès au crédit, ce témoignage met en évidence les obstacles perçus par les migrants dans le cadre de la création d'une entreprise dans le contexte sénégalais. Ceux-ci sont reductibles d'une part à des motivations structurelles liées à une certaine instabilité du marché rendant élevés les risques perçus, et d'autre part à des facteurs socioculturels tels que les sollicitations financières familiales, qui peuvent rendre difficiles les investissements. En raison de ces facteurs, auxquels se seraient ajoutés des problèmes de communication quant aux critères formels exigés dans le cadre du programme, la première phase de la PLASEPRI a concerné surtout des entrepreneurs au Sénégal. Notons que plus de la moitié des entreprises ayant bénéficié d'un crédit ont prévu des investissements dans le domaine de l'agriculture. Le programme a ainsi représenté un soutien en matière d'accès au crédit et d'accompagnement technique au secteur de l'agriculture sénégalaise. Il a favorisé dans nombre de cas le développement d'une agriculture commerciale basée sur la mécanisation, en particulier dans le domaine de la riziculture, en ligne avec les politiques du gouvernement sénégalais en matière de développement de l'agrobusiness.

En ce qui concerne l'agriculture, notons une autre initiative en lien avec la migration qui a été introduite par le gouvernement en 2006 : le Plan de retour vers l'agriculture (REVA). Financé par la coopération espagnole³⁹ dans

39 Le plan REVA a été financé dans le cadre d'un accord de réadmission des migrants sénégalais en situation irrégulière qui débarquaient en cette période à bord de pirogues sur les côtes espagnoles, en particulier aux Canaries.

le cadre d'une initiative du président de l'époque Abdoulaye Wade, ce plan avait pour objectif de fixer les populations dans leurs terroirs, en particulier les jeunes, tout en contribuant à réintégrer les migrants de retour et les rapatriés. Le propos général a été de créer une dynamique nationale de retour massif vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le fondement de l'économie nationale, et de l'agriculture le moteur du développement du pays. En ce sens, il s'agissait d'augmenter significativement la production agricole, horticole et sylvo-pastorale par la promotion d'une agriculture moderne, irriguée, mécanisée, et basée sur l'agrobusiness. L'accent a été posé sur la commercialisation et la transformation des produits, en vue de répondre aux objectifs de « stratégie de croissance accélérée », de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté⁴⁰. Par ailleurs, le programme visait également à renforcer l'option « Émigration Clandestine Zéro » du chef de l'État.

Bien que le plan REVA ait été critiqué au niveau de sa mise en œuvre et de ses bénéficiaires effectifs (Maggi *et al.*, 2008 ; Toma et Kabbanji, 2017) – très marginalement les populations rurales et les migrants rapatriés – il a jeté les bases du discours actuel sur le rôle central de l'agriculture dans le développement national, et sur les liens entre migration et développement agricole. Après des décennies de crise agricole, de réduction de dépenses étatiques dans le secteur, et d'exode rural vers les villes et l'étranger, le développement de l'agriculture – de préférence moderne et basée sur l'agrobusiness – commence à être envisagé par l'État sénégalais en tant que moteur privilégié du développement socio-économique du pays, qu'il s'agit de promouvoir aussi en augmentant les investissements étatiques⁴¹. Les discours étatiques en font une stratégie privilégiée pour contrer l'exode rural, créer des emplois pour les jeunes et les femmes, lutter contre la migration illégale, et favoriser le retour et la réintégration des migrants.

Ainsi, peu après les années 2000, deux types de discours quelque peu contradictoires se dessinent en ce qui concerne la perception des migrants. D'une part, dans les discours politiques et publics sénégalais les migrants internationaux et leurs associations émergent en tant qu'acteurs cruciaux du développement national et local, et sont considérés en tant que nouvelles figures de succès économique et social (Dia, 2010). D'autre part, se dégage de plus en plus un discours qui condamne la migration irrégulière vers l'Europe, et des campagnes de sensibilisation à ce sujet commencent à être menées par l'État et ses partenaires (Toma et Kabbanji, 2017). Dans

40 Cf. *Nouvelle orientation de politique agricole. Plan REVA, retour vers l'agriculture*. Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire. Farba Senghor, juillet 2006.

41 Le plan REVA a évolué en 2008 en Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), qui a comporté une augmentation des dépenses publiques en faveur du secteur de l'agriculture, et qui a augmenté en particulier la production de riz. Le programme GOANA s'est arrêté en 2012 avec l'avènement de l'actuel président Macky Sall.

un contexte européen réduisant de plus en plus les possibilités de migrer légalement, les départs en mer à bord de pirogues depuis le Sénégal, conçus en tant qu'adaptation des stratégies migratoires, s'étaient en effet intensifiés pendant ces années (Ba, 2007).

La collaboration à la lutte contre les migrations irrégulières s'insère à ce moment dans le cadre des partenariats établis en particulier avec les principaux pays d'accueil européens (la France, l'Italie et l'Espagne), au sujet d'une gestion concertée des flux migratoires comportant aussi la dimension migration et développement. Ces accords comprennent un partenariat des pays d'origine à la facilitation des retours et des réadmissions⁴², ainsi que leur collaboration à la lutte contre l'immigration illégale (sensibilisation et surveillance des zones de départ). En échange sont proposés, selon les cas, le financement de programmes de développement (et de codéveloppement, impliquant un soutien aux projets de la diaspora), ainsi que l'appui à la formation et à l'emploi des jeunes. Sont également négociées avec les principaux États d'accueil les facilitations pour la délivrance de visas pour certaines catégories de ressortissants (personnes hautement qualifiées, chercheurs, étudiants, femmes et hommes d'affaires, artistes), ou alors pour des métiers spécifiques, aussi sous forme de circulation temporaire (Maggi *et al.*, 2013). Dans un contexte où la migration représente depuis longtemps une stratégie familiale et communautaire de réduction des risques économiques (Fall, 2003), ainsi qu'une contribution cruciale en termes de développement national et local, l'intérêt du gouvernement sénégalais, à l'instar de celui d'autres pays africains, est en effet celui de négocier, dans la mesure du possible, des opportunités de migration et de mobilité dans un cadre légal (Collet et Ahad, 2017).

2.5 Les partenariats entre le Sénégal et l'Union européenne sur la migration et le développement

Alors que pendant plusieurs années les partenariats entre les États de l'Union européenne et les pays d'origine au sujet de la migration et du développement ont été établis surtout dans le cadre de la coopération bilatérale, l'UE manifeste une propension grandissante à vouloir les encadrer, en faisant état de « sa vive préoccupation devant les tragédies qui se produisent en mer Méditerranée » (Tardis, 2018 : 11). Ainsi, en 2005, l'UE commence à conceptualiser le cadre de son action sous forme d'« Approche globale sur les migrations », comprenant

42 Notons que des programmes de retours volontaires sont aussi développés par les États d'accueil, et mis en place généralement par l'OIM et/ou par des organisations de la société civile des pays concernés, qui comprennent généralement un montant pour le développement d'un projet et un appui aux capacités entrepreneuriales.

des lignes directrices en vue d'établir des relations avec les pays d'origine au sujet des liens entre migration et développement. Cette approche concerne au début des domaines divers tels que l'asile, le codéveloppement, la lutte contre la migration irrégulière, le contrôle des frontières ainsi que la migration légale. En 2012, après les printemps arabes, cette démarche est revisitée en « Approche globale des migrations et de la mobilité ». Celle-ci représente un cadre d'échange qui repose sur une multitude de dialogues régionaux⁴³, de projets et d'actions, ainsi que sur des accords bilatéraux établis entre l'UE et un « pays tiers » en particulier. L'UE invoque désormais l'importance et la nécessité d'« un véritable partenariat avec les pays tiers » (Tardis, 2018 : 12), avec quatre objectifs principaux : 1) une meilleure organisation de la migration légale et une gestion accrue des mobilités ; 2) la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et l'éradication du trafic d'êtres humains ; 3) la maximalisation des impacts des migrations et des mobilités pour le développement ; et 4) la promotion de la protection internationale des migrants.

Or, bien que l'ensemble de ces visées soient adoptées sur le papier, et comprennent une référence aux liens positifs entre migration et développement ainsi qu'à l'ouverture de possibilités de migration légale en Europe, l'objectif premier pour l'Europe serait en réalité celui de réduire à court terme la migration irrégulière et faciliter les retours et les réadmissions, comme relevé par les observateurs (Kipp, 2018 ; Kipp et Koch, 2018). Le succès de cette approche a donc été limité, notamment en ce qui concerne l'établissement de partenariats de mobilité avec les pays d'origine des migrants, comprenant la réadmission des ressortissants en situation de séjour irrégulier, en échange de la facilitation des visas pour certaines catégories de ressortissants. Or, la seule facilitation des visas, qui consiste essentiellement en une simplification des procédures, n'a pas représenté un facteur incitatif suffisant à une collaboration accrue aux réadmissions, et ceci pour plusieurs pays d'origine, y compris le Sénégal. En ce qui concerne l'ouverture des possibilités de migration légale, qui représente un véritable intérêt des pays d'origine, malgré la volonté en ce sens de l'UE, cette option s'est confrontée aux résistances de la plupart des États membres.

Une telle résistance à la migration légale reflète, de la part des pays européens concernés, une compréhension de la migration en tant que problème et non pas en tant qu'opportunité. Elle incarne ainsi, comme soulevé à plusieurs reprises dans la littérature analysant le débat global sur la migration et le développement (Mossin Bronden, 2012 ; Glick Schiller, 2012 ; Nyberg Sorensen, 2012), la contradiction existante dans les pays du Nord à concevoir

43 Par exemple le Partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi, le Processus de Rabat, ainsi que le dialogue paritaire entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'Union européenne, créé suite à l'Accord de Cotonou signé en 2000.

les migrants à la fois en tant qu'acteurs privilégiés du développement de leur pays d'origine, et en tant que menace potentielle en termes de sécurité et de cohésion sociale des pays d'accueil (Joppke et Morawska, 2003 ; Jacobs, 2004).

2.5.1 La priorité africaine et sénégalaise du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'Union européenne

Depuis la « crise » des migrants et des réfugiés de 2015, les partenariats entre l'Union européenne et les « pays tiers » dans le domaine de la migration et du développement ont pris un nouveau tournant. La dimension externe de la politique d'asile et des migrations s'est déplacée du voisinage de l'UE (Libye, Maroc, Turquie) à l'Afrique subsaharienne (Zoomers et *al.*, 2018). Ainsi, cinq pays prioritaires subsahariens sont concernés par le nouveau partenariat, parmi lesquels figure au premier plan le Sénégal (avec l'Éthiopie, le Mali, le Niger et le Nigéria⁴⁴).

En novembre 2015, l'UE et ses États membres convient leurs partenaires africains à Malte, au Sommet de la Valette, où sont rappelés par les Européens les principes de partenariat et de responsabilité partagée pour gérer les flux migratoires. Suite aux débats, l'UE vote le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) en faveur de la stabilité et de la lutte contre « les causes profondes » de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. Dans ce nouveau cadre, s'articulent logiques de coopération au développement, questions migratoires et considérations sécuritaires (Tardis, 2018). Doté de 3,3 milliards d'euros⁴⁵ et prévu pour une durée de 5 ans, il a 4 objectifs stratégiques : 1) la création d'opportunités économiques et d'emplois ; 2) le renforcement de la résilience des communautés, en particulier les plus vulnérables ; 3) l'amélioration de la gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination ; 4) l'amélioration de la gouvernance, la prévention des conflits, et la réduction des déplacements forcés et des migrations irrégulières.

L'objectif du FFU est d'être complémentaire au Fonds européen pour le développement (FED). Or, du fait qu'il utilise en grande partie des fonds de réserve du FED, il inscrit directement le financement de l'aide au développement dans la maîtrise des flux migratoires et les questions sécuritaires. Bien que la plupart des fonds du FFU soient utilisés pour des projets de développement (Oxfam, 2017), ces derniers doivent désormais établir leur

44 Ce choix est motivé surtout par le fait qu'ils représentent des pays sur la route migratoire de la Méditerranée centrale. Notons qu'au début le partenariat prévoyait aussi d'autres pays africains, qui ont été ensuite réduits à 5.

45 88 % des fonds du FFU proviennent de l'UE et 12 % des États membres, avec une contribution de la Suisse et de la Norvège. À noter que les dotations financières des pays membres sont très variables (Bernardini, 2018).

impact en termes de diminution des mouvements migratoires, qui devient un critère au moins aussi important que la diminution du niveau de pauvreté. Ce nouveau cadre mobilise des moyens diplomatiques et financiers sans précédent, et comporte des ambitions inédites de la part de l'UE pour établir avec les pays africains des partenariats en termes de migration et développement, qui avantageraient cependant plus l'Europe que l'Afrique (Déclaration de Bamako, 2017 ; Tardis, 2018). En effet, la priorité de l'UE est affirmée d'emblée. Il s'agit d'augmenter à court terme les renvois et les réadmissions dans les pays d'origine des ressortissants en situation irrégulière par une collaboration accrue des États d'origine, et de diminuer les départs. Ce nouveau cadre représente donc le signe d'une synergie renforcée, voire d'un alignement, entre objectifs de politique migratoire, de sécurité et de développement. La volonté de s'attaquer aux « causes profondes » (« *root causes* ») de la migration devient le nouveau discours à la base des projets envisagés dans les pays concernés (Collet et Ahad, 2017).

Dès lors, le FFU représente une incitation financière selon la logique du « plus pour plus » (Kipp et Koch, 2018), en d'autres termes plus de projets de développement et de création d'opportunités d'emploi – envisagés en tant que capables de s'attaquer aux « causes profondes » des migrations – pour plus de collaboration à la maîtrise des flux migratoires, au retour et à la réintégration durable des migrants. La société civile, les ONG, les organisations internationales, ainsi que la diaspora et ses associations, sont appelées dans un tel cadre à jouer un rôle complémentaire à celui des agences de coopération européennes et de leurs partenaires étatiques sénégalais dans l'action destinée à s'attaquer aux « causes profondes » de la migration (Bernardini, 2018).

2.5.2 Projets du Fonds fiduciaire d'urgence au Sénégal

Le Sénégal est le principal pays bénéficiaire du FFU, avec 161,8 millions d'euros distribués sur neuf projets. L'élaboration des projets et des actions prévues a été basée sur des échanges qui ont eu lieu lors de réunions techniques à Dakar entre les représentants du gouvernement sénégalais et de l'UE. Le propos de ces négociations a été celui de déterminer les objectifs, les activités et les modalités de mise en œuvre des parties prenantes, et de répondre aux priorités du gouvernement sénégalais⁴⁶. Parmi les quatre composantes principales des projets du FFU⁴⁷, la plus importante au Sénégal apparaît

46 Cf. Annexe IV de l'Accord instituant les fonds fiduciaires « European Union Emergency Trust Funds for stability and addressing root causes or irregular migration and displaced persons in Africa », et ses règles internes.

47 À savoir l'amélioration de la gouvernance et la prévention des conflits, l'amélioration de la gestion des migrations, le renforcement de la résilience et la création de nouvelles opportunités économiques.

être celle liée à la création d'opportunités d'emplois, en particulier pour les jeunes. Une grande importance est aussi attribuée à la composante relative au renforcement de la gestion et la gouvernance de la migration, ainsi qu'au retour et à la réintégration durable des migrants. Cette dimension comporte aussi, en ligne avec les priorités du gouvernement sénégalais, un volet relatif à l'accompagnement des investissements de la diaspora, en s'appuyant sur les initiatives déjà réalisées. La prise en compte des avantages des migrations en termes de développement est donc bien présente dans les projets mis en place au Sénégal, bien qu'elle ne représente plus dans le cadre du FFU l'une des composantes prioritaires (Collet et Ahad, 2018). Notons également que le développement agricole et rural est un secteur privilégié, bien que non exclusif, des projets mis en place. L'objectif est de créer des opportunités d'emplois pour les jeunes dans les zones rurales à haut potentiel migratoire, en vue de combattre l'exode rural et la migration irrégulière, favoriser le retour et la réintégration des migrants, et augmenter la résilience des populations les plus démunies en milieu rural au niveau de la sécurité alimentaire⁴⁸.

2.5.2.1 L'accompagnement aux investissements de la diaspora

Dans le cadre du FFU, l'objectif de l'accompagnement aux investissements de la diaspora est, comme observé plus haut, articulé avec l'objectif de favoriser le retour et la réintégration des migrants, en misant sur les avantages représentés par l'engagement de la diaspora dans les activités de développement pour lutter contre les « causes profondes » de la migration. Le soutien aux investissements de la diaspora s'appuie dans nombre de cas sur des initiatives déjà existantes ou qui viennent de se conclure, pour lesquelles sont mobilisés des fonds supplémentaires issus du FFU pour élargir le cadre d'action, et renforcer les activités ainsi que les acteurs concernés.

La redynamisation des BAOS

Parmi les activités prévues à ce niveau, figure le renforcement des capacités de la DGSE dans sa mission d'appui et de conseil aux migrants et aux familles. En particulier, un support de la coopération espagnole est envisagé pour le déploiement et la redynamisation des dispositifs BAOS dans tout le territoire national (14 au total, sur 7 déjà existants). Ces bureaux sont destinés à orienter dans les territoires d'origine et à Dakar les migrants qui désirent investir

48 Parmi les projets mis en place pour créer de l'emploi pour les jeunes au Sénégal, figure le projet « Tekki fii » (réussir ici), qui comporte l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes (porté par l'AFD et par l'Agence de coopération du Luxembourg, avec le gouvernement sénégalais et des ONG), ainsi que le PACERSEN (« Projet d'appui à la réduction de la migration à travers la création d'emplois ruraux au Sénégal », porté par la coopération italienne et la coopération espagnole, en collaboration avec l'ANIDA), qui comporte quant à lui la mise en place de fermes collectives « Naatangué » dans les régions à forte tradition migratoire, en vue de la création d'emplois pour les jeunes, et de la réintégration des migrants de retour.

dans une activité productive, à accompagner le retour et la réintégration des migrants, tout en sensibilisant la population sur les questions migratoires. Dans le cadre du FFU, en plus de la redynamisation des BAOS, il s'agit d'œuvrer afin de mieux intégrer les questions migratoires dans les plans de développement des collectivités locales, avec l'appui des Agences régionales de développement (ARD).

Ces actions s'insèrent dans le cadre du support à l'acte III de la décentralisation des politiques – entamée au Sénégal en 1996⁴⁹ – qui confère à l'échelon local de nouvelles responsabilités pour faire face aux enjeux de développement local, y compris ceux relatifs aux liens entre migration et développement (Cissé et Roberts, 2014). Les activités prévues, qui visent de manière générale un renforcement de la gouvernance locale des questions de migration et développement, s'inscrivent plus particulièrement dans le prolongement de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU, qui comporte aussi un engagement du gouvernement suisse⁵⁰. L'ICMD vise à maximiser le potentiel de la migration en faveur du développement local, en fournissant un appui technique et financier en vue de développer les initiatives existantes gérées localement sur la migration et le développement, avec des projets menés dans huit pays cibles, parmi lesquels figure le Sénégal⁵¹. L'ICMD au Sénégal a été mise en place par l'OIM de Dakar, avec le soutien d'autres organisations internationales, de la Délégation à l'Union européenne, et de l'Ambassade suisse à Dakar. Sa mise en œuvre a comporté la coopération avec différentes autorités nationales sénégalaises, afin d'assurer la cohérence des politiques, notamment la DGSE et le Ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire.

Ainsi, entre 2014 et 2016 ont été mis en place deux projets de l'ICMD au Sénégal, qui ont concerné principalement deux partenaires étatiques locaux, notamment les Agences régionales de développement (ARD) de Diourbel et de Sédhiou. Ces agences ont mis en œuvre deux projets, respectivement le JAPPANDO⁵² et le PAICODEL-S⁵³. Ces projets ont visé à renforcer

49 La première réforme avait déjà eu lieu en 1972 avec l'érection des communautés rurales. La réforme de 1996 concerne la régionalisation et le transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales. En 2013 a débuté l'acte III de décentralisation, qui comporte entre autres la mise en place de pôles de développement économique dans les territoires.

50 L'ICMD a été mise en œuvre par le PNUD au niveau mondial à partir de 2012, en partenariat avec l'OIM et d'autres organisations internationales, et a été financée par l'UE et la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC).

51 Cf. OIM (2017). *Pratiques des autorités locales et autres acteurs locaux dans la gestion de la migration pour le développement*. ICMD, Rapport final du Pays – Sénégal.

52 Connecter les migrants, les autorités locales, les investisseurs et acteurs économiques pour le développement local dans la région de Diourbel.

53 Soutenir les initiatives de codéveloppement pour le développement économique local dans la région de Sédhiou.

l'accompagnement des migrants porteurs de projets au Sénégal, ainsi qu'à appuyer les autorités locales, pour leur permettre de mieux répondre aux besoins des migrants et aux bénéfices apportés par la migration en termes de développement durable des territoires. Grâce à ces initiatives, des acteurs étatiques locaux ont pu acquérir des compétences et mener des activités de conseil, de mise en relation et de structuration des migrants de leur région. Notons cependant qu'une fois les projets terminés, la plupart des BAOS concernés sont tombés en quasi-léthargie, faute de continuité au niveau du financement. Cet état de fait pointe directement la question de la durabilité de ce type de projets, qui génèrent des capacités de la part des acteurs étatiques ainsi que des attentes de la part des migrants, qui sont ensuite déçues faute de financements durables provenant de l'État sénégalais ou d'autres bailleurs. Étant donné l'importance perçue des BAOS dans la mise en œuvre locale de la politique migration et développement, un financement pour les rendre à nouveau opérationnels a été estimé crucial dans le cadre du FFU.

Par ailleurs, les programmes issus de la coopération bilatérale avec la France et l'Italie, respectivement le PAISD et la PLASEPRI, bénéficient dans le cadre du FFU de fonds supplémentaires, permettant un élargissement du cadre d'action et une focalisation sur des objectifs spécifiques, entre autres le caractère productif des projets portés par les migrants.

Le PAISD III

Ce programme comporte dans sa troisième phase (dès 2018) un financement de 14 millions d'euros, avec une contribution de l'UE qui s'élève à 10 millions, de l'Agence française de développement (2 millions d'euros), tout comme de l'État du Sénégal, qui en plus de 2 millions d'euros met à disposition les infrastructures. L'une des principales évolutions suite au financement européen est que ce programme, auparavant réservé à la diaspora sénégalaise en France, s'adresse désormais aussi à celle établie en Italie, Espagne et Belgique. Par ailleurs, les projets sont destinés à couvrir un territoire plus diversifié qu'auparavant, qui était limité à quelques exceptions près aux régions de la Vallée du Fleuve Sénégal, d'où sont majoritairement originaires les associations villageoises basées en France. Par ailleurs, bien que le dispositif comprenne toujours la dimension d'appui aux projets d'infrastructures initiés par les associations de migrants dans leurs villages et territoires d'origine, la dimension entrepreneuriale est davantage mise en avant dans la troisième phase du PAISD. Il s'agit en ce sens de promouvoir de la part des migrants et leurs associations des investissements individuels et collectifs productifs, qui soient capables de générer des revenus, dans l'agriculture tout comme dans d'autres secteurs.

Une telle démarche focalisée sur les aspects économiques et productifs comporte, pour les gestionnaires du programme, des efforts en vue de tenter

de convaincre les associations de migrants de ne plus se limiter à mettre en place des projets sociaux concernant les infrastructures en faveur des localités d'origine. Il s'agit en effet de les conduire à entreprendre des investissements économiques collectifs, susceptibles d'accroître le capital initial à disposition et de rendre davantage durables les investissements financiers, en embrassant le plus possible une logique économique génératrice de revenus. En d'autres termes, le programme vise à accompagner les migrants et leurs associations dans ce qui est qualifié de « passage du social au productif ».

Ces divers aspects transparaissent du témoignage d'un acteur étatique :

Sur la base d'un premier test⁵⁴, j'ai sollicité l'AFD, j'ai pris des cabinets de consultants et j'ai sillonné tout le Sénégal pour essayer de modéliser la théorie du social au productif, comment cela devait se monter, etc., je suis monté à Paris et j'ai fait la restitution, et tout le monde était dedans, tout le monde, et cela peut se faire dans toutes les filières. [...] Si vous leur dites, ensemble mettez vos ressources pour développer une activité économique pour laquelle je vais financer une étude de faisabilité et pour laquelle je vous mets un opérateur qui va aller sur le terrain, un directeur général que vous allez choisir qui va vous faire les comptes avec un cabinet comptable qui va certifier tous les comptes, etc., ils seront preneurs.

L'adoption d'une approche qui est appelée à davantage se baser sur l'entrepreneuriat, la création de revenus et d'emplois, de la part d'investisseurs migrants – individuels, mais aussi associatifs – aurait motivé l'intérêt de l'UE à cofinancer la troisième phase du PAISD. Les objectifs par le FFU sont en effet de créer des conditions économiques sur place, favorables autant au retour et à la réinsertion de migrants, qu'à la création d'opportunités de revenu pour les habitants, censées réduire la pression migratoire.

La PLASEPRI II

Finalement, mentionnons encore à ce niveau les principales évolutions de la PLASEPRI, qui va comprendre dans sa deuxième phase une contribution provenant du FFU, incluant là aussi des nouvelles orientations. Cette contribution, qui s'élève à environ 13 millions d'euros, vise à contraster la migration irrégulière par l'appui au secteur privé et à la création d'emplois – en particulier pour les jeunes – et est destinée à financer l'assistance technique à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, dans l'objectif de l'employabilité des jeunes et de l'acquisition des compétences au travers de stages, il s'agit également dans le cadre de ce programme d'établir des conventions de stages pour les jeunes avec des entreprises sénégalaises, sous forme de bourses subventionnées. Ces

54 L'interlocuteur se réfère à « Niokolo Transports », une entreprise dans le domaine du transport routier aujourd'hui florissante, créée en 2008 par l'Association des ressortissants de Kédougou en France.

évolutions sont retracées par un représentant de la coopération internationale dans ce passage :

Ça devient un programme à 40 millions d'euros, de grande priorité pour l'AICS, le gouvernement italien, et le gouvernement sénégalais. [...] Cette entrée de l'UE dans le programme élargit le focus de la PLASEPRI. L'UE a voulu insérer la composante de travail sur l'employabilité des jeunes, tout ce qui est focus sur l'emploi des jeunes est très fort.

Par ailleurs, alors que dans la première phase du programme il n'y avait pas de focus régional, dans cette deuxième phase l'appui va concerner les principales zones d'émigration de la diaspora basée en Italie, à savoir les régions de Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga et Saint-Louis. La PLASEPRI II se propose en effet d'impliquer en plus large mesure la diaspora en Italie comparativement à la première phase, et comprend un travail plus important d'information, de communication, de sensibilisation, et d'appui à l'élaboration des projets⁵⁵. Rappelons en effet que la diaspora en Italie avait bénéficié de manière très restreinte du programme (5 projets de la diaspora pour environ 500 projets soutenus au Sénégal), en raison des contraintes liées au crédit, mais aussi de l'insuffisance d'un travail mené directement auprès de la diaspora en Italie, comme l'estime un acteur de la coopération internationale :

En vérité l'engagement de la diaspora sénégalaise a été l'un des points faibles du projet. On ne peut pas prétendre entamer des parcours de canalisation de la diaspora sans un travail continu d'information, de sensibilisation et de facilitation de ce matching entre la diaspora qui veut investir pour le bien de son pays et les opportunités qui existent dans ce pays. Ceci a manqué.

La nécessité de réaliser un travail qui part des activités de la diaspora dans l'implémentation de programmes qui concernent ses investissements est rappelée par le président d'une association de migrants. Ce type de programme devrait à son avis partir de la base pour aller chercher les migrants qui ont déjà commencé à investir au Sénégal, notamment dans le domaine de l'agriculture, pour mieux les accompagner. Ainsi :

Aujourd'hui, dans la zone de mon village, qui est un exemple comme il y en a des centaines, les Sénégalais qui vivaient plus particulièrement en Italie, ou qui vivent entre le Sénégal et l'Italie, ont creusé des puits, et investit des centaines de milliers d'euros dans l'agriculture au Sénégal, c'est ça la nouvelle tendance. Ce sont des projets individuels. Et ensuite il y a beaucoup d'associations qui ont fait mieux que nous, il y a beaucoup de

55 Cet appui concerne aussi la redynamisation du Bureau d'appui aux Sénégalais de l'Extérieur (BASE), créé à Milan en 2016 pour orienter les migrants investisseurs, et comportant l'appui de l'OIM, de la coopération italienne, de la Commune de Milan et du gouvernement sénégalais (en partenariat l'association Sunugal à Milan). Le BASE était inactif au moment de la recherche.

projets au Sénégal qui ne sont pas visibles. Ce qui a manqué de la part des gouvernements, européens et africains, est de faire véritablement un suivi, un accompagnement, de ces projets. Bien qu'ils parlent beaucoup, ils n'interviennent pas là où il faut. [...] Je ne veux pas critiquer le vieux projet PLASEPRI, mais il n'a pas été chercher ces migrants, cette diaspora dont je parle, qui a déjà fait des investissements.

Dans l'optique d'un renouement des relations entre la PLASEPRI et la diaspora en Italie, selon cet acteur associatif est nécessaire un partenariat plus rapproché avec des organisations de migrants, et avec des ONG qui sont déjà en lien avec les migrants. Ces acteurs de la société civile sont en effet proches des réalités d'engagement des migrants sénégalais dans le domaine de l'entrepreneuriat, et peuvent être à même de mieux comprendre les opportunités, mais aussi les obstacles auxquels ils se confrontent au niveau des investissements productifs. La discussion d'une série de projets qui sont soutenus par le FFU au Sénégal a permis de comprendre leur articulation avec des projets déjà existants en matière de migration et développement, ainsi que les nouvelles directions stratégiques que le nouveau cadre européen comporte. L'action du FFU, bien que mettant en exergue ses visées spécifiques d'agir pour contraster la migration irrégulière ainsi que pour favoriser le retour et la réintégration durable des migrants, veille à agir en coordination avec les autres initiatives existantes, et conformément aux plans nationaux et locaux de développement de l'État sénégalais, incarnés dans le Plan Sénégal Émergent (PSE).

2.6 Le Plan Sénégal Émergent et le rôle de la diaspora

Le Sénégal représente la quatrième économie d'Afrique de l'Ouest, derrière le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Nigéria. Le pays a obtenu de bonnes performances économiques ces dernières années (croissance du PIB de 5,27 en 2019), en particulier dans l'industrie extractive et le secteur agricole. Cependant, la baisse de l'incidence de la pauvreté s'avère toujours faible, en particulier en milieu rural, et le pays est donc encore classifié en tant que pays à faible revenu par la Banque mondiale. Avec plus de 16 millions d'habitants en 2019, le Sénégal connaît une forte croissance démographique (3,07 par an pour un taux de fertilité de 4,7⁵⁶). La population est donc à dominante jeune (l'âge médian se situe autour de 18 ans), et est confrontée à des possibilités limitées d'accès aux services sociaux de base et d'insertion dans le monde du travail. La question de l'emploi des jeunes, en particulier en milieu rural, représente ainsi une priorité des politiques publiques. Le secteur agricole, malgré les progrès observés pendant les dernières années, se confronte toujours à des

56 Cf. <https://www.populationdata.net/pays/senegal/> [10.01.2020]

niveaux insuffisants de productivité, d'infrastructures de soutien à la production, ainsi qu'à des difficultés d'accès aux facteurs de production (eau et intrants de qualité). Par ailleurs, est relevée une importante vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques, la faible structuration des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, des obstacles en termes d'accès au foncier et au crédit, ainsi que des problèmes en termes de gouvernance⁵⁷.

Face à ces défis, le Plan Sénégal Émergent (PSE, 2014-2035)⁵⁸ est orienté vers la transformation structurelle de l'économie afin d'augmenter la productivité et lutter contre la pauvreté. Le domaine agricole occupe une place privilégiée dans le PSE, au regard de son fort potentiel dans l'économie du pays, et dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les priorités de développement concernent en particulier trois axes :

- 1) La transformation des structures de l'économie, en consolidant les secteurs actuels et en développant d'autres secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale, et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements. Sont privilégiées en particulier l'énergie, l'agriculture, la pêche, l'industrie et les infrastructures. Une telle transformation doit se faire au travers d'un développement plus équilibré dans les divers territoires, sous forme de « pôles économiques viables ».
- 2) Le développement du capital humain et l'amélioration des conditions de vie de la population (services, logements, structures de base), en luttant contre les inégalités sociales et en favorisant l'émergence de « territoires viables ».
- 3) Le renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la gouvernance, la protection des droits et des libertés afin de créer les conditions de paix et de cohésion sociale. Est prévu dans cet axe également le renforcement des capacités des administrations et des autorités locales dans les questions de développement.

Le PSE comprend comme pilier fondamental l'implication de la diaspora dans ses stratégies de développement, qui est érigée par le président Macky Sall en tant que 15^e région administrative du Sénégal. Les Sénégalais de la diaspora sont considérés comme un atout et une opportunité, et leur contribution (réelle et potentielle) est envisagée en tant que transversale aux trois axes du PSE. En effet, il s'agit « d'impliquer les Sénégalais de la diaspora dans les efforts de développement national par la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs, l'accompagnement de leurs initiatives, tout en assurant leur protection et le respect de leurs droits, l'amélioration de

57 https://www.un-page.org/files/public/plan_senegal_emergent.pdf [10.01.2020]

58 Le programme politique du président Macky Sall, élu en 2012, et réélu en 2019.

la gestion des statistiques migratoires et la promotion du transfert de leurs connaissances et savoir-faire» (PSE, 2014 : 86).

Au niveau de l'axe relatif à la transformation du secteur économique et à la croissance, la prise en compte de l'ampleur des transferts financiers des migrants, dépassant de loin l'aide publique au développement, focalise depuis des années déjà l'effort de l'État et de ses partenaires concernant la mise en place de dispositifs incitatifs à l'investissement productif des migrants. Malgré les obstacles toujours présents, lors des dernières années ont été introduites des facilitations fiscales pour les investissements de la diaspora, ainsi que des assouplissements aux conditions d'accès au crédit dans le cadre de l'environnement bancaire, pour qu'il soit plus favorable aux investissements (Thiam, 2011). Il s'agit en d'autres termes pour l'État de créer les conditions incitatives à la canalisation des transferts financiers des migrants vers le secteur productif. Et ceci en sachant que les transferts sont toujours dirigés majoritairement vers les dépenses familiales, l'accès à la santé et à l'éducation, l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des familles, ainsi que vers des investissements concernant surtout le secteur immobilier à Dakar (Tall, 2009).

Par ailleurs, est reconnue également la contribution positive des associations de migrants au développement territorial des zones rurales les plus enclavées. Celle-ci s'exprime à travers les projets associatifs villageois, réalisés en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique, notamment dans les régions les plus enclavées du pays (Lacroix, 2014 ; Wade et Wade, 2018). Dans ce cadre, il s'agit pour l'État d'opérer de manière complémentaire aux engagements associatifs tout en les appuyant au niveau technique et financier, au travers de programmes de codéveloppement ou de développement solidaire tels que le PAISD.

En ce qui concerne l'axe du renforcement du capital humain, on estime que la diaspora joue un rôle crucial au niveau des transferts de compétences acquises à l'étranger, qu'il s'agisse de migrants hautement qualifiés, ou de migrants ayant acquis des savoir-faire spécifiques. Les transferts transnationaux des migrants s'expriment en termes sociaux (Levitt, 2011), notamment les transferts d'idées, de valeurs et d'innovations, voire de capital social – par exemple les réseaux sociaux (Portes, 1998) – sont également reconnus. Les transferts comprennent également des ressources sous forme de capacités humaines pouvant être acquises en migration, telles que l'organisation, l'esprit d'entrepreneuriat, l'éthique du travail, l'ambition, la résilience et la capacité d'adaptation, qui sont conçues comme favorables aux processus de développement (Guiheux et Zalio, 2014). La mobilisation de ces transferts, lors de missions temporaires, ou en tant que valeur ajoutée aux investissements et aux projets collectifs de développement, est considérée importante pour

participer à renforcer le capital humain et les capacités institutionnelles dans le pays, et accompagner le processus d'émergence.

L'action de la diaspora est estimée comme centrale aussi au niveau de la bonne gouvernance, qui est inhérente au troisième axe du PSE. En effet, l'on considère que « la forte préoccupation de la diaspora relative à la bonne gouvernance qui constitue la trame de l'axe 3 du PSE s'est forgée au travers de leur expérience dans les pays d'accueil où les exigences en termes de qualité, de transparence et d'efficacité dans le service public sont souvent normalisées » (PAISD, 2018 : 8). Les associations de migrants, via leurs projets de développement mobilisant des ressources et des acteurs dans le double espace, sont envisagées comme cruciales pour la gouvernance. Elles peuvent en effet favoriser une plus grande concertation entre population, société civile et collectivités locales, et entre acteurs étatiques et de la société civile des espaces d'accueil et d'origine (GRDR, 2014). Ces dynamiques sont reconnues comme pouvant contribuer à un changement de mentalité au niveau de la gouvernance, en particulier locale (Sall *et al.*, 2010), en induisant davantage de concertation entre les acteurs. Traditionnellement moins valorisé que celui relatif aux transferts financiers et de compétences, le rôle de la diaspora dans la gouvernance fait désormais l'objet d'une reconnaissance grandissante au Sénégal. Ainsi, dans le prolongement du dialogue politique entre le gouvernement et la diaspora, en 2016 l'Assemblée nationale du Sénégal a voté une loi permettant l'élection de 15 parlementaires de la diaspora (pour un total de 165 députés). Cette loi consent désormais à la diaspora d'élire ses députés, dans huit nouveaux départements électoraux à l'étranger, et d'être représentée au niveau de l'Assemblée nationale. Il s'agit là d'une claire reconnaissance de son rôle politique.

2.7 La diaspora dans la politique nationale de migration

Le Sénégal s'est doté en 2018 d'une politique nationale de migration, portée par le Ministère de l'économie, des finances et du plan⁵⁹, et conçue en cohérence avec la vision du PSE. Le document de cette politique a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation impliquant différents acteurs institutionnels, associatifs, privés et universitaires, et a été appuyé entre autres par l'OIM (au niveau technique et financier). L'élaboration de cette politique

59 Notamment la Direction générale de la planification et des politiques économiques et la Direction du développement du capital humain. Cf. Document de Politique nationale de migration au Sénégal (PNMS), 2018. Le document de politique a été élaboré avec le soutien de l'OIM et FMM West Africa, un projet cofinancé par l'UE et la CDEAO.

marque une nouvelle étape dans la reconnaissance de la contribution de la diaspora à l'émergence du pays, et dans la nécessité perçue de poursuivre les engagements politiques afin de maximiser son potentiel de développement. En effet, « ce document de politique nationale de migration magnifie l'ambition des autorités sénégalaises dont au premier rang, le chef d'État, à accroître substantiellement les effets positifs de la migration afin qu'elle puisse devenir un levier important de croissance forte et soutenue, de capture de dividende démographique et de développement durable » (PNMS, 2018 : 2). Cette politique s'inscrit dans la dynamique de promotion de la diaspora en termes de subventions offertes, de représentation au Parlement, ainsi que de nomination à des postes de responsabilité dans le gouvernement et dans l'administration. Il s'agit ainsi dans le cadre de cette politique « d'accompagner les migrants dans leur parcours en mettant en place des politiques, des programmes et des partenariats permettant de faire respecter leurs droits, et de les encadrer durant tout leur cursus migratoire (du départ jusqu'au retour-réinsertion), afin de maximiser leurs contributions à l'émergence économique de notre pays » (PNMS, 2018 : 2). Dans le processus de mise en œuvre de la politique, il s'agit en particulier pour le gouvernement, en plus de doter financièrement les actions prévues, de mettre en place des mécanismes de coordination entre les différents ministères et structures étatiques actuellement concernés par les questions de migration, en garantissant une synergie et une cohérence entre les acteurs et les actions. Le domaine des migrations se caractérise en effet au Sénégal par l'implication de plusieurs services et acteurs étatiques, et par une gouvernance éclatée qui demande à être coordonnée.

La politique sénégalaise des migrations vise de manière générale à répondre aux nombreux enjeux posés par la question des mobilités dans un contexte politique où s'articulent des logiques relevant de la maximisation du potentiel de la migration pour le développement – comportant une connotation positive de la migration – avec celles relatives à la lutte contre la migration irrégulière et aux questions du retour, de la réadmission et de la réintégration, répondant en grande partie à des logiques de maîtrise des flux migratoires. Or, dans une telle approche intégrée, ce sont surtout les questions relatives à la maximisation du potentiel économique et social de la diaspora pour le développement qui correspondraient à l'intérêt réel du gouvernement. En effet, il est explicitement mentionné que « l'utilisation plus efficace des transferts migratoires est aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations du gouvernement, de la société civile et du secteur privé » (PNMS, 2018 : 16). D'autres dimensions, notamment celles qui concernent la nécessité d'une lutte plus efficace contre les migrations irrégulières, ainsi que les questions du retour et de la réintégration des migrants – en particulier lorsqu'il s'agit de

migrants en situation irrégulière, ou de retours lors de programmes assistés – représentent des aspects de la politique relevant davantage des préoccupations des pays d'accueil et de l'UE. Ou alors, ces dimensions sont envisagées par le gouvernement sénégalais en tant que prérequis pour négocier l'ouverture de canaux de migration légale en Europe. Un acteur étatique exprime en ces termes l'intérêt des pays africains à lutter contre les causes de la migration irrégulière :

Pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière, c'est nous, pays du Sud qui en avons plus l'intérêt, car si on n'intervient pas, les pays du Nord ferment davantage leurs frontières, et c'est le désert, les bateaux...

Bien que la prise en compte des dangers liés à la migration irrégulière sous ses formes actuelles soit présente dans la société sénégalaise et dans les discours des acteurs interrogés – et motive l'action étatique et de la société civile dans le domaine – d'autres aspects de la politique, comme le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière, comportent le risque de ne pas représenter suffisamment les intérêts du gouvernement sénégalais, ainsi que des familles et des communautés concernées. La question du retour dans une situation d'échec est en effet fortement problématique dans la société sénégalaise. À l'instar d'autres pays africains, le retour dans une situation de non-réussite du projet migratoire est une source de honte et de discrédit pour le migrant et sa famille, et peut créer des conflits dans la communauté, ou entre le migrant et sa famille (Sanchez-Mazas *et al.*, 2011).

Malgré ces constats, dans le cadre des actions dans le domaine de la coopération internationale liant la migration et le développement, depuis la mise en place du fonds d'urgence européen, l'accent est essentiellement mis sur les questions du retour et de la réintégration, ainsi que sur la lutte contre les « causes profondes » de la migration. Les questions liées à la contribution de la diaspora au développement sont quelque peu reléguées au deuxième plan, ou alors sont conçues comme des stratégies pour faciliter le retour des migrants. Ces aspects sont mentionnés par le représentant d'une organisation internationale :

Maintenant tout est passé sur retour et réintégration, depuis qu'on a eu la route de Lybie qui s'est ouverte et tous les gens qui sont arrivés, tout a été reformulé, que cela soit les politiques à destination des migrants, et même les projets de développement. C'est-à-dire qu'avec le Fonds fiduciaire de l'UE, il y a moins de ressources pour les agences de coopération, qui ont dû reformuler leurs projets pour qu'il y ait toujours un lien avec la migration pour capter ces nouvelles ressources, toujours orientées vers la réintégration. Il y a toujours cet intérêt marginal sur les questions de diaspora, mais toujours axées sur comment faire pour permettre aux gens de rentrer.

Un tel état de fait met en évidence les contradictions pouvant exister entre des intérêts divergents, ceux du gouvernement sénégalais d'une part, et ceux des bailleurs européens de l'autre, ainsi que le déséquilibre dans la prise en compte des intérêts des uns et des autres.

Ceci étant posé, une conciliation au moins partielle de ces intérêts semble s'opérer dans le cadre du discours actuel du gouvernement relatif à la contribution des migrants à l'investissement productif dans le domaine de l'agriculture. À ce propos, sont valorisés en particulier les investissements productifs des migrants dans l'agriculture (au sens large), s'accompagnant de préférence, bien que non exclusivement, d'un retour définitif et d'une réintégration réussie dans les localités d'origine. Comme on le discutera plus dans le détail dans la partie suivante, de tels investissements sont envisagés comme capables d'accompagner le processus de modernisation de l'agriculture, grâce aux moyens financiers des migrants, et aux transferts transnationaux de connaissances et de technologies acquises à l'étranger. Les investissements des migrants en milieu rural sont aussi appelés à accompagner le processus de croissance économique du secteur agricole, à participer à la création d'emplois en luttant contre l'exode rural des jeunes, ainsi qu'à augmenter la sécurité voire l'autosuffisance alimentaire des populations.

2.8 La contribution des migrants au développement de l'agriculture

L'agriculture est au cœur des stratégies et politiques de développement économique définies par l'État sénégalais, et représente dans le cadre du PSE le principal moteur de transformation structurelle et de croissance (IPAR, 2015). Alors que les politiques de soutien à l'agriculture mises en place par le gouvernement durant la période de postindépendance avaient été fortement déstructurées à partir des années 1980 par les politiques d'ajustement structurel (Faye *et al.*, 2007), depuis la crise alimentaire de 2008 des ressources budgétaires grandissantes sont mobilisées par l'État sénégalais pour le développement du secteur agricole. Suite à son élection en 2012, le chef d'État Macky Sall a déclaré son intention de faire du monde rural et de l'agriculture l'une de ses priorités. Comme le relève un acteur étatique :

Depuis 2012, en termes de politiques publiques, l'agriculture occupe une place de choix, à la limite 20 % ou 30 % du budget est investi dans l'agriculture, si ce n'était pas pour le secteur des infrastructures, l'agriculture serait le secteur qui reçoit le plus d'investissements publics aujourd'hui. Ça veut dire que c'est une préoccupation des autorités nationales.

Ainsi, depuis 2013 le gouvernement a mis en place le Programme de renforcement et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise, qui opérationnalise le volet agricole du PSE (ANSD, 2019). Ce programme définit les chaînes de valeur qui sont prioritaires et les résultats à atteindre à court terme, et comprend des subventions orientées en priorité vers les semences, les engrais et le matériel agricole (IPAR, 2015). Les résultats à atteindre dans le cadre de ce plan concernent en particulier l'autosuffisance en produits à forte consommation interne, à savoir le riz et les oignons, l'optimisation des performances de la filière arachidière, ainsi que le développement des filières fruits et légumes de contre-saison, avec un objectif d'exportation. Les options volontaristes de l'État, basées sur le renforcement du partenariat public-privé et l'accroissement des investissements à travers le Plan national d'investissement agricole, et la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ont contribué à l'amélioration des performances du secteur agricole sénégalais depuis 2015. Cette amélioration s'est concrétisée surtout par une forte hausse de la production en riz ainsi que de la production horticole.

Dans le cadre du PSE, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale doit être accompagné par la promotion de PME-PMI, donc par la mise en valeur du potentiel de l'agriculture commerciale, en attirant des investisseurs étrangers capables de développer des « méga-fermes », ainsi que des investisseurs sénégalais. Dans cette stratégie, il s'agit aussi de favoriser les investissements productifs des Sénégalais de la diaspora, en essayant de canaliser leurs transferts de fonds et leur épargne vers l'agriculture. Tout en mettant l'accent sur le développement d'une agriculture moderne basée sur l'agrobusiness⁶⁰, le PSE prévoit un certain nombre d'actions visant à favoriser le développement de l'agriculture familiale, qui est appelée à terme à se moderniser, à se diversifier et à rentrer dans une logique davantage commerciale⁶¹. Parmi les actions en faveur de l'agriculture familiale figure entre autres la mise en place de fermes intégrées, sous forme de fermes villageoises « Naatangué » (promues par l'ANIDA). Celles-ci prévoient une modernisation par rapport à l'agriculture traditionnelle sénégalaise sous pluie, et diversifient la production en développant l'horticulture, l'arboriculture, et les filières élevage (lait, aviculture, etc.). Dans l'objectif d'améliorer les synergies entre agrobusiness et agriculture familiale, il s'agit par ailleurs d'organiser les petits

60 Comme relevé par l'IPAR (2015), les subventions étatiques agricoles sont attribuées en grande partie à une minorité de gros producteurs, au détriment de la majorité de petits agriculteurs. Le défi relevé par l'IPAR est celui de parvenir à mieux cibler au niveau des subventions agricoles les exploitations familiales les plus pauvres, pour mieux accompagner le processus de réduction de la pauvreté en milieu rural, ainsi que pour assurer la sécurité alimentaire des populations les plus démunies.

61 Cf. <http://www.trade-echos.net/2017/01/17/quelle-place-pour-lagriculture-dans-le-plan-senegal-emergent/> [15.10.2019].

producteurs autour de gros opérateurs en vue de la commercialisation et de l'exportation des produits. L'accent est fortement posé sur la transformation des produits (par exemple en farine de mil, de riz, de fonio, etc.) et la culture de produits à forte valeur ajoutée (cultures maraîchères et fruitières), pour la consommation locale et l'exportation.

2.8.1 Les investissements individuels et associatifs des migrants

Dans le cadre du PSE, les investissements des migrants dans le secteur agricole sont considérés comme un atout pour accompagner le processus de croissance agricole. Qu'il s'agisse d'investissements individuels ou collectifs, l'accent est posé sur les investissements productifs visant la création de micro ou moyennes entreprises à visée commerciale, capables de générer des ressources financières et des emplois en milieu rural. Les migrants sont appelés à contribuer au développement de l'agriculture en focalisant leur action sur une ou plusieurs étapes du secteur agricole, à savoir la production, la transformation, la commercialisation ou l'exportation. En ce qui concerne les associations de migrants, le chef d'État a consacré des tournées économiques dès 2014, en particulier dans la Vallée du Fleuve Sénégal, en invitant les associations villageoises de ressortissants à renforcer leurs investissements productifs dans des secteurs tels que l'agriculture et l'élevage, pour qu'ils contribuent à valoriser le potentiel agricole de la zone. Les associations de migrants, qui ont traditionnellement centré leur action sur un appui social aux communautés d'origine, comprenant dans nombre de cas le développement de champs agricoles ou de parcelles de maraîchage communautaires pour les femmes et les jeunes, ainsi que l'appui à la petite transformation et au petit commerce local (Stocchiero, 2015), sont appelées à opérer un passage du social au productif, comme observé plus haut. Dans le cadre du PSE, les associations de migrants devraient ainsi rentrer dans une logique à visée davantage productive et commerciale, qu'il s'agisse d'agriculture familiale et communautaire, ou d'agrobusiness.

2.8.1.1 Contrer l'exode rural et la migration irrégulière

En plus de soutenir le processus de croissance de l'agriculture, les investissements des migrants sont censés accompagner la dynamique de « l'exode urbain » mise en place par le chef d'État. Celle-ci est appuyée entre autres au travers du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC⁶²), qui se propose d'inciter les jeunes qui sont en ville à un retour vers les campagnes et l'agriculture, en inversant la tendance migratoire interne par la promotion

62 Ce programme comporte deux projets, un projet d'entrepreneuriat agricole financé par la Banque islamique de développement (BID), et le projet Agricultural Services & Training Center de l'entreprise GREEN 2000.

de l'entrepreneuriat des jeunes (et des femmes) dans le secteur agricole. Un acteur étatique retrace en ces termes la volonté du gouvernement de renverser la tendance à l'exode rural :

Notre idée est de renverser la tendance, faire en sorte que le milieu rural attire le milieu urbain et que le milieu extérieur soit attiré par le milieu urbain. C'est ambitieux, prétentieux, mais c'est ce paradigme-là qu'il faut porter si on veut venir à bout de la migration. [...] Nous avons conscience que l'agriculture, dans toutes ses chaînes de valeur, peut lutter efficacement contre l'immigration irrégulière, et peut aussi favoriser le retour et une réintégration réussie du migrant. Aujourd'hui le milieu agricole est un secteur attractif, car la production a été assurée, il faut qu'on passe à la transformation et à la commercialisation, donc nous cherchons à ce que les migrants en individuel ou en association s'y intéressent.

Dans le discours étatique, le développement de l'agriculture est en effet considéré, comme observé à plusieurs reprises, le moyen privilégié pour agir contre la migration irrégulière, ainsi que pour favoriser le retour et la réintégration des migrants, en particulier des migrants investisseurs. Les migrants qui ont acquis un capital financier et social, et qui désirent retourner au Sénégal pour investir dans l'agriculture, sont en effet plus intéressants pour le gouvernement en termes de développement comparativement aux migrants qui retournent en situation d'échec. L'État essaye d'orienter les investissements (individuels ou associatifs) en particulier vers des secteurs porteurs, tels que la transformation, la commercialisation et l'exportation de produits à valeur ajoutée.

2.8.1.2 Le retour vers l'agriculture

Bien que le phénomène de l'exode rural soit perçu comme étant toujours à l'œuvre, du point de vue de nos interlocuteurs, une dynamique de retour vers l'agriculture de la part des migrants commence à être observée sur le terrain. Celle-ci serait stimulée par les investissements de l'État dans le domaine, ainsi que par l'exemple des investisseurs, qu'il s'agisse d'étrangers ou de Sénégalais, auxquels l'État et les collectivités locales ont affecté des terres⁶³. Or, les investissements des migrants provenant des zones rurales concerneraient surtout l'agriculture familiale. Ils possèdent en effet dans nombre de cas des terres familiales qu'ils aimeraient mettre en valeur, et pensent surtout à appuyer la famille, pour que leurs investissements aient des retombées positives sur leurs proches. Un acteur de la coopération internationale observe à ce propos :

63 Le débat autour de « l'accaparement des terres » est très présent au Sénégal, notamment auprès de la société civile, qui dénonce une importante affectation des terres aux investisseurs étrangers (et à des investisseurs sénégalais) sans le consentement de la population locale (Faye *et al.*, 2007).

Beaucoup de migrants sont en train de retourner dans leurs villages, aussi car souvent ils ont des terrains qu'ils aimeraient mettre en valeur. Après le vrai défi est celui d'avoir une agriculture familiale avec une série de technologies améliorées, par exemple le pompage solaire, ou le goutte-à-goutte.

Le représentant d'une fédération paysanne observe de son côté que ce retour progressif vers l'agriculture a débuté surtout après la crise alimentaire mondiale de 2008, et en concomitance avec les crises économiques qui ont touché divers pays européens. Dans les régions rurales à forte tendance migratoire vers l'Europe, où l'agriculture familiale avait souvent été délaissée lors des dernières décennies, s'observent de plus en plus des investissements qui visent à redynamiser l'agriculture familiale. Ces investissements sont accompagnés dans nombre de cas par des associations locales qui soutiennent l'agriculture paysanne, et qui travaillent à la sensibilisation des familles et des migrants. En effet :

Le grand tournant a été 2008, avec la crise alimentaire mondiale, et avec les différentes crises qui se sont succédé en Europe, ça a ouvert les yeux à certains parents d'émigrés et là c'est une autre vision qui se forme. [...] Certains ont commencé à s'intéresser à organiser leur retour, certains ont commencé à s'investir dans l'agriculture, dans l'élevage, et aussi dans l'arboriculture, il y a certains qui commencent à s'intéresser à ça et à se demander comment est-ce qu'il faut faire pour que cela soit productif. Notre rôle par rapport à ça est de faire en sorte que les migrants aient confiance par rapport à l'agriculture.

Bien qu'au Sénégal le gouvernement privilégie la mise en place de grandes exploitations, en attirant les investissements étrangers et de la diaspora surtout vers l'agrobusiness, l'importance de l'agriculture familiale – en particulier pour un pays d'Afrique subsaharienne tel que le Sénégal – est rappelée par le représentant d'une organisation internationale. Cet expert en développement agricole estime que le fait de miser sur une agriculture basée sur de grandes exploitations mécanisées est néfaste au niveau social et environnemental dans un contexte tel que celui du Sénégal, tout en reconnaissant l'importance de développer le secteur de la transformation pour appuyer l'agriculture familiale. Ainsi :

Les petits producteurs sont les principaux producteurs, c'est eux qui font l'essentiel de la production, contrairement à ce que les gens pensent. Les fantasmes de favoriser les grands investissements on les retrouve un peu partout, c'est des gens qui n'ont pas assez de recul, ils ne connaissent pas bien l'agriculture, ils pensent que le développement de l'agriculture c'est les grandes moissonneuses-batteuses, avec quelqu'un tout seul connecté qui va exploiter 150 hectares. Mais ce n'est pas compatible avec la structure

organisationnelle actuelle de l'agriculture en Afrique, ce n'est pas souhaitable socialement et c'est néfaste au niveau environnemental.

Mis à part les investissements des migrants pour redynamiser et moderniser l'agriculture familiale, des investissements de plus grande envergure, comprenant dans nombre de cas l'exportation, sont observés par des acteurs étatiques au niveau local. Souvent, il s'agit d'initiatives stimulées par les pratiques agricoles observées en Europe, comme le mentionne un acteur étatique local dans le passage suivant :

Il y a quelques individus que je connais, je sais qu'il y en a plein mais ils ne sont pas venus ici pour se signaler, mais j'en connais qui sont venus de l'Europe, et tout ce qu'ils ont comme sous, ils l'ont investi dans plus d'une vingtaine d'hectares bien structurés et ils développent l'agriculture, que cela soit pendant l'hivernage ou pendant la saison sèche. Sur fonds propres, ils ont clôturé, aménagé, réalisé les infrastructures, créé leur point d'eau, avec les énergies renouvelables, le solaire, pour irriguer avec le système de goutte-à-goutte. Ça marche.

Bien que l'État sénégalais fasse ouvertement appel aussi aux associations de migrants en vue d'appuyer le processus d'émergence du pays via des activités productives dans le secteur agricole, en réalité ce seraient davantage les investissements productifs individuels et non pas associatifs à être perçus en tant que prometteurs au niveau socio-économique. Les investissements individuels sont en effet perçus comme étant capables, via la création de microentreprises ou de PME, de générer des revenus et des emplois, en favorisant en même temps le retour réussi du migrant et sa réintégration. Selon le représentant d'une organisation internationale, les logiques associatives concerneraient davantage l'appui à la communauté pour le bien commun, alors que les projets économiques généreraient d'autres dynamiques, entre autres l'intérêt personnel ou familial :

Tant qu'on est dans les projets sociaux qui servent à la communauté, il n'y a pas de problèmes, mais quand on est dans les projets économiques, c'est chacun pour soi. On rentre dans un autre paradigme, ONG et associations de la diaspora c'est aider la communauté pour le bien de tous, quand on rentre dans les projets économiques ce n'est plus ça.

Le représentant d'une autre organisation internationale souligne une logique similaire, qui l'amène à croire qu'il s'agirait de miser surtout sur les investissements individuels, estimés comme davantage capables de générer un impact sur le territoire et susciter l'émulation auprès des jeunes :

Je vous avoue que l'expérience de plusieurs années que j'ai dans ce secteur-là me pousse à dire qu'il faut miser plus sur les investissements individuels.

Quand c'est collectif, tant que ce sont des infrastructures de type communautaire, créer un dispensaire, une école, un périmètre de maraîchage pour les femmes, OK. Mais si on veut aller sur des initiatives durables qui peuvent réellement impacter les territoires, susciter les jeunes à dire, voilà, je vais faire comme lui, là il faut des investissements individuels.

Dès lors, comme le relève également un acteur de la coopération internationale, la politique agricole actuelle, ainsi que les dispositifs d'appui mis en place par l'État et ses partenaires, ciblent en particulier les investissements individuels privés. En effet :

La politique agricole actuelle vise à faciliter le plus possible l'investissement privé de la diaspora dans les zones rurales, je souligne, privé. Cher émigré, si tu veux investir, regarde, il y a le fonds x, y, cette mesure, cette autre...

Or, selon le représentant d'une organisation internationale, face à la diversité des types d'engagement des migrants dans l'agriculture, il s'agirait pour l'État et pour les partenaires de la coopération d'appuyer leurs initiatives quelles que soient leurs modalités et leurs finalités. Ces engagements peuvent prendre la forme de soutien associatif à la communauté, d'appui à l'entrepreneuriat de GIE de jeunes ou de femmes, ou alors de projets d'investissements individuels et familiaux de plus ou moins grande envergure. Cet acteur estime à ce propos :

La dynamique intéressante est cet intérêt des migrants pour l'agriculture, que cela soit pour retourner, pour investir et soutenir, pour le développement de la communauté ou personnel, c'est ça qu'il faut appuyer, et que cela soit mieux documenté et mieux débattu.

Selon une telle logique, tout type d'engagement des migrants en faveur de l'agriculture est significatif en termes de développement, et mérite un appui et un suivi technique et financier de la part de l'État et des partenaires de la coopération. Sont brièvement présentés maintenant les principaux dispositifs d'appui à l'investissement des migrants développés par l'État et ses partenaires dans le domaine agricole. Ceci permettra de discuter les réflexions avancées par les acteurs concernés à propos de l'importance de la dimension locale dans l'offre de dispositifs de soutien aux migrants, et dans la prise en compte du lien entre migration et développement (agricole).

2.8.2 Dispositifs d'appui à l'investissement agricole et importance de la dimension locale

Au niveau ministériel, c'est en particulier la DGSE, créée en 2013 dans le prolongement du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, qui est compétente au sujet des questions qui concernent la diaspora. Au début active surtout au

niveau des consulats et des ambassades dans les pays d'accueil des migrants – étant en charge de leur protection à l'étranger ainsi que du dialogue avec la diaspora et ses associations – depuis quelques années la DGSE s'occupe également de la promotion des investissements de la diaspora, selon une logique territoriale. Celle-ci s'est exprimée notamment par la mise en place des BAOS dans le cadre des deux projets soutenus par l'ICMD. Comme on l'a vu, ces initiatives ont focalisé leur action sur le renforcement de la dimension locale du lien entre migration et développement, en partenariat avec les ARD des régions de Sédhiou, Diourbel, Louga, Thiès et Kaolack.

Le Plan stratégique opérationnel de la DGSE concerne depuis 2016 trois axes principaux, à savoir l'assistance des Sénégalais établis à l'étranger, l'investissement productif de la diaspora, ainsi que la territorialisation de l'approche migratoire. Un acteur étatique exprime en ces termes les missions de cette direction, en soulignant l'importance de la dimension territoriale dans l'approche migratoire, et dans l'appui aux investissements de la diaspora :

Dans le Plan stratégique opérationnel, nous en sommes à trois grands projets, l'assistance des Sénégalais de l'étranger, le deuxième la promotion de l'investissement productif de la diaspora, pour donner une idée des liens entre le migrant et son territoire, avec le migrant et l'agriculture comme secteur porteur de croissance. Et donc le troisième axe stratégique par rapport à ça est la territorialisation de l'approche migratoire. [...] Nous avons commencé à travailler avec les collectivités territoriales parce que nous avons pensé que le migrant qui quitte son village natal, vit à Paris, à Londres où ailleurs, ses préoccupations c'est d'abord sa famille dans sa communauté, et sa communauté dans le Sénégal. [...] Si l'on vient à la promotion de l'investissement productif, nous étions obligés en tant que pouvoir public de prendre en compte ses préoccupations et de les accompagner au niveau financier et non financier.

En ce qui concerne les dispositifs d'appui et d'accompagnement aux migrants mis en place par l'État et ses partenaires – notamment dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays d'accueil – en plus des BAOS, figurent le FAISE, le PAISD, ainsi que la PLASEPRI, qui ont été présentés dans les sections précédentes⁶⁴. Au niveau de l'agriculture, notons que l'ANIDA, en plus de sa mission d'appui à l'agriculture familiale et communautaire, comprend également un volet de soutien à l'investissement privé. Selon un acteur étatique, les Sénégalais de la diaspora qui retournent pour investir

64 D'autres dispositifs publics sénégalais ayant un volet migration sont également présents, tels que l'APIX, l'Agence sénégalaise de promotion des investissements, qui a ouvert un guichet dédié à la diaspora à Dakar et à Saint-Louis. Le FONGIP/FONGARISE vise quant à lui à offrir des garanties aux projets des migrants, en facilitant l'accès au crédit, alors que l'ADEPME accompagne et conseille les porteurs d'idées dans la création de petites et moyennes entreprises.

dans l'agriculture sont une cible intéressante pour l'ANIDA, car ils bénéficient généralement, en plus de ressources financières, d'un capital en termes de capacités et d'expériences, d'esprit d'entreprise et de résilience. Comme l'exprime un acteur étatique dans le passage suivant, l'ensemble de ces facteurs peut contribuer à revaloriser l'agriculture :

Alors les Sénégalais de l'Extérieur ou les migrants de retour, c'est une cible intéressante pour nous, parce que c'est une cible qui a au moins un capital d'expérience et qui a vécu ailleurs, voire même dans des exploitations agricoles en Italie ou en Espagne. Ils ont vu comment l'agriculture se faisait ailleurs. [...] Mais au-delà du capital en expérience qu'ils ont, ils ont aussi généralement un capital financier, parce que c'est des gens qui étant à l'extérieur, cherchent toujours à accumuler un patrimoine, c'est donc intéressant aussi parce qu'ils ont accumulé des ressources. Et un autre élément aussi, c'est qu'ils se sont frottés à une aptitude à braver des difficultés, parce que migrer déjà ce n'est pas facile, surtout quand on est dans la migration irrégulière, c'est des conditions très, très difficiles, si vous arrivez à réussir une migration irrégulière, à vous insérer dans un pays d'accueil, c'est qu'après normalement vous êtes formatés à avoir une mentalité autre que ceux qui sont restés, qui restent dans l'attente d'une aide de l'État.

Ceci étant posé, d'autres acteurs interrogés estiment que malgré l'existence d'une série de dispositifs d'appui et d'une claire volonté politique de favoriser les investissements des migrants dans l'agriculture, les migrants se heurtent toujours à de nombreux obstacles dans la mise en place de leurs projets. Ces obstacles concernent, en plus des problèmes d'accès au foncier et au crédit, des difficultés en termes d'accès à des services d'accompagnement au niveau local. Un tel constat pointe la question des défaillances toujours existantes au niveau de la dimension territoriale du lien entre migration et développement, aussi en raison de la léthargie actuelle des BAOS, qui sont censés orienter les migrants désirant investir dans leur territoire d'origine. Pour essayer de remédier à ces lacunes, une série d'actions au niveau local ont été menées lors des dernières années pour appuyer la demande d'accompagnement exprimée par les migrants, en particulier dans les régions à forte tendance migratoire.

Par exemple, le Conseil départemental de Louga a mis en place d'abord un Guichet de l'entreprise, transformé actuellement en Observatoire régional de l'économie locale (OREL), destiné à informer les migrants sur les potentialités économiques de leur région. Dans ce cadre sont menées des actions visant à insérer la migration et le développement dans les outils de planification des collectivités locales, et sont organisés des forums annuels avec les migrants à Louga, précédés de visites dans les principaux pays d'accueil européens. Un représentant étatique au niveau local, conscient que les migrants qui désirent

investir nécessitent un appui et un encadrement plus important au niveau local, observe à ce propos :

Au niveau du département de Louga, on est en train de corriger cette tendance-là en mettant en place ce qu'on appelle l'Observatoire de l'économie locale, l'OREL, qui est une initiative première dans la région de Louga. L'idée est d'avoir une base de données sur les catégories d'acteurs, migrants et autres, et sur l'économie locale. Avoir l'information en temps réel, sa contribution au PIB, au niveau régional, communal, et ainsi de suite. Une fois qu'on a réussi la systématisation au niveau économique, c'est un pas vers l'attraction des migrants vers leur territoire.

D'autres initiatives d'appui aux investissements des migrants dans l'agriculture sont portées par des organisations internationales actives au Sénégal dans le domaine du développement agricole, notamment le FIDA et la FAO. Ces organisations ont articulé depuis quelques années la question du développement agricole avec la valorisation des transferts des migrants.

2.8.2.1 Les actions du FIDA et de la FAO au Sénégal

Afin de répondre aux préoccupations du gouvernement sénégalais et de ses partenaires d'améliorer l'impact des envois de fonds des migrants sur le développement, le FIDA a accompagné une série d'actions au Sénégal centrées sur les investissements productifs dans le domaine agricole. Ces actions ont concerné des projets de recherche et d'intervention, comprenant des études de cas de projets agricoles mis en place par des associations de migrants basées en Europe (Dia, 2014). Dans ce cadre, un premier atelier a été organisé à Dakar en avril 2014, « Transferts de fonds et développement au Sénégal : quelles opportunités d'intervention pour élargir l'échelle et accroître l'impact ? », suivi par un deuxième atelier à Paris en décembre 2014. Ces ateliers ont regroupé des acteurs publics, des acteurs du secteur financier et des représentants de la diaspora, et ont permis d'abord d'établir un cadre général d'intervention en faveur des envois de fonds.

Les actions actuelles du FIDA au Sénégal ont évolué vers la mise en place du projet DiaMaSe. Ce projet vise à impliquer les migrants sénégalais (et marocains) et leurs associations dans le soutien financier à des initiatives dans le domaine rural et agricole au Sénégal (et au Maroc), toujours dans l'objectif de créer de l'emploi pour les jeunes en milieu rural⁶⁵. Ce nouveau projet présente la particularité de considérer les membres de la diaspora en tant qu'investisseurs pouvant s'impliquer, à distance, dans des projets portés par

65 Le projet DiaMaSe est soutenu par le FIDA en collaboration avec une série d'ONG et d'autres partenaires. Il concerne la diaspora sénégalaise et marocaine, et vise à canaliser les fonds de la diaspora dans des institutions financières afin de soutenir des projets d'entrepreneuriat dans des zones rurales au Sénégal (et au Maroc).

d'autres entrepreneurs locaux. Le représentant d'une association sénégalaise active dans le développement agroforestier dans la région de Tambacounda, impliquée au niveau local dans ce projet, s'exprime en ces termes au niveau des modalités de DiaMaSe :

Nous sommes en train de collaborer avec un programme qui s'appelle DiaMaSe, diaspora marocaine et sénégalaise, et nous sommes en train de soutenir des projets entre la diaspora et des communautés ici. Cela veut dire qu'un migrant peut soutenir et accepter de mettre de l'argent dans un projet ici, soit avec sa famille, un frère, ou un autre projet. Il faut donc un migrant qui soutient un projet ici. On a un projet pilote qui a commencé, avec 40 % des fonds d'un promoteur migrant, 40 % du FIDA, et le reste d'un partenaire financier. C'est des types de projets qui viennent s'insérer dans le contexte global, et nous apportons un appui technique pour l'élaboration du projet et pour l'accompagnement si nécessaire.

Ce type d'initiative relève d'une nouvelle tendance qui se dessine à vouloir canaliser les transferts financiers des migrants vers le secteur productif, en considérant les migrants et leurs associations non pas en tant qu'entrepreneurs directs, mais en tant qu'investisseurs individuels voire collectifs de projets productifs portés par des entrepreneurs basés dans le pays d'origine.

La question de la création d'emplois ruraux pour les jeunes a également récemment motivé la FAO à entreprendre des actions dans le domaine de la valorisation des investissements des migrants. Ainsi, la FAO s'est engagée dans le projet « Favoriser les investissements productifs afin de créer des emplois agricoles et non agricoles décents pour les jeunes ruraux dans les zones du Sénégal enclines à la migration ». Ce projet, mené en partenariat avec la DGSE et la Direction de l'agriculture, a comporté en 2017-2018 des activités de recherche et de formation. Il part de l'idée que la valorisation des avantages que procure la migration, comme les transferts financiers et les investissements des migrants, est cruciale pour le développement de l'économie rurale. Le représentant d'une organisation internationale présente en ces termes les logiques d'engagement de la FAO dans ce domaine :

La migration nous intéresse au premier chef, car le cœur du métier de la FAO est le développement de l'agriculture, la sécurité alimentaire et aujourd'hui qui dit sécurité alimentaire et développement de l'agriculture dit activité rurale, agricole principalement. Donc on cherche à savoir comment relancer, booster, favoriser l'économie agricole en se disant que ça va passer forcément par la stabilisation des jeunes en milieu rural, mais qu'à ces jeunes aussi il faut offrir des emplois décents, donc pour y parvenir, la valorisation de la migration peut être un instrument important. À la fois valorisation des ressources des migrants, mais aussi des savoirs et des

compétences acquises. Tout ça réinvesti en milieu rural peut redonner de l'attractivité aux territoires ruraux, et aussi carrément créer de l'économie.

Dans cette logique, les investissements des migrants sont à nouveau considérés en tant que facteurs pouvant contribuer à relancer l'économie agricole, ainsi qu'à stabiliser les jeunes sur place. En ce sens, le potentiel de développement des migrants est envisagé en tant qu'instrument pour contrecarrer l'exode urbain et attirer vers les zones rurales les jeunes qui sont partis en ville, en conciliant objectifs de valorisation des migrations pour le développement et logiques de contrôle des migrations, qu'elles soient internes ou internationales. Or, comme souligné par le même acteur, le contrôle des migrations ne serait pas tant l'objectif premier de l'initiative, qui est plutôt celle de relancer l'économie agricole :

Notre objectif ce n'est pas tant de dire, il ne faut pas que les jeunes partent, ce n'est pas notre problème. Notre problème c'est comment relancer l'économie rurale, agricole et non agricole, aussi parce qu'il faut ça dans un pays pour créer de la production, assurer des conditions de sécurité alimentaire, mais aussi créer des opportunités pour les jeunes qui voudraient rester. C'est pourquoi pour nous le lien entre migration et développement agricole est un lien très important.

La particularité de l'approche de la FAO est de comporter la notion d'« emplois décents » en milieu rural, qui doivent être intéressants pour les jeunes du point de vue économique et socioculturel. Cette notion implique la mise en place d'un environnement favorable en milieu rural, en termes d'infrastructures de base, ainsi qu'au niveau social et culturel. En effet :

Il faut que l'emploi soit décent, il faut que les revenus soient suffisamment incitatifs pour que vraiment les jeunes puissent dire, je préfère rester. Maintenant il y a d'autres facteurs non agricoles qu'il faut essayer de réunir parce qu'on n'est plus comme il y a 20 ans où un individu pouvait naître et grandir en milieu rural sans savoir ce qui se passait en ville. Aujourd'hui l'information est là, il y a le Net, et les jeunes du monde rural aspirent aux mêmes commodités que les jeunes du milieu urbain. Si cet environnement-là n'est pas créé, si on ne fait pas d'efforts pour améliorer cet environnement, ces jeunes-là vont être tentés de partir.

Au travers de ce projet, il s'est agi dès lors pour la FAO d'accompagner le gouvernement et ses partenaires dans la mise en place de conditions favorables au développement agricole et rural et aux investissements des migrants, en promouvant le renforcement institutionnel et le dialogue politique. Le projet a donc comporté, en plus des activités de recherche, des ateliers d'échange destinés à des migrants porteurs de projets agricoles, ainsi que des formations

aux acteurs institutionnels et de la société civile concernés par les dispositifs d'appui aux migrants.

L'atelier de partage des résultats du projet s'est tenu à Dakar en 2018. Il a comporté la participation d'acteurs étatiques au niveau national et local, d'acteurs de la coopération internationale, de la Délégation à l'Union européenne, d'organisations internationales, d'ONG, de représentants de la diaspora et de chercheurs. Parmi les résultats présentés, figure une évaluation des dispositifs d'appui aux investissements des migrants. Les résultats confirment que ces dispositifs souffrent d'un déficit de couverture territoriale, étant centralisés à Dakar ou dans des régions spécifiques. Par ailleurs, ils ne sont pas suffisamment coordonnés entre eux ni outillés en termes de ressources financières et humaines pour pouvoir accompagner de manière optimale les investissements des migrants dans leurs territoires d'origine (Ndiaye, 2018). L'importance de réactualiser les BAOS à l'intérieur des Agences régionales de développement (ARD), comme c'est prévu dans le cadre du FFU, semble ainsi représenter une étape nécessaire afin de parvenir à terme à un meilleur ancrage territorial de la prise en compte des liens entre migration et développement agricole.

Grâce à la redynamisation des BAOS, les ARD semblent être appelées dans le futur à devenir les instruments centraux d'un développement territorial qui intègre la dimension migratoire. Selon les interlocuteurs qui se sont exprimés à ce propos, leur rôle devrait comprendre la mise en place de plateformes et de réseaux d'acteurs favorisant la coordination des services et des diverses typologies d'acteurs, et permettre une meilleure implication des migrants et leurs associations dans l'élaboration des politiques et des plans locaux de développement. Les ressources apportées par les migrants et leurs associations en termes d'investissements, de projets de développement agricole en faveur des communautés, de capacités et d'innovations, de gouvernance et de savoir-faire, ainsi que de mise en réseau entre acteurs des lieux d'accueil et d'origine, pourraient ainsi être mieux capitalisées et accompagnées pour impulser une véritable dynamique de développement agricole et local durable.

2.9 Quel est le rôle des associations de migrants dans une logique de durabilité?

Le contexte sénégalais est marqué par un retour vers l'agriculture. Qu'il s'agisse de politiques ou d'investissements étatiques visant à redynamiser le secteur et à appuyer les entrepreneurs migrants, de politiques de développement impulsées par le FFU de l'Union européenne, par des agences et des organisations actives dans la coopération internationale, ou alors d'engagements individuels

et associatifs des migrants, l'on constate que le développement de l'agriculture mobilise actuellement l'attention de diverses typologies d'acteurs. Ce contexte met l'accent sur l'importance des investissements productifs, en d'autres termes sur la canalisation des transferts financiers des migrants dans des activités à caractère économique. Il demande aux associations d'opérer un passage du social au productif, et de rentrer dans une logique davantage économique capable de générer des ressources et des emplois. En ce sens, les migrants et leurs associations sont appelés à participer à la redynamisation du secteur agricole, en s'engageant au niveau de la production, de la transformation, de la commercialisation voire de l'exportation, tout en participant à favoriser le développement socio-économique des zones rurales sujettes à migration.

Après avoir considéré les caractéristiques du contexte sociopolitique sénégalais en matière de migration et développement agricole, l'on est conduit à se poser une série d'interrogations concernant plus spécifiquement les engagements associatifs transnationaux des migrants via les projets agricoles, qui sont abordés dans le chapitre suivant. Dans un contexte de développement désormais marqué par une prédominance des aspects économiques et de la création d'emplois, qu'est-ce qui motive l'engagement transnational des migrants dans l'agriculture? Quelles sont les logiques d'action sous-jacentes à leurs projets? Quels types de transferts transnationaux comportent les engagements associatifs des migrants dans l'agriculture? De quelle manière les associations – traditionnellement engagées dans un appui social aux communautés d'origine dans une logique de volontariat et de solidarité envers les communautés d'origine – intègrent la dimension économique et productive dans leurs projets? Et quels sont les impacts de leurs projets en termes de développement durable, un concept qui comprend, en plus de la dimension économique, également les dimensions sociales et environnementales du développement? En effet, bien que l'accent au niveau des politiques migration et développement agricole au Sénégal soit posé surtout sur la dimension économique, l'examen des impacts de l'action transnationale des associations des migrants en termes de développement durable ne doit pas se limiter à la création d'opportunités économiques et d'emplois, mais implique de comprendre également les dimensions sociales du développement, y compris celles liées à la bonne gouvernance (Perez-Armendariz et Crow, 2010 ; Villacrès, 2013). Les impacts à ce niveau s'expriment par exemple en termes de participation accrue de la population aux décisions et de processus de démocratisation locale, de mise en réseau entre diverses typologies d'acteurs, et en termes de réduction des inégalités, notamment de genre. Les dimensions sociales du développement comprennent également les innovations, les échanges de compétences, de techniques et de savoir-faire (Sinatti, 2018). Mais aussi, le développement

durable envisage la dimension environnementale, qui conduit à se questionner sur l'impact des projets associatifs sur la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, le recours aux énergies renouvelables, et la diffusion d'approches agricoles durables qui intègrent une dimension écologique.

Chapitre 3

Transnationalisme en action.

Associations de migrants en France, Suisse, Italie et développement agricole

Ce chapitre est dédié aux études de cas de la France, de la Suisse et de l'Italie. Nous allons nous pencher ici sur les formes prises par les engagements transnationaux « en action » des associations de migrants au niveau du développement agricole durable des localités d'origine. Les dynamiques associatives sont abordées en tenant compte des caractéristiques du contexte sociopolitique du pays d'accueil où sont basées les associations de migrants considérées dans l'analyse. De manière spécifique, il s'agit d'examiner de plus près les interrelations entre des facteurs contextuels tels que les politiques migration/développement et les caractéristiques de la migration sénégalaise dans un cadre d'accueil donné et les engagements associatifs en faveur de l'agriculture. Pour chaque étude de cas, sont considérées en premier lieu les caractéristiques principales de la migration sénégalaise dans le pays considéré, avec des références à son associationnisme. En deuxième lieu, sont abordés les éléments principaux des politiques et pratiques migration/développement à l'œuvre dans le pays d'accueil, en considérant aussi le niveau local d'où émane l'action associative examinée. Troisièmement, sont analysées et discutées de manière approfondie les caractéristiques multidimensionnelles des projets initiés dans le domaine de l'agriculture par les associations considérées. Pour rappel, il s'agit de trois associations franco-sénégalaises originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal et basées à Mantes-la-Jolie (dans le département des Yvelines en Île-de-France), d'une association basée en Suisse (à Genève), active dans la commune de Joal-Fadiouth (Petite-Côte, région de Thiès), et de deux associations italo-sénégalaises actives dans les régions de Louga et Thiès, dont les membres sont basés principalement en Lombardie. Les études de cas sont examinées par la suite selon une approche comparative visant à dégager les typologies d'engagement associatif transnational caractéristiques à chaque contexte.

3.1 Le cas de la France

En raison des liens coloniaux, la présence sénégalaise en France est ancienne et nombreuse, et compterait actuellement plus de 300 000 personnes⁶⁶. L'arrivée des Sénégalais en France date de la première guerre mondiale, lorsque les tirailleurs sénégalais viennent en renfort des troupes métropolitaines en participant aux combats en 1914-18, 1940-45 et dans les guerres coloniales (Lacroix *et al.*, 2008). Malgré de nombreux retours après la guerre, une partie d'entre eux demeure en France, et leur présence s'accompagne de celle d'intellectuels et d'étudiants, jouissant de bourses d'études ou venus par leurs propres moyens, qui alimentent les mouvements politiques et culturels indépendantistes ou assimilationnistes de l'époque (Timera, 1997 ; Fall, 2005). Bien que les Sénégalais jouissent à l'époque du droit de circulation sur tout le territoire français, avant les indépendances ce sont principalement les élites politiques et commerciales qui circulent entre la métropole et les territoires d'outre-mer. C'est vers la fin des années 1950 que les migrations sénégalaises de travail dirigées vers la France prennent une certaine ampleur. Ces mouvements migratoires concernent en particulier les habitants de la Vallée du Fleuve Sénégal. Ils s'amplifient dans les années 1960, et surtout dès le milieu des années 1970, en raison des grandes sécheresses qui s'abattent sur le Sahel.

Avec les sécheresses, la migration représente désormais une stratégie de survie pour les villages et les communautés. Les conditions de vie en milieu rural deviennent particulièrement difficiles et les mouvements migratoires, envisagés comme les meilleures stratégies pour faire face aux conséquences des aléas climatiques, se dirigent principalement vers les villes sénégalaises, d'autres régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre, et vers la France (Dia, 2009). Ces migrations de travail, essentiellement masculines, se caractérisent dans nombre de cas par leur forme provisoire et « tournante » (Timera et Garnier, 2010). Dès 1974, avec l'instauration du regroupement familial et le durcissement des conditions d'entrée et de séjour en France, les migrations tournantes se transforment progressivement en migrations définitives, avec l'arrivée en France des épouses et des enfants. L'on assiste dès lors à un graduel processus de féminisation, de rajeunissement et de familiarisation de la migration sénégalaise en France (Timera, 1997). À partir de 1986, la France exige désormais un visa d'entrée aussi pour les ressortissants des anciennes colonies. Les retours temporaires que les migrants de la Vallée du Fleuve Sénégal pratiquaient pour des raisons familiales et pour participer aux travaux agricoles deviennent périlleux, car le risque existe de voir leur visa

66 Selon l'estimation du Consulat général du Sénégal à Paris, qui précise qu'on ne connaît pas le nombre exact de Sénégalais en France, car il s'agit du nombre de ressortissants en situation régulière, et inscrits au consulat.

périmé et de ne pas pouvoir en obtenir un nouveau (Quiminal et Timera, 2002). De plus, avec les premiers effets des politiques d'ajustement structurel mises en place à cette époque, qui affectent tous les secteurs professionnels (agriculture, éducation, santé, fonction publique), les mobilités des étudiants se transforment souvent en migration de travail. En raison des difficultés de trouver un emploi au Sénégal, les diplômés et les intellectuels cherchent de plus en plus à s'intégrer professionnellement en France. L'ensemble de ces facteurs conduit autant les travailleurs que les diplômés vers un enracinement et une sédentarisation en France, bien que les retours soient aussi présents, en particulier au moment de la retraite.

Historiquement, trois grands groupes ethniques issus des régions du Sud et du Nord dominant les migrations sénégalaises en France (Dia, 2009). Les Manjaques (et les Diola) de Casamance sont les premiers à s'installer dans ce pays, occupant d'abord des métiers liés à la navigation. Les Soninké, originaires de la Haute Vallée du Fleuve ont une présence très ancienne et sont significativement représentés en France déjà après la deuxième guerre mondiale, surtout dans des métiers de l'automobile et de la restauration. Ils sont présents en grande partie en région parisienne et logent la plupart du temps dans des foyers. Le troisième groupe est représenté par les Haalpulaar (et les Toucouleurs), originaires de la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal, qui s'engagent dans la migration internationale surtout à partir de l'époque des grandes sécheresses du Sahel. Ils sont largement présents dans les Yvelines en région Île-de-France, en particulier dans la ville de Mantes-la-Jolie (et Les Mureaux), et investissent à cette époque principalement le secteur automobile, en tant qu'ouvriers de l'usine Renault de Flins. À partir des années 1980, la migration internationale des Mourides⁶⁷ (d'ethnie principalement Wolof) s'intensifie, et se dirige initialement surtout vers la France, et par la suite dans des pays tels que l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Originaires des régions du Centre-Nord et de l'Ouest du Sénégal (le Bassin arachidier), le plus souvent commerçants ou agriculteurs, ils s'engagent dans la migration internationale suite à l'effondrement de la culture arachidière, mais aussi en raison de la globalisation économique, qui pousse les commerçants à s'ouvrir à de nouveaux marchés au niveau international (Fall, 1998).

De nos jours, la diaspora sénégalaise en France est caractérisée par une grande hétérogénéité, et l'ensemble des régions et des catégories professionnelles sont concernées par les migrations internationales (Ndione, 2006).

67 Les Mourides sont les adeptes du Mouridisme, fondé à la fin du XIX^e siècle au Sénégal par Cheick Amadou Bamba. L'Islam qui s'est diffusé au Sénégal se caractérise essentiellement par la présence de courants du soufisme et de confréries. Les confréries du Mouridisme, du Tidjanisme, de la Quadiriyya et des Layènes jouent un rôle prépondérant au Sénégal (et dans les pays d'accueil), et contribuent à la pacification sociale et politique grâce à leurs discours basés sur la tolérance et le pacifisme.

Des Sénégalais et des Français d'origine sénégalaise occupent des fonctions importantes dans l'administration, la politique, les entreprises, les universités, le monde artistique et culturel. D'autres sont actifs dans le secteur des services, du commerce, et de l'entrepreneuriat. La migration a également produit des espaces transnationaux dans lesquels les migrants circulent et développent des activités scientifiques, artistiques, religieuses, économiques, politiques, commerciales et entrepreneuriales. De même, elle génère des espaces transnationaux et translocaux de codéveloppement et de coopération décentralisée, dans lesquels se situent depuis plusieurs décennies les migrants de la Vallée du Fleuve Sénégal et leurs associations villageoises. Ces associations sont engagées depuis longtemps dans des activités en faveur du développement socio-économique des villages et des régions d'origine. Après avoir œuvré pendant des années de manière quasi autonome et sans être reconnues par le milieu de la coopération internationale et les pouvoirs publics (Daum, 1993), les associations villageoises des ressortissants provenant de la Vallée du Fleuve Sénégal sont désormais perçues, autant en France qu'au Sénégal, en tant qu'actrices privilégiées du développement territorial de leurs régions d'origine (Wade et Wade, 2018).

3.1.1 Les associations villageoises : de l'autonomie à la reconnaissance

Le modèle de l'association villageoise est le plus répandu en France⁶⁸, en particulier en région parisienne et dans les villes alentour, en raison des caractéristiques historiques de la migration sénégalaise. La plus nombreuse et ancienne provient des villages ruraux de la Vallée du Fleuve Sénégal, et concerne les ethnies Soninké et Haalpulaar. Comme l'observe Daum (1993), les jeunes de la Vallée du Fleuve Sénégal font très tôt l'apprentissage de la vie associative, dès l'âge de sept ou huit ans, et se regroupent dans les villages sous forme de *kofo* en soninké et *dental* en haalpulaar. En migration, historiquement

68 Notons que d'autres formes associatives de la diaspora sénégalaise existent en France à côté des associations villageoises, et que les migrants sénégalais se caractérisent dans plusieurs cas par la multi-appartenance associative (cf. Maggi *et al.*, 2013). Parmi d'autres typologies d'associations, mentionnons les associations de jeunes, souvent issues d'associations villageoises mères. Elles sont caractérisées par leur double ancrage dans l'espace d'accueil et d'origine, et agissent surtout en faveur de l'insertion sociale des jeunes dans le pays d'accueil, de l'échange socioculturel entre espaces ainsi qu'au niveau de la solidarité envers les localités d'origine de leurs parents. Les associations de femmes représentent quant à elles les lieux privilégiés de l'insertion sociale des femmes et des jeunes dans les quartiers, tout en s'adonnant, surtout depuis une dizaine d'années, à des activités de développement concernant l'appui aux femmes dans les localités d'origine (jardins maraîchers, maternités rurales, etc.). D'autres formes associatives sont constituées par les regroupements d'étudiants et d'intellectuels, les fédérations d'associations régionales ou nationales, ainsi que par les Dahiras Mourides et Tidjanes, les associations religieuses et culturelles en lien avec l'Islam confrérique sénégalais.

un groupe se forme tout d'abord dans le foyer, en cotisant pour les besoins alimentaires. Avec l'arrivée de nouveaux membres, les migrants commencent à cotiser dans des caisses centrales qui rassemblent les cotisations des tous les ressortissants du village, et qui sont utilisées en cas de maladie grave, d'accident ou de décès. Avec les années, ces caisses deviennent des caisses villageoises d'entraide, et servent à financer les premiers projets collectifs dans les villages d'origine, en particulier les mosquées et les premiers puits villageois. La commune appartenance villageoise et le vécu collectif dans les foyers dès le début des années 1960 offrent ainsi la matrice d'engendrement des associations villageoises (Dia, 2009). Avec la loi du 9 octobre 1981 (loi 1901), introduite par le gouvernement Mitterrand, les migrants peuvent désormais s'associer, et les caisses d'entraide se formalisent progressivement sous forme d'associations villageoises⁶⁹. Les objectifs des associations villageoises au moment de leur formalisation sont généralement de favoriser les liens de solidarité entre les membres en migration, l'entraide et l'accueil des nouveaux arrivants, le rapatriement des corps, mais surtout les actions de solidarité en faveur des villages d'origine. Les actions solidaires sont motivées en réponse aux besoins socio-économiques des communautés d'origine (éducation, santé, puits, forages, etc.), dans un contexte fortement enclavé et caractérisé par une faible intervention étatique au niveau de la mise en place d'infrastructures.

C'est avec leur formalisation que les associations villageoises expriment progressivement leurs initiatives en faveur du village d'origine en termes de développement. Elles sont soutenues dans plusieurs cas par le GRDR⁷⁰, qui met à disposition des formations et des appuis techniques aux projets, en particulier dans le domaine agricole. Alors qu'avant leur formalisation les activités en faveur des localités d'origine étaient essentiellement financées par les membres associatifs grâce aux cotisations, l'acquisition d'un statut juridique permet à ces organisations de déposer des demandes de cofinancement et d'établir des partenariats avec des institutions publiques des pays d'accueil et avec des ONG (Lanly, 1998). Les associations villageoises rentrent ainsi progressivement dans une logique de codéveloppement et de coopération décentralisée, comportant la participation d'autres entités étatiques et non étatiques à la subvention et à l'appui technique de leur action. Cependant,

69 Dans les années 1990, plus de 400 associations villageoises de développement étaient déjà répertoriées dans la Vallée du Fleuve Sénégal (Daum, 1993 ; Wade et Wade, 2018).

70 Le GRDR Migration-Développement-Citoyenneté est une ONG française créée suite à une rencontre entre agronomes ayant une connaissance des régions de la Vallée du Fleuve Sénégal et migrants intéressés à implémenter des projets agricoles dans leurs régions d'origine. Le GRDR prévoit déjà depuis les années 1970 des activités de soutien aux projets portés par les migrants, au travers de formations en agriculture et par la mise à disposition d'expertise technique. Basée à Montreuil, cette ONG a actuellement plusieurs bureaux en France, Sénégal, Mauritanie, Guinée-Bissau, Mali et Mauritanie.

dans nombre de cas des méfiances existent vis-à-vis des pouvoirs publics et des ONG, et les associations villageoises continuent pendant un certain temps à opérer de manière indépendante. C'est en particulier avec l'arrivée de membres plus jeunes et formés, en provenance du Sénégal ou formés en France, que les associations s'ouvrent de plus en plus aux subventions externes et aux partenariats. Dès lors, elles marquent leur entrée dans l'espace public français, et une progressive reconnaissance s'en suit autant en France qu'au Sénégal quant à leur rôle crucial dans le développement de leurs territoires d'origine (Tandian, 2005 ; Dia, 2007 ; Wade et Wade, 2018). C'est à partir de cette reconnaissance grandissante de l'engagement associatif des migrants originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal qu'émergent en France les concepts de codéveloppement et de développement solidaire, qui caractérisent les politiques de migration et développement de la France.

3.1.2 Politiques migration et développement en France

3.1.2.1 L'émergence du concept de codéveloppement

En France, les liens entre migration et développement ont été conceptualisés en premier dans le cadre de la politique de codéveloppement, un concept qui est né au début des années 1980⁷¹, et qui s'est diffusé dans d'autres pays européens dès la fin des années 1990. C'est en effet lorsque la gestion des flux commence à devenir une préoccupation de la politique française en matière de migrations que le contrôle des nouveaux arrivants, ainsi que les incitations au retour volontaire, émergent en tant qu'enjeux centraux. Le gouvernement s'engage ainsi dans une réflexion visant à la fois à inciter le retour et à capitaliser le savoir-faire des associations de migrants en matière de contribution au développement (Lacroix, 2009). S'appuyant sur l'engagement des associations villageoises en faveur des localités d'origine, des expériences étatiques sont initiées dans la Vallée du Fleuve Sénégal au début des années 1990, qui ont conduit à la définition du codéveloppement dans sa signification actuelle (Audran, 2008).

Ainsi, le programme Migrations et développement local⁷², concernant les régions de la Vallée du Fleuve (Sénégal, Mali et Mauritanie), prévoit à cette époque deux volets principaux. Dans le cadre du premier, des aides financières et un accompagnement par une ONG sont proposés aux migrants, en situation régulière ou irrégulière, disposés à retourner dans le pays d'ori-

71 Lors de l'émergence de ce concept (Daum, 2008), le codéveloppement comportait une négociation entre États du Nord et du Sud au sujet de nouvelles modalités de redistribution équitable des richesses. Avec la montée du néolibéralisme, l'idée a été abandonnée par la France, et l'ajustement au marché est devenu le modèle dominant (Massiah, 2019).

72 Mis en place par le Ministère des affaires sociales et le Ministère des affaires étrangères.

gine pour y créer une activité économique. Le deuxième volet comprend le cofinancement d'actions de développement initiées par les associations de migrants, sans visée de retour. Dans un tel contexte, le codéveloppement incarne à ce moment pour le gouvernement français une réponse traitant à la fois les problématiques de la maîtrise des migrations et du développement des régions de départ. Il se base en effet sur le présupposé selon lequel le développement des zones de départ est à même de freiner les migrations. La politique de codéveloppement, formalisée à partir de 1997 par le rapport de l'universitaire Sami Naïr (demandé par le gouvernement Jospin), va dès lors au fil du temps osciller entre deux objectifs principaux, la maîtrise des flux, et le développement des pays d'origine des migrants. Elle se réfère au sens large à toute action de coopération en rapport avec les migrants et le développement de leur pays d'origine (Naïr, 1997).

Or, en raison de sa filiation avec les premiers programmes d'incitation au retour, et du fait qu'elle soit basée sur le présupposé que le développement des zones de départ est à même de freiner les migrations, la politique de codéveloppement a été d'emblée critiquée par la société civile française et les chercheurs (Courtin, 2007). Cette critique se formalise dès 2008 auprès de l'ensemble de la société civile française. Elle s'accompagne d'une réappropriation du concept de codéveloppement en tant que moyen de lier l'intégration ici et le développement là-bas, en s'opposant à tout projet qui entrave la mobilité des migrants entre les espaces, donc le retour définitif.

3.1.2.2 La reconnaissance institutionnelle des associations de migrants et la naissance du FORIM

Dans le cadre de la politique de codéveloppement, le gouvernement entame à la fin des années 1990 une série d'actions visant à impliquer dans une plus large mesure les associations de migrants dans le cadre de la solidarité internationale. Celles-ci revendiquent en effet à plusieurs reprises d'être associées aux débats, concernant à cette époque essentiellement les ONG et les pouvoirs publics. Ainsi, de 1998 à 2002 est mise en place une Mission interministérielle au codéveloppement et aux migrations internationales, chargée d'initier une série de concertations entre les ONG, les pouvoirs publics et les associations de migrants – désormais labellisées en tant qu'organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM). Les travaux aboutissent à la mise en place en 2002 d'un dispositif comprenant les associations de base (OSIM), les Fédérations et associations d'appui (FOSIM), ainsi que le FORIM (Forum des OSIM).

La création du FORIM, la plateforme nationale qui regroupe des centaines d'associations de migrants (originaires d'Afrique subsaharienne, du

Maghreb, d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'océan Indien), est accompagnée par la dotation d'un instrument financier dédié aux projets des OSIM. Celui-ci est destiné à établir davantage d'équilibre entre les financements prévus pour les ONG et pour les associations de migrants. Le FORIM est ainsi le fruit des revendications des migrants et du besoin politique du gouvernement français de disposer d'une entité capable de faire le lien entre les associations de migrants et les pouvoirs publics dans le cadre de la politique de codéveloppement (Lacroix, 2006). La mise en place du FORIM, qui est actuellement largement reconnu par l'ensemble des acteurs de la coopération internationale, s'accompagne dans un premier temps de fortes tensions avec les ONG. D'une part, étant subventionné par l'État, le FORIM aurait été perçu au moment de sa création comme jouant un rôle de collaboration institutionnelle dans le cadre de la politique de codéveloppement, au détriment de sa liberté d'expression par rapport aux aspects critiques des politiques migratoires du gouvernement. D'autre part, des tensions se seraient manifestées aussi en raison de l'émergence du FORIM en tant que nouvel acteur de la coopération internationale reconnu et financé par l'État, s'insérant dans un contexte monopolisé jusqu'alors par les ONG (Maggi *et al.*, 2013).

Au fil des années, le FORIM a su se positionner en tant qu'interlocuteur crédible des pouvoirs publics, de la société civile et des organisations internationales, en représentant pour les autres pays européens un cas exemplaire de mise en réseau et de structuration du tissu associatif issu des migrations. Au travers du dispositif d'appel à projets PRA/OSIM, le FORIM joue un rôle de bailleur de fonds de projets de codéveloppement portés par les OSIM, tout en représentant les intérêts de centaines d'organisations issues des migrations. Le FORIM a toujours souligné le rôle de complémentarité entre les activités associatives visant l'intégration dans l'espace d'accueil et le développement du pays d'origine, en rappelant que le codéveloppement a pour but de « favoriser le rôle des migrant-e-s comme acteurs et actrices du développement de leur pays d'origine afin de faciliter leur intégration dans le pays d'accueil » (FORIM, 2012 : 12). En ce sens, en affirmant la visée d'intégration, une claire distance est opérée avec les politiques étatiques articulant le codéveloppement avec le retour et la réintégration dans le pays d'origine, et en poursuivant l'objectif de contrer les flux migratoires dans la logique de « plus de développement pour moins de migrations ». Le FORIM rejoint ainsi les positions de la société civile qui s'est fortement mobilisée en 2008⁷³ pour dénoncer les pièges du codéveloppement en tant qu'instrument

73 Voir le colloque « Migration et développement : enjeux et pièges du codéveloppement », organisé en 2008 par le CRID en collaboration avec les principales associations et ONG impliquées dans le domaine.

gouvernemental au service de la gestion concertée des flux migratoires, et conditionnée aux accords de réadmission⁷⁴.

Ainsi, les préoccupations liées à l'instrumentalisation de la coopération au développement au service du contrôle de la migration, qui sont toujours d'actualité dans le cadre du Fonds d'urgence de l'UE, sont exprimées il y a plus de dix ans déjà par la société civile française au sujet du concept de codéveloppement. Dans ce cadre, la société civile envisage la mobilité et la circulation entre les espaces d'accueil et d'origine en tant que prérequis à toute activité de codéveloppement. Les migrants et leurs associations sont en effet perçus en tant qu'acteurs qui lient et qui occupent ce double espace. Le codéveloppement est compris par la société civile française « comme l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine, mais aussi comme un moyen d'intégration dans le pays d'accueil et comme un moyen de valoriser l'apport économique, social et culturel des migrants dans le pays d'accueil » (CRID, 2008 : 31).

3.1.2.3 Les enjeux de la politique de développement solidaire

Au niveau gouvernemental, la politique de codéveloppement est officiellement remplacée en 2008 par la politique dite de « développement solidaire », une année après l'arrivée de Sarkozy à la présidence⁷⁵. Dans ce cadre, les liens entre migration et développement s'inscrivent encore davantage dans le cadre de la stratégie de maîtrise des migrations. Bien que l'idée que les migrations soient favorables au développement ne soit pas abandonnée, l'accent est de plus en plus posé sur le rôle du développement en tant que frein à la migration (Khoudur-Casteras, 2010). Dans le cadre de cette politique, l'aide aux gouvernements des pays d'origine des migrants est octroyée en échange de la collaboration à la lutte contre la migration irrégulière et aux réadmissions. Les projets associatifs des migrants sont financés principalement dans les régions à forte pression migratoire, dans l'idée de fixer les populations sur place, tout en essayant de favoriser les retours (Audran, 2008). Le concept de développement solidaire est plus large que celui de codéveloppement, car il implique non seulement le soutien aux activités des migrants pour le développement, mais aussi « toutes les actions sectorielles d'aide au développement

74 Ces critiques se réfèrent aux conventions de codéveloppement que la France a signé avec une série de pays d'origine, dont le Sénégal, comportant un appui aux projets des associations de migrants en échange d'une collaboration accrue des États d'origine au contrôle des flux migratoires et aux réadmissions.

75 Alors que la politique de codéveloppement relevait avant de la compétence du Ministère des affaires étrangères et du Ministère des affaires sociales, dès l'arrivée de Sarkozy elle passe sous la tutelle du nouveau Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIINDS). Ce ministère est supprimé en 2010, après que vingt chercheurs publient une tribune dans le journal *Libération* du 4 décembre 2009, demandant la suppression de ce ministère « qui met en danger la démocratie ».

dans des régions des pays d'origine qui sont des régions de forte émigration vers la France, permettant de contribuer à la maîtrise des flux migratoires» (SGCICI, 2008 : 172)⁷⁶.

Dans ce contexte, la France signe des Accords de gestion concertée des flux migratoires avec une série de pays de provenance des migrants, y compris le Sénégal (qui est d'ailleurs le premier pays signataire). L'objectif déclaré est d'organiser la coopération Nord-Sud en partenariat avec les pays d'origine de manière à gérer avec eux la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et les actions de codéveloppement, pour que la migration profite aux pays d'accueil et d'origine, ainsi qu'aux migrants. Le fait de soutenir la participation des associations de migrants aux efforts de développement de leur localité d'origine est envisagé comme un moyen de valoriser le rôle d'acteurs des migrants dans le développement, tout en contribuant à leur meilleure intégration en France ainsi qu'au maintien des liens transnationaux avec le pays d'origine. Pour les migrants, les aides financières et techniques représentent un moyen de développer des programmes de plus grande envergure au bénéfice des populations locales. En échange des aides publiques sectorielles, les États signataires s'engagent de leur côté à lutter contre les migrations irrégulières et à augmenter leur collaboration aux réadmissions de ressortissants en situation irrégulière. Selon les termes de Daum (2008), le développement solidaire répondrait ainsi à la fois à l'objectif de solidarité inscrit dans le pacte républicain, et à celui de maîtrise des flux migratoires.

3.1.2.4 Le PAISD et le rôle de l'AFD

En raison des relations de coopération de longue date entre les deux pays, le Sénégal bénéficie depuis des années de programmes spécifiques d'appui aux projets portés par les Sénégalais en France, qu'ils soient associatifs ou individuels. Le PAISD a démarré en 2009 en prolongement aux dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de codéveloppement. Notons qu'après la dissolution du MIINDS en 2010, le PAISD se détache du programme « développement solidaire et migrations »⁷⁷ mis en place par le gouvernement Sarkozy. À partir de 2017, depuis que le dispositif bénéficie du concours financier de l'Union européenne dans le cadre du FFU, le PAISD est confié à l'Agence française de développement (AFD). Suite à un transfert de compétence du

76 Secrétariat du comité interministériel pour le contrôle de l'immigration. Rapport au Parlement sur les orientations de la politique d'immigration, décembre 2008.

77 Avec la dissolution du MIINDS en 2010 et son intégration dans le Ministère de l'intérieur, le Programme 301 « Développement solidaire et migrations » passe d'abord à une unité de ce ministère. En 2012, le programme est déplacé au Ministère des affaires étrangères (Unité migration et développement). En 2013, le programme a été dissous et les fonds de codéveloppement sont intégrés dans le programme plus large « Solidarité à l'égard des pays en développement » (cf. ICMPPD et ECDPM, 2013).

Ministère des affaires étrangères, l'AFD est actuellement chargée d'implémenter, à côté de la politique de développement française, celle de migration et développement. Dans le cadre des liens entre migration et développement, cette agence focalise l'attention sur l'impact local que les migrants peuvent avoir sur le développement de leur région d'origine (ICMPD et ECDPM, 2013), ce qui coïncide avec la logique de développement territorial promue depuis la phase II du PAISD. Comme discuté dans le chapitre précédent, les objectifs actuels de ce programme sont de favoriser le développement territorial au niveau social et économique, et ceci dans les zones de provenance des migrants. Pour ce faire, le dispositif prévoit un appui financier et technique aux projets d'infrastructures des associations de migrants (en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique), un appui aux projets d'investissement et de création d'entreprise, ainsi que la mobilisation des compétences et savoir-faire des migrants, y compris en matière de gouvernance. Comme le fait noter le chef des projets migration à l'AFD, en s'exprimant à propos du volet mobilisation des compétences du PAISD, « un élu français d'origine sénégalaise pourra ainsi partager son savoir en matière de gouvernance auprès d'élus locaux, quand un ingénieur ou un universitaire de la diaspora basé en France pourra faire de même dans son domaine »⁷⁸.

Dans son discours, l'AFD semble davantage concernée par la mise en avant du potentiel de développement et de croissance de la migration que par le développement en tant que stratégie pour freiner les migrations, malgré l'insertion du PAISD III dans le cadre du FFU. En effet, le même acteur avance dans ce passage : « Nous défendons le fait que les migrations sont avant tout un facteur de développement et de croissance, beaucoup plus qu'un déclencheur de vulnérabilité, un aspect trop souvent mis en avant. Nous avons une vision suffisamment proche du terrain pour porter cet aspect éminemment positif des migrations. Les montants transférés, les transferts de compétences, la formidable vivacité des projets développés, le contrôle social sur ces derniers, tout cela est extrêmement utile. »⁷⁹

Notons que les réorientations introduites en 2012 au niveau de la politique de migration et développement française mettent l'accent sur le transfert d'expertises et sur la canalisation des remises financières des migrants en faveur d'investissements productifs (ICMPD et ECDPM, 2013). Ces réorientations coïncident avec la progressive mise en avant de la dimension d'investissement productif à l'intérieur du PAISD. La composante d'appui aux projets sociaux associatifs pour la mise en place d'infrastructures au bénéfice des populations locales est toujours présente dans le dispositif, car ce volet est envisagé comme

78 Cf. Interview à Olivier Kaba, chef de projets migrations de l'AFD, 16 octobre 2017. <https://www.afd.fr/fr/avec-les-diasporas-premiers-soutiens-de-leurs-pays-dorigine> [01.10.2019].

79 Cf. Interview à Olivier Kaba, cit.

étant capable d'impulser à terme la dynamique de développement territorial. Cependant, l'accent est de plus en plus posé sur les investissements productifs visant la création de richesses et d'emplois⁸⁰. En ce sens, le passage du social au productif est présenté comme le nouveau défi pour les migrants et leurs associations. Ce passage, qui met en exergue les aspects économiques du développement, est estimé nécessaire pour créer de meilleures conditions de vie dans les localités d'origine des migrants (PAISD, 2018).

Les associations de migrants, traditionnellement axées sur la dimension sociale du développement local, peuvent concilier les aspects économiques et sociaux du développement dans le cadre du passage du social au productif préconisé par le PAISD. Ils peuvent, par exemple, réinvestir une partie des gains économiques dans des projets sociaux en faveur de la communauté, ou dans des entreprises sociales (Datola, 2014). Pour ce faire, la composante concernant les investissements productifs privés prévoit à partir de la phase II du PAISD non seulement les investisseurs individuels, mais également les associations ou les collectifs de migrants.

En ce qui concerne l'action associative des migrants, soulignons encore que dans le cadre du PAISD l'on assiste à un passage graduel d'une intervention focalisée essentiellement à l'échelle du village et n'impliquant pas toujours les collectivités locales, à une intervention davantage départementale, s'inscrivant dans une logique de territorialisation de l'action publique. Dans l'objectif d'accompagner l'acte III de la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, le programme accompagne dans nombre de cas des dispositifs de concertation entre collectivités locales et associations de migrants, en impliquant également des fédérations régionales d'associations de village, en vue de faciliter la mise en place de cadres de partenariat autour de projets communs⁸¹. Or, ce processus n'est pas toujours aisé à mettre en place, car les migrants et les autorités locales entretiennent dans nombre de cas des relations conflictuelles. Celles-ci seraient dues, en tout cas en partie, au fait que les migrants ont souvent agi dans le passé de manière indépendante, sans impliquer les collectivités locales dans leurs projets de développement, ce qui a conduit à des tensions par rapport aux rôles respectifs. Un acteur étatique rappelle en ces termes le déroulement d'un cadre de partenariat entre

80 Selon les témoignages récoltés, l'avènement du gouvernement Macron aurait impliqué une concentration sur les investissements productifs des migrants au détriment des projets de développement, en d'autres termes les fonds destinés aux associations de migrants, et ceci autant au niveau de l'AFD qu'au niveau du budget accordé aux collectivités territoriales françaises pour le soutien aux projets associatifs.

81 Ces actions comportent aussi l'expertise du GRDR en matière de cadres de concertation multi-acteurs, qui impliquent, selon les cas, la participation d'associations de migrants, de collectivités locales, d'élus, de chefs coutumiers et d'habitants (Le Masson *et al.*, 2015).

migrants et autorités locales, et souligne l'importance de mettre en place des lieux de concertation entre acteurs :

C'est une belle histoire. Parce que les migrants et les autorités locales ne se sont jamais parlé, c'était tout le temps comme ça. Et j'ai organisé une réunion, où j'ai pris tous les maires du département de Goudiry, environ une quinzaine, je leur ai pris des visas, plus le représentant du Conseil départemental, qui est député en même temps, plus le préfet, le prédécesseur de l'actuel, plus le directeur de l'ARD de Tambacounda, plus le trésorier général. Je les ai tous amenés en France, j'ai loué une salle, et j'ai invité tous les membres de la diaspora de Goudiry, j'ai dit « tous vos maires sont là, vous êtes là, parlez-vous ». Jamais ils n'avaient accepté de se parler, et ils ont commencé la réunion comme ça, ils se sont tapés, je les ai laissés se taper entre eux, après j'ai dit, on évolue maintenant pour trouver une solution.

Les processus de concertation dépassant l'échelle villageoise contribueraient à favoriser la création de relations d'interconnaissance et d'action conjointe entre les associations de migrants et les collectivités locales, en participant à l'établissement de relations davantage basées sur la confiance (Le Masson et al., 2015). Par ailleurs, les projets coordonnés entre associations et collectivités locales ont l'avantage de participer à une rationalisation des coûts, et se situent dans le cadre d'un plan de développement à l'échelle départementale. L'accent posé sur la dimension territoriale du développement coïncide avec l'objectif du Plan Sénégal Émergent (PSE) du chef d'État sénégalais de favoriser des pôles territoriaux économiques viables. L'importance de la dimension territoriale correspond également aux nouvelles directions de la politique française en matière de migration et développement. Cette politique vise entre autres à favoriser l'impact des migrations sur le développement des territoires d'accueil et d'origine, en valorisant les ressources et les compétences des migrants. Elle a également comme objectif de promouvoir la prise en compte des migrations dans les plans de développement local par une meilleure concertation entre collectivités territoriales, société civile, et organisations de migrants, et ceci dans le double espace de gestion des territoires.

3.1.2.5 Le Plan d'action « Migrations internationales et Développement » 2018-2022

La France a récemment élaboré un plan d'action au sujet des liens entre migration et développement. À la différence des politiques de codéveloppement et de développement solidaire, le nouveau plan a été élaboré suite à une concertation comprenant également la participation de la société civile et de la diaspora. Dès lors, Coordination SUD – la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale – s'exprime positivement au

sujet de ce plan, et le considère comme le fruit d'un processus de concertation réunissant des représentants des pouvoirs publics et de la société civile. Cette coordination estime que le nouveau plan promet une relation positive entre migration et développement, respectueuse des droits fondamentaux, ainsi qu'un discours politique responsable sur ces enjeux⁸².

Dans le document présentant le nouveau plan⁸³, il est rappelé que la France considère que « des mouvements migratoires légaux peuvent être bénéfiques pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil, y compris par les contributions des diasporas, et qu'il convient de traiter les causes profondes des migrations contraintes, de contribuer au renforcement des capacités de gestion des frontières et d'accueil des personnes en besoin de protection, ainsi que de lutter contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains » (AFD, 2018 : 3). Le plan se décline en cinq objectifs stratégiques et en 30 actions concrètes sur une période de cinq ans (2018-2022), et concerne l'ensemble des mouvements migratoires (internationaux ou régionaux) entrant dans le domaine de l'aide publique au développement française. Les pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, ainsi que certains départements d'outre-mer concernés par les mouvements migratoires font l'objet d'un traitement prioritaire. Les cinq objectifs stratégiques se déclinent comme suit : 1) Améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité et le développement ; 2) Valoriser les apports de la migration pour le développement ; 3) Intégrer la dimension migratoire aux politiques de développement ; 4) Garantir le respect des droits fondamentaux et protéger les personnes migrantes ; et 5) Promouvoir un discours responsable sur les migrations et le lien migration-développement.

Sans rentrer dans le détail des actions concrètes prévues dans le cadre du plan, notons qu'en ce qui concerne l'objectif relatif à la valorisation de l'apport de la diaspora, les migrations sont décrites comme un facteur de développement, à la fois des territoires d'origine et d'accueil. La reconnaissance des conséquences positives de la migration aussi pour le contexte d'accueil, un aspect qui a toujours été souligné par la société civile et les organisations de migrants, mais qui ne figurait pas dans le passé dans le cadre de la politique migratoire française, représente un élément significatif. Le gouvernement reconnaît ainsi le rôle des migrants pour la croissance économique et le développement social et humain des deux territoires, d'origine et d'accueil, en se distanciant au niveau du discours d'une vision de la migration en tant que

82 <https://www.coordinationsud.org/document-ressource/plan-daction-migrations-internationales-developpement-2018-2022/> [22.10.2019].

83 Le Plan d'action « Migrations internationales et Développement » 2018-2022 a été co-rédigé par l'AFD, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur, Expertise France, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), dans un cadre de concertation avec les collectivités territoriales et la société civile (ONG et diasporas).

problème pour le pays d'accueil. La diaspora est par ailleurs identifiée en tant que le premier acteur mondial de la solidarité, en raison de l'ampleur de ses transferts financiers, qui dépassent largement l'aide publique au développement. La France est décrite en tant que pays se caractérisant par la présence sur son territoire de diasporas nombreuses, diverses, structurées et très actives pour le développement des pays d'origine.

Les actions prévues à ce niveau dénotent une prise en compte de l'ensemble des apports des migrations, aptes à accompagner le développement dans une optique territoriale. En effet, il s'agit de renforcer l'appui technique et financier aux migrants et à leurs associations, pour mieux valoriser l'ensemble de leurs transferts, à savoir les transferts de fonds, les investissements privés individuels et collectifs, les transferts sociaux et culturels, ainsi que l'engagement politique et citoyen. Par ailleurs, est également envisagée la promotion de nouvelles voies de mobilité légales, bien que limitées aux professionnels et aux étudiants, ainsi que des formes de mobilité circulaire envisagées comme contribuant au développement des pays d'origine et de destination. Cette politique établit également une continuité avec les actions d'aide au retour volontaire et de réinsertion pour les migrants en situation irrégulière et régulière, tout en se proposant d'améliorer les dispositifs existants pour qu'ils se situent en plus large mesure dans une perspective de développement pour le pays d'origine.

En ce qui concerne l'intégration de la dimension migratoire aux politiques de développement, il est rappelé que la coopération internationale vise principalement la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, et qu'en soi la coopération au développement n'est pas une stratégie de réduction des flux migratoires. Cependant, il est considéré nécessaire de prendre en compte de manière systématique les migrations dans les projets de développement et dans les politiques sectorielles (emploi, éducation, agriculture, etc.) des pays d'origine, de transit et de destination, afin de favoriser l'intégration des personnes migrantes et éviter de créer de nouvelles conditions de « migrations contraintes ». Une sorte de compromis est donc opéré entre la reconnaissance que le développement en soi n'est pas une stratégie de réduction des migrations, le rappel des objectifs classiques de l'aide au développement, et les inputs provenant de la politique européenne de coopération au développement, qui vise explicitement à agir sur les « causes profondes » des migrations. Le plan souligne également l'importance de diffuser un discours plus responsable sur les migrations auprès de l'ensemble de la population. Il s'agit en ce sens de favoriser le débat citoyen sur les liens entre les migrations et le développement, en particulier dans les institutions scolaires, pour faire des migrations une thématique centrale des campagnes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Finalement, mentionnons que dans la mise en œuvre du plan l'accent est mis sur la concertation entre les diverses typologies d'acteurs (étatiques, de la société civile et du secteur privé), l'articulation entre échelles de gouvernance des migrations (locale, nationale, régionale, internationale) et sur la coopération entre les territoires, d'accueil et d'origine. Dans le cadre de ce plan, est soulignée l'importance de la dimension locale de la gouvernance des migrations, ainsi que le rôle primordial des collectivités territoriales, liées dans les espaces d'origine et d'accueil par des coopérations décentralisées que les migrants et leurs associations ont participé à initier.

3.1.2.6 La dimension locale du lien entre migration et développement

En France, les activités de codéveloppement (ou de développement solidaire), impliquant un cofinancement et un appui technique aux projets associatifs des migrants, sont mises en place depuis plusieurs années aussi par les collectivités locales des communes, des départements et des régions françaises. Ces démarches se situent dans le cadre de la coopération décentralisée, qui s'est affirmée plus particulièrement pendant les années 1990 suite à une loi qui donne un cadre légal à la coopération décentralisée⁸⁴ en France (renforcée en juillet 2014 par la loi 2014-773). De manière corollaire, elles sont liées aux processus de décentralisation qui ont eu lieu depuis les années 1990 dans les pays d'Afrique subsaharienne tels que le Sénégal, et qui ont été récemment renforcés dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

La région Île-de-France, en raison de la forte présence de migrants et d'un dense tissu associatif actif dans l'espace transnational, a développé depuis la fin des années 1990 plusieurs programmes d'appui aux projets associatifs des migrants en faveur du développement des localités d'origine. Au niveau de cette région, le département des Yvelines est particulièrement impliqué dans le soutien aux projets portés par les associations de migrants, en particulier les associations sénégalaises provenant de la Vallée du Fleuve Sénégal, en raison de l'importance et de l'ancienneté de la présence sénégalaise dans le département, et en particulier dans la ville de Mantes-la-Jolie. Étant donné que les associations qui sont prises en compte dans cette étude sont toutes basées à Mantes-la-Jolie, sont considérés ici les principales caractéristiques de la politique de coopération décentralisée de ce département, tout en examinant le rôle des associations à son intérieur.

84 On entend par coopération décentralisée la coopération internationale au développement initiée et financée par les entités étatiques locales, menée aussi avec la collaboration d'une série d'acteurs non étatiques concernés.

Les Yvelines, partenaires du développement

En France, le département des Yvelines est le premier contributeur de la coopération. Sa contribution, qui a été fixée à un euro par habitant et par année, est d'ailleurs souvent dépassée⁸⁵. Le Sénégal, le Bénin et le Togo sont les plus importants pays bénéficiaires des aides financières, en raison de la forte présence d'habitants provenant de ces pays sur le territoire et des forts liens entre les territoires d'accueil et d'origine qu'ils ont contribué à tisser. La politique plus récente du département, « Yvelines, partenaires du développement », a été votée en 2007. Cette politique s'est donnée de nouvelles orientations pour la période 2015-2020, en tenant compte des nouvelles possibilités données par la loi de 2014 sur la décentralisation⁸⁶. Ainsi, alors qu'au cours de la première phase 2007-2011, l'accent a été posé essentiellement sur les réalisations concrètes en matière de coopération au développement, pour la période 2011-2015, les orientations de la politique ont porté plutôt sur le renforcement des capacités des acteurs du développement local, notamment les collectivités locales des pays partenaires et les acteurs associatifs bénéficiant des subventions. Pour la période 2015-2020, la politique yvelinoise accentue l'orientation vers le renforcement institutionnel des collectivités locales dans le cadre de la coopération décentralisée. Elle vise à faire de la coopération décentralisée un outil d'accompagnement des processus de décentralisation dans les pays partenaires, en vue d'intensifier les capacités des collectivités locales à prendre en main leur propre développement de façon autonome. Pour renforcer et étendre la structuration de la dynamique yvelinoise de coopération et favoriser une gestion concertée et une appropriation de la dynamique par l'ensemble des acteurs yvelinois, en 2015 est créé le groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID).

YCID – Yvelines coopération internationale et développement

YCID a pour vocation de réunir tous les acteurs yvelinois de la coopération décentralisée, et dispose d'une structure ouverte qui lui permet une large coopération institutionnelle avec les acteurs publics et privés du territoire. Son action se décline en trois volets principaux : le soutien aux initiatives de solidarité internationale, les relations économiques, ainsi que la promotion de la coopération dans le territoire départemental. Le département des Yvelines a apporté depuis 2006 un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée (associations, y compris de migrants, communes, groupements, collèges). D'abord financier, notamment au travers de deux dispositifs de

85 De ce fait, le département des Yvelines s'est fait épingleur en 2018 par la région Île-de-France en tant que « trop dépensier ». Selon les calculs, la dépense en faveur de la coopération internationale aurait été de 1,65 euro par habitant en 2016.

86 Cf. *Politique départementale de coopération internationale. Yvelines, partenaires du développement*. Rapport d'activité 2017. Cabinet du Président, août 2018.

subvention nommés « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement », ce soutien s'est étendu depuis 2013 au renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois, au travers de formations et d'un dispositif d'accompagnement individuel à l'élaboration et à la mise en place des projets. Dès 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, qui représentent sa principale activité. Les activités à ce niveau sont de trois types : le soutien financier aux initiatives des acteurs yvelinois (selon des règlements de subventions⁸⁷), le suivi sur le terrain des actions cofinancées par YCID⁸⁸, ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Depuis la mise en place d'YCID, l'action yvelinoise comprend désormais une dimension économie et développement, concernant spécifiquement l'Afrique, en ligne avec l'accent posé sur la dimension économique au niveau de la politique migration et développement de la France. D'autres actions concernent l'animation du territoire, sous forme d'activités de communication et d'organisation d'évènements mettant en valeur la coopération. Bien que focalisées sur le développement des zones d'origine, ces politiques locales en lien avec la migration et le développement ont une forte dimension double espace. Celle-ci se concrétise par des soutiens financiers et techniques aux projets associatifs en faveur du développement (la plupart issus d'associations en lien avec le Sénégal), accompagnés par des activités de sensibilisation à la solidarité et à la coopération internationale sur le territoire des Yvelines. Ces activités peuvent prendre la forme de sensibilisation des jeunes dans les établissements scolaires, de rencontres entre associations et habitants pour faire connaître les projets initiés dans les régions d'origine et pour favoriser l'interconnaissance, ou d'autres formes encore.

Ces politiques locales montrent la volonté d'accompagner les migrants et leurs associations dans leurs projets de développement, en mettant l'accent sur les relations entre les collectivités ici et là-bas, et sur le rôle facilitateur des migrants dans l'établissement de ces réseaux. Le rôle central des associations de migrants dans la mise en place des relations entre territoires, dans ce cas les départements des Yvelines et de Matam, est souligné par un acteur de la coopération dans ce passage :

87 Dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives yvelinoises de solidarité internationale, peut être octroyé un financement représentant au maximum 40 % du budget du projet, plafonné à 10 000 euros pour un projet mené dans l'un des pays de la liste prioritaire, et à 15 000 euros lorsqu'il existe un accord de coopération décentralisée avec le pays, comme c'est le cas pour le Sénégal. Des aides forfaitaires supplémentaires sont accordées en cas de participation de jeunes à l'action et pour des activités de restitution des projets en Yvelines.

88 À Ourosogui, dans la région de Matam (Vallée du Fleuve Sénégal), a été inaugurée en 2016 la « Maison des Yvelines », qui permet à YCID d'assurer sur place la coordination financière et technique des actions de coopération dans les départements sénégalais concernés.

Le tissu associatif des migrants dans les Yvelines est très, très fort, ce qui a fait que l'action du département des Yvelines s'est mise en place dans cette région, et on a mis en place un siège dans la zone du Fouta. [...] Nous travaillons avec plusieurs acteurs, la société civile, les autorités locales, nous sommes la cheville ouvrière de tout ce qui peut être action en lien avec les acteurs yvelinois. Nous avons les collectivités locales yvelinoises en lien avec les collectivités locales de Matam, Kanel, Podor, nous avons des associations de migrants avec des activités variées, projets sociocommunitaires, agricoles, hydrauliques, dans l'éducation, et l'émergence vers les projets productifs.

Les migrants et leurs associations basés dans les Yvelines sont ainsi largement reconnus dans leur rôle d'acteurs du développement local et de créateurs de passerelles entre les espaces. L'organisation en fédérations régionales des associations de ressortissants originaires des deux principales régions de la Vallée du Fleuve présents dans les Yvelines, à savoir les régions de Matam et de Tambacounda, a permis lors de la dernière décennie la mise en place d'actions davantage concertées entre migrants et collectivités locales dans le double espace.

Le rôle de la FADERMA et la FADERTA dans le double espace

En 2009, l'on assiste dans les Yvelines à l'émergence de la première et de la plus importante fédération d'associations de ressortissants présente sur le territoire, la Fédération des associations de développement de la région de Matam (FADERMA). Basée à Mantes-la-Jolie, elle regroupe une quarantaine d'associations (de villages et de communes) provenant de cette région sénégalaise. Son objectif est de créer un cadre de concertation, d'échange et d'entraide solidaire entre les différentes associations qui se trouvent dans les Yvelines et sur le territoire français. Depuis sa création, cette fédération représente un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics et d'autres organisations de la société civile, autant dans les espaces d'accueil que d'origine. Elle développe des relations d'échange avec d'autres associations de migrants, des ONG et des collectivités locales actives dans l'inclusion en France, et dans les actions de coopération internationale. Au fil des années, cette fédération a développé des compétences dans le montage et la rédaction de projets, la communication, la gestion de projets, ainsi que dans le domaine de la recherche de fonds, en appuyant les associations membres à ce niveau. Ses principaux domaines d'expertise concernent l'agriculture, l'hydraulique, l'éducation, la santé, ainsi que les activités productives et économiques. Il s'agit là des principaux domaines qui ont été investis par les associations de ressortissants provenant de la Vallée du Fleuve depuis plusieurs décennies.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Conseil régional de Matam, la FADERMA et le Conseil départemental des Yvelines sont liés depuis 2010 par un partenariat tripartite dans le domaine prioritaire « l'eau, source de vie et de développement ». Son objectif est de favoriser l'accès à l'eau potable, lutter contre les inondations, ainsi que développer l'agriculture dans la région. Les associations de migrants ont largement contribué à la signature de cette convention, qui a permis la mise en place d'une série de projets dans le domaine de l'eau, avec la contribution financière et technique du Conseil régional des Yvelines. La convention de 2010 fait spécifiquement référence à cette capacité des migrants d'agir en tant que pont entre espaces d'accueil et d'origine, et entre collectivités locales ici et là-bas. En effet, dans son préambule il est spécifié que « les liens qui ont été construits appartiennent désormais autant à l'histoire des Yvelines qu'à celle de Matam, et leur pérennité dans le temps, leur dynamisme actuel, témoignent de la qualité et de la force de ce lien » (Le Masson *et al.*, 2015 : 148).

La FADERMA a noué d'autres relations de partenariat institutionnel, notamment avec le PAISD et le GRDR. Ce dernier non seulement accompagne depuis des décennies les projets associatifs des migrants dans le domaine agricole, mais travaille également dans des programmes de gouvernance citoyenne des territoires de la Vallée du Fleuve. Ceux-ci comprennent la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs, afin d'intégrer la dimension migratoire dans les dynamiques de développement local (GRDR, 2014). Ces cadres de concertation permettent d'impliquer les migrants et leurs fédérations dans l'élaboration des plans de développement local, de dépasser l'échelle villageoise pour embrasser une logique plus territoriale, et de participer à établir des relations davantage basées sur la confiance entre les acteurs. Ces éléments sont mentionnés par le représentant d'une ONG :

Le plan de développement local est aujourd'hui porté par tout le monde, tel n'était pas le cas il y a quelques années. Les migrants venaient avec leurs projets, maintenant avec la démarche que l'on fait ça permet d'intégrer l'ensemble des acteurs. [...] Le migrant avant pensait village, formait une association villageoise, maintenant il pense davantage au niveau de la commune, il y a les fédérations, FADERMA, FADERTA, au niveau régional. Il y a eu une évolution au niveau de la décentralisation dans nos pays, et au niveau de l'accompagnement.

Les fédérations d'associations de la Vallée du Fleuve sont nées dans le cadre de ce passage à une échelle davantage territoriale, pour mutualiser l'action des associations et accroître leur efficacité en termes d'investissements pour les infrastructures qui concernent le niveau départemental ou régional, et comprenant dans nombre de cas des cofinancements du PAISD. La FADERMA et

le GRDR sont engagés dans des missions communes autant dans les Yvelines qu'à Matam, entre autres pour promouvoir le rôle et la place des associations dans les espaces d'accueil et d'origine. Ces deux organisations ont d'ailleurs fêté de manière conjointe en mars 2019 les 10 ans de la FADERMA et les 50 ans du GRDR à Mantes-la-Jolie. Cet évènement, qui a compris aussi la participation du coordinateur du PAISD, a été l'occasion de présenter aux acteurs yvelinois les projets initiés par des associations yvelinoises membres de la FADERMA, qui ont été cofinancés par le PAISD et encadrés par le GRDR. Des tels évènements conjoints attestent les liens existant entre organisations de migrants, acteurs étatiques et ONG, et traduisent la volonté de valoriser la contribution des migrants dans le double espace. Les migrants agissent en effet désormais à la fois en tant qu'acteurs du développement socio-économique de leur territoire d'origine, et en tant qu'animateurs de la sensibilisation aux questions de solidarité internationale et de développement dans l'espace d'accueil.

Cette double orientation caractérise également la deuxième fédération de migrants provenant de la Vallée du Fleuve présente sur le territoire yvelinois, la FADERTA⁸⁹, créée en 2010. Tout comme l'autre fédération, son objectif est de mettre en place un cadre de concertation, d'échange et d'entraide entre les différentes associations de ressortissants présentes sur le territoire des Yvelines. Elle vise la promotion du développement d'activités socio-économiques dans la région de Tambacounda (agro-pastoral, santé, éducation, artisanat, hydraulique, tourisme, TIC⁹⁰), tout en s'engageant également en faveur de l'insertion des migrants et dans la sensibilisation à la solidarité internationale dans le territoire d'accueil. De ce fait, elle représente tout comme la FADERMA un interlocuteur des collectivités locales, et d'autres acteurs étatiques et de la société civile dans le double espace. L'une des actions récentes concerne la mise en place d'un partenariat tripartite (appuyé par YCID), comprenant la FADERTA et les Conseils départementaux des Yvelines et de Goudiry, pour la création d'une grande ferme agricole de 200 hectares dans le département de Goudiry (région de Tambacounda), en vue de cultiver du maïs et d'autres spéculations, et d'offrir des opportunités d'emplois pour les jeunes de la zone. Il s'agit là d'un projet en ligne avec les tendances actuelles des politiques migration et développement au Sénégal, qui se déclinent aussi au niveau des Yvelines. Celles-ci comportent l'implication des associations de migrants et leurs partenaires – dans ce cas les collectivités locales ici et là-bas – à la mise en place d'activités agricoles afin de fixer les jeunes dans leurs territoires ruraux, et lutter contre la migration irrégulière.

89 Fédération des associations de développement des ressortissants de la région de Tambacounda.

90 Technologies de l'information et de la communication.

Ainsi, bien que les projets associatifs en faveur des villages d'origine soient toujours présents – car l'échelle villageoise ou communale demeure la préoccupation première des associations – grâce à leur organisation en fédérations régionales, les associations villageoises sont devenues de plus en plus actives au niveau territorial. Par ailleurs, alors qu'au début de leur engagement ces associations étaient essentiellement actives en faveur des localités d'origine, au fil des années leur présence sur le territoire d'accueil est devenue plus visible et organisée. Les migrants se sont ainsi mieux insérés dans la société d'accueil grâce aux relations qui ont été établies avec les collectivités locales et les ONG françaises. Progressivement les associations villageoises ont également investi les questions d'insertion sociale dans le contexte d'accueil, aussi sous l'impulsion de la participation de membres plus jeunes qui sont nés en France, particulièrement concernés par ces thématiques (Ricardou et Yatera, 2007). Plus récemment, les associations de migrants provenant de la Vallée du Fleuve et leurs fédérations ont commencé à jouer dans les territoires d'accueil un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté solidaire et à la coopération internationale, en occupant encore davantage le double espace par des rôles multiformes et interconnectés.

Après avoir pris en compte les principales caractéristiques du contexte où s'exercent les engagements associatifs des migrants considérés dans le cas de la France, dans la partie suivante nous allons nous pencher sur leur contribution au développement de l'agriculture (au sens large), dans une logique de durabilité.

3.1.3 Engagements transnationaux associatifs dans le développement agricole de la Vallée du Fleuve Sénégal

Comme l'observe Sall (2010), dans le milieu de la diaspora sénégalaise en France, Mantes-la-Jolie est considérée comme le prolongement des villages de la Vallée du Fleuve Sénégal en France. De ce fait, certains migrants lui donnent le nom de « *Fouta Faraynsé* », qui signifie le « Fouta de la France », en référence à la zone du même nom qui longe la rive gauche du Fleuve Sénégal, et qui confine avec la Mauritanie. Le Fouta, qui se situe entre Dagana et Bakel, au nord-est du Sénégal, est habité principalement par l'ethnie Haalpulaar. Par conséquent, la communauté de cette ethnie est très nombreuse dans la ville de Mantes-la-Jolie. Deux des trois associations villageoises qui sont considérées dans l'analyse sont originaires de villages du Fouta, situés dans la région de Matam. Il s'agit de l'Association des ressortissants de Ndouloumadji Dembé Sénégal en France/Action pour le développement (ARNSF/AD), et de l'Association pour le développement de Polel Diaoubé (ADEP). Les deux

associations sont membres de la FADERMA, et leurs présidents figurent parmi ses membres fondateurs. Dans ces zones, les populations s'adonnent en grande partie aux activités agricoles (sous pluie et de décrue) et à l'élevage extensif, ainsi qu'au commerce.

En ce qui concerne l'Association pour le développement de Dalafing et ses environs en France (ADEF), qui est membre de la FADERTA, elle développe ses projets dans la commune de Goudiry (région de Tambacounda). Goudiry fait partie de la zone du Sénégal oriental dénommée Boundou⁹¹, qui est au cœur d'un réseau d'axes routiers reliant l'Est du Sénégal au Mali et à la Mauritanie. Les populations présentes sur le territoire sont aussi en majorité d'ethnie Haalpulaar (avec la présence de Bambara et de Soninké), et s'adonnent également en grande partie à l'agriculture sous pluie et à l'élevage extensif, ainsi qu'au commerce et à l'artisanat.

Lors du travail de terrain dans la Vallée du Fleuve, dans le cas de l'ADEF et de l'ADEP, nous avons eu la possibilité de nous entretenir directement avec leur président, qui étaient sur place au moment du travail de terrain. Dans le cas de l'ARNSF/AD, nous nous sommes entretenus téléphoniquement avec le président à Mantes-la-Jolie, et nous avons visité le projet agricole avec deux membres associatifs de retour au Sénégal, responsables du projet sur place. D'autres personnes impliquées dans les projets analysés ont été interviewées pendant le travail de terrain, notamment des représentants étatiques, des partenaires locaux, des bénéficiaires des projets, des chefs de village, des représentants du GRDR et d'autres ONG, ainsi que le président de la Maison des Yvelines à Ourossogui (qui représente YCID au Sénégal). Le témoignage de ces divers acteurs a permis une compréhension élargie des projets portés par les trois associations de migrants.

Dans la partie suivante, après une brève présentation de chaque association ainsi que de sa zone d'intervention, les projets agricoles concernés sont analysés selon une série de dimensions sous-jacentes. Il s'agit notamment de discuter entre autres les objectifs des projets et leurs logiques d'action, les partenariats transnationaux et locaux qu'ils établissent, les motivations sous-jacentes aux engagements, les types de transferts transnationaux qu'ils comportent, ainsi que les impacts multidimensionnels des projets au niveau du développement social, économique et environnemental, dans une logique de durabilité. La prise en compte de ces aspects permet une discussion finale autour des atouts et des défis de l'action transnationale associative des migrants en faveur du développement agricole dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

91 Autant le Fouta que le Boundou représentent des territoires historiques en lien avec les anciens royaumes.

3.1.3.1 L'ADEF – Association pour le développement de Dalafing et ses environs en France

L'ADEF a été créée en 1995, et se compose des membres associatifs basés à Mantes-la-Jolie, et des membres qui sont rentrés définitivement au Sénégal après la retraite, ce qui est notamment le cas du président de l'association. L'ADEF était active dans le passé surtout au niveau d'activités transnationales de soutien solidaire de caractère social en faveur des habitants du village d'origine (Dalafing), au travers de la construction d'un poste de santé, d'un puits villageois, et en achetant de la nourriture aux habitants pour les fêtes religieuses. Depuis quelques années, l'association décline plus spécifiquement ses actions transnationales en faveur du développement agricole et rural de la commune de Goudiry, et s'est engagée dans l'élaboration et la mise en place d'un micro-projet socio-économique de développement agro-pastoral. Dès lors, l'objectif de l'association est explicitement de favoriser l'autosuffisance alimentaire de la population, et d'encourager toute action en faveur du développement agricole et rural dans la commune. C'est donc le domaine agricole au sens large qui est devenu désormais prioritaire pour l'association.

La commune de Goudiry est située sur la route entre Tambacounda et Kidira, à 60 kilomètres de la frontière malienne, dans le département de Goudiry. Il s'agit d'un petit centre urbain d'environ 7 500 habitants, qui comprend un lycée départemental (cofinancé par les associations de migrants dans le cadre du PAISD), plusieurs écoles, un centre de santé, un marché et des activités commerciales pour les villages ruraux environnants (Muthui et Seger, 2018). Les habitants sont majoritairement commerçants et artisans, et s'adonnent principalement à une agriculture familiale sous pluie, combinée à l'élevage de bovins et petits ruminants, selon une méthode traditionnelle (pâturages extensifs, intrants minimales). Les activités de maraîchage sont limitées par le manque d'accès à l'eau, aux intrants et aux semences, et pratiquées par des groupements de femmes qui disposent d'un seul terrain de deux hectares dans toute la commune.

Goudiry se trouve dans l'un de départements les plus pauvres du Sénégal, caractérisé par l'un des taux de chômage les plus importants du pays, et par l'un des plus importants taux d'émigration internationale⁹². Cependant, la zone possède de fortes potentialités de développement agricole, pastoral et agroforestier. Elle se situe dans la région de Tambacounda qui représente l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal, et qui possède une grande diversité d'arbres et de plantes à forte valeur commerciale, certes sujets aux défis de la désertification, due à l'action anthropique et aux changements

92 Cf. *Recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE)*, Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2013.

climatiques. Notons aussi que de grands travaux pour réaménager l'axe routier entre Tambacounda, Kidira et Bakel sont en cours, ce qui participera à terme à désenclaver ces régions excentrées, et facilitera le transit ainsi que les activités commerciales à l'intérieur du Sénégal et avec les pays limitrophes.

Un projet agro-pastoral pour l'autosuffisance alimentaire

L'ADEF a élaboré un projet agro-pastoral suite à une concertation entre la population de Goudiry et des villages environnants – en particulier du village d'origine de Dalafing –, les membres de l'association de retour au Sénégal et les membres basés à Mantes-la-Jolie. Les habitants, les associations locales et les groupements de femmes ont en effet sollicité l'association pour qu'elle contribue à la mise en place d'activités agricoles, pastorales et maraîchères à Goudiry. Et ceci dans l'objectif de créer des occupations pour les femmes et les jeunes, et d'assurer une autosuffisance locale en légumes frais et en viande. Le président de l'association rappelle en ces termes le processus ayant abouti à l'élaboration du projet :

L'association est en France, mais lorsqu'on revenait ici les gens nous disaient, vous êtes là-bas, et il serait bon que vous cherchiez quelque chose là-bas pour faire développer ici, faire travailler nos jeunes, faire travailler la population. Parce qu'il y a des périodes où nous avons besoin de légumes, donc il faut faire du maraîchage, nous avons besoin de la bonne viande, donc il faut faire de l'emboche, nous avons besoin de poulets bien frais, donc il faut faire tout ça, pour l'alimentaire. Nous avons vraiment entendu la demande de la population. Lorsque nous sommes retournés en France, nous avons dit il faut vraiment faire un projet agro-pastoral, tout le monde est d'accord. Les locaux ici, et les membres en France nous sommes tombés d'accord, on a fait un petit projet agro-pastoral et on a dit maintenant il faut chercher des partenaires.

Le projet comprend l'aménagement et l'équipement d'un périmètre agro-pastoral d'emboche bovine et de maraîchage avec un système d'irrigation goutte-à-goutte pour une dizaine d'exploitants agro-pastoraux (des membres associatifs de retour), et pour des groupements d'environ trente femmes de la commune. Il prévoit des activités agricoles et des formations autant pour les migrants de retour que pour les groupements de femmes. Grâce à ce projet, les migrants de retour peuvent ainsi s'adonner à l'agriculture, être formés en techniques d'élevage et avoir une activité au Sénégal, bien que non rémunérée financièrement, mais en nature (produits alimentaires pour la consommation familiale). Les groupements de femmes peuvent quant à elles disposer de parcelles, d'intrants, et de l'accès à l'eau du puits, en vue de cultiver des légumes pour la consommation familiale et le petit commerce local. Elles bénéficient également de formations en techniques maraîchères et en organisation de

groupements féminins. Concrètement, le projet a comporté la mise en place d'une clôture, d'un puits et de bassins de rétention d'eau, d'un système de goutte-à-goutte pour les parcelles dédiées aux activités maraîchères, de panneaux et de pompes solaires pour le puits. Il a également compris l'achat de matériel agricole, de semences et d'intrants, ainsi que la construction d'un abri pour les animaux.

*Un investissement associatif pour le développement agricole et
la promotion de techniques innovantes*

L'objectif déclaré du projet est de réduire la pauvreté des populations de Goudiry par la promotion d'activités socio-économiques dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, favoriser l'autosuffisance alimentaire de la population, et former les exploitants en techniques d'embouche bovine et de maraîchage. Non seulement le projet émane d'une demande directe de la population et de son tissu associatif, mais il a été élaboré en conformité avec les stratégies de développement nationale et locale. Celles-ci visent à promouvoir (aussi) l'agriculture à petite échelle, et à accroître la valeur de la production. Ces aspects sont réalisés dans le projet par l'introduction du système d'embouche bovine, qui représente une innovation pour la localité, et qui permet la vente de bœufs engraisés à des prix plus élevés que les bœufs traditionnels. Par ailleurs, le développement de l'aviculture et du maraîchage comprend à la fois la consommation et la commercialisation locale des produits. Les stratégies de développement locale et nationale visent également à assurer l'autosuffisance alimentaire et à fournir des intrants et des formations aux agriculteurs, des aspects qui sont envisagés par le projet. Celui-ci est également adapté aux caractéristiques de la région, à vocation agro-pastorale, et répond aux habitudes de consommation de la population en viande et en légumes frais (aubergine, gombo, salade, piments, poivrons, etc.). Suite à des échanges avec des associations locales, le projet prévoit désormais également des activités innovantes d'arboriculture et d'agroforesterie. Des arbres fruitiers ont été plantés, à savoir des bananiers, des manguiers, des pommes de cajou, ainsi que des arbres *d'Acacias senegalensis*, qui produisent de la gomme arabique, un produit à haute valeur commerciale.

Bien que le projet ait été élaboré par l'ADEF suite à une demande directe de la population et des associations locales, il est géré sur place essentiellement par le président de l'association, qui encadre toutes les activités du projet. Le président joue ainsi un rôle prépondérant dans la mise en place et le suivi du projet, et est retourné définitivement au Sénégal aussi pour mieux s'occuper du projet et des partenariats locaux qu'il comporte. Le président a également contribué de manière active à la recherche de fonds en France au moment de l'élaboration du projet, et s'est occupé d'établir les collaborations avec les

associations locales et les partenaires étatiques du projet à Goudiry. En ce qui concerne les décisions, elles sont en principe prises de manière conjointe par les membres associatifs à Goudiry et les membres à Mantes-la-Jolie. Cependant, le rôle du président semble être prépondérant aussi à ce niveau, car c'est lui qui gère l'ensemble des activités du projet sur place et qui est en lien avec les bailleurs français du projet et avec les partenaires locaux. Les membres associatifs qui sont de retour participent volontairement aux travaux agricoles, en particulier au moment de la récolte. Pour ce qui est des membres qui sont en France, non seulement ils cotisent tous les mois pour les activités associatives et pour contribuer à financer le projet, mais ils s'occupent également de chercher de nouveaux partenaires financiers. Ces activités sont qualifiées par le président « d'investissement pour le développement », ce qui est considéré comme « plus que du volontariat ». En effet :

Les membres qui sont ici font du volontariat, ceux qui sont en France cherchent les partenaires, c'est tout un travail. En France, on cotise, c'est 5 euros par mois, ceux qui sont ici, le plus souvent ils font du volontariat. Là-bas ils s'investissent pour le développement, c'est plus que du volontariat.

Cotisations associatives et partenariats solidaires dans le double espace

En ce qui concerne le financement, les migrants ont contribué aux coûts du projet (qui s'élèvent au total à environ 50 000 euros) grâce aux cotisations mensuelles des membres associatifs vivant en France. Pour compléter le financement, l'ADEF a déposé un dossier de financement auprès du département des Yvelines, dans le cadre de la convention « Micro-projets de développement », en obtenant un financement à hauteur de 25 % environ du coût total du projet. D'autres bailleurs ont participé au financement, y compris la région Île-de-France. Le processus ayant abouti au cofinancement du projet est décrit en ces termes par le président :

Nous avons d'abord rencontré le maire de Mantes-la-Jolie, après le président du Conseil départemental des Yvelines, ils sont tombés d'accord pour nous aider à créer un petit projet agro-pastoral. C'est venu comme ça, c'était en 2013-2014. On a formulé le projet, et presque fin 2014 nous avons obtenu là-bas que les Yvelines acceptent de nous financer quelque chose, 12 500 euros. À partir de ça, nous avons demandé aussi à l'Île-de-France, à la région, ils ont accepté notre dossier et ils nous ont donné 10 000 euros. Ce n'est pas donné en une seule fois, ils nous ont donné une petite tranche, ils ont dit qu'on avait qu'à commencer. Et que si tout est bien, ils viendraient. Ils ont fait des visites, le président du Conseil départemental a fait des visites jusqu'ici.

Les partenariats financiers et la supervision du projet ont été repris depuis 2015 par YCID, qui assure également une supervision ponctuelle du projet sur place ainsi qu'un accompagnement technique de certaines phases du projet. Ceci est facilité par l'existence de la Maison des Yvelines à Ourosogui, et par la présence de représentants d'YCID dans la région. Le projet a compris également des partenariats locaux, étatiques et associatifs. Le maire de Goudiry, le principal partenaire local, a mis à disposition du projet le terrain pour le périmètre agro-pastoral. Un autre partenariat local a été établi avec l'Association Bantaare⁹³ Boundou, qui contribue au projet par des appuis techniques, et par la formation des groupements de femmes et des exploitants du projet.

Alors que dans nombre de cas les relations entre les migrants et les élus locaux peuvent être compliquées, et ceci pour des raisons diverses, les relations entre le président de l'ADEF et le maire de Goudiry sont très positives. Elles semblent être facilitées par le fait que le maire est lui-même un ancien migrant en France. Son vécu migratoire le rend très sensible aux initiatives de développement portées par les migrants ; il possède par ailleurs un parcours caractérisé par un fort engagement pour le développement. En effet, il s'était investi dans les années 1980 dans des activités de développement local dans les domaines de l'accès à l'eau et de l'alphabétisation, avec l'aide de collectivités locales et d'ONG françaises et suisses (y compris l'association Les Jardins de Cocagne à Genève). Célèbre dans tout le département et au-delà, le maire de Goudiry représente un cas exemplaire d'engagement en faveur du développement pour les migrants du département, ainsi que pour la population, qui l'a encouragé dans le passé à entrer en politique grâce à son activisme pour le développement du département.

En effet, comme le souligne le président de l'ADEF :

Le maire de Goudiry est aussi un ancien émigré qui a eu ici un projet qui s'occupait de l'alphabétisation, qui creusait des puits, il avait des partenaires comme Rhône-Alpes. Il a fait ça jusqu'en 1987, il a commencé en 1980, il avait des partenaires comme l'Île-de-France. J'étais jeune à l'époque, mais lui il faisait ça. Après, vous savez, ici, tout le département avait sa confiance. Parce que les gens ici, il n'y avait pas l'eau, et il faisait l'eau, donc les gens l'ont forcé à être député, c'est les gens qui l'ont élu, ils l'ont forcé. On lui a dit, toi, tu nous as apporté beaucoup de choses pour le développement, on veut t'intégrer, comme ça tu nous apporteras davantage.

Les services départementaux compétents dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts appuient également le projet de l'ADEF. Un accord de soutien de la part de ces services étatiques a été signé lors de l'élaboration du projet, et les membres associatifs du projet et ses bénéficiaires

93 Développement.

ont profité de formations spécifiques de la part de ces organismes. L'ADEF fait aussi partie d'une association locale, l'Entente inter-villageoise pour la préservation et l'exploitation des ressources naturelles et agricoles (EXPERNA). Celle-ci regroupe plusieurs groupements de femmes et de jeunes des communes rurales du département, et promeut l'agroforesterie entrepreneuriale. Le développement de l'agroforesterie dans une visée commerciale est envisagé dans le cadre de cette entente en tant que solution pour répondre aux défis de la pauvreté rurale et du manque d'opportunités d'emplois. Elle a également comme objectif de contribuer à lutter contre la déforestation et répondre à la problématique des changements climatiques par la préservation des ressources naturelles forestières et le reboisement. EXPERNA sensibilise les habitants à ne pas couper les arbres pour le bois de chauffe, lutte contre les feux de brousse, encourage le reboisement et la cueillette d'arbres à forte valeur commerciale (acacias *senegalensis*, moringa, baobab), en vue de leur transformation et commercialisation sous forme de gomme arabique, huiles et poudres de baobab et de moringa⁹⁴.

L'ADEF a bénéficié des activités de sensibilisation et de formation d'EXPERNA et ses partenaires concernant l'agroforesterie, et a décidé de planter des arbres *d'acacias senegalensis* sur le terrain du projet, pour développer à terme aussi des activités d'exploitation de la gomme arabique. Ainsi, les échanges de compétence et de savoir-faire qui ont lieu au niveau local peuvent aussi être source d'innovation pour les projets développés par les migrants. Les partenariats solidaires s'exercent dans ce cas dans le double espace, et comportent un soutien provenant d'acteurs étatiques et de la société civile des territoires d'origine et d'accueil.

*Développer l'agriculture pour donner un sens à la migration
et transférer les compétences acquises*

Les engagements associatifs des membres de l'ADEF sont avant tout motivés par la volonté de contribuer au développement de la communauté d'origine, aussi pour donner un sens à l'acte de migrer. Celui-ci doit s'accompagner par le fait de laisser quelque chose de concret à la population, qui puisse attester qu'ils n'ont pas migré pour rien, et que même en France, les migrants restent avant tout liés à leur communauté d'origine. Ainsi :

Ce qui nous motive d'abord, c'est le développement de la zone, faire quelque chose qu'il n'y avait pas avant. Il ne faut pas que nous migrions seulement et restions sur place sans avoir apporté rien de plus. Ce que les

94 Le moringa est un petit arbre très résistant à la sécheresse, originaire d'Inde, mais qui s'est acclimaté dans toutes les régions tropicales. Ses feuilles sont utilisées dans la pharmacopée, entrent dans la composition de cosmétiques, et ses graines peuvent être transformées en huile comestible et cosmétique.

migrants envoient chaque année est plus que le budget du Sénégal, même si cela ne se voit pas. Mais tout un chacun fait quelque chose chez lui, car ce n'est pas nous seulement qui avons fait ça ici! On a construit un lycée qui est fin prêt, avec nos partenaires des Yvelines aussi, et le PAISD. Nous avons apporté du matériel médical. Les émigrés, nous avons fait beaucoup de choses, des châteaux d'eau, des puits... Nous avons fait ça pour la population, si demain on meurt, on sait qu'on a laissé quelque chose, voilà notre motivation.

Le développement agricole motive désormais plus spécifiquement les membres de l'ADEF, d'une part car il émane d'une demande directe de la population, et d'autre part, car l'agriculture représente le domaine dans lequel la plupart des migrants de cette zone étaient occupés avant de partir en France. C'est aussi pour cette raison qu'ils privilégient l'agriculture quand ils reviennent au Sénégal. De plus, l'idée que le développement de l'Afrique doit passer par l'agriculture est désormais répandue, comme l'observe le représentant d'une ONG :

La plupart des migrants, déjà avant de partir étaient agriculteurs, une fois dans l'Hexagone, c'est aussi un apprentissage. Le développement en Afrique ne peut que passer par le biais de l'agriculture, la plupart d'entre eux reviennent pour faire de l'agriculture. Parce qu'ils s'y connaissent. Et c'est des projets qui permettent d'avoir de l'argent, d'accompagner des jeunes et de les maintenir dans le territoire.

Aussi le président de l'ADEF avant de partir en France était agriculteur, et il a fait une formation en France auprès du GRDR pour se perfectionner en techniques agricoles, en vue de capitaliser ses connaissances et transmettre son savoir-faire dans le cadre d'un projet agricole en faveur de la communauté d'origine. Mais également, il s'agit pour lui de faire bénéficier la population de ses réseaux de partenaires en France et au Sénégal, dans une visée citoyenne, bien que non ouvertement politique :

Avant de partir, je faisais aussi l'agriculture, c'est pour ça que j'ai fait une formation avec le GRDR. Depuis que je suis revenu, je m'adonne particulièrement au projet, je suis apolitique... Enfin, on ne peut pas travailler sans être politique, parce que tout est politique, mais on évite de simplifier trop, je préfère avoir des contacts, des partenaires, des bailleurs, pour développer mieux, au niveau du département, c'est ce qui me motive.

Pour les membres de l'association, le fait de représenter un exemple pour les jeunes générations est très présent. Les jeunes sont appelés à continuer ce projet agro-pastoral et à le pérenniser, en suivant l'exemple laissé par leurs pères et leurs grands-pères. Il s'agit en ce sens de montrer aux jeunes qu'ils peuvent aussi réussir dans leur pays, gagner de l'argent sur place et éviter de partir en

migration. Le désir de participer à lutter contre la migration irrégulière des jeunes est très présent, et motive grandement cette action associative en faveur du développement agricole. Ces divers éléments transparaissent de ce passage :

Demain nos enfants, nos petits-fils et arrière-petits-fils diront, voilà nos grands-pères nous ont laissé ça, ils ne sont pas partis en Europe pour rien. Si notre génération travaille, la génération qui vient va continuer, c'est ça qui va pérenniser le projet, mais si on continue seulement à donner à manger, les générations futures ne trouveront rien ici. [...] C'est pour limiter l'émigration, dans l'énoncé du projet vous verrez ça, c'est pour freiner la migration clandestine, parce que si on va encore planter des arbres là, dans trois ans on en aura plus de 100, dans cinq ans on aura de quoi vendre ici... On veut que cela soit un modèle pour la jeunesse.

*Les transferts transnationaux multidimensionnels,
et leurs limites*

En ce qui concerne les transferts transnationaux, plusieurs éléments qui concernent cette dimension sont apparus dans la discussion des éléments précédents. En particulier, a été abordée la question des investissements financiers provenant des cotisations associatives, ainsi que la capacité des membres associatifs en France d'obtenir des fonds supplémentaires pour leur projet grâce à leur capital social, en d'autres termes les contacts et les partenariats établis dans le contexte d'accueil avec les collectivités locales. Par ailleurs, les transferts de savoir-faire en termes de développement agricole, acquis en France grâce aux formations en agriculture du GRDR, permettent de diffuser des compétences acquises en migration, notamment l'introduction au niveau local de techniques d'élevage telles que l'embouche bovine, le système d'irrigation goutte-à-goutte, ou encore le recours aux panneaux solaires. Par ailleurs, notons que la technique de l'embouche bovine commence à se diffuser dans la commune, en attestant une diffusion de pratiques nouvelles d'élevage au niveau local, grâce à l'exemple du projet de l'ADEF.

Mais également, ce projet représente un bon exemple de collaboration entre les collectivités locales et les migrants, qui participe à améliorer la gouvernance locale du développement. Les migrants ont en effet acquis en France l'expérience de collaborer avec les collectivités locales pour chercher des appuis au niveau de la mise en place de leurs projets. Ils ont été initiés aux modes de fonctionnement de la coopération décentralisée, et sont désormais rentrés dans une logique d'élaboration et de mise en place des projets impliquant un partenariat avec les collectivités locales dans le double espace, et avec des organisations de la société civile. Ces facteurs favorisent une élaboration et une mise en place plus concertées des projets que dans le passé, et participent

ici à une meilleure collaboration entre élus, associations locales, groupements de femmes et migrants. En effet, comme l'avance un acteur étatique local :

Les migrants, c'est plus facile de coopérer avec eux, car la technique de la décentralisation est acquise, en tout cas pour certains d'entre eux. Il fut un temps où tout était décidé au niveau de là-bas, et ça a fait se révolter les gens. Et quand ils finançaient, c'était dans les foyers qu'ils décidaient tout, car ils disaient, c'est nous qui payons. Ça ne fait pas avancer un pays. Ils vont à un salon de l'agriculture là-bas, et puis ils veulent appliquer la même chose, mais il y a beaucoup de données, on ne peut pas implanter une technique comme ça.

Ce témoignage souligne également les limites des transferts de technologie et de pratiques depuis les pays européens, où transparait l'idée que les innovations technologiques et les pratiques agricoles en vigueur en Europe ne sont pas toujours adaptées aux réalités locales, aussi en termes socioculturels. Les changements de pratiques peuvent en effet prendre un certain temps pour être adoptés par les populations locales. C'est notamment le cas du système d'irrigation goutte-à-goutte, qui demande de l'entretien et dont l'utilisation est généralement faible parmi les petits exploitants de la zone, dans ce cas les femmes, qui souvent préfèrent arroser manuellement les jardins potagers, bien que le goutte-à-goutte soit plus économique en eau et augmente la productivité (Muthui et Seger, 2018). Par ailleurs, comme mentionné plus haut, l'échange de pratiques et de techniques avec des associations locales, comme c'est le cas d'EXPERNA, peut également être source d'innovation, dans ce cas au niveau de l'exploitation commerciale de l'agroforesterie, ainsi qu'en termes de sensibilisation au reboisement, à la préservation et à la valorisation des ressources forestières. Ces innovations sont particulièrement adaptées aux caractéristiques de la zone d'intervention et suscitent depuis quelque temps déjà l'intérêt des collectivités locales et des services étatiques de développement de la région⁹⁵. Elles peuvent en effet apporter des solutions en termes de préservation des sols et des forêts, et générer des ressources et de l'emploi pour les petits exploitants et les jeunes. De même, les appuis et les transferts locaux de la part de techniciens étatiques qui connaissent bien les caractéristiques des sols, des plantes, des arbres et du climat de la région s'avèrent essentiels au bon déroulement du projet porté par les migrants de l'ADEF.

95 Voir la célébration de la Journée de la gomme arabique organisée à Bakel en 2005, dans le cadre des activités menées par EXPERNA dans la préservation et l'exploitation des ressources forestières de la région du Boundou, qui a inclus aussi la participation du Service des eaux et forêts et de l'ARD de la région de Tambacounda.

Des impacts en termes de diversification de la production alimentaire, de création de revenus, et de revalorisation de l'agriculture

En termes de développement agricole au sens large, le projet de l'ADEF représente un bon exemple de culture intégrée, avec des activités de maraîchage, d'embouche bovine, la plantation d'arbres fruitiers, ainsi que la culture de maïs, de riz et d'arachide (dont le foin sert à engraisser les bœufs). Bien qu'au moment des observations sur le terrain des travaux restaient encore à effectuer, le projet a déjà contribué à diversifier la production et à améliorer la sécurité alimentaire de la population locale. Le président considère en effet à ce propos :

Notre projet est très bien appuyé par la population, il a vraiment apporté quelque chose pour la vie, pour l'approvisionnement de la population en légumes, en viande, qu'on embouche ici jusqu'à cela soit un peu gros et on revend ici, et la population a de la bonne viande. Avant, on avait de la difficulté pour avoir des légumes pour nos repas et pour avoir de la bonne viande.

En ce qui concerne les aspects économiques, le grand défi est celui de pérenniser à terme les activités du projet et de le rendre autosuffisant par rapport aux financements extérieurs, grâce à la vente d'aliments au niveau local. Étant donné qu'il s'agit d'une association et que les membres ne peuvent pas se partager les bénéfices, les revenus de la vente d'aliments sont réinvestis dans le projet, pour qu'il puisse être indépendant dans le futur. Le fait de mettre à disposition des groupements de femmes des périmètres maraîchers irrigués dans le site du projet participe à les soutenir dans leurs activités agricoles de proximité. Il consent leur accès à des légumes frais pour la consommation familiale, ainsi que pour la vente de produits maraîchers dans le marché local. Le projet rémunère également deux à trois jeunes pour les activités agricoles, en participant ainsi, bien que dans une mesure limitée, à la création d'emplois pour les jeunes.

Au niveau des aspects relatifs à la participation sociale, les groupements de femmes ne semblent pas être investis d'un pouvoir décisionnel particulier au niveau de la mise en œuvre du projet. Cependant, le fait que ce dernier prévoit des activités de maraîchage génératrices de revenus pour les femmes, il est censé participer à terme à l'établissement des relations davantage égalitaires entre les genres. Il peut en effet contribuer à renforcer l'indépendance financière des femmes, leur permettre de contribuer en plus large mesure aux dépenses familiales, et participer à leur meilleur positionnement au sein de la famille.

Le projet revêt aussi une signification importante pour les membres associatifs de retour au Sénégal, qui peuvent s'adonner à des activités agricoles et à l'élevage tout en assurant l'approvisionnement alimentaire des membres

de leur famille, et en contribuant à améliorer l'offre locale de légumes et de viande à l'ensemble de la population. Dans un contexte généralement caractérisé par un manque de produits frais pour l'alimentation, il s'agit là d'une manière de contribuer à la diversification et à la sécurité alimentaire des habitants de la localité, et d'améliorer leur santé. Finalement, il s'agit pour l'association de participer à stimuler auprès de la population locale et des jeunes une attitude impliquant une meilleure valorisation des terres et de l'élevage, en leur montrant que l'agriculture, l'arboriculture et l'élevage sont capables de générer des ressources et créer des emplois. Et ceci dans un contexte qui a été pendant longtemps caractérisé par une désaffection de l'agriculture et du monde rural, en particulier auprès des jeunes, mais où les habitants commencent à envisager le développement agricole en tant qu'option valable pour le futur.

3.1.3.2 L'ADEP – Association pour le développement du village de Polel Diaoubé

L'ADEP a été créée à Mantes-la-Jolie en 2004, avec pour objectif de promouvoir le développement du village de Polel Diaoubé, situé dans l'arrondissement d'Orkadiéré, dans la région de Matam. L'association agit en créant des liens de fraternité et d'amitié entre ses membres, et en développant des échanges avec d'autres associations et groupements animés par les mêmes objectifs, autant en France qu'au Sénégal. Membre de la FADERMA, elle représente la cellule française de l'Association de développement du village de Polel Diaoubé, l'association mère qui existe depuis plusieurs années au village. Celle-ci se déploie dans diverses cellules situées dans les principaux pays d'immigration en Afrique, en Europe et aux États-Unis. À la différence d'autres villages de la région, les ressortissants établis en France sont moins nombreux que ceux qui résident dans d'autres pays africains, et représentent actuellement moins d'une vingtaine de membres. Malgré cela, le fort activisme et l'important capital social du président de l'ADEP, qui est établi à Mantes-la-Jolie depuis les années 1990, et qui a développé au fil du temps des compétences avérées en tant que technicien de projets et agent de développement, a comporté la mise en place au village de plusieurs projets cofinancés par des collectivités locales et des dispositifs existant en France, notamment le Conseil départemental des Yvelines, YCID, la Ville de Mantes-la-Jolie et le PAISD. Le président de l'ADEP est très bien intégré dans la vie locale et associative des Yvelines (et au niveau de la France), et collabore depuis plusieurs années avec le GRDR dans le cadre de formations aux associations de migrants, et d'activités de sensibilisation au codéveloppement et au développement solidaire. Il a été engagé dans les années 1990-2000 dans le mouvement ayant abouti à la recon-

naissance du rôle des associations de migrants dans le développement, qui a donné lieu au PAISD. Il a également participé à la création de la FADERMA, à l'intérieur de laquelle il occupe la position de secrétaire général.

Comme l'exprime cet acteur dans l'extrait suivant, cet engagement pour le développement et pour la reconnaissance des migrants a donné lieu à plusieurs réalisations portées par les migrants, dont une partie d'entre elles ont été cofinancées par le PAISD, et accompagnées par la FADERMA. Ainsi :

Nous, en tant que FADERMA, on a beaucoup fait, dans les 6 milliards de francs CFA investis par le PAISD, 4 milliards étaient pour la région de Matam. Il y avait 2 lycées dans la région, maintenant il y en a 9, il y avait 21 collèges, maintenant ils sont 45, il y avait 5 postes de santé, aujourd'hui il y en a 35. Les forages il y en avait 39, aujourd'hui il y a 78 forages. Tout ça grâce à ce dispositif. Maintenant les migrants sont associés, ça permet de canaliser les fonds et surveiller les investissements.

En ce qui concerne Polel Diaoubé, il s'agit d'un village rural situé à environ 60 kilomètres de Matam. La population, d'ethnie Haalpulaar et de religion musulmane, s'élève à environ 5 000 personnes (dont environ 3 000 femmes pour 450 ménages), qui s'adonnent à l'agriculture, à l'élevage et à d'autres activités, en particulier la couture et la teinture pour les femmes. La majeure partie des hommes du village sont engagés depuis des décennies dans la migration internationale, régionale ou interne, ce qui fait que le village est habité de manière permanente surtout par des femmes et des jeunes. Les migrants retournent généralement au village pour les vacances, et de manière définitive après la retraite. Cependant, les tendances migratoires commenceraient maintenant à se stabiliser, aussi en raison des projets récents mis en place au niveau du développement agricole et rural par l'ADEP, et des retours des villes sénégalaises et de l'étranger commencent à être observés.

L'associationnisme est très fort au niveau du village aussi, car il représente une tradition culturellement très ancrée dans les villages de ces régions du Sénégal. C'est pour cette raison que les migrants se regroupent en association dans les lieux d'accueil, et que l'adhésion à l'association est obligatoire, tout comme la cotisation mensuelle destinée aux projets de développement en faveur du village. En plus de l'Association de développement de Polel Diaoubé, au village existent d'autres formes associatives regroupant principalement les femmes et les jeunes. Depuis la mise en place d'une série de projets portés par l'ADEP, qui ont comporté la diversification des productions agricoles et rurales, ont été créés aussi divers groupements d'intérêt économique (GIE). L'ADEP soutient une série d'activités qui sont gérées par ces GIE, et accompagne l'émergence au village d'une logique productive et génératrice de revenus.

Ces divers aspects sont exprimés en ces termes par le président de l'association :

Le village a une forte émigration qui s'est stabilisée maintenant, la tendance est au retour, heureusement. On se retrouve principalement dans 5 ou 6 pays. On est plus nombreux en Côte d'Ivoire, il y a plus de 100 ressortissants, d'autres sont au Congo, mais avec les problèmes là-bas ça commence à diminuer, on était nombreux au Zaïre et en Zambie, avec quelques personnes en Angola. Concernant la France, on est moins d'une vingtaine, contrairement aux autres villages. Il y a aussi l'Espagne, l'Italie et un peu l'Allemagne, et les USA. Dans cette partie du Sénégal, l'association fait partie intégrante de la personne. La personne dès sa naissance rentre dans une association, que tu le veuilles ou non, tu fais partie de l'association. C'est pour cela que c'est tellement ancré. À chaque fois qu'on se retrouve en immigration, on fait partie de l'association du village, on est obligés d'y adhérer, qu'on le veuille ou non, on est obligé de cotiser pour le village, qu'on le veuille ou non.

La création de plusieurs GIE au village atteste le récent passage du social au productif soutenu lors des dernières années par l'ADEP, qui a comporté la mise en place d'une série d'activités génératrices de revenus dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Tout comme l'ADEF, l'association étudiée avant, l'ADEP s'engage maintenant surtout au niveau du développement agricole et rural, après avoir beaucoup œuvré pour la mise en place d'infrastructures de caractère social dans le domaine de l'éducation, de la santé, et de l'hydraulique. La mise en place de forages a permis le développement d'une série d'activités agricoles et rurales, qui visent à accompagner le développement socio-économique du village de Polel Diaoubé.

Comme le fait noter le président, c'est le domaine de l'agriculture au sens large qui focalise désormais l'attention de l'association, dans une visée de productivité :

Avant on a beaucoup investi dans les lycées, les forages, la santé, maintenant, depuis 2015, la tendance c'est l'agriculture, le maraîchage, tout ce qui est productif.

Le programme de développement socio-économique de Polel Diaoubé

L'ADEP, avec le concours des cellules associatives qui existent dans les autres pays d'accueil, s'est engagée depuis le début des années 2010 dans un programme d'accompagnement du développement socio-économique de Polel Diaoubé au travers d'une série de projets agricoles qui ont été implémentés de manière successive. Ces projets forment actuellement un ensemble d'activités agricoles au sens large – le maraîchage, l'élevage (pisciculture et aviculture)

et l'arboriculture. À ces activités diversifiées se sont ajoutées la construction d'un marché couvert dans le village (cofinancé par la mairie de Mantes-la-Jolie), pour la commercialisation locale des produits alimentaires, ainsi que la mise en place d'une barrière végétale, pour lutter contre la désertification.

Le projet de périmètre maraîcher. En premier lieu, à l'initiative des groupements de femmes et des jeunes du village, le programme a comporté entre 2010 et 2012 un premier projet dans le domaine du maraîchage, cofinancé par le département des Yvelines dans le cadre de la convention « Solidarité Migrants⁹⁶ », et par les cotisations des membres de l'ADEP en France et dans les autres pays d'accueil. Il a initialement consisté en l'aménagement d'un périmètre maraîcher de 15 hectares de culture irriguée et clôturée, comprenant la construction d'un magasin de stockage, l'achat de petit matériel ainsi que la formation des exploitants – essentiellement des femmes et des jeunes du village – des 500 parcelles qui ont été mises en place. En 2015, un deuxième projet s'inscrivant dans la continuité du premier a comporté l'extension du périmètre maraîcher de 30 hectares (pour un total de 45 hectares), afin d'augmenter la production des produits maraîchers et de rentrer dans une logique de commercialisation. Le projet a prévu la construction d'un deuxième forage, de type agricole et à grand rendement, permettant d'augmenter le débit d'eau et de diminuer les coûts liés à l'eau, qui sont moins élevés pour le forage agricole que pour celui d'eau potable. Le réseau d'irrigation goutte-à-goutte a été étendu, avec l'installation d'un grand asperseur agricole⁹⁷.

La particularité de ce projet est d'avoir été en grande partie subventionné par un programme étatique de la région de Matam, le PRODAM⁹⁸, et d'avoir été appuyé par la Société d'intensification de la production agricole (SIPA). L'on assiste ainsi dans ce cas à une importante contribution de la part de l'État sénégalais à une initiative portée par les migrants, et ceci autant au niveau du financement que de l'accompagnement technique, dispensé par la SIPA. Cette société sénégalaise accompagne l'intensification de la production agricole dans les zones rurales, l'organisation des exploitants en coopérative, et forme les exploitants en techniques agricoles améliorées tout en accompagnant la commercialisation et l'écoulement des produits. La gestion de ce projet est confiée à une coopérative récemment créée de 150 personnes (qui avant étaient regroupées sous forme de GIE), composée en majeure partie par des femmes, ainsi que par des jeunes du village.

96 La subvention s'est élevée à 15 000 euros, pour un coût prévu de 26 800 euros.

97 Ce projet de grande envergure a comporté un coût total d'environ 330 000 euros, et a bénéficié d'une subvention de 12 500 euros de la part d'YCID dans le cadre de la convention « Micro-projets de développement ».

98 Programme de développement agricole de Matam (PRODAM), subventionné par l'État du Sénégal et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

Le projet de pisciculture. Ce projet a été initié en 2015 et consiste à soutenir la production agro-piscicole des membres d'un GIE composé par des femmes et des jeunes du village (150 personnes en tout, dont la majorité est des femmes). Il comprend l'aménagement de la zone de culture, avec la construction de trois bassins et la mise à disposition d'un frigo à énergie solaire, ainsi que la formation des exploitants aux techniques de production piscicole, de transformation et de commercialisation du poisson. La spécificité de ce projet, qui a été cofinancé par YCID dans le cadre de la convention « Projet Humanitaire Jeunes »⁹⁹, a été celle d'impliquer des jeunes Yvelinois dans la construction des bassins. Ces jeunes Français ont ainsi eu la possibilité de s'engager bénévolement en faveur du village de Polel Diaoubé, et d'échanger au niveau culturel et social avec les habitants du village pendant la durée du séjour. Il s'agit ainsi d'un projet de développement impliquant la sensibilisation des jeunes Yvelinois aux questions de solidarité internationale, en ligne avec les visées d'YCID.

Le projet d'aviculture et d'arboriculture. Ce projet a débuté en 2016 sous l'impulsion d'une association de jeunes du village (« Association Thiosane Ngawlaagu »), qui a souhaité développer l'aviculture et l'arboriculture au sein du village pour générer de l'emploi pour les jeunes¹⁰⁰. Ces activités sont gérées par le GIE « Dental Bamtare », composé d'une trentaine de personnes qui ont bénéficié de formations en aviculture et arboriculture. Plusieurs campagnes avicoles ont déjà été menées depuis 2017. La plupart des poulets produits sont consommés par les habitants du village, et le restant de la production est écoulé dans le marché de la commune voisine. En ce qui concerne l'arboriculture, le projet a prévu la plantation de citronniers, de manguiers, de goyaviers et d'autres arbres fruitiers typiques de la zone.

Ces trois projets forment un tout et représentent des activités interdépendantes qui suscitent l'adhésion et la participation de l'ensemble du village tout en étant gérées par des GIE spécifiques. Les différents projets bénéficient des mêmes installations, et la diversification des produits proposés par les GIE évite les phénomènes de concurrence. Par ailleurs, les déchets de certains projets sont utilisés en tant qu'engrais pour d'autres, par exemple ceux du poulailler sont transformés en compost pour l'arboriculture. Il existe ainsi une interdépendance entre les projets ainsi qu'une mutualisation du matériel.

99 La subvention s'est élevée à hauteur de 12 205 euros, pour un coût total de 21 280 euros.

100 Le coût du projet s'élève à environ 21 000 euros, et YCID a participé au financement à hauteur de 8 365 euros.

*Promouvoir l'autosuffisance alimentaire, les activités productrices
de revenus et l'égalité de genre*

Le programme de développement économique du village de Polel Diaoubé vise à développer une série d'activités agricoles dans le but général d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, en renforçant avant tout la sécurité nutritionnelle des ménages. De ce fait, il s'agit explicitement pour ce programme de contribuer surtout à l'OMD¹⁰¹ 1 de la « Déclaration du millénaire » que le Sénégal a adopté en 2000, à savoir la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. D'autres objectifs faisant partie des OMD sont formellement poursuivis par le programme de développement porté par l'ADEP, à savoir la promotion de l'égalité de genre au travers de la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes, la réduction de la mortalité infantile ainsi que l'amélioration de la santé maternelle, grâce à l'augmentation et à la diversification de la production alimentaire à disposition. Un autre objectif du programme, en ligne avec les politiques de l'Union européenne et du gouvernement sénégalais, est celui de lutter contre la migration vers les villes et l'étranger. Il s'agit en ce sens de participer à créer du développement via des activités productives génératrices de revenus dans le domaine agricole, afin de maintenir les populations sur place. Le président de l'ADEP se réfère spécifiquement aux objectifs des politiques de l'UE pour expliquer le récent passage du social au productif au niveau des projets portés par les migrants :

C'est maintenant la politique de l'UE, aider les personnes à se développer, car on a tellement investi dans les infrastructures de base. Ça n'enrichissait pas les populations. Maintenant l'UE est consciente que pour freiner l'immigration, il faut créer une plus-value sur place, ce sont des initiatives qui sont encouragées par l'UE, l'AFD finance, les collectivités territoriales financent pas mal de micro-projets ou projets de grande envergure. [...] Les migrants ne visent pas seulement l'autosuffisance alimentaire, maintenant c'est le revenu, la plus-value, ce qu'ils veulent c'est générer des bénéfices.

Ainsi, l'objectif du projet de l'ADEP est celui de générer une dynamique de développement économique qui puisse profiter aux femmes et aux jeunes du village, créer de l'occupation et les faire participer de manière active au développement de Polel Diaoubé. Dans le cadre du programme en cours basé sur le développement agricole, la logique d'action de l'ADEP est fortement basée sur la participation active des habitants. Les groupements de femmes et de jeunes, ainsi que les notables du village, sont fortement impliqués dans l'élaboration des projets, et dans l'identification, la mise en place et la gestion des initiatives. Les membres associatifs et le président de l'ADEP cotisent pour les projets avec le concours des autres cellules, et s'activent en

101 Objectifs du millénaire pour le développement.

France et au Sénégal pour trouver des cofinancements auprès d'une série de partenaires. Ils se concertent, se consultent, prennent des décisions, tout en impliquant les groupements d'habitants, le chef du village, le président de la communauté rurale et les autres notables du village dans les décisions. Ce qui fait que les projets ne sont plus « parachutés » comme cela pouvait se passer dans le passé, lorsque les migrants avaient souvent tendance à décider de manière unilatérale les projets à mettre en place.

Cette ancienne dynamique, qui suscitait des frictions entre notables du village, habitants et migrants, a progressivement évolué vers une dynamique beaucoup plus participative basée sur l'adhésion de l'ensemble de la population villageoise. Les bailleurs en France demandent d'ailleurs explicitement d'impliquer l'ensemble des parties prenantes au niveau local dans les décisions et la mise en œuvre des projets subventionnés. Par ailleurs, ce sont maintenant les bénéficiaires du projet qui reçoivent et gèrent les financements des bailleurs de fonds, avec le concours des migrants, avec pour objectif de favoriser une plus grande implication de la population villageoise dans son ensemble.

Logiques participatives et partenariales

Le village de Polel Diaoubé se caractérise tout particulièrement par une dynamique participative citoyenne aussi, car cela fait plusieurs années que les migrants s'investissent au niveau associatif dans les projets en faveur du développement du village. Les groupements de femmes et de jeunes ainsi que les habitants ont pu développer au fil du temps des savoir-faire au niveau de l'action en faveur du développement, et des processus organisationnels et décisionnels. Les projets initiés par les migrants sont toujours discutés au niveau d'un comité villageois, avec la participation de notables, d'anciens migrants, de femmes et de jeunes, qui participent, comme observé plus haut, aux décisions concernant les projets à mettre en place. Les migrants sont quant à eux considérés par les villageois comme des habitants à part entière, vis-à-vis desquels ils expriment de la reconnaissance pour leur engagement en faveur du développement du village. Les migrants sont perçus par les habitants comme des personnes courageuses qui travaillent, nourrissent leur famille, et qui s'engagent en faveur du développement du village, car ils sont conscients que sans leur aide et celle de leurs partenaires la situation des habitants serait très difficile. Le témoignage d'un notable du village, ancien président de la communauté rurale, exprime ces aspects :

C'est l'immigration qui nous a aidés. C'est pourquoi nos immigrés sont toujours associés là-bas. Ils font des réunions, ils se concertent, ils se parlent, ils se consultent, ils prennent des décisions. Ils travaillent, ils nourrissent leur famille et savent que nous qui sommes là, on n'a rien, c'est pourquoi

ils nous aident à rechercher tout ça. Sans la migration, la situation serait catastrophique.

Le témoignage d'un autre notable du village, ancien émigré aux États-Unis, atteste que la dynamique de développement de Polel Diaoubé comporte, en plus de l'engagement des membres associatifs et du président de l'ADEP, la participation active de l'ensemble des catégories de la population villageoise :

Quand on fait du développement, il faut les gens qui l'accompagnent, j'ai parlé du chef du village, c'est la première personne-ressource, et aussi de l'ancien président de la communauté rurale, ce sont des personnes-ressources. Nous avons les femmes, les jeunes, toutes les forces qui sont là. Ce sont toutes des expériences. Ici les gens c'est des acteurs du développement, les gens participent, chaque femme a son périmètre, elle l'exploite avec ses propres moyens. Ici les gens c'est des travailleurs.

Les femmes jouent un rôle très important dans la dynamique villageoise de développement agricole. Étant donné la forte tradition migratoire des hommes du village de Polel Diaoubé, qui date de l'époque des grandes sécheresses des années 1970, les femmes ont joué au fil des années un rôle de plus en plus prépondérant au village, ce qui a participé à leur progressive émancipation. Elles se sont organisées d'abord en associations, en GIE et maintenant en coopérative, pour réaliser des activités porteuses de revenus dans le domaine du maraîchage et d'autres activités agricoles, en contribuant activement à la sécurité alimentaire du village et à l'entretien de leur famille, sans tout attendre des remises des maris en migration. Les activités maraîchères sont actuellement très développées au village, grâce aussi à la contribution financière et technique des partenaires étatiques sénégalais et français. Comme observé plus haut, ce sont les femmes qui sont à l'origine du premier projet de périmètre maraîcher, et elles pilotent actuellement l'ensemble des projets agricoles présents au village, avec le concours des jeunes, ce qui atteste la centralité de leur rôle dans la dynamique villageoise de développement socio-économique. Le président de l'ADEP observe à ce propos :

La spécificité de ce terroir est que beaucoup de maris ont voyagé. Le gros de la population ce sont des femmes, donc si elles restent inactives ce sera un milieu voué à la famine et à la pauvreté. Donc ce sont des femmes qui ont pris à bras-le-corps cette pauvreté. Vous aurez l'occasion de visiter divers projets. Tous ces projets sont pilotés par leurs GIE.

Notons également que les partenariats établis avec les entités étatiques sénégalaises qui œuvrent pour le développement agricole de la région, notamment le PRODAM et la SIPA, participent également à une meilleure participation des femmes dans les dynamiques productives locales, et favorisent les processus

organisationnels. Les partenariats avec l'État sénégalais se sont concrétisés par une importante contribution au financement de l'extension du périmètre agricole initié par les femmes avec l'appui des migrants, la construction d'un forage agricole, d'un magasin de stockage. La SIPA a mis à disposition des appuis techniques au niveau de la formation des exploitantes, de leur organisation sous forme de coopérative, et de l'accompagnement à la commercialisation des produits maraîchers. Cet accompagnement a comporté un changement en termes organisationnels et une évolution des pratiques agricoles maraîchères. Celles-ci ont maintenant dépassé le stade de la culture de saison et du maraîchage traditionnel, pour embrasser une logique explicitement commerciale basée sur des campagnes de monoculture.

Ainsi, un projet initialement porté et cofinancé par une association de migrants, et ayant bénéficié de l'apport initial des collectivités territoriales des Yvelines, s'est sensiblement agrandi grâce à la contribution de l'État du Sénégal. Celle-ci a impliqué le passage d'un projet visant essentiellement l'auto-suffisance alimentaire à un projet socio-économique de plus grande envergure comprenant une forte dimension commerciale, en ligne avec les politiques en matière de développement agricole promues par l'État sénégalais. Il s'agit là d'une logique vertueuse de collaboration transnationale entre migrants et entités étatiques dans le double espace. Par ailleurs, du fait que la plupart des projets de l'ADEP sont cofinancés par YCID, cette entité contribue au bon déroulement du programme par le suivi et le conseil technique aux projets directement sur le terrain. Les acteurs d'YCID présents sur place veillent en particulier à ce que les projets cofinancés soient non seulement correctement définis, mais aussi compris et appropriés par les bénéficiaires. Ces derniers sont tenus à participer activement à l'élaboration des projets, de manière à ce qu'ils puissent répondre à leurs besoins réels. Comme le souligne un acteur de la coopération, cela est nécessaire pour assurer l'implication des bénéficiaires et la pérennité du projet, et pour éviter un désinvestissement des bénéficiaires lorsque le financement s'arrête :

Le plus grand problème est la pérennisation de ces activités. Les bénéficiaires, quand ils comprennent le projet, c'est bien, mais souvent, quand ils ne le comprennent pas, pour eux c'est de l'argent gratuit qu'on leur donne, et quand le projet finit, il n'y a plus le financement, ils ne se sentent plus impliqués. C'est la plus grande difficulté qu'il faudra amener, il faut une sensibilisation importante auprès de la population. Et c'est pour ça que nous insistons depuis quelques années sur la population des bénéficiaires, la participation, aussi dans l'élaboration, nous les accompagnons dans la manifestation des besoins, et à donner les raisons pour lesquelles on pourrait venir les accompagner dans ce genre d'initiatives.

Au niveau des partenariats, notons encore que le fait que le président de l'ADEP soit le secrétaire général de la FADERMA, et qu'il soit régulièrement en contact avec le GRDR, YCID, les collectivités locales, les associations de migrants, ainsi qu'avec la cellule du PAISD à Dakar, facilite les liens et les partenariats entre l'ADEP et les acteurs étatiques et de la société civile dans le double espace. En ce qui concerne le PAISD, bien que le programme de développement agricole du village ne soit pas cofinancé par ce dispositif, c'est grâce à la mise en place du premier forage villageois cofinancé en 2009 par le PAISD et l'ADEP qu'ont pu être développées les premières activités maraîchères dans le village.

*La solidarité envers le village pour créer des richesses
et dissuader les jeunes de partir*

Les membres associatifs de l'ADEP sont avant tout motivés par le développement de leur village d'origine et par la solidarité envers les habitants, qui font partie de leur famille élargie. Au travers de leur engagement en faveur du village, les migrants font preuve de leur fort attachement au lieu d'origine, envers lequel ils gardent un lien viscéral. Les migrants sont conscients que sans leur aide, les habitants du village souffriraient d'une grande pauvreté et d'un manque d'infrastructures de base. Dans ces régions excentrées, les investissements étatiques dans les infrastructures de base ont en effet été particulièrement lacunaires, et c'est pour cette raison que les migrants ont commencé par assurer des conditions dignes d'existence à la population villageoise, via leurs projets dans la santé, l'éducation, et l'hydraulique. Cet engagement transnational envers le village d'origine s'est élargi lors des dernières années à un développement agricole évoluant progressivement d'une motivation initiale à assurer la sécurité alimentaire des habitants vers une dynamique socio-économique visant la création d'emplois ainsi que la génération de revenus. C'est donc le développement agricole en vue de la création de richesses pour les ménages villageois qui motive actuellement les membres associatifs. Le développement agricole est privilégié aussi, car « on ne peut pas sortir de la pauvreté si on ne se nourrit pas bien », comme le rappelle le président de l'ADEP.

Pour cet acteur, l'action associative est également motivée par le désir de dissuader les populations de migrer, ce qui ne peut se faire selon lui qu'au travers de la création d'activités génératrices de revenus :

Pour aider les populations et les dissuader de migrer, il faut créer quelque chose qui génère des revenus et de l'argent sur place.

Ainsi, bien que les membres associatifs de l'ADEP aient eux-mêmes un parcours de migration, et qu'ils aient eu la possibilité pour certains d'entre eux

de vivre dans plusieurs pays, en Europe, en Afrique ou ailleurs, la dissuasion de la migration demeure au centre de leurs motivations. Les anciens migrants rentrés au village, comme aussi le président de l'association, soulignent en effet dans leurs discours que la migration a comporté pour eux un parcours très difficile, et ceci indépendamment du pays d'accueil. Les expériences vécues en migration les amèneraient à vouloir dissuader les jeunes du village de partir, et à agir pour faire en sorte que la migration soit une tendance moins présente auprès des jeunes, ce qui semble d'ailleurs actuellement être le cas au village. Ainsi, les discours condamnant le phénomène de la migration, en particulier irrégulière, qui sont actuellement à l'œuvre au niveau européen et qui sont également véhiculés par le gouvernement sénégalais, semblent avoir été intégrés par les migrants. Certes, l'on s'accorde également à reconnaître une valeur positive à la migration. Autant les migrants que les habitants estiment que sans l'apport des migrants et leurs partenaires, leur village et leur région ne seraient pas engagés dans une telle dynamique de développement socio-économique.

*Des transferts transnationaux financiers et sociaux
pour le développement*

Étant donné la multiplication des projets de développement portés par l'ADEP, il est difficile pour l'association d'honorer la participation aux coûts des projets (qui varie entre 30 % et 40 % du coût total), en rendant nécessaire le recours à l'apport des autres cellules. Les membres basés en France et le président de l'ADEP s'activent en particulier pour établir les partenariats avec les collectivités locales et d'autres organismes en France. Par conséquent, ils se caractérisent par un fort activisme transnational dans la dynamique de codéveloppement, en d'autres termes par leur capacité de transférer au niveau financier, en plus des ressources propres provenant des cotisations, celles provenant de bailleurs et de dispositifs de financement en France (ainsi qu'au Sénégal).

Cette capacité d'obtenir des cofinancements a demandé le développement de toute une série de compétences de type décisionnel, organisationnel, relationnel, en rédaction de projet et en gestion financière, ainsi que la mobilisation de capital social, en termes de réseaux d'acteurs étatiques et de la société civile dans le double espace. Le président de l'ADEP met ses compétences de technicien de projets et d'agent de développement à disposition des projets en faveur du village de Polel Diaoubé, ainsi que d'autres associations de migrants de la région. En tant que secrétaire général de la FADERMA, et au travers de son partenariat avec le GRDR et d'autres organisations, il exerce en effet des activités d'accompagnement et de conseil aux migrants en France et de retour au Sénégal. Ceci participe à un transfert de compétences et de savoir-faire autant en France qu'au Sénégal, au bénéfice du développement

d'autres villages de la région et du Sénégal. Un migrant qui a mis en place une coopérative agricole avec des habitants de son village s'exprime en ces termes au sujet du président de l'ADEP :

C'est un homme de terrain qui a beaucoup investi pour accompagner les personnes issues des migrations dans les démarches administratives, il a fait beaucoup de choses pour la communauté étrangère en France.

Ainsi, les transferts d'idées et de savoir-faire s'exercent aussi entre migrants. Certains migrants et leurs initiatives figurent en tant qu'exemples pour d'autres migrants et leurs associations, qui s'inspirent de leurs réalisations pour les mettre en place dans leur village. Notons à ce propos que la mise en place et l'extension du périmètre agricole de Polel Diaoubé ont été influencées, en tout cas en partie, par l'exemple emblématique d'un migrant originaire du village de Polel Diaoubé. Celui-ci s'est établi avec sa famille dans le village limitrophe de Wendou Bosséabé, où il a mis en place il y a une quinzaine d'années les premiers grands périmètres agricoles de la zone. Après des études d'ingénieur hydraulique en France, et après avoir exercé une fonction de conseiller gouvernemental dans plusieurs pays africains et au Sénégal, ce migrant a fait fortune dans le commerce du poisson au Burkina Faso. Convaincu de l'importance de l'agriculture pour accompagner les populations et pour promouvoir le développement du Sénégal et de la Vallée du Fleuve, il a aménagé avec ses propres moyens deux grands périmètres agricoles pour la population du village : un périmètre de 40 hectares pour les femmes (plus de 1 000 exploitantes), et un périmètre de 30 hectares pour les hommes (plus de 400 exploitants). Ces périmètres bénéficient de forages agricoles à grand rendement, et sont dotés de grands asperseurs, qui permettent le développement d'activités agricoles tout au long de l'année, en particulier le maraîchage pour les femmes, la riziculture et la monoculture de produits à forte valeur commerciale pour les hommes. L'objectif de ce migrant, qui a mis en place ces champs avec l'aide de son frère, aussi migrant, a été de passer d'une logique de lutte contre la pauvreté à une logique de développement basée sur l'exploitation d'une grande diversité de produits agricoles pendant toute l'année.

Cette initiative a permis aux exploitants, organisés en plusieurs GIE, d'assurer non seulement leur autosuffisance alimentaire, mais de s'engager dans une dynamique de commercialisation qui leur assure actuellement d'importants revenus. Comme le souligne une exploitante du périmètre des femmes, la mise en place de cette initiative a radicalement changé le mode de vie des femmes qui travaillent dans ce périmètre :

C'est un champ qui a changé notre vie, nous mangeons des choux, de la salade, des oignons, des tomates, on cultive toutes sortes de variétés. [...] Avant c'était juste pour la consommation, maintenant nous gagnons de

l'argent. Non seulement ça nous permet d'avoir de l'argent et de nous nourrir, mais les villages alentour viennent s'approvisionner ici. Ici on ne nous exploite pas, on travaille pour gagner de quoi vivre bien. Ça fait 13 ans que nous avons commencé à travailler ici et cela a changé sensiblement notre mode de vie.

Les femmes du village de Polé Diaoubé ont eu l'initiative de mettre en place un périmètre agricole dans leur village, car elles ont voulu suivre l'exemple porté par ce migrant. En raison de l'impact notable que le champ de Wendou Bosséabé a eu sur le mode de vie des groupements de femmes qui l'exploitent, de concert avec les migrants de leur village, elles ont pris l'initiative de s'engager aussi dans un tel processus de développement basé sur l'agriculture, le maraîchage, et la commercialisation des produits.

Innovations et échanges translocaux

Les innovations introduites par les migrants ont apporté des avancées en termes d'accès à l'eau et au matériel agricole, et ont sensiblement modifié les habitudes locales des populations à limiter l'agriculture aux mois d'hivernage. Désormais, les exploitants de la zone, en particulier ceux qui sont soutenus par des migrants et/ou par l'État, s'engagent dans des campagnes de maraîchage ou de monoculture tout au long de l'année, qui assurent autant l'autosuffisance alimentaire que la commercialisation. Or, ces changements de pratiques agricoles n'ont pas été faciles à mettre en place au début, en raison d'une certaine désaffection pour l'agriculture, mais aussi, parce qu'il s'agit de zones marquées par la sécheresse où les habitants n'avaient pas l'habitude d'utiliser l'eau pour l'agriculture, la réservant à la consommation humaine et animale. Si avec le temps l'on observe de la part des habitants un retour à l'agriculture, et à une pratique plus moderne sous forme d'agriculture irriguée de rendement, c'est aussi grâce à l'exemple des migrants. En se référant au migrant qui a mis en place les premiers périmètres irrigués de la zone, le président de l'ADEP s'exprime en ces termes :

Tout est réuni ici, c'est un terrain plat que l'on peut exploiter, il y a l'eau. Tout est réuni pour que cette zone serve de grenier pour le Sénégal. Il fait partie des personnes qui l'ont compris en premier. [...] C'était difficile avant, mais maintenant les migrants, les populations ont compris que l'agriculture peut les rendre riches, ils le savent maintenant.

D'autres types de transferts sociaux s'observent grâce à l'action associative des migrants, notamment en termes d'échanges culturels. Ceux-ci sont favorisés par les liens que les migrants établissent avec leurs partenaires financiers et techniques, entre autres les représentants des collectivités locales françaises et d'YCID, qui visitent régulièrement les réalisations au village. Des échanges

ont lieu également dans le cadre des projets impliquant la participation de jeunes Yvelinois, qui ont l'occasion de séjourner au village et de vivre en contact avec la population locale et les jeunes du village. Ces échanges liés aux projets transnationaux de développement concourent à l'interconnaissance et au partage d'expériences entre les espaces. Ils contribuent à la connexion entre le village d'origine et le lieu d'accueil des migrants, et sont source d'évolutions en termes culturels, sociaux et d'idées. Ils génèrent de ce fait une dynamique translocale, où les migrants agissent en tant qu'ambassadeurs entre territoires d'accueil et d'origine, et établissent des ponts entre les habitants, les organisations de la société civile et les collectivités locales ici et là-bas.

Une diversification grandissante de la production agricole

Le projet de développement socio-économique de l'ADEP, basé sur le développement agricole du village au sens large, a comporté depuis le début des premières activités une diversification grandissante de la production agricole, qui comprend maintenant des poissons, des poulets, des fruits ainsi que des produits maraîchers. En ce qui concerne le périmètre maraîcher, il est employé pour le maraîchage et pour des campagnes de monoculture pendant toute l'année. Ceci a été rendu possible grâce à la récente électrification du village, qui a permis le plein fonctionnement du forage et de l'asperseur. À ceci s'ajoutent les campagnes d'aviculture et de pisciculture, ainsi que l'arboriculture. Après quelques ratées en raison du manque d'expérience des exploitants et du fonctionnement restreint du forage, depuis l'électrification du village les diverses activités commencent à produire une quantité suffisante pour permettre non seulement la consommation familiale, mais aussi la commercialisation des produits.

En termes de diversification de produits alimentaires à disposition des habitants, donc au niveau de la sécurité alimentaire, les impacts du programme sont indéniables. L'on assiste en effet à un net recul des cas de malnutrition observés au village depuis le début du programme¹⁰², donc à un effet positif sur la santé des habitants. Les poissons, les poulets et les produits maraîchers sont utilisés en premier pour la consommation des habitants, étant donné que la production agricole vise avant tout à améliorer l'offre alimentaire à disposition des habitants du village. L'augmentation de la production a permis d'aller au-delà de l'autosuffisance alimentaire pour s'engager désormais dans une véritable dynamique de commercialisation, où les exploitants vendent leurs produits autant dans le marché local qu'au travers de l'accompagnement à l'écoulement des produits de la part de la SIPA. Cette dynamique contribue à assurer des revenus aux exploitants, à savoir les femmes et les jeunes réunis

102 Selon les observations recueillies auprès du poste de santé de Polel Diaoubé lors d'une évaluation du programme mandatée par YCID en 2017, et réalisée par CEMOTEV, Université de Versailles.

en coopérative et en GIE, dont les salaires effectifs dépendent de la production et de la vente. Chaque projet rémunère également des personnes salariées qui occupent des fonctions techniques pendant les deux ans de mise en place des projets (environ 2 ou 3 salariés par projet). Le programme agricole dans son ensemble génère donc un nombre important d'emplois dans le village, en particulier pour les femmes (environ 300) et pour des dizaines de jeunes, tout en visant à terme à occuper et à rémunérer un nombre plus élevé d'habitants.

Vers l'émergence d'une dynamique socio-économique villageoise

Le programme de l'association a suscité l'émergence d'une dynamique de développement agricole productive dans le village, attestant la volonté des migrants et de la population de passer du social au productif, et de générer des revenus via les projets mis en place. Ce passage, qui a comporté la transformation des associations en GIE, et dans un cas en une coopérative, a généré l'émergence de formes organisationnelles plus aptes à accompagner la dynamique socio-économique villageoise. Celle-ci implique un fonctionnement quelque peu différent au niveau des groupements, où les bénéfices sont partagés entre les exploitants, au lieu d'être investis dans les activités associatives. Nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour nous prononcer sur les montants générés par les activités agricoles ni sur le type de partage des bénéfices entre les membres, et entre ces derniers et les présidents des GIE. Notons cependant que la production dans son ensemble n'était pas encore suffisante au moment du travail de terrain pour assurer des revenus à toutes les personnes faisant partie des groupements, ce qui fait que seulement une partie d'entre elles ont participé de manière active aux exploitations, et ont été rémunérées. Les dépenses seraient en effet encore trop importantes par rapport aux bénéfices, notamment en ce qui concerne l'eau.

Cet état de fait montre que le passage à une dynamique véritablement productive qui puisse générer des revenus pour l'ensemble des exploitants n'est pas facile à opérer, aussi en raison des coûts liés à l'eau et à l'électricité, qui sont particulièrement élevés au Sénégal. La récente électrification du village a cependant permis une réduction des coûts liés à l'énergie, car auparavant les pompes à eau étaient alimentées en gasoil, ce qui comportait un coût encore plus élevé. En ce qui concerne le recours aux énergies renouvelables telles que le solaire, bien que la mise en place de ce système soit envisagée à terme, l'association ne s'est pas encore engagée dans son utilisation en raison du manque de personnel formé et de matériel de rechange dans la région.

Le renforcement des compétences et la participation aux décisions des femmes et des jeunes

Au niveau des impacts du programme sur les dimensions sociales du développement, notons que les divers projets mis en place ont tous compris un

renforcement des compétences et de savoir-faire des exploitants. Ceux-ci ont en effet bénéficié d'activités de formation au niveau des techniques agricoles, ainsi qu'en ce qui concerne les aspects organisationnels, la commercialisation et la gestion financière des activités. Si l'on considère les impacts du programme en termes de participation sociale, comme déjà mentionné, la dynamique villageoise est devenue au fil des années de plus en plus participative. Les diverses catégories sociales de la population villageoise concourent aux décisions ainsi qu'à l'élaboration et la gestion des initiatives soutenues par les migrants. Bien que la hiérarchie villageoise soit généralement composée par des hommes âgés, le rôle des femmes est devenu très important en raison du phénomène de migration des hommes. La centralité du rôle des femmes dans la gestion des projets de développement agricole et leur organisation en groupements a participé à l'établissement de relations plus égalitaires entre les genres. Le passage à une dynamique génératrice de revenus contribue également à une plus importante indépendance financière des femmes, ainsi qu'à leur émancipation. La participation accrue des femmes à la dynamique de développement villageoise ne saurait pas être indépendante des processus d'élaboration et de mise en place des projets portés par les migrants. Ces derniers veillent à associer systématiquement les groupements des femmes, ainsi que les jeunes et les autres habitants du village, dans les décisions qui concernent les projets. Ces aspects sont exprimés en ces termes par une femme qui fait partie d'un GIE :

*Monsieur B. à chaque fois nous associe à tout ce qui passe dans le village.
À chaque fois qu'il y a un projet, il fédère toutes les forces vives du village.*

Les jeunes du village participent également de manière active à la dynamique de développement villageoise, et sont à l'origine des projets d'aviculture et d'arboriculture fruitière. L'aviculture moderne est une activité favorisée par l'État sénégalais, qui a mis en place en 2005 une mesure d'interdiction de toute importation de viande de poulet, en réponse à l'extension des foyers de grippe aviaire. Cette interdiction a profité à l'essor de l'aviculture dans le pays, et l'on assiste depuis quelques années à un engouement par rapport à cette activité en particulier auprès des jeunes. En ce qui concerne l'arboriculture fruitière, elle n'est pas encore très développée dans la zone malgré ses fortes potentialités. L'initiative des jeunes montre une volonté de contribuer au développement de leur village au travers de la mise en place d'activités novatrices pour la région, qui contribuent autant au reboisement qu'à la disponibilité de fruits.

L'engagement des jeunes pour la préservation de l'environnement

En ce qui concerne l'environnement, notons qu'une association s'est créée en 2015 à l'initiative d'un groupe de jeunes du village, nommée « Nafooré Polel », qui signifie « Servir au développement de Polel ». Son objectif spécifique est d'agir en faveur de la préservation de l'environnement et du développement du village par la création d'une ceinture verte qui puisse participer à lutter contre la désertification. Depuis 2015, l'association plante deux hectares d'arbres chaque année, grâce au concours des ressortissants de Polel Diaoubé en migration et de divers bailleurs, qui ont adhéré à cette initiative grâce à un appel à donations sur Internet. Ce projet atteste le fort engagement des jeunes dans le processus du développement du village et dans l'action en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Grâce à cet engagement, les jeunes ont su fédérer les autres catégories de la population autour de ce projet de reboisement, qui comporte maintenant le concours de l'ensemble des habitants. Cette initiative se situe dans le prolongement des autres activités en faveur du développement mises en place par les migrants. Les migrants semblent ainsi avoir impulsé une dynamique générale de développement qui mobilise actuellement toutes les catégories de la population, et qui participe à leur unification autour du développement socio-économique du village et de l'action en faveur de l'environnement.

Les initiateurs du projet de reboisement pensent que c'est d'abord aux citoyens de montrer l'exemple, et qu'ensuite l'État sénégalais et les autres bailleurs leur viendront en aide. Un porte-parole de Nafooré Polel s'exprime en effet en ces termes dans une vidéo de présentation du projet¹⁰³ : « Nafooré, comme son nom l'indique, c'est le développement dans sa globalité. Si on parle de reboisement, on sait que les arbres jouent un rôle déterminant dans la vie de l'Homme. C'est au travers du reboisement qu'on crée les forêts, et d'ailleurs ça peut être la solution pour qu'on ait plus de pluies. La rareté des pluies est due à un manque d'arbres. Les citoyens se tiennent debout pour soutenir le reboisement. Toutes les couches de la population, les migrants, contribuent. C'est la contribution des citoyens. [...] Les citoyens montrent d'abord le premier exemple, ensuite l'État vient en accompagnement. Les citoyens d'abord se lèvent, ensuite ils ont besoin de l'État. S'il y a eu un don de médicaments de la ville de Mantes-la-Jolie, c'est que les émigrés ont d'abord construit le poste de santé. [...] Nous remercions les fils de Polel qui sont là-bas, les émigrés de Polel ont donné le premier exemple. »

Le fait que l'État sénégalais ait soutenu au niveau financier et technique l'extension du périmètre maraîcher, initialement cofinancé par les migrants et ses partenaires français, atteste qu'une telle dynamique vertueuse est bien

103 https://www.youtube.com/watch?time_continue=1158&v=Fqc6hIvWMEc [25.10.2019].

à l'œuvre à Polel Diaoubé. La capacité des migrants de mettre en place des projets avec la participation active des habitants, et de mobiliser des ressources et des partenariats au niveau transnational et translocal, a été en effet essentielle pour engendrer un processus de développement qui comporte également un fort concours de l'État sénégalais, en favorisant ainsi la durabilité des projets.

3.1.3.3 L'ARNSF/AD – Association des ressortissants de Ndouloumadji Dembé Sénégal en France/Action pour le développement

L'ARNSF/AD est l'une des plus anciennes associations de ressortissants originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal en France. Elle a été créée en 1970 à Aubervilliers par des travailleurs immigrés originaires de Ndouloumadji Dembé, d'abord sous forme de caisse villageoise. Elle a été formalisée en association dans les années 1980, avec l'entrée en vigueur de la loi 1901. Le siège principal de l'association est actuellement à Mantes-la-Jolie. L'ARNSF/AD n'a pas cessé de croître depuis sa création, et compte de nos jours plus de 300 membres dont une grande partie est composée de jeunes nés en France. Ses objectifs sont de maintenir et développer les liens de solidarité entre les ressortissants du village résidant en France, et d'initier ou accompagner tout projet contribuant au développement socio-économique et culturel de Ndouloumadji Dembé. Le village se trouve à environ 25 kilomètres de Matam, et est constitué d'une population d'environ 6 000 habitants, d'ethnie essentiellement Haalpulaar et de religion musulmane, repartis dans environ 600 ménages. La population est composée en majorité de femmes, et les jeunes de 15 à 35 ans représentent environ 40 % de la population totale¹⁰⁴. La principale activité économique est l'agriculture familiale, qui occupe une place importante dans le développement du village et constitue une source majeure de revenus pour la population. Les habitants s'adonnent également à l'élevage extensif et à d'autres activités telles que l'artisanat et le commerce. À l'instar d'autres localités de la région de Matam, le village connaît un fort taux de migration, en particulier à partir des sécheresses des années 1970. Plus de la moitié des hommes en âge de travailler ont migré vers d'autres régions du pays, ou vers des pays d'Afrique, d'Europe et des États-Unis. Les migrants reviennent généralement au village pour les vacances ; à l'âge de la retraite, ils se réinstallent définitivement au village, ou alors font des allers et retours entre le village et le lieu de résidence.

En France, il existe 7 sections de l'association, situées dans diverses localités de résidence des ressortissants du village (Mantes-la-Jolie, Arpajon, Beauvais, Étampes, Chilly-Mazarin, Les Mureaux, et Orléans). Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres en France (10 euros

104 Cf. Brochure ARNSF/AD 1970-2010. 40 ans de solidarité et d'actions de développement.

par mois par membre ayant un revenu), auxquelles se sont ajoutées avec les années des subventions provenant d'organismes divers tels que les Conseils départementaux des Yvelines, d'Essonne et de Loiret, des communes de Mantes-la-Jolie et Les Muraux ainsi que des aides en nature de diverses associations partenaires. L'association est membre de la FADERMA, et son président fait partie des membres fondateurs de cette fédération. Ces divers partenaires ont contribué financièrement et à travers des conseils techniques à la mise en place des nombreuses réalisations de l'association en faveur du développement socio-économique du village de Ndouloumadji Dembé. Pour la coordination des projets de développement du village, l'association travaille avec les sections mères au Sénégal, appelées Dental et basées à Ndouloumadji Dembé et à Dakar, ainsi qu'avec les autres sections formées par les ressortissants résidant dans d'autres pays : Italie, Espagne, Hollande, États-Unis, Gabon, Côte d'Ivoire, et ainsi de suite.

L'ARNSF/AD est très structurée au niveau de son organisation. En France, les réunions entre les membres se tiennent tous les trois mois, et les Conseils d'administration tous les six mois. Le Conseil d'administration est composé par plus de 30 membres, et comporte diverses commissions qui gèrent chacune des domaines spécifiques : finances, santé, développement, éducation ainsi que sport et culture. Bien que des femmes fassent aussi partie du Conseil d'administration et des membres de l'ARNSF/AD, dans les années 2000 a été créée une association féminine réunissant les femmes et les jeunes filles originaires du village, « Ndouloum au féminin ». Elle a pour objectifs de développer des activités d'autonomisation des femmes et de travailler sur la problématique de la santé au village. L'ARNSF/AD a également fondé en 1999 une « cellule jeunes », pour assurer la relève des activités associatives. Grâce à leurs connaissances et compétences spécifiques, les jeunes s'impliquent autrement que leurs parents. Leur action vise en effet autant les activités d'insertion sociale en France que les projets en faveur du développement au village. Certains membres associatifs de l'ARNSF/AD sont à l'origine de la création d'autres associations partenaires présentes à Mantes-la-Jolie, ce qui atteste la tendance à la multi-appartenance associative des ressortissants du village et des jeunes nés en France. Ainsi, des membres de l'ARNSF/AD ont fondé l'association KJPF (Association pour la promotion de la langue et de la culture peules), qui est active depuis 1983 dans l'éducation et la culture, au travers de la promotion de la langue et la culture Haalpulaar ainsi que de la formation professionnelle, autant en France qu'au Sénégal. L'association Cœur du Fouta a été fondée quant à elle en 2013 par une jeune femme originaire du village, ancienne présidente de la « cellule jeunes », et très active dans le plaidoyer sur l'engagement des jeunes au sein des associations de solidarité

issues des migrations. L'association regroupe différents jeunes français originaires du village, d'autres localités sénégalaises et d'autres pays, et est active autant en France qu'au village de Ndouloumadji Dembé. En France, elle participe à diverses activités de promotion et de sensibilisation autour du rôle des jeunes dans la solidarité internationale, et sur le renforcement des compétences des bénévoles des associations de solidarité issues des migrations. Pour ces activités, elle a reçu à deux occasions un prix discerné respectivement par le GRDR et le FORIM.

Comme souligné dans le passage suivant, extrait d'une interview avec la présidente de Cœur du Fouta, son parcours de bénévole se situe dans le prolongement de l'engagement associatif de ses parents, et vise à prendre leur relève tout en apportant les atouts propres aux jeunes Français issus des migrations : « Mes parents font également partie de l'association de ressortissants de notre village et s'investissent depuis 40 ans pour le développement du village en construisant des infrastructures (écoles, dispensaires, collège, lycée, marché). Ils m'emmenaient donc aux réunions depuis mon jeune âge, d'où mon engagement bénévole depuis mes 15 ans. [...] En 2013, j'ai fondé l'association Cœur du Fouta pour non seulement apporter un appui à nos parents qui se sont engagés depuis plus de 40 ans, mais surtout pour prendre la relève de leurs engagements. [...] L'association regroupe différents jeunes de différents pays venant d'horizon divers. C'est ce brassage culturel qui représente notre force. Nous sommes présents sur la région Île-de-France et animons des ateliers sur la migration et le développement et aussi sur la place des jeunes au sein des associations de solidarité issues des migrations »¹⁰⁵.

Au-delà des activités réalisées en France, l'association est également active à Ndouloumadji Dembé au niveau du développement agricole. Elle soutient en effet depuis 2016 un projet de développement économique porté par un GIE de femmes du village, sous forme de jardin solidaire. Ce projet a été cofinancé par YCID et d'autres partenaires, entre autres la FADERMA et la municipalité de Mantes-la-Jolie, et vise la création d'emplois et de revenus pour les femmes, ainsi que la promotion de la sécurité alimentaire des habitants à travers la mise en place de cultures maraîchères.

Ces dynamiques associatives montrent la complémentarité entre l'action des migrants de l'ARNSF/AD et celle des jeunes qui sont nés en France. Ces derniers sont à l'origine d'associations liées mais indépendantes qui prennent l'exemple de leurs parents et assurent leur relève, tout en fonctionnant selon des logiques qui leur sont propres. En effet, ils font état d'une tendance à être actifs autant en France qu'au village, en privilégiant souvent l'action dans le contexte de résidence, alors que leurs parents sont davantage tournés vers le

105 Cf. <https://forum.net/sites/default/files/Interview%20AIISSA%20ANNE-bv.pdf> [30.10.2019].

développement du village d'origine. Les jeunes agissent en effet au niveau de l'insertion sociale des jeunes en France et de la réflexion autour de leur rôle dans les mouvements associatifs et le bénévolat, tout en s'engageant également dans des activités en faveur du développement du village, y compris agricole. Pour ce faire, ils agissent aussi de concert avec de jeunes Français originaires d'autres pays ou régions sénégalaises, et savent mobiliser, grâce à leur propre réseau et à celui de leurs parents, des partenariats financiers et techniques avec plusieurs organismes étatiques et associatifs en France.

En ce qui concerne l'engagement de l'ARNSF/AD dans le développement du village d'origine, il s'agit de noter que celui-ci est très ancien et compte plusieurs réalisations dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hydraulique, la formation professionnelle et l'agriculture. La première réalisation en faveur du village remonte à 1960, avec l'ouverture de l'école primaire, financée essentiellement avec les cotisations des migrants. À partir des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980, les migrants ont construit 12 puits villageois, mis en place une coopérative de distribution de céréales, édifié la grande mosquée du village, le marché couvert, l'école communale à cycle complet, ainsi que le dispensaire. À partir des années 1990, les projets ont comporté dans plusieurs cas la participation financière et/ou technique de collectivités locales et d'autres partenaires en France. Ainsi, ont été mis en place le bureau de poste, un centre de formation professionnelle pour les jeunes (menuiserie, menuiserie métallique, électricité), le collège, le lycée, ainsi qu'une coopérative de vente de denrées de première nécessité. Les projets réalisés depuis les années 2010 sont de grande envergure, et ont comporté la participation financière du PAISD, du département des Yvelines et d'YCID. Ils ont concerné la transformation du dispensaire en poste de santé, la réhabilitation de l'école primaire et du collège, ainsi que l'extension du lycée. Se dessine ainsi une évolution vers une action transnationale de plus en plus importante, au niveau des moyens financiers investis, des cofinancements obtenus et des partenariats établis dans le double espace.

Au niveau de l'agriculture, s'agissant d'une zone propice à la riziculture aussi en raison de la présence au village d'un défluent du Fleuve Sénégal qui assure la disponibilité en eau, le village a bénéficié depuis les années 1970 d'aides de l'État sénégalais. La Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres (SAED) a en effet réalisé pendant cette période les premiers aménagements des terres en vue de l'introduction de la riziculture. L'État sénégalais est également intervenu dans les années 1990 en construisant un forage au village, et en électrifiant le village. Pendant ces années ont également été aménagés des périmètres irrigués villageois, et des périmètres irrigués privés, et environ 300 hectares sont actuellement exploités dans les

terres autour du village. Les migrants ont réalisé d'autres forages au village ainsi qu'un bassin de rétention d'eau pour permettre le développement des activités agricoles aussi en dehors de la saison des pluies. À Ndouloumadji existent en effet diverses sortes d'activités agricoles : l'agriculture sous pluie, l'agriculture de décrue, l'agriculture irriguée (principalement la riziculture ainsi que les jardins maraîchers), et l'élevage.

En ce qui concerne la riziculture, le village de Ndouloumadji Dembé a bénéficié d'un récent programme qui s'insère dans la politique actuelle de l'État sénégalais qui vise l'autosuffisance en riz (ou « grande offensive du riz sénégalais »). Le village fait partie des 10 localités de la région de Matam bénéficiaires du projet ASAMM¹⁰⁶. Ce projet vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles de la région de Matam par l'augmentation de la productivité en riz et l'appui à la transformation et à commercialisation.

L'importance d'accompagner les exploitants dans une dynamique de transformation et de commercialisation du riz dans un contexte d'augmentation de la production est soulignée par un acteur étatique dans ce passage :

Je fais l'exemple du riz dans la Vallée du Fleuve, où nous avons battu un record de production aujourd'hui, plus d'un million de tonnes, c'est du riz paddy, pas encore transformé, et si nous voulons en faire un riz avec un type de brisure plus ou moins fine, il faut de la transformation, la chaîne de valeur. [...] Aujourd'hui le milieu agricole est un secteur attractif, car la production est assurée, il faut qu'on passe à la transformation et à la commercialisation.

Comme l'observe un acteur de la coopération internationale, les investissements étatiques dans le domaine de l'agriculture sont très importants dans le Nord du pays et dans la Vallée du Fleuve Sénégal. En raison de l'accent posé sur la riziculture dans la politique agricole sénégalaise, cet investissement concerne des régions propices à la culture du riz comme c'est le cas de la région de Matam, et ceci au détriment d'autres zones :

L'État est en train de faire des investissements dans l'agriculture, hélas dans certaines zones plus que dans d'autres. Au Nord, dans la région de Matam, avec la SAED ils sont en train de faire de gros investissements dans la riziculture, après il y a des zones plus oubliées.

Aussi grâce à l'aide étatique, la riziculture est de nos jours particulièrement développée au village, tout comme dans d'autres localités de la Vallée du Fleuve. Or, il s'agit de noter que les migrants de l'ARSF/AD ont été précur-

106 Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'appui à la mise en marché dans la région de Matam, du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural. Financé par l'État sénégalais avec une contribution et un prêt de l'AFD, il est implémenté par la SAED.

seurs à ce niveau en mettant en place il y a plus de 30 ans le premier périmètre rizicole du village.

Le périmètre rizicole des migrants

Le périmètre rizicole des migrants de Ndouloumadji Dembé résidant en France a été mis en place en 1985 avec les cotisations d'un groupe de migrants de l'association, et a bénéficié d'une aide initiale de l'État sénégalais, qui a aménagé le terrain pour la culture rizicole. Celui-ci comprend une surface irriguée de 40 hectares, qui sont dédiés principalement à la riziculture, à l'exception de la période de janvier et février, où le champ est cultivé avec des produits maraîchers. La présence d'eau permet en effet une exploitation du périmètre pendant toute l'année, et assure une importante production de riz (deux campagnes par année). Les légumes frais sont produits pendant deux mois par année, et sont utilisés pour la consommation familiale ainsi que pour le commerce local. La culture de riz permet aussi le développement de l'élevage, étant donné que la paille de riz est utilisée pour nourrir les animaux. Les migrants ont également construit un magasin de stockage pour entreposer le riz, et envisagent de réaliser d'autres infrastructures pour augmenter la production et favoriser les activités de commercialisation et de transformation.

Une dynamique basée sur la solidarité entre migrants et villageois

Ce périmètre est né à l'initiative d'un groupe de migrants de l'ARSF/AD dans le but de développer la riziculture au village, créer de l'occupation pour les membres familiaux au village et pour d'autres familles, et favoriser l'autosuffisance en riz ainsi que la disponibilité de légumes frais. Actuellement, une trentaine de migrants et leurs familles sont directement concernés par ce projet, ainsi qu'environ une cinquantaine d'habitants du village, qui cultivent des parcelles selon une dynamique d'agriculture familiale. Les migrants, grâce à leurs cotisations et avec les revenus de la vente des produits, assurent le paiement du gasoil, de l'engrais et d'autres dépenses, notamment la location de machines agricoles, qui nécessitent d'importants moyens financiers. En ce qui concerne la production de riz et de légumes, elle est partagée entre les migrants et les exploitants. Alors que dans le passé un contrat était établi avec deux ou trois habitants qui géraient le terrain en l'absence des migrants en échange de 20 % des revenus, le terrain est désormais géré par deux membres de l'association à la retraite. Ces derniers ont migré en France dans les années 1970 en raison des sécheresses, qui ont causé la mort des animaux et qui ont fortement compromis les activités agricoles. Depuis leur retraite, l'un d'entre eux s'est réinstallé définitivement au village, et l'autre fait des allers et retours entre la France et le Sénégal pour s'occuper des activités associatives dans le double espace.

Comme le rappelle l'un des responsables du périmètre, bien que les migrants gardent la moitié de la production pour assurer l'autosuffisance alimentaire des membres de leur famille ainsi que pour réinvestir les revenus dans les dépenses liées à la culture, ce projet a été mis en place en pensant au village dans son ensemble :

Le champ c'est nous les émigrés qui l'avons financé, mais ce n'est pas nous seulement qui cultivons, il y a 50-60 personnes du village qui cultivent. Nous payons les frais, le gasoil, les engrais, tout ça, mais les gens qui travaillent, ce sont les gens du village. Chacun a une parcelle qu'il cultive, après on partage. Nous qui payons les frais on prend une moitié, les autres, l'autre moitié. Notre idée ce n'est pas pour nous seulement, c'est pour le village.

La logique d'action du projet est ainsi basée sur un investissement initial des migrants, et sur le partage de la production avec les exploitants. Ceci permet à l'ensemble des personnes concernées de disposer d'une quantité suffisante de riz et de légumes frais pour la consommation familiale, et pour générer des revenus grâce à la vente des produits au niveau local. Cette dynamique basée sur la solidarité entre migrants et villageois a comporté comme mentionné une aide initiale de l'État sénégalais pour l'aménagement du terrain, et la SAED met à disposition des batteuses et des tracteurs que les exploitants peuvent louer. Le projet n'a jamais bénéficié d'aides financières directes, bien que les migrants s'activent actuellement à ce niveau pour pouvoir réaliser des infrastructures d'une certaine envergure qu'ils estiment nécessaires (grillages, entrepôts). L'un des responsables du champ des migrants observe à ce propos :

Maintenant, beaucoup d'entre nous sont à la retraite et nous n'avons plus les moyens de cotiser. On cotise de temps en temps quand il y a besoin. Pour le grillage, on ne peut pas cotiser, il faut beaucoup d'argent, c'est 40 hectares. Pour le champ c'est nous qui avons cotisé, on n'a jamais trouvé de l'aide. Là on cherche, mais ce n'est pas facile, on n'a pas encore trouvé. Si on avait plus de moyens, on pourrait faire plus pour le village, plus que ça.

Les revenus de la vente de la production rizicole ne sont en effet pas suffisants pour permettre aux migrants de réaliser des investissements d'une certaine importance, et le fait que beaucoup d'initiateurs du projet soient maintenant à la retraite et ne puissent plus cotiser avec la même systématiquement les oblige à s'engager dans la recherche de partenaires financiers.

Vers l'adoption d'une logique d'agrobusiness ?

Après avoir œuvré de manière indépendante, mis à part l'aide initiale de l'État pour l'aménagement du terrain, les migrants de l'ARNSF/AD ont récemment sollicité la cellule du PAISD à Dakar pour discuter d'un possible financement pour réaliser les infrastructures nécessaires, développer les activités agricoles

ainsi que la commercialisation et la transformation des produits. Or, étant donné que le PAISD promeut actuellement le passage du social au productif en ce qui concerne l'agriculture, la logique d'action des migrants, basée sur l'agriculture familiale, la solidarité et le soutien aux populations, n'est pas considérée suffisamment proche d'une logique d'entreprise pour que le projet puisse être accompagné par ce dispositif. En effet, un représentant étatique observe à ce propos :

J'ai eu hier l'Association des ressortissants Ndouloumadji en France, qui m'a appelé pour me dire qu'ils ont 40 hectares de terre, ils veulent s'organiser avec la communauté pour essayer de voir dans quelle mesure ils peuvent rentabiliser ces 40 hectares de terre. Et alors surtout pour des raisons sociales, soutenir des populations, donner de l'emploi aux jeunes, donner la possibilité aux femmes de faire de la transformation. Mais j'ai dit, je suis contre ce concept, parce que pour moi l'agriculture ce n'est pas du social, c'est un business, il faut que les gens arrêtent de faire de l'agriculture un secteur social. [...] Pour moi c'est dans l'objectif de gagner plus d'argent, donc c'est un business.

Ainsi, les migrants de l'association sont appelés dans ce cas à s'engager dans une dynamique économique d'investissement productif davantage basée sur la génération de revenus que sur une logique de solidarité villageoise. Ceci impliquerait des investissements initiaux plus importants de la part des migrants, ainsi que l'adoption d'une logique d'entreprise. Cette logique présupposerait également d'abandonner les fonctionnements propres à l'agriculture familiale et la solidarité, pour rentrer dans une dynamique d'entrepreneuriat productif où les exploitants agricoles deviendraient en quelque sorte des salariés, et les migrants des actionnaires. En effet :

Enfin, je leur ai dit, on va passer du social au productif. [...] Je peux vous aider à passer à ce modèle, en nous appuyant sur le cadre associatif que vous avez, qui est basé sur la solidarité, et c'est la même chose qu'une société d'investissement, c'est parce que solidairement vous participez et vous êtes responsables de la mise en place d'une société et à ce moment il y aura des actions qui seront vendues. Au lieu que chacun sorte 10 ou 15 mille euros pour une activité agricole, vous mettez 5 mille euros, si vous êtes 300, vous avez 1 million 500 mille euros en deux semaines, et vous aurez un modèle économique qui vous permettra d'être autonomes sans même recourir au secteur bancaire, et vous serez actionnaires, vous recevrez les dividendes, et vous ferez travailler les jeunes, les femmes, et vous serez dans la production, la transformation et la distribution, donc toute une série de valeurs. Nous, c'est ce modèle que nous promouvons.

Le modèle promu par le PAISD présuppose ainsi pour les migrants un changement radical de logique d'action, bien que le principe de la solidarité qui anime les membres associatifs puisse être mis à profit selon cet acteur lors du passage à une logique d'entreprise. Ce modèle est en ligne avec celui de l'agrobusiness promu par l'État sénégalais, qui valorise la sélection de cultures à forte valeur ajoutée, la transformation des produits, la commercialisation ainsi que l'exportation. Or, bien que les membres de l'association paraissent intégrer progressivement le passage du social au productif en ce qui concerne leur périmètre rizicole, et embrassent de plus en plus une logique qui va au-delà de la sécurité alimentaire, le modèle promu par le PAISD semble surestimer les capacités financières des migrants initiateurs du projet, dont une large partie est actuellement à la retraite. Par ailleurs, le cadre dans lequel se situe cette action associative est fortement basé sur le principe de la solidarité avec le village, la promotion de l'agriculture familiale et le fort attachement à la riziculture. Il s'agit là d'aspects qui donnent un sens à leur engagement et pourraient être bouleversés par le passage à une logique stricte d'entreprise, où les préoccupations économiques priment sur les dimensions sociales et culturelles.

L'importance culturelle et sociale de la riziculture pour les habitants

Les discours des responsables du périmètre rizicole dégagent une forte motivation à agir en faveur du village au travers du développement de la riziculture. Et ceci non pas tellement en raison de la valeur commerciale du riz, mais surtout car il s'agit de la nourriture de base préférée par les habitants, et par les Sénégalais de manière générale. Les migrants accordent en effet beaucoup d'importance au fait qu'eux-mêmes et les habitants du village consomment des produits locaux qu'ils ont eux-mêmes cultivés, et soulignent avec fierté que dans le village on ne consomme pas du riz d'importation, qu'ils qualifient de manière quelque peu dépréciative de « riz chinois ».

Le fort attachement des membres associatifs au village et à l'action en faveur de son développement transparaît dans ce passage :

On a fait la culture ici, on a fait le magasin là-bas, seulement pour le village. Parce que nous on n'est pas là. On a pensé qu'il faut faire quelque chose pour le village. C'est pour ça qu'on a fait ça, pour cultiver. Parce que nous ne sommes pas là, on est là seulement pour le village. L'idée est venue comme ça, il faut aider le village.

L'engagement dans la culture du riz, en plus que d'avoir été motivé par les habitudes alimentaires de la population, est également dû aux caractéristiques de la zone, particulièrement adaptée à cette culture en raison de la proximité du fleuve, ainsi que de la grande disponibilité en terres. Par ailleurs, les responsables du terrain se réfèrent aussi au récent appel du président

sénégalais aux migrants et aux exploitants de la région à s'engager davantage dans la riziculture, en vue de contribuer à la politique d'autosuffisance en riz du pays, et d'assurer la sécurité alimentaire des populations. En effet, comme le note l'un d'entre eux dans ce passage, il s'agit là d'aspects qui motivent tout particulièrement cette action associative, tout comme l'importance de consommer le riz local et non pas celui d'importation, qui est considéré de qualité moindre :

On a dit, les Sénégalais mangent seulement du riz, si vous avez des terres, de l'eau, c'est possible ici. Il faut travailler seulement. On a des terres, on a de l'eau, le fleuve est là-bas. [...] L'avenir du Sénégal c'est ça, car notre président a dit qu'il faut ça. Le riz qui vient de Chine, je ne mange pas, ce n'est pas pareil que ça. C'est moi qui le cultive, quand j'ai fini je l'amène chez moi et je le mange.

La mise en place du périmètre rizicole a été réalisée de manière parallèle à d'autres actions de l'ARNSF/AD concernant les infrastructures de base, telles que les forages, le dispensaire, les écoles, ainsi que les mosquées. Après de très nombreuses réalisations dans ce domaine, les migrants sont aujourd'hui particulièrement motivés par le développement de l'agriculture dans son ensemble. La priorité est en effet donnée à l'alimentation, ainsi qu'au développement de la production et de la commercialisation. En effet :

Les mosquées, c'étaient les idées d'avant. On a assez de mosquées maintenant. Avant d'aller à la mosquée, il faut manger d'abord. C'est l'agriculture qui est importante maintenant. Si les cultures sont développées, tout le monde va venir ici et vendre les marchandises. Si on va gagner, on va faire un grand magasin et vendre moins cher.

Le développement agricole du village de manière générale, et de la riziculture en particulier, vise ainsi à générer un processus économique susceptible de rendre le village un pôle attractif.

*Les transferts transnationaux de pratiques agricoles,
et les résistances initiales*

La création du périmètre rizicole dans les années 1980 est due à un transfert d'idées depuis la France. Les migrants se sont en effet basés sur les cultures rizicoles françaises, qui utilisent des batteuses et des tracteurs ainsi que des intrants, pour les transposer dans leur village. L'un des responsables du projet remarque à ce niveau :

On a vu là-bas quelque chose de très important. On sait que si on n'avait pas fait ça, personne n'aurait pu vivre ici. On a vu ça, et on a eu l'idée de le faire aussi ici. On a vu les paysans comment ils font là-bas et tout ça. On sait que si on fait ça ici, ça va marcher.

Ces transferts de pratiques agricoles entre la France et le Sénégal ont souvent été facilités par l'action du GRDR en France, qui a dispensé des formations aux migrants dans le domaine de l'agriculture, et a organisé des visites dans les fermes françaises. Comme observé pour les autres associations basées en France, ces activités ont favorisé les échanges d'idées et de pratiques, et ont permis le développement d'activités agricoles dans toute la Vallée du Fleuve Sénégal. Ces activités se sont inspirées d'une pratique moderne de l'agriculture, comprenant l'irrigation, le recours aux intrants ainsi qu'à la mécanisation agricole.

Comme le souligne un acteur étatique, les transferts des migrants qui concernent en particulier la mécanisation de l'agriculture sont considérés comme importants pour favoriser le développement agricole au Sénégal :

Comme ils sont dans un environnement, au moins ceux qui vivent en Occident, où il y a la mécanisation de l'agriculture, ils peuvent s'en inspirer et les transporter au Sénégal.

Il s'agit cependant de noter que l'introduction d'une pratique de culture rizicole moderne au village a suscité au début de fortes méfiances de la part des villageois. En effet, la mise en place du champ rizicole n'a pas été bien perçue dans sa phase initiale, en raison d'une certaine résistance de la part des villageois à des pratiques novatrices telles que la mécanisation. Des controverses ont ainsi été suscitées au village par l'action transnationale des migrants, en contribuant à créer des obstacles à leur action. L'un des responsables du terrain rappelle dans ce passage que les débuts de leur action ont été difficiles, tout en soulignant que maintenant, trente ans après la mise en place du périmètre, tout le monde adhère désormais à ces pratiques agricoles.

Avant, personne ne connaissait ça, maintenant tout le monde connaît. Au début, quand tu amènes quelque chose de nouveau, tu as des problèmes, mais ils sont habitués maintenant.

Le périmètre rizicole des migrants a été le premier à être mis en place au village, et malgré ses débuts difficiles sa valeur d'exemple est indéniable, étant donné qu'actuellement existent plusieurs périmètres similaires dans les terres qui avoisinent le village. La mécanisation s'est généralisée au niveau de la riziculture, aussi grâce à l'action étatique de la SAED, et par conséquent la production de riz a fortement augmenté au village et dans les zones alentour. L'idée de travailler en faveur du développement agricole s'est maintenant généralisée auprès de l'ensemble des habitants. À côté du riz sont pratiquées d'autres cultures saisonnières telles que le mil, les haricots, et le sorgho. Les femmes du village s'engagent de plus en plus dans les activités de maraîchage, et leur GIE est appuyé par les jeunes de l'Association Cœur du Fouta en France.

Ainsi, les migrants ont été un exemple non seulement pour les habitants au village, mais aussi pour les jeunes générations en France.

Le rôle précurseur des migrants

Les migrants ont joué un rôle précurseur qui a contribué à enclencher le processus de développement agricole du village, en particulier rizicole. Ils ont apporté l'exemple aux habitants d'une culture de riz irriguée et mécanisée, réalisée grâce aux transferts financiers provenant de leurs cotisations associatives. Certes, la contribution de l'État sénégalais a été dans ce cas déterminante. Il a contribué à l'émergence de ce processus par l'aménagement initial du périmètre des migrants, et a également aménagé par la suite les autres périmètres collectifs du village.

La force des migrants est celle d'avoir été capables de transférer autant leur épargne que les idées et le savoir-faire acquis dans le pays d'accueil. Selon un représentant étatique, les transferts sociaux entre les pays d'accueil et d'origine sont essentiels, car ils sont capables d'impulser une dynamique de développement agricole local basée sur toute la chaîne de valeur, à savoir la production, la transformation ainsi que la commercialisation. Ainsi :

Il ne s'agit pas seulement de mobiliser de l'épargne, mais il faut savoir observer, écouter, regarder, sentir, et voir comment ces pays-là ont réussi à dompter la nature, jusqu'à pouvoir développer une capacité d'autosuffisance, par quelle technologie, par quelle variété et comment ils arrivent à transformer le produit brut, à le commercialiser. Et c'est là que vous pourrez être utiles à votre pays, ce n'est pas seulement l'argent, on a besoin du savoir-faire des pays d'accueil que vous pourrez transmettre à la population locale.

Bien que l'introduction de nouvelles pratiques puisse générer initialement des résistances auprès de la population locale, l'exemple du périmètre des migrants a contribué à un changement graduel des pratiques de riziculture au niveau du village. Un impact important du projet en termes de développement agricole se situe dans sa capacité à avoir contribué à la mise en place d'autres périmètres rizicoles similaires. Par conséquent, l'on a assisté au fil des années à une augmentation grandissante de la production en riz au village, ainsi qu'une intensification et une diversification des pratiques agricoles dans leur ensemble. Ces pratiques contribuent maintenant à la sécurité alimentaire des habitants du village, ainsi qu'à leur autosuffisance en riz, comme l'observe l'un des deux responsables du périmètre en se référant à leur champ ainsi qu'aux terrains avoisinants :

À côté il y a des haricots, du sorgho, du mil, tout là-bas c'est du riz, il y en a beaucoup maintenant. En janvier-février, quand il n'y a pas de riz, c'est le jardin maraîcher, il y a tous les légumes, parce que l'eau est là. Toute la paille de riz on l'amène au village et on la donne aux vaches.

Si on n'avait pas le champ, on ne pourrait pas avoir les vaches. Nous ici avec l'eau on peut faire de la culture toute l'année. On cultive deux fois par saison. Ici à Ndouloumadji il y a la sécurité alimentaire.

Le projet a ainsi généré au village une dynamique de développement agricole basée sur une forte production, en particulier rizicole, qui permet une pratique de l'élevage plus intensive. En ce qui concerne l'impact économique du champ, la production de riz qui n'est pas utilisée pour la consommation familiale est commercialisée au niveau local, ce qui permet aux exploitants d'avoir des revenus dérivant de la vente des produits. Or, bien qu'ils paraissent suffisants pour que les migrants assument les dépenses occasionnées par la culture rizicole, ils ne permettent pas de s'engager dans des investissements importants tels que le grillage de protection et la construction d'autres magasins de stockage. Étant donné leurs ressources limitées en raison de leur entrée en retraite, les initiateurs du projet estiment que la relève constituée par les jeunes qui sont nés en France est très importante pour assurer la durabilité du projet.

La durabilité du projet grâce aux jeunes générations ?

Pour favoriser l'engagement des jeunes nés en France dans le développement du village, l'ARNSF/AD organise chaque année des journées de rencontre à Mantes-la-Jolie. Les jeunes sont sensibilisés à poursuivre l'action de développement initiée par leurs parents, en mettant à disposition leurs compétences spécifiques et leurs talents. Lors des visites au village pendant les vacances, les migrants sensibilisent leurs fils sur l'importance de poursuivre le projet de périmètre rizicole, en leur montrant le terrain et en leur expliquant son fonctionnement. Ils veillent également à inscrire leurs fils dans l'association lorsqu'ils atteignent l'âge de l'adolescence, pour les initier au fonctionnement associatif dans son ensemble. L'importance que les migrants responsables du périmètre attribuent aux jeunes générations pour l'avenir du projet est exprimée par l'un d'entre eux dans ce passage :

L'avenir c'est les enfants. Chacun a mis ses enfants là-dedans comme ça ils peuvent connaître comment ça marche. Quand on ne sera plus là, nos enfants pourront continuer. Ils viennent ici au village de temps en temps, pour les vacances, on leur montre ce qui se passe. Nous avons l'association de Ndouloumadji, quand les enfants ont 16 ou 17 ans il faut les inscrire dans l'association. Tu les amènes à la réunion de l'association, comme ça ils vont connaître ce qui se passe. Il faut les enfants, sinon ça ne marche pas. Les enfants qui sont là-bas il faut qu'ils gardent ça, il faut les amener, car nous on a fini, ce sont les enfants qui doivent continuer.

Tout en gardant des liens avec le village, et en s'engageant dans nombre de cas dans des activités en faveur du développement agricole, les jeunes ont cependant tendance à s'investir de manière différente dans le développement

du village comparativement à leurs parents. Cet engagement comprend en moindre mesure des investissements financiers sous forme de cotisations ou d'apports financiers personnels. En effet, les jeunes ne veulent généralement pas faire peser à leurs propres enfants les privations qu'ils ont eux-mêmes subies en raison de l'investissement financier de leurs parents en faveur du village. Ces aspects sont mentionnés par un représentant étatique qui travaille aussi avec les jeunes générations :

Je travaille aussi sur les jeunes issus de la diaspora, il faut commencer à les préparer. Les gens commencent à rentrer, quand cette première génération sera rentrée, quel sera l'avenir de la relation entre leurs enfants et le pays d'origine? [...] Je leur ai dit, aidez-vous d'abord, montez votre propre association de jeunes issus du village, vous allez vous identifier en fonction du village de vos parents, et après vous venez me voir. On a travaillé là-dessus, mais eux ils n'ont pas fait comme leurs parents en cotisant. Ils disent, nous on a nos familles ici, ce dont nos parents nous ont privés, on ne peut pas le faire à nos enfants, il faut qu'on trouve une autre manière de trouver de l'argent, en organisant des soirées, en invitant des gens à des repas, en donnant des objets issus du village, et ils ont trouvé de l'argent. Il nous faut nous adapter à cette nouvelle cible, ils ne peuvent pas faire comme les anciens.

Ce témoignage soulève toute la question de la relève, et de la relation que les générations nées en France entretiennent avec la localité d'origine de leurs parents. Ces aspects ont un impact important sur la durabilité des projets qui impliquent un apport financier de la part des migrants, voire de leurs descendants nés en France. Dans un contexte où les migrants initiateurs du projet arrivent à l'âge de la retraite, et où les jeunes nés en France sont généralement moins enclins à contribuer aux projets avec des fonds propres, le passage à des projets agricoles générateurs de revenus qui puissent s'autofinancer avec les bénéfices dégagés semble être une solution pour assurer leur pérennité. Cependant, la définition de la modalité organisationnelle adoptée, en termes d'agriculture familiale ou d'agrobusiness, paraît nécessiter un important travail de concertation entre les migrants, leur fils nés en France, et la population villageoise. Une large participation aux décisions est en effet essentielle pour favoriser la durabilité de l'initiative ainsi que l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes.

3.1.3.4 Atouts et défis de l'action transnationale associative dans la Vallée du Fleuve Sénégal

Un attachement ombilical au village d'origine

L'un des principaux atouts des associations de migrants originaires de la Vallée du Fleuve réside dans le fort élan de solidarité envers les populations des villages d'origine, attestant par là leur attachement ombilical, leur identification et leur relation d'affectivité avec leurs terroirs d'origine (Wade et Wade, 2018). Le fonctionnement et la structuration des associations villageoises en France participe à garder vivant cet attachement malgré l'éloignement. Basées sur une stratégie d'organisation sociétale traditionnelle qui existe en pays Haalpulaar (ou Soninké), les associations villageoises ont été reconduites par les migrants dès leur installation en France, ou ailleurs. Au travers des associations, les migrants ont manifesté dès le début une importante forme d'attachement citoyen à leur contexte d'origine, de par leur engagement dans des activités d'entraide en faveur des populations, qui ont mué ensuite en de véritables projets en faveur du développement socio-économique. Grâce à leur fonctionnement basé sur des cotisations mensuelles, les associations ont en effet été en mesure de s'engager dans les premiers projets d'infrastructures en faveur des localités d'origine, pour répondre à leurs besoins sociaux de base. L'opportunité offerte par la loi 1901, entrée en vigueur en 1981, a contribué à l'émergence d'entités formalisées sous l'égide d'organismes de solidarité internationale, dotées de sections plus ou moins autonomes sur chaque site – le lieu d'accueil, le village d'origine, et souvent Dakar – qui ont décliné plus explicitement leur action en termes de développement (Dia, 2010).

Les partenariats établis avec des instances du pays d'accueil ont permis aux associations de réaliser des projets de plus grande envergure, avec un impact plus important au niveau des localités d'origine. Un acteur de la coopération internationale identifie ces aspects en tant que « point fort » des projets associatifs portés par les migrants de la Vallée du Fleuve :

De manière globale, le point fort de ces projets est la volonté manifeste de ces migrants-là d'accompagner le développement local, et ce qui me marque du côté des activités bénévoles est que chacun cotise de l'argent, et ils vont chercher des financements complémentaires auprès des autorités françaises. L'autre aspect est l'élan de solidarité vers le lieu d'origine, quand le projet est réussi on sent l'impact.

Selon des interlocuteurs qui se sont exprimés à ce niveau, ces dynamiques associatives basées sur une forte solidarité villageoise, qui se reflète entre autres dans la quasi-obligation d'adhérer à l'association villageoise et de cotiser en faveur du village, seraient caractéristiques des associations de la Vallée du Fleuve. Un tel état de fait serait dû à des raisons historiques, liées aux traditions

migratoires de ces régions, au nombre important de ressortissants d'un même village qui résident dans le même lieu d'accueil, ainsi qu'au vécu collectif des migrants originaires de la Vallée dans les foyers en France. Par ailleurs, est mentionnée également une tendance de la part des ethnies Haalpulaar et Soninké à être davantage solidaires au niveau communautaire comparativement à l'ethnie Wolof, peut-être aussi car ces ethnies sont minoritaires au Sénégal par rapport à l'ethnie Wolof. Un acteur étatique au niveau local et le représentant sénégalais d'une organisation internationale expriment en ces termes les différences entre les formes migratoires de la Vallée du Fleuve et de la région de Louga (d'ethnie à majorité Wolof) :

C'est l'histoire de la migration qui diffère ici. À Louga par exemple, leur forme de migration n'est pas historique, ils partent faire les Modou-Modou¹⁰⁷, se débrouillent pour y aller, ils peuvent rester deux ans en Lybie avant de rentrer en Europe. Les gens de Matam, ils ont des parents là-bas, ce n'est pas la même chose. Dans chaque village, il y a des migrants installés depuis longtemps, ils amènent leurs frères... Historiquement on n'a pas la même organisation, il n'y a pas beaucoup de migrants d'un même village au même endroit, à Louga. C'est important à comprendre, parfois cela n'est pas pris en compte.

Les approches communautaires, on a plus de chances de les réussir dans certaines régions, la culture des Wolofs, c'est plus individuel, à Louga les gens sont plus individuels. Les Soninkés, les Haalpulaar sont plus communautaires, il faut prendre en compte ces paramètres-là.

Les aspects historiques et la forte propension à la solidarité communautaire seraient donc des facteurs à la base du fonctionnement spécifique des associations villageoises des migrants originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Le passage du social au productif via le développement agricole

Après avoir œuvré pendant longtemps dans la réalisation d'infrastructures de base et dans l'appui social aux populations villageoises, l'engagement associatif s'oriente actuellement de plus en plus vers des projets ayant un impact économique plus direct et durable, qui concernent en priorité le domaine agricole. Les projets portés par les associations examinées contribuent à intensifier la production agricole locale, au niveau du maraîchage, de la riziculture, de la monoculture maraîchère, de l'arboriculture, tout en apportant des innovations au niveau des pratiques d'élevage, telles que l'embouche bovine, la pisciculture, ou l'aviculture. Ils contribuent à diffuser des pratiques agricoles basées sur la maîtrise de l'eau et le recours à des intrants, qui consentent aux exploitants à pratiquer l'agriculture douze mois par année, et d'aller au-delà de la culture traditionnelle sous pluie. Les objectifs premiers sont certes d'assurer la sécurité

107 Nom donné au Sénégal aux émigrés.

alimentaire des populations, en favorisant la production de légumes frais, de viande, de poisson ou de riz, mais aussi de promouvoir une dynamique de commercialisation qui soit génératrice des revenus pour les exploitants.

Comme l'observent Wade et Wade (2018), les associations originaires de la Vallée se proposent ainsi, d'une part, d'articuler production vivrière et production marchande tout en modernisant l'activité agricole et, d'autre part, de promouvoir des activités génératrices de revenus et d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes. Les objectifs poursuivis sont de mettre en place les conditions socio-économiques favorables à la fixation des populations dans leur région d'origine, qui représentent, comme observé, des aspects qui motivent tout particulièrement l'action associative migrante. En plus d'une volonté largement diffusée auprès des associations de migrants de s'engager dans la revalorisation des terres et de l'agriculture aussi pour donner l'exemple aux populations et en particulier aux jeunes, le passage à des projets productifs aurait été rendu nécessaire pour réduire la forte dépendance des ménages ruraux des remises financières des migrants, dans un contexte de tarissement progressif des ressources générées par l'exode vers les pays européens (Fall, 2014). L'atteinte de l'âge de la retraite des migrants de la première génération, la moindre propension des générations nées en France à s'investir au niveau financier, les crises économiques en Europe, ainsi que les difficultés de migrer dans l'espace européen, représentent quelques-unes parmi les raisons liées à ce progressif tarissement des ressources financières. Cet aspect est mentionné par le représentant d'une ONG locale :

Le premier constat, c'est que les activités premières de développement au niveau de la zone de Matam, ce sont les initiatives des migrants, avec la dimension sociale, c'était vraiment le volet social. Au fil du temps, la crise aidant également, la demande sociale des ménages était importante, et les migrants ont commencé à s'orienter vers des activités génératrices de revenus. D'abord, au profit du propre ménage, pour permettre à la famille d'être autonome au niveau financier et de ne plus dépendre de l'appui financier, qui commençait à être difficile. Ensuite, au niveau collectif.

La prédisposition des migrants à s'engager au niveau collectif en faveur d'un développement agricole qui puisse générer des revenus et des emplois, dont les projets des trois associations analysées ne constituent que des exemples parmi tant d'autres, est généralement reconnue par les acteurs étatiques au niveau local. L'un d'entre eux s'exprime en ces termes à ce sujet :

Ce qu'il faut reconnaître c'est que depuis longtemps l'investissement était orienté sur les secteurs sociaux. Le parent pauvre était le développement économique local, c'était laissé un peu en rade. Ce qu'il faut saluer aujourd'hui, c'est qu'il y a une reconversion dans ce secteur-là, ils ont

compris que pour l'agriculture il faut faire quelque chose par rapport à ça, l'élevage, ils ont réorienté les investissements par rapport à ça, tout en continuant à appuyer les secteurs sociaux. [...] C'est une nouvelle orientation des investissements qui est là et qui mérite d'être accompagnée par l'État et les collectivités locales.

Tout en rappelant l'importance des réalisations des migrants au niveau des infrastructures sociales, cet acteur étatique salue le récent passage au développement économique via l'agriculture, que l'État doit accompagner.

La contribution de l'État sénégalais et des collectivités locales

Au niveau des actions associatives analysées, la contribution de l'État sénégalais a toujours été présente, bien que de manière différente selon les projets. Ainsi, dans le cas de l'ADEF, le maire de Goudiry a mis à disposition le terrain du projet, et des services étatiques sont intervenus en dispensant des formations aux exploitants. Le périmètre maraîcher soutenu par l'ADEP à Polel Diaoubé bénéficie de l'accompagnement à l'intensification de la production et à la commercialisation de la part du SIPA et du PRODAM, alors que le périmètre rizicole des migrants de Ndouloumadji Dembé a bénéficié de l'aménagement initial de l'État. La contribution étatique est venue compléter les investissements financiers des migrants, ainsi que le cofinancement de leurs partenaires français (à l'exception du périmètre rizicole qui n'a pas reçu de cofinancement de la part des partenaires en France). Un tel état de fait révèle un important atout des associations de migrants, qui réside dans la capacité à établir des partenariats financiers et/ou techniques dans le double espace, qui génèrent une dynamique vertueuse entre les apports des uns et des autres, et qui se complètent mutuellement pour avoir davantage d'impact sur les populations concernées. Comme observé dans deux des trois projets analysés, notamment à Goudiry et à Polel Diaoubé, l'appui étatique a été favorisé par l'engagement initial des migrants, des populations, et de leurs partenaires dans le pays d'accueil. En ce qui concerne le périmètre rizicole, l'aide étatique s'est située à ce moment dans une stratégie d'introduction de la riziculture irriguée et mécanisée dans la région de Matam, qui avait cependant rencontré de fortes résistances de la part des populations. Les migrants, grâce à l'exemple de la riziculture pratiquée en France, se sont engagés depuis le début dans ces pratiques à l'époque novatrices pour la région, et ont profité des aménagements étatiques bien avant que la riziculture irriguée et mécanisée se généralise dans la région.

Dans le cadre de ces projets associatifs, où la production agricole semble assurée et où l'impact en termes de sécurité voire d'autosuffisance alimentaire des populations concernées est indéniable, l'accompagnement de l'État sénégalais devrait actuellement concerner en particulier la commercialisation

de la production, ainsi que la mise en place de structures de transformation. Un tel accompagnement est jugé nécessaire pour rendre les activités agricoles véritablement rentables pour les exploitants. Le représentant d'une ONG sénégalaise et un acteur de la coopération internationale soulignent respectivement à ce propos :

Souvent la difficulté c'est au niveau de la commercialisation, parce que l'idée c'était de pouvoir vendre la production avant de produire, et je pense que c'est là la difficulté. C'est la commercialisation qui pose problème, c'est des unités qui ont du mal à se rentabiliser.

C'est important d'être sur une échelle un peu plus large si on parle de revaloriser l'agriculture. Nous ce qu'on voit c'est que la plupart s'arrêtent à la production sans prendre en compte la transformation. Le vrai problème ici est la transformation, ce sont des produits qui sont très demandés à l'export, comme les mangues et tout ça, il n'y a pas de barrières particulières à l'export, mais il n'y a pas de structures de transformation. Il faut pouvoir les transformer dans de bonnes conditions, les sécher, les emballer, ou les garder frais.

Bien que les activités de commercialisation soient en voie de se développer au niveau des projets associatifs analysés, celles-ci demeurent le plus souvent limitées au niveau local. De plus, aucun de ces trois projets ne prévoit pour l'instant des activités de transformation, qui pourraient représenter une plus-value en vue de l'exportation ou du commerce dans d'autres régions du pays. Par exemple, à Polel Diaoubé l'on se confronte actuellement à une surproduction au niveau des monocultures maraîchères, qui rend problématique l'écoulement des produits dans le marché, surtout dans une période de l'année où les productions sont abondantes. En ce sens, l'un des principaux défis auquel ces projets se confrontent est celui de rentrer dans un processus de commercialisation et de transformation qui puisse être véritablement rentable pour l'ensemble des exploitants concernés. Tout en générant des revenus grâce à la commercialisation, les trois projets agricoles ne sont pas encore en mesure d'assurer des revenus à toutes les personnes impliquées dans les GIE ou les coopératives, ou alors ne génèrent pas encore suffisamment de bénéfices pour s'autofinancer et permettre des investissements d'une certaine envergure.

Les défis posés par le passage du social au productif

L'analyse des projets a montré que le passage du social au productif n'est pas un processus aisé à mettre en place, et constitue un défi de taille à relever pour les associations. Les projets qui ont une dimension économique fonctionneraient selon d'autres logiques que les projets sociaux, où les bénéfices concernent toute la population. Lorsque les projets génèrent des revenus, l'on se confronte en effet à la question de qui va effectivement bénéficier de

revenus, dans quelle proportion, ou encore quel groupement d'exploitants l'association va-t-elle appuyer. Selon le représentant d'une organisation internationale, le passage du social au productif, impliquant l'émergence d'une logique économique, pourrait donner lieu à une dynamique où l'on tendrait à favoriser les proches ou les membres familiaux au détriment des autres habitants, ce qui pourrait remettre en cause l'engagement collectif et solidaire en faveur de toute la population. Ainsi :

Ça pose problème parce que pour moi on en est à une rupture, qui remet en cause l'engagement collectif et solidaire. Tant qu'on est dans des projets sociaux qui servent à la communauté, il n'y a pas de problèmes, mais quand on est dans les projets économiques, c'est chacun pour soi. On rentre dans un autre paradigme, ONG et associations de la diaspora c'est aider la communauté pour le bien de tous, quand on rentre dans les projets économiques ce n'est plus ça. On met des GIE, OK, mais qui aide les GIE, pourquoi on se met ensemble pour aider Bintou et Amadou? Parce qu'on est gentils? Je ne crois pas à ça. C'est parce que c'est leur famille, ou parce qu'ils sont sûrs que ça va marcher et qu'ils vont avoir un retour.

La logique de préférence familiale pourrait bien être à l'œuvre dans le passage du social au productif, en particulier lorsque les migrants veillent à s'assurer que les projets mis en place bénéficient tout d'abord aux membres de leur famille. C'est d'ailleurs le cas du périmètre rizicole des migrants à Ndouloumadji, qui comprend parmi les bénéficiaires les migrants eux-mêmes et leurs familles, en plus d'autres exploitants du village. C'est aussi le cas du projet à Goudiry, où les exploitants bénéficiaires sont d'abord les migrants associatifs de retour, et ensuite les GIE de femmes. Cependant, cet intérêt personnel ou familial ne serait pas inconciliable avec un intérêt davantage communautaire, car les projets examinés comprennent tous d'autres exploitants ou GIE, au-delà des proches et des membres de la famille. À Polel Diaoubé, les projets concernent un nombre très élevé d'exploitants, regroupés sous forme de GIE ou de coopérative, ce qui suggère qu'une dynamique communautaire plus large que celle familiale serait à l'œuvre malgré la centration sur les aspects productifs.

Ceci étant posé, le même représentant d'une organisation internationale soulève aussi la question du partage des bénéfices entre les exploitants membres de GIE dans le cadre des projets qui comprennent une dimension économique. Il observe que dans un GIE, le partage des revenus issus d'activités marchandes peut donner lieu à des déséquilibres entre les membres, ou entre les membres et le président. Ceci dépendrait de logiques complexes familiales ou hiérarchiques qu'il n'est pas facile d'appréhender, voire de dépasser. Ces aspects transparaissent de cet extrait :

Il ne faut pas idéaliser, dans les GIE il y a un leader, les autres c'est les suiveurs, c'est comme ça, les membres sont censés se partager les bénéfices, mais déjà il faut qu'il y en ait, et après je pense qu'il y a des rapports de force pour partager, celui qui est plus entreprenant est aussi le comptable. Dès qu'on entre dans les questions familiales, c'est compliqué, les gens ne veulent pas en parler. Dans la réalité les relations sont complexes.

Bien que l'on ne puisse pas se prononcer sur ces aspects au sujet des projets examinés, car il nous manque des informations à ce niveau – qui ne sont d'ailleurs pas faciles à aborder avec les interlocuteurs – l'on est en mesure de s'attendre à ce que les processus participatifs et démocratiques à l'œuvre dans les villages puissent réduire à terme, en tout cas en partie, de tels déséquilibres dus aux relations hiérarchiques.

Vers des nouvelles formes de gouvernance locale

Lorsque les projets sont portés par les migrants, ils ont comme atout d'être souvent le moteur de nouvelles formes de citoyenneté et de démocratie participative dans les villages. Une telle démocratisation est favorisée par l'implication des diverses catégories d'habitants dans la prise de décision concernant les projets, mais aussi par les liens de coopération et d'échange en termes culturels et d'idées qui s'établissent entre le lieu d'accueil et le village d'origine. En ce sens, les projets des migrants sont souvent porteurs de nouvelles formes de gouvernance locale, favorisent des actions davantage concertées entre élus ou notables villageois, habitants et associations de migrants. Comme le soulignent Wade et Wade (2018), les initiatives portées par les migrants et leurs associations permettent une mobilisation des différentes couches de la société, une appropriation d'autres connaissances et formes d'organisations, et contribuent aux échanges culturels, d'idées et de pratiques entre les espaces d'accueil et d'origine. Une telle dynamique place les migrants et leurs associations en position de traits d'union et d'ambassadeurs entre des territoires distants, et de médiateurs d'idées novatrices assurant des responsabilités nouvelles.

La migration ainsi que les projets agricoles portés par les migrants contribuent à l'exercice de responsabilités nouvelles en particulier auprès des femmes, et participent à l'établissement de rôles davantage égalitaires au sein des familles. En l'absence des maris partis en migration, les femmes dans le village de Polel Diaoubé se sont organisées en associations et plus récemment en GIE et une coopérative pour s'investir dans des activités génératrices de ressources économiques, en particulier agricoles et maraîchères. Les femmes sont d'ailleurs à l'origine de la plupart des initiatives examinées, ce qui souligne leur propension à vouloir s'engager dans une forme de travail qui puisse aller au-delà des tâches domestiques. Que cela soit à Goudiry, à Polel Diaoubé,

ou à Ndouloumadji Dembé, elles ont exprimé aux associations de migrants une demande pour développer des activités maraîchères ou agricoles leur permettant de nourrir leur famille avec les produits cultivés, et contribuer au soutien économique du foyer grâce aux bénéfices obtenus de leur vente. À Polel Diaoubé, les femmes gèrent à travers leur GIE et la coopérative la plupart des activités agricoles du village, ce qui met en exergue la centralité de leur rôle autant dans les unités de production et de commercialisation que dans la prise de décision. Ces responsabilités inhérentes aux projets agricoles mis en place avec l'appui des migrants et leurs partenaires ont grandement contribué à l'émancipation des femmes. Comme le relève aussi Tandian (2005), pour les femmes des villages de la Vallée du Fleuve, le travail a représenté un facteur important de restructuration du couple vers davantage d'égalité.

Le développement territorial, entre défis et promesses futures

Relevons pour conclure un défi qui se pose de nos jours avec acuité aux associations villageoises. Celui-ci va au-delà des projets agricoles en tant que tels et concerne le développement territorial dans son ensemble. Ce défi est relatif à l'incitation récente posée aux associations villageoises par certains bailleurs et par les autorités territoriales, et qui consiste à dépasser l'échelle villageoise pour embrasser une logique davantage départementale, voire régionale. Ce passage est en effet considéré comme essentiel pour réaliser des projets qui puissent s'insérer dans les plans de développement local des autorités et bénéficier à l'ensemble de la population, en évitant de créer des déséquilibres trop importants entre les territoires avec beaucoup et peu de migrants. Selon un acteur de la coopération internationale, ce déséquilibre peut motiver les populations des villages ou des communes avec peu de ressortissants en migration à s'engager dans la migration pour atteindre le même degré de développement des localités qui bénéficient des investissements des migrants. En ce sens, l'engagement quasi exclusif en faveur de la communauté d'origine qui est observé auprès des associations basées en France est susceptible d'engendrer, selon cet acteur, un déséquilibre entre les territoires et des effets contre-productifs en termes de « fixation des populations sur place » :

Les associations qu'on voit nous en France, c'est surtout les associations communautaires de ressortissants d'un tel village qui travaillent pour un tel village. Le constat est qu'une communauté en Europe aide sa communauté au Sénégal, et pour nous c'est un peu... On a fait ce constat-là et la question qu'on se pose est, est-ce que ça crée des déséquilibres entre les territoires ? Si une communauté a eu les moyens de faire partir des personnes un certain temps, elle peut bénéficier de cette manne, et la commune voisine est complètement délaissée, même en termes d'image du territoire... Cette commune peut se dire, voyez ce qui se passe à côté, pourquoi nous

on ne fait pas ça... C'est l'effet pervers de ce type de programme; plutôt que de fixer les populations sur place, il peut leur donner envie de prendre le risque de partir.

Mis à part les préoccupations en termes d'incitation à la migration exprimées par un acteur de la coopération, ces déséquilibres entre les territoires sont conçus par les acteurs étatiques locaux comme étant susceptibles de générer des inégalités en termes d'infrastructures de base et de développement de pôles économiques viables. Des déséquilibres dus à la migration existent en effet entre les départements à l'intérieur de la région de Matam, et les autorités essaient d'y pallier au moins en partie par les accords de coopération décentralisée que la région a signés avec des collectivités locales des pays d'accueil. En effet :

On est en train de voir comment accompagner les départements qui n'ont pas beaucoup de migrants. Avec les coopérations décentralisées, on a signé des conventions de coopération, pour les aider à bénéficier des investissements. Mais ce n'est pas évident, car l'approche est toujours un peu l'approche village, il faut épouser l'approche territoriale pour être plus efficace.

Dans la région de Matam, la FADERMA ainsi que des acteurs comme le GRDR ou la cellule du PAISD sont en train d'accompagner auprès des associations de migrants le passage de l'échelle villageoise à l'approche territoriale. Ces acteurs essaient de favoriser les processus de concertation entre associations de migrants et collectivités territoriales, ainsi qu'une participation accrue des migrants à l'élaboration des plans de développement local. Or, bien qu'un tel processus soit engagé depuis un certain temps, les activités de concertation demeurent encore insuffisantes selon un acteur étatique local pour générer une véritable dynamique de développement territorial. D'une part, les collectivités locales et les migrants entretiennent encore dans nombre de cas des relations distantes, qui ne sauraient pas être indépendantes des relations de méfiance qui ont existé surtout dans le passé. D'autre part, les moyens financiers font souvent défaut aux collectivités locales pour s'engager dans les pratiques de concertation, et ces acteurs ne veulent pas toujours dépendre des migrants pour les financer. Un acteur étatique au niveau local observe en effet à ce propos :

Nous, c'est les moyens qui nous manquent. Si on avait les moyens de faire ces missions pour sortir des projets structurants, rien ne m'empêche de le faire. Mais on ne peut que proposer ça aux collectivités territoriales, et eux sont aussi dans les mêmes conditions. Et parfois les migrants ont les moyens d'accompagner ces missions ou autre, mais la perception qu'ils ont parfois de nous acteurs ici est aussi un blocage. Car ils nous voient comme quelqu'un qui les interpelle seulement pour avoir quelque chose, vous voyez? Certaines réflexions, échanges, ça pouvait venir de l'intérieur, des collectivités locales, de l'État, de l'ARD ou autre. Mais si c'est pour

aller en France ou ailleurs, ce sont les migrants qui doivent financer. Ça pose problème.

Malgré les défis relevés par cet acteur au sujet de la mise en place d'une approche de développement territorial basée sur une meilleure concertation entre associations de migrants et collectivités locales, le fait que ce processus soit en marche dans la Vallée du Fleuve est attesté par une initiative récente de la FADERMA, qui ne concerne pas spécifiquement le domaine de l'agriculture, mais celui de la santé. Fin 2019, cette fédération a organisé une journée de restitution à Mantes-la-Jolie autour d'un projet d'hôpital à Ourosogui porté par la FADERMA avec le concours de ses associations membres, et cofinancé par le PAISD. La journée a prévu la participation, entre autres, du président du Conseil départemental des Yvelines, de représentants des collectivités départementales de Matam, Kanel et Ranérou, d'YCID, du GRDR, de l'association Cœur du Fouta, ainsi que du coordinateur du PAISD. Il s'agit là d'une initiative qui dénote le passage à une échelle d'action davantage territoriale, et qui est le fruit d'un long processus de concertation entre diverses typologies d'acteurs dans l'espace transnational.

3.2 Le cas de la Suisse

En Suisse, la présence sénégalaise est peu nombreuse (environ 2 300 personnes¹⁰⁸), aussi en raison des dispositions législatives en matière d'admission des ressortissants provenant des pays extracommunautaires. Sont présents surtout des Sénégalais hautement qualifiés et des étudiants qui sont admis dans une université ou une haute école spécialisée le temps de leurs études. En raison des liens linguistiques, la plupart des étudiants sénégalais sont inscrits dans une université en Suisse romande, particulièrement à Genève. Dans cette ville est présente une large proportion des Sénégalais vivant en Suisse (plus de 600 personnes), dont des étudiants qui ont été engagés après leurs études dans une université ou une haute école spécialisée, une organisation internationale ou une ONG. Les autres étudiants rentrent généralement au Sénégal, ou poursuivent leurs cursus dans d'autres pays, aussi car ils doivent quitter le pays dans un délai de 6 mois après la fin de leurs études, s'ils n'ont pas obtenu entre-temps un contrat de travail.

À Genève, ville internationale et siège de l'ONU ainsi que d'organisations internationales et d'ONG, plusieurs Sénégalais occupent un poste dans ces instances, et sont dans nombre de cas des diplomates et des fonctionnaires internationaux en poste qui sont réaffectés au bout d'un certain temps, ce

108 Selon les estimations de CIPINA : <https://www.cipina.org/preacutesence-africaine-en-suisse.html> [25.11.2019].

qui contribue au caractère temporaire de la présence des Sénégalais dans cette ville. Cependant, en Suisse vivent également des personnes hautement qualifiées qui occupent des fonctions plus stables, en tant qu'enseignants, membres d'ONG, chercheurs, entrepreneurs, ou autre, auxquels se rajoute un certain nombre de ressortissants sénégalais, hommes et femmes, qui se sont établis dans ce pays grâce à la détention d'un passeport européen ou par regroupement familial. Ainsi, sont présentes des familles sénégalaises ou d'origine mixte avec enfants (aussi) nés en Suisse.

3.2.1 Associationnisme sénégalais à Genève

En raison de la dimension plus réduite de la diaspora sénégalaise, les associations sont moins nombreuses en Suisse comparativement aux autres pays d'accueil considérés ici, à savoir la France et l'Italie. Dans les principales villes existent des « associations représentatives » des Sénégalais de la localité, répertoriées par l'Ambassade du Sénégal en Suisse¹⁰⁹. En ce qui concerne spécifiquement Genève, le contexte local où se situe l'action associative examinée, figure l'Association des Sénégalais de Genève. Composée en grande partie par des étudiants, elle s'engage en faveur de l'entraide et de l'accueil des nouveaux arrivants, et organise des activités festives et culturelles qui ont comme propos de garder vivants les liens de solidarité entre Sénégalais. L'association s'est engagée de manière ponctuelle dans des activités de solidarité envers le pays d'origine, et dans l'organisation de conférences et d'espaces de débat sur l'organisation sociale, politique et économique du Sénégal. Elle entretient des contacts rapprochés avec les représentants diplomatiques de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU, et participe à l'organisation d'événements en lien avec les élections politiques au Sénégal. En 2017, lors de la visite du président sénégalais Macky Sall à Genève, l'association a fait partie du comité d'accueil et a organisé une rencontre avec la diaspora sénégalaise¹¹⁰.

L'Association Touba Genève représente quant à elle la réalité associative la plus dynamique et active au niveau communautaire (Maggi *et al.*, 2013). Cette association liée à la confrérie soufie mouride vise à raviver la foi, à pratiquer la religion de manière hebdomadaire, et contribue à garder un lien ombilical avec les traditions spirituelles et culturelles sénégalaises, et avec le Sénégal de manière générale. Elle organise régulièrement des événements à l'occasion des visites à Genève de chefs spirituels mourides, qui comprennent

109 Association des Sénégalais de Genève, Association des Sénégalais de Lausanne, Amicale des Sénégalais de Neuchâtel, Association de ressortissants et sympathisants sénégalais de Berne, Association des Sénégalais de Zürich.

110 Le président Macky Sall a donné une conférence à l'Université de Genève en mars 2017 sur l'émergence de l'Afrique, qui s'est accompagnée d'une rencontre avec la diaspora, et d'événements officiels avec les autorités cantonales et fédérales.

la participation d'un nombre très important de Sénégalais basés en Suisse et en France voisine. D'autres associations sont actives au niveau de l'échange artistique et culturel entre la Suisse et le Sénégal, comme le Collectif d'artistes plasticiens (CAP). Composé par des artistes sénégalais et d'autres nationalités, le CAP a organisé lors des deux dernières décennies de nombreux projets d'échanges artistiques et culturels entre Genève, Tambacounda et Dakar. Aux échanges artistiques se sont greffés à chaque fois des projets sociaux, éducatifs, de santé, économiques et liés à l'environnement. Ces projets ont compris le soutien de l'Ambassade suisse à Dakar, et ont été cofinancés entre autres par le Service de la solidarité internationale (SSI) du canton de Genève et la Ville de Genève.

Au-delà de ces associations, plusieurs représentants de la diaspora sénégalaise sont actifs dans les ONG et les réseaux associatifs locaux et internationaux. Ces acteurs occupent souvent des positions directives à l'intérieur de ces organisations. C'est le cas par exemple d'AccEd¹¹¹, une association active au niveau de l'éducation, et qui est membre de la Fédération genevoise de coopération (FGC), ou encore d'Espace Afrique internationale, une ONG qui a un statut consultatif auprès de l'ONU, et qui prône le dialogue entre les cultures ainsi que la promotion de la paix et de la démocratie. Sa présidente est également représentante de la société civile auprès de l'Union africaine, membre de la plateforme européenne ADEPT, et fait partie du collectif à l'origine du Fonds mondial de la diaspora. Au niveau local, elle a aussi occupé dans le passé une position dans la Commission consultative pour l'intégration des étrangers à Genève. Ces acteurs, très impliqués dans le débat sur les liens entre migration et développement au niveau de la Suisse, du Sénégal, et à l'international, ont également fait partie de la Plateforme migration et développement de la FGC. Par leurs activités associatives et intellectuelles, ces acteurs contribuent à lier les espaces d'accueil et d'origine et aux échanges de compétences et savoir-faire entre les pays. Comme le relève en effet l'un de ces acteurs, c'est la mobilité circulaire entre les espaces qui contribue à faire des migrants des acteurs de développement ici et là-bas :

Je suis Sénégalais, j'habite à Genève, j'ai une expérience genevoise, je peux servir à Genève, j'ai une expérience sénégalaise, je peux servir aussi au Sénégal, je suis un métier culturel qui bouge, qui va et qui vient et je peux maximiser là où je suis. [...] Tu es à Genève, tu es mobile, tu vis les effets positifs de la mobilité, tu es demain à Kébémér, tu es mobile, et tu peux combiner les effets positifs de la mobilité Kébémér-Genève pour mieux agir à Kébémér et à Genève. C'est ce qu'on appelle la mobilité circulaire.

111 Association pour l'accès à l'éducation et à la formation.

Mis à part ces acteurs de la société civile actifs dans divers réseaux, dont nous n'avons reporté ici que quelques exemples, d'autres réalités associatives de la ville sont représentées par de petites associations culturelles ou de développement comprenant des membres sénégalais, qui agissent souvent au niveau de la solidarité avec le Sénégal. C'est notamment le cas de l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth, qui sera analysée ici au travers de son projet de développement agricole. Avant de focaliser l'attention sur cet exemple d'engagement transnational associatif dans le domaine du développement de l'agriculture, sont prises au compte au préalable les principales caractéristiques des politiques migration et développement au niveau national et local.

3.2.2 Politiques migration et développement en Suisse

3.2.2.1 De l'aide au retour à l'émergence des partenariats migratoires

En Suisse, les premiers liens entre la coopération internationale au développement et la migration commencent à être tissés dès la fin des années 1980, en particulier dans le cadre de la politique d'asile. Avec la diversification des flux migratoires et l'arrivée croissante de requérants d'asile provenant de diverses régions du monde, il s'agit en effet pour le gouvernement de trouver des moyens pour favoriser les retours, maintenir le plus possible les populations sur place avec des aides humanitaires, freiner l'arrivée de nouveaux réfugiés et contenir de manière générale les migrations (Perroulaz, 2008). L'aide au retour constitue ainsi dans un premier temps la principale articulation du lien entre migration et développement envisagée par les autorités suisses. Autour des années 2000, au niveau de la politique migratoire émerge l'idée qu'il s'agit de se doter de composantes de politique étrangère pour réguler les migrations, et qu'une approche unilatérale basée sur des intérêts de politique intérieure de la Suisse est insuffisante (Bolzman et Guissé, 2010). Il apparaît dès lors nécessaire de mener une action concertée au niveau international et de trouver des solutions constructives avec les pays d'origine, aussi en vue de favoriser le retour des ressortissants en situation irrégulière (De Matos et Efonayi-Mäder, 2007).

La Suisse a largement encouragé les premières concertations internationales pour encadrer et gérer les flux migratoires en lançant en 2001 l'Initiative de Berne. Cette initiative représente un processus consultatif auprès des gouvernements d'une série de pays d'origine, de transit et de destination, visant à définir les intérêts communs d'une politique de gestion de la migration. Ce processus s'achève suite à deux conférences internationales organisées à Berne en 2003 et 2004, où est finalisé l'Agenda international pour la gestion des migrations, qui pose les grandes lignes de la coopération entre les États pour

favoriser une gestion plus équilibrée des migrations. La Suisse se confronte à ce moment, tout comme les autres pays européens, aux difficultés de renvoi des requérants d'asile déboutés et des personnes sans statut légal, en raison d'un manque de coopération des États d'origine. Ceux-ci considèrent en effet que la réadmission de leurs ressortissants est un intérêt unilatéral des pays d'accueil et demandent des contreparties, en particulier l'admission légale pour des raisons professionnelles, ce qui n'est pas envisageable par la Suisse dans le cadre de sa politique d'admission des ressortissants extracommunautaires. Face à ces difficultés, une tentative est opérée avec le Sénégal au travers d'un « accord de transit Suisse-Sénégal », comportant la possibilité pour les autorités suisses d'envoyer dans ce pays des requérants africains déboutés en vue de déterminer leur nationalité. Le gouvernement sénégalais renonce en 2003 à concrétiser cet accord, car il suscite au Sénégal une très forte opposition parlementaire et un soulèvement populaire. Dès lors, il s'agit de trouver une solution qui puisse prendre en compte à la fois les intérêts de la Suisse et des pays d'origine et de transit. Émerge ainsi l'idée d'établir des partenariats migratoires, en particulier à l'intérieur du groupe de travail interdépartemental IDAG Migration, créé en 2003 par le Conseil fédéral, et chargé d'étudier de nouveaux instruments de politique extérieure dans le domaine des migrations et du retour. Les partenariats migratoires s'insèrent ainsi à partir de ce moment dans l'approche globale des migrations que la Suisse entend désormais adopter.

Pour le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), les partenariats migratoires représentent dans un premier temps une manière d'aborder les questions du retour des personnes sans statut légal en tenant en compte de l'équilibre des pays concernés (De Matos et Efonayi-Mäder, 2007). Ils sont censés contribuer à diminuer l'urgence des départs en améliorant les conditions de vie des habitants, pour que ces derniers se sentent en sécurité et aient des perspectives d'avenir. En ce sens, la coopération au développement est envisagée en tant que moyen de limiter les migrations à long terme. Dans les instances gouvernementales comme la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'on s'interroge depuis les années 1980 sur l'efficacité de l'aide au développement en tant que moyen de freiner les migrations. Le pré-supposé principal à l'œuvre à ce moment considère les migrations en tant que liées à la pauvreté et à l'accroissement des inégalités économiques entre le Nord et le Sud ; il s'agit par conséquent d'œuvrer au niveau de la réduction de la pauvreté pour freiner les migrations. Cependant, cette idée est remise en cause au sein de la DDC à partir des années 1990, dans le prolongement des réflexions et des résultats émanant de scientifiques et d'organisations internationales telles que l'OIM (Bolzman et Guissé, 2010). Le constat est

en effet que ce ne sont pas les personnes les plus pauvres qui émigrent, et que la réduction de la pauvreté et le développement peuvent au contraire stimuler les migrations, en tout cas à court et à moyen terme (Monsutti, 2008). La position de la DDC embrasse à ce moment l'idée que l'aide au développement ne saurait empêcher les flux migratoires, même si elle devait être concentrée exclusivement sur les pays de provenance des migrations, ce à quoi elle s'oppose, car ces pays ne correspondent souvent pas aux pays les plus pauvres, qui demeurent prioritaires en matière d'aide publique au développement (Perroulaz, 2008).

Le Conseil fédéral estime également en 2003 que les montants fournis par la Suisse à titre de coopération au développement ne sont pas en mesure d'arrêter les flux migratoires, bien que sa position soit plus ambivalente. Tout en reconnaissant qu'il s'agit de s'attaquer à long terme aux causes des migrations forcées à travers l'aide au développement, le Conseil fédéral affirme que l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté exercent un effet préventif général sur les migrations. L'aide au développement est donc conçue à ce moment par le gouvernement comme un moyen de freiner les migrations (à long terme). Les migrations sont envisagées comme étant fondamentalement un problème contre lequel on doit lutter, et sont perçues en tant que conséquences du « mal développement » (Bolzman et Guissé, 2010).

3.2.2.2 Vers la prise en compte du potentiel de la diaspora

Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie qu'une vision comprenant aussi une connotation positive des phénomènes migratoires – et des liens entre migration et développement – voit le jour en Suisse. Dans ce cadre, les migrants résidant en Suisse sont de plus en plus conçus en tant qu'acteurs qui peuvent contribuer par des biais divers au développement de leur pays d'origine, tout comme ils contribuent au développement de leur pays d'accueil¹¹². Ce changement d'optique va de pair avec la participation active de la Suisse aux réflexions internationales en matière de migration et développement, qui se sont développées suite au premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement initié par les Nations unies en 2006, et qui ont été concrétisées par la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). La Suisse soutient activement ce forum depuis la première session qui s'est tenue à Bruxelles en 2007, et a assuré la présidence du forum qui a eu lieu en 2011 à Genève. La tenue annuelle de ces forums a contribué à un graduel changement de perception auprès des

112 La Suisse représente d'ailleurs l'un des premiers pays en Europe à avoir reconnu explicitement le rôle positif des migrants pour le développement du pays d'accueil, aspect que d'autres pays européens d'accueil ne reconnaissent toujours pas de manière formelle (cf. ICMPD-ECDPM, 2013).

acteurs en charge des migrations et de la coopération au développement, autant en Suisse qu'au niveau international, les conduisant de plus en plus à concevoir la migration non pas uniquement en tant que défi, mais également en tant que ressource. Dès lors, les partenariats migratoires¹¹³, en plus d'éléments de politique migratoire plus traditionnels (ex. : réadmission, aide au retour, politique en matière de visa, lutte contre la traite des êtres humains), ont compris des projets plus novateurs, par exemple des échanges entre les pays pour la formation et le perfectionnement professionnel. Les synergies entre migration et développement basées sur l'implication des diasporas sont également de plus en plus présentes, notamment en termes de transferts de compétences et de savoir-faire envers le pays d'origine¹¹⁴.

Bien que la collaboration interdépartementale fasse toujours partie de l'approche globale des migrations, la DDC représente depuis 2008 l'entité institutionnelle chargée de donner une dimension opérationnelle à la perspective migration et développement de la Suisse, et d'assurer une meilleure cohérence des politiques pour le développement. En 2010, la DDC élabore le plan d'action exploratoire du Programme global migration et développement (PGMD), qui a comporté au préalable un processus d'audition auprès des partenaires internes et externes à l'administration, y compris les organisations de la société civile, les associations de migrants ainsi que le milieu académique. Le principe sous-jacent au PGMD est de mettre en exergue le rôle positif de la migration et de la mobilité dans le processus de développement, en participant à modifier en Suisse les images négatives rattachées aux phénomènes migratoires. En ce sens, le propos est celui d'atténuer les possibles impacts négatifs de la migration, et de reconnaître et d'exploiter l'impact positif de la migration et de la mobilité sur le développement des sociétés d'accueil et d'origine.

Une telle approche se décline pour ce qui est du rôle de la diaspora dans la prise en compte de l'apport bénéfique de ses initiatives au niveau du développement. Sont considérés dans ce cadre l'engagement de la diaspora dans les transferts de fonds et de compétences, les investissements financiers, les projets de développement, et le fait de faire bénéficier les contextes d'accueil et d'origine du savoir-faire acquis à l'étranger¹¹⁵. Les actions concernant le volet diaspora ont commencé par se diriger vers deux niveaux principalement, la valorisation des initiatives des organisations de la diaspora, et l'appui à la

113 Jusqu'à maintenant, la Suisse a établi des partenariats migratoires avec la Bosnie-et-Herzégovine, le Kosovo, le Nigéria, la Serbie, le Sri Lanka ainsi que la Tunisie.

114 Cf. *Rapport sur la coopération internationale en matière de migration internationale*. Confédération suisse, Berne, 2011 ; Migration et développement. Un programme global de la DDC. Berne, 2014.

115 Cf. « Reconnaître et exploiter le potentiel positif de la migration ». Lorenza Rossi et Giorgio Bianchi von Albertini, DDC. *Le Temps*, 17.06.2010.

mise en place de politiques dans les pays d'origine permettant aux acteurs étatiques de mieux exploiter le potentiel de la diaspora dans le développement. À ce propos, la DDC a cofinancé une étude visant à réaliser un inventaire des pratiques mises en place en faveur de la diaspora dans 12 pays d'origine, parmi lesquels le Sénégal¹¹⁶. Son propos est de favoriser le dialogue interétatique ainsi qu'une meilleure prise en compte de ces questions auprès des pays d'origine des migrants. Selon une même logique, la DDC a participé au financement et à la réflexion autour de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU, qui vise à soutenir les autorités locales et régionales dans leurs efforts pour améliorer la prise en compte du potentiel de la migration au service du développement local. Comme mentionné dans le chapitre dédié à la politique migration et développement sénégalaise, l'ICMD a concerné le Sénégal en 2014-2016, à travers les projets JAPPANDO et PAICODEL-S.

De manière générale, la stratégie de la DDC se base sur la coopération interdépartementale, les partenariats bilatéraux et régionaux, et sur le dialogue mondial en matière de migration et développement¹¹⁷. En ce sens, elle privilégie une approche globale plutôt que le soutien direct aux projets des organisations de la diaspora, par exemple au travers d'un fonds de codéveloppement. Au niveau du rôle des diasporas dans les projets de développement est observée une approche qui vise à favoriser les collaborations entre ONG et diasporas, où les ONG de développement sont cependant appelées à demeurer les actrices centrales de la coopération internationale (Maggi *et al.*, 2013). Une telle approche est différente de celle de la France ou de l'Italie, où le rôle de la diaspora est davantage mis en exergue dans le cadre des politiques de codéveloppement, ou de développement solidaire (Lacroix, 2010). Ceci étant posé, la DDC s'est engagée parallèlement dans une série d'actions, au niveau européen et en Suisse, qui visent à favoriser une meilleure structuration des diasporas présentes dans le pays pour accroître leur contribution au développement de leur pays d'origine. Ces initiatives ont aussi comme propos le renforcement de la concertation entre acteurs de la société civile, y compris les associations de migrants/diasporas, en vue de l'adoption d'une position

116 Cf. *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. ICMPD et OIM, 2010.

117 La DDC appuie aussi la plateforme KNOMAD (Global Knowledge Partnership on Migration and Development), créée à l'initiative de la Banque mondiale. Celle-ci a pour objectif de rassembler les résultats d'études montrant les interactions entre migration et développement, en collaboration avec des scientifiques du Sud et avec le Groupe mondial sur la migration. Notons que la Suisse est également membre du Processus de Rabat-Dialogue Euro-Africain sur la migration et le développement. Cf. Global Programme Migration and Development. Strategic Framework 2018-2021, Swiss Confederation, SDC.

commune lors de leur participation aux dialogues nationaux et internationaux sur les questions de migration et développement.

3.2.2.3 Projets visant le renforcement de la diaspora

Afin de renforcer les capacités organisationnelles des membres d'associations de migrants/diasporas en Suisse et en Europe, la DDC met l'accent sur les plateformes d'échange. Le projet « i-platform » vise par exemple le renforcement des réseaux de la diaspora originaire de Bosnie-et-Herzégovine, la création de liens transnationaux, et le soutien à leurs activités dans le pays d'origine. D'autres projets similaires ont été soutenus par la DDC en Suisse, comme le projet « Albinfo.ch », une plateforme multimédia qui vise à faciliter autant l'intégration des populations de langue albanaise en Suisse que les activités en faveur du développement. Au niveau européen, le projet « Africa-Europe Diaspora Development Platform » (ADEPT), un réseau d'échange initié à Bruxelles avec la contribution de la DDC, se propose quant à lui de mettre en place une large plateforme à l'intention de la diaspora africaine en Europe. Ce réseau a comme mission d'améliorer et renforcer la capacité et l'impact des organisations de la diaspora africaine qui sont impliquées dans des activités de développement en Afrique, en coopérant avec 28 pays de l'UE, la Suisse et la Norvège, ainsi qu'avec 54 pays africains.

Mentionnons également la mise en place d'un projet-pilote développé dans le cadre du partenariat migratoire avec la Tunisie, « Communauté tunisienne résidente en Suisse » (CTRS), qui a comme propos de favoriser une meilleure inclusion de la diaspora tunisienne dans la coopération internationale. Dans le cadre de ce projet initié en 2013, des Tunisiens résidant en Suisse ont reçu un appui technique et financier pour concrétiser des petits projets de développement et d'entrepreneuriat dans le pays d'origine¹¹⁸. D'autres projets comprenant l'implication d'organisations de la diaspora ont été soutenus par la DDC avec des communautés de pays qui ont conclu des partenariats migratoires avec la Suisse. C'est notamment le cas du Nigéria, où un projet porté par la diaspora a été soutenu dans le domaine de la formation, qui a cependant été interrompu en raison de problèmes de gestion. D'autres projets portés par des associations de la diaspora africaine ont été appuyés de manière ponctuelle par la DDC, bien qu'il s'agisse surtout de projets ayant un caractère expérimental et ne relevant pas d'une véritable politique de soutien aux initiatives des migrants/diasporas. Ces aspects sont exprimés par un représentant de la coopération internationale, qui n'exclut cependant pas un travail plus rapproché avec la diaspora africaine à l'avenir :

118 Cf. Dossier Diaspora et Transferts d'argent. Revue de la DDC, *Un seul monde*, 01/2019.

On a soutenu une initiative pendant quelques années, on a travaillé avec le président de l'association des Béninois de Suisse, qui travaille à l'EPFL, et on a soutenu plusieurs petits projets de son association. [...] Mais c'est que de manière générale on travaille assez peu avec la diaspora africaine en Suisse, notre approche elle est d'abord sur la migration régionale, mais pourquoi pas, ce n'est pas exclu qu'à l'avenir...

En qui concerne la participation des organisations de migrants/diasporas au dialogue national et international en matière de migration et développement, soulignons en particulier l'émergence en 2016 de la Plateforme de la société civile suisse sur la migration et le développement (mdplatform.ch), dont les travaux sont cependant arrêtés depuis 2019.

3.2.2.4 L'émergence de la mdplatform.ch

Coordonnée par Caritas Suisse et Helvetas, et financée par la DDC et la Confédération suisse, cette plateforme comptait parmi ses membres plus de 80 organisations actives dans la coopération au développement et les droits humains, dont plusieurs associations de migrants/diasporas, ainsi que des représentants de hautes écoles et du secteur privé. La mdplatform.ch a été particulièrement active lors des dernières années dans les concertations entre différents types d'organisations de la société civile en Suisse en vue de leur participation aux Journées de la société civile du FMMD à Marrakech (2017/2018). Les activités de la plateforme ont également favorisé le dialogue national autour de l'adoption du Pacte mondial pour les migrations¹¹⁹. La plateforme a contribué au débat national au sujet de ce pacte, entre autres au travers de l'organisation de la conférence nationale « Migration et développement : initiatives suisses et débat international », qui s'est tenue à Berne en 2017. Les associations membres de la plateforme ont été unanimes à reconnaître que le Pacte mondial pour les migrations devait être adopté en 2018 par la communauté des États, en vue de préserver la dignité des migrants et améliorer leur protection. Elles ont estimé essentiel de mieux faire entendre les apports positifs des migrations et de leur donner plus de poids dans le débat public, aussi en considérant que les migrations contribuent de manière certaine au développement durable aussi bien dans les pays d'origine des

119 Le « Global Compact on Migration » a émergé dans le prolongement de l'Agenda 2030, qui reconnaît l'importance de la migration pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD). Les États membres de l'ONU ont en effet estimé que la gestion de la migration nécessitait un nouvel ensemble de règles internationales pas exclusivement axées sur la prévention de la migration, mais considérant les flux migratoires internationaux comme une ressource, avec ses défis et opportunités. Sous la présidence de la Suisse et du Mexique, ces États ont conclu en juillet 2018 les négociations sur un pacte migratoire commun, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En décembre 2018, 164 États ont approuvé ce pacte, juridiquement non contraignant, parmi lesquels ne figure pas la Suisse (Alliance Sud, 2019).

migrants que dans les pays d'accueil¹²⁰. Pour le coordinateur de la plateforme, le Pacte mondial pour les migrations – qui intègre des dimensions telles que l'ouverture de nouvelles formes de migrations légales, la lutte contre les discriminations, ainsi que la mise en place de contextes favorisant la contribution de la migration au développement des pays d'accueil et d'origine – a représenté une initiative multilatérale bienvenue dans une conjoncture marquée par l'avancée de partis xénophobes en Europe¹²¹.

La mdplatform.ch a ainsi représenté, d'une part, un espace pour favoriser le dialogue entre ONG, organisations de migrants/diasporas et d'autres acteurs tels que le secteur privé et les hautes écoles, en participant à l'établissement de relations plus rapprochées entre ces diverses typologies d'acteurs. D'autre part, cette plateforme a joué un rôle d'interlocuteur politique avec le gouvernement suisse et la DDC, notamment en vue de la participation de la Suisse aux dialogues internationaux en matière de migration et développement. Ce rôle politique a également pris la forme de prises de position critiques au sujet de la cohérence des politiques en matière de migration et développement en Suisse. En effet, le coordinateur de cette plateforme a pointé, dans une prise de position de 2018¹²², la nécessité d'une politique économique extérieure davantage cohérente, en considérant que dans le contexte global et suisse on néglige de prendre en compte l'impact des politiques économiques et commerciales sur la migration. Cet impact est jugé très important notamment dans le marché du travail agricole des pays en développement et des pays émergents, car les politiques existantes contribueraient à augmenter la pression migratoire. Cet acteur a estimé dans sa prise de position qu'une action à ce niveau serait plus efficace que l'établissement de partenariats migratoires avec les pays d'origine des migrants, ou que l'utilisation d'instruments de coopération internationale pour dissuader les migrations.

Le coordinateur de la mdplatform.ch s'est référé ici aux nouvelles directions prises par l'approche de la coopération internationale de la Suisse à partir de l'automne 2016. Prônées par le Conseil fédéral, les récentes directions stratégiques de la coopération au développement s'alignent en effet davantage, bien que non intégralement, avec celles adoptées par l'Union européenne suite à la « crise » des migrations de 2015. Comme on le discutera plus loin, les nouvelles directions de la politique de coopération internationale au

120 Cf. *La migration contribue au développement durable*. Caritas, communiqué de presse du 10.11.2017.

121 Cf. *International migration governance ready to make a new start*. 28th of August 2018, <https://blogs.letemps.ch/isolda-agazzi/> [15.10.2019].

122 Plateforme Agenda 2030. *Migrations : la nécessité d'une politique extérieure cohérente*. Peter Aeberhard, mdplatform.ch, 2018.

développement ont fait l'objet d'un débat vivace parmi la société civile suisse, auquel la mdplatform.ch a contribué lors de son existence¹²³.

3.2.2.5 Les récentes orientations stratégiques de la coopération internationale au développement

Conformément à la Constitution fédérale et à la législation, le Conseil fédéral et le Parlement définissent tous les quatre ans l'orientation stratégique de la coopération internationale au développement, qui vise de manière générale à soulager les personnes dans le besoin et à lutter contre la pauvreté. Dans un contexte tel que celui de 2016, rythmé par de vastes flux de migrants et de réfugiés, le gouvernement suisse a considéré que l'importance de ces mouvements migratoires représentait un défi autant en matière de politique migratoire et d'asile qu'en ce qui concerne sa politique de coopération internationale au développement. Dès lors, le Parlement a décidé qu'un lien stratégique plus fort devait associer la coopération internationale et les intérêts migratoires de la Suisse dans le cadre de la mise en œuvre du message 2017-2020. En ce sens, la DDC a été appelée à l'avenir à concentrer davantage ses activités sur les pays d'origine des migrants, et à s'attaquer de manière plus ciblée aux causes qui poussent les populations à fuir ou à émigrer. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a été appelé à continuer ses efforts en faveur d'une croissance durable et inclusive dans les pays partenaires, de la création d'emplois et de l'amélioration des perspectives sur place¹²⁴.

Ceci étant posé, dans le message sur la coopération internationale 2017-2020, est également reconnu le rôle important de la migration pour un développement durable, en ligne avec la déclaration de l'Agenda 2030. La Suisse entend soutenir les efforts visant à rendre la migration aussi propice que possible au développement, en améliorant la protection et les conditions de travail des migrants, et en œuvrant à réduire la pression migratoire par la création de perspectives sur place. Ces visées s'accompagnent cependant de coupes budgétaires dans la coopération bilatérale, ce qui a soulevé de fortes critiques auprès des acteurs de la société civile. Tout en rappelant que la Suisse s'est engagée au plan international à viser à terme l'objectif de 0,7 % du revenu national brut, Alliance Sud observe dans un communiqué de

123 Suite à une évaluation externe mandatée par la DDC, les activités de la mdplatform.ch ont été arrêtées en mars 2019. La presse relate des problèmes de gestion ainsi qu'une accusation relative à la promotion d'une vision biaisée de la migration, qui focaliserait l'attention sur ses avantages au détriment de ses inconvénients. Cf. *Tribune de Genève*, 14.03.2019, Doutes sur une plateforme pour la migration. <https://www.tdg.ch/suisse/doutes-plateforme-migration/story/22298348> [20.06.2019].

124 Cf. Confédération suisse, *Développement et coopération. Le lien stratégique entre migration et développement*, 2016.

presse en 2016¹²⁵ que le Conseil fédéral réduit sa contribution à la coopération internationale dans une situation internationale tendue ; ces économies sont jugées contre-productives, car elles vont à l'encontre des objectifs à long terme de la coopération internationale, à savoir la prévention de la détresse, des conflits et des causes de la migration. Alliance Sud salue cependant le fait que la lutte contre la pauvreté demeure toujours l'objectif principal de la coopération internationale suisse – et non pas la lutte contre les migrations. Elle estime également que le ciblage régional sur l'Afrique subsaharienne annoncé dans le message fait sens, étant donné que la plupart des pays les plus pauvres sont situés dans cette région.

Ainsi, bien que la lutte contre la pauvreté demeure toujours l'objectif principal, la pression sur la coopération internationale au développement de la Suisse se fait toujours plus vive, à l'instar des pays de l'UE, pour qu'elle se mette au service des intérêts de la politique de migration et d'asile (Alliance Sud, 2019). La migration joue en effet un rôle central aussi dans le projet de consultation du Conseil fédéral sur le Message sur la coopération internationale de la Suisse pour les années à venir. L'orientation stratégique de la coopération internationale pour les années 2021-2024 – élaborée par le Département fédéral des affaires étrangères et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche – comprend en effet un lien stratégique renforcé entre la coopération internationale et les intérêts de la Suisse en matière de politique migratoire. Les principaux accents thématiques envisagés par la nouvelle stratégie sont les suivants : la création d'emplois sur place, la lutte contre les changements climatiques et les causes des migrations irrégulières et forcées, ainsi que l'engagement en faveur de la paix et de l'état de droit. La coopération bilatérale au développement est désormais focalisée sur quatre régions prioritaires : l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Asie et l'Europe de l'Est¹²⁶. Est prévu dans ce cadre un accent plus marqué sur les intérêts de la Suisse, sur la croissance économique, et sur les potentiels du secteur privé. Les intérêts helvétiques en matière de politique migratoire deviennent ainsi centraux, et les questions migratoires sont systématiquement insérées dans la conclusion d'accords de coopération¹²⁷.

125 *Message sur la coopération internationale 2017-2020 : programme d'économies sur le dos de la lutte contre les causes des migrations.* Alliance Sud, communiqué de presse, 17.02.2016.

126 Comme annoncé dans le dernier Message sur la stratégie de coopération internationale 2021-2024, malgré cette focalisation sur quatre régions prioritaires, l'engagement est maintenu dans certains pays émergents en Amérique latine.

127 Cf. *Une nouvelle stratégie plus ciblée pour la coopération suisse 2021-2024.* RTS Info, 02.05.2019. <https://www.rts.ch/info/suisse/10405556-une-nouvelle-strategie-plus-ciblee-pour-la-cooperation-suisse-2021-2024.html> [20.06.2019].

Comme souligné par les autorités compétentes dans la conférence de presse du 2 mai 2019¹²⁸, la contribution de la coopération internationale à l'amélioration de la gestion de la migration dans l'intérêt de la Suisse est triple. À court terme, elle contribue à réduire les causes des déplacements forcés, à trouver des solutions pour les déplacés et à protéger les réfugiés dans les premiers pays d'accueil. À moyen terme, la coopération vise à réduire la migration irrégulière ainsi qu'à trouver les meilleures solutions possibles pour favoriser l'intégration des migrants et des déplacés forcés dans les pays en développement. À long terme, elle se focalise sur les causes profondes de la migration irrégulière et forcée, comme la pauvreté, les conflits armés, la mauvaise gouvernance, ou les conséquences des changements climatiques. Le lien stratégique entre la coopération suisse et la politique migratoire est renforcé entre autres par la conclusion de nouveaux accords et partenariats migratoires, par la prise en compte du sujet de la migration dans la stratégie par pays de la Confédération, ainsi que dans les programmes de la coopération, qui devront explicitement inclure des projets dans le domaine de la prévention des migrations, de la protection et l'intégration des migrants ainsi qu'au niveau de la création de perspectives économiques, politiques et sociales dans les régions d'origine des migrants.

La coopération internationale de la Suisse s'oriente ainsi en fonction des besoins des populations concernées (en termes de taux de pauvreté), des intérêts de la Suisse (économie, migration, sécurité et climat), et de ses avantages comparatifs à l'échelle internationale (plus-value, compétences, innovations). Pour la première fois, la nouvelle orientation stratégique en matière de coopération internationale a fait l'objet d'une procédure facultative de consultation publique¹²⁹, lors de laquelle les cantons, les partis politiques, les communes, les villes ainsi que les organisations de la société civile et les ONG de développement ont été invités à donner leur avis.

3.2.2.6 Le positionnement des ONG sur la stratégie de coopération internationale au développement 2021-2024

Bien que les ONG saluent la démarche de consultation entreprise dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de la coopération internationale, le fait que celle-ci s'oriente vers les intérêts de la Suisse dans le domaine de l'économie et de la migration a suscité de vifs débats auprès de ces acteurs. Lors de sa prise de position dans le cadre de la consultation facultative, le

128 Celle-ci a comporté la participation du conseiller fédéral en charge du DFAE, de la directrice du SECO et du directeur de la DDC. Cf. *Confédération suisse, Développement et coopération*. Consultation publique sur la coopération internationale 2021-2024, Conférence de presse 02.05.2019.

129 Du 2 mai au 23 août 2019. Suite à cette consultation, a été proposé au Parlement en début d'année 2020 le Message sur la coopération internationale 2021-2024 en vue de son adoption.

Réseau suisse éducation et coopération internationale (RECI) souligne en guise d'exemple que la Suisse, qui a joué un rôle important dans la déclaration de l'Agenda 2030, devrait orienter sa coopération internationale en fonction des objectifs de développement durable, en particulier son principe central qui implique que personne ne doit être laissé de côté (« *leave no one behind* »). Le fait que la Suisse considère la réalisation de ses objectifs comme une priorité est susceptible selon cet organisme d'avoir des conséquences contre-productives au niveau stratégique et opérationnel. En particulier, c'est le lien stratégique entre coopération au développement et politique migratoire qui suscite les plus vives préoccupations. En effet, le RECI considère que « le fait de subordonner les objectifs de la politique de développement aux intérêts de la Suisse en matière de politique migratoire est inacceptable. La migration ne doit pas être perçue dans le sens d'une menace alors qu'elle est partie intégrante de la dynamique humaine d'une part, mais aussi une conséquence des aléas climatiques ou des conflits. La Suisse risque d'investir dans des projets et des partenariats à court terme, guidés par des intérêts de politique intérieure, des moyens qui devraient servir à instaurer des structures durables dans les pays pauvres » (RECI, 2019 : 3)¹³⁰. En ce sens, selon cette organisation, ce sont les besoins des personnes concernées qui devraient être au centre des préoccupations de la coopération internationale, ainsi que l'instauration de conditions durables favorisant la réduction des inégalités sur le long terme.

De même, Caritas Suisse, tout en saluant l'absence de conditionnalité entre la coopération internationale et les intérêts de politique migratoire, considère qu'il serait erroné de soutenir des mesures visant à réprimer à court terme l'exil et les migrations, parce que cela aggraverait au contraire à long terme les problèmes à l'origine de ces phénomènes. Cet organisme rappelle par ailleurs que l'OCDE a considéré en 2019, dans son avis sur la coopération au développement suisse, que les pressions subies actuellement par le programme pour servir les intérêts de politique migratoire au détriment d'une action sur le développement durable à long terme risquent de mettre en péril la renommée de neutralité de la Suisse, et de diminuer son impact dans les dialogues globaux¹³¹. Caritas estime que c'est dans l'intérêt de la Suisse d'œuvrer en faveur de la solidarité et de la responsabilité commune et partagée – comme exprimé par l'Agenda 2030 – en s'engageant sur le long terme pour la mise en œuvre d'un monde sûr, pacifique, ainsi que socialement, économiquement et écologiquement durable.

Alliance Sud considère de son côté qu'une coopération internationale appropriée est en mesure d'apporter une contribution importante à un

130 Message sur la coopération internationale 2021-2024. Prise de position du RECI dans le cadre de la consultation facultative. Zürich, 21.08.2019.

131 Caritas. Consultation sur la coopération internationale 2021-2024, Lucerne, 01.07.2019.

développement mondial équitable, qui à son tour est susceptible d'avoir un impact sur les migrations. Cependant, pour avoir un impact durable sur les migrations, la coopération internationale au développement devrait être conçue sur le long terme, et non pas au travers d'objectifs de politique migratoire à court terme¹³². Dans le cadre du débat sur les causes de la migration, et sur le rôle que la coopération au développement joue ou devrait jouer dans la prévention des migrations, Alliance Sud (2019) souligne que des travaux scientifiques récents montrent que l'affirmation selon laquelle la coopération au développement alimenterait la migration à court ou moyen terme est erronée. En effet, les programmes et projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, du développement rural et de la bonne gouvernance auraient le plus fort effet inhibitoire sur les migrations¹³³. Cet organisme met ainsi en exergue le fait que des programmes traditionnels de coopération au développement qui agissent sur ces aspects peuvent contribuer à la prévention des migrations. S'il s'agit ici de rappeler l'utilité de la coopération aussi en termes de prévention des migrations – en se défendant en quelque sorte des affirmations provenant d'études scientifiques pointant le fait que le développement intensifierait les phénomènes migratoires¹³⁴ – Alliance Sud rappelle que pour les organisations d'entraide et les agences de développement, il s'agirait surtout d'encourager les effets positifs des migrations sur le développement des pays d'origine, tout en tâchant d'atténuer ses potentiels effets négatifs. Dès lors, cet organisme estime que dans l'esprit du Pacte des Nations unies sur les migrations, les activités menées ne devraient pas viser à freiner les migrations, mais contribuer à faire en sorte que la migration soit la plus profitable possible au développement des pays d'origine. Il rappelle à ce propos que les impacts positifs de la migration s'exercent déjà à plusieurs niveaux, notamment en termes d'échanges et de transferts de biens, d'idées et de valeurs, de changements sociaux et politiques dans les pays fragiles, de projets associatifs qui contribuent au développement d'infrastructures, à la consolidation de la paix, et aux processus de démocratisation. Dès lors, Alliance Sud considère que « si les pays industrialisés entravent la migration en provenance des pays pauvres par une politique d'immigration restrictive, ils limitent un facteur potentiel de développement » (Alliance Sud, 2019 : 16).

Les ONG de développement suisses, dont nous avons reporté ici quelques positionnements concernant spécifiquement le lien stratégique entre

132 *Migration et développement : des faits au lieu de polémiques*. Communiqué de presse d'Alliance Sud, 02.07.2019.

133 Cet organisme se réfère ici aux travaux de Mauro Lanati et Reiner Thièle, parus dans *World Development* en 2018, et à ceux de Jonas Gamso et Farhod Yuldashv, parus dans *International Studies Quarterly* en 2018.

134 Par exemple, en fournissant aux personnes les moyens financiers pour s'engager dans la migration (Berthelémy *et al.*, 2009).

coopération internationale au développement et politique migratoire, semblent surtout s'opposer au fait que la politique de coopération soit mise au service des intérêts de la Suisse en matière de migrations. Au niveau local, la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe les ONG et les associations de développement du canton de Genève, s'inquiète également qu'une telle « pression court-termiste » se manifeste au niveau fédéral. Celle-ci s'exprime dans l'idée que la coopération au développement doit désormais contribuer à prévenir les migrations, et ceci au détriment de la lutte contre la pauvreté sur le long terme¹³⁵. En accord avec les conclusions de l'OCDE, la FGC estime que les nouvelles directions de la politique de coopération suisse présentent le risque de décrédibiliser le rôle modérateur de la Suisse dans les partenariats globaux.

Notons que cette fédération genevoise est concernée depuis longtemps par les débats autour du lien entre migration et développement, en jouant un rôle précurseur au niveau de l'émergence de la thématique migration et développement en Suisse. En effet, la FGC s'est engagée au niveau local dans les réflexions sur les impacts de la migration sur le développement avant que la DDC ne prenne un rôle institutionnel à ce niveau (Maggi *et al.*, 2013).

3.2.2.7 Le rôle précurseur de la FGC dans l'émergence de la thématique migration et développement

À Genève, la société civile a été particulièrement active à partir de fin 2006 au niveau des réflexions sur les liens entre migration et développement. Dès le début, l'attention a été focalisée sur l'impact de la migration sur le développement des pays d'origine, et sur le rôle des migrants et leurs associations à ce niveau. L'émergence de ces réflexions, bien que tardive par rapport à d'autres pays, a ainsi débuté en Suisse au niveau local, notamment à Genève. Les premières actions concrètes ont émergé en 2008 à l'intérieur de la FGC¹³⁶, qui a organisé en janvier 2008 un Carrefour genevois de la solidarité ayant pour thème « La migration, dernière chance du développement ? ». Cette initiative a eu un grand succès public, et a marqué le début d'un processus caractérisé par des réflexions et des initiatives qui ont reçu une nouvelle impulsion dans le cadre de la préparation aux Journées de la société civile du FMMD de 2011, qui se sont tenues à Genève sous la présidence de la Suisse.

135 Cf. Objectif: pauvreté zéro. Fédération genevoise de coopération, *Tribune de Genève*, 18-19 mai 2019.

136 Créée en 1966 et regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement, la FGC joue un rôle d'interface entre les associations membres et les collectivités publiques genevoises et fédérales. Elle gère un fonds pour des projets de développement, subventionné par les collectivités publiques (DDC, l'État et la Ville de Genève, ainsi qu'une vingtaine de communes genevoises).

L'organisation de ce carrefour a été motivée par le constat que la Suisse avait été peu engagée jusqu'à ce jour dans des actions concrètes autour d'un thème qui était déjà discuté depuis une décennie au niveau international. L'émergence de cette initiative est également reductible aux résultats de la votation populaire de novembre 2006 sur la loi sur les étrangers et le droit d'asile (LEtr et LAsi), qui ont comporté des lois encore plus restrictives en matière d'admission des ressortissants extracommunautaires, et une difficulté accrue pour les personnes peu ou pas qualifiées en provenance de « pays tiers » à être admises sur le territoire suisse. Comme l'observe la FGC dans le compte rendu de ce carrefour¹³⁷, une telle évolution paraît illogique, en tenant compte de l'existence en Suisse de filières de travail qui sont dépendantes des migrants non qualifiés en provenance de « pays tiers », entre autres l'économie domestique. Dès lors, s'il apparaît incontestable aux yeux de la FGC que la migration représente un facteur de développement pour la Suisse, compte tenu de ses exigences en termes de marché du travail, de croissance économique ainsi que d'équilibre démographique, le propos poursuivi par ce carrefour a été plus spécifiquement d'analyser dans quelle mesure la migration peut contribuer également au développement des pays d'origine.

En partant du constat que les migrations sont au centre des débats publics en Suisse et en Europe sans toutefois une véritable prise en compte des voix du Sud, la FGC a invité des représentants des pays du Sud à participer à une série de débats et tables rondes ouverts au grand public, en impliquant les migrants et leurs associations dans ce débat. Au travers d'ateliers thématiques, tables rondes, projections de films, programmes culturels et artistiques, le propos a été de confronter les points de vue des uns et des autres pour réfléchir ensemble aux liens entre migration et développement, tout en sensibilisant les acteurs étatiques, la société civile et la population à ces questions. Parallèlement à cette initiative, la FGC a mandaté une étude pour identifier les liens existants entre une centaine de projets de coopération des associations membres de la FGC et la thématique migration, dont les résultats sont présentés au carrefour¹³⁸.

Suite à ce carrefour, différentes réunions se sont tenues à Genève dans le but d'organiser des activités liées à la migration et au développement. Un forum de la FGC est organisé en juin 2008 autour du thème « Migration et projets de coopération au développement », qui a comme objectif d'élargir le débat à l'intérieur des organisations membres de la FGC. Il s'est agi en particulier de réfléchir à comment mieux impliquer les ressortissants des pays

137 Cf. Deuxième Carrefour Genevois de la Solidarité (FGC), *La migration, dernière chance du développement?* Compte rendu, 2008.

138 Genoud (2008). *Migration et projets de coopération au développement*. Rapport de l'étude menée sur la base des projets soutenus par la Fédération genevoise de coopération.

concernés et leurs associations dans les projets de développement soutenus par la FGC, dans l'objectif de favoriser les collaborations entre ONG/associations de coopération au développement et migrants. Fin 2008 est créé le Groupe migration et développement de la FGC, ouvert aux associations membres de la FGC, aux associations de migrants, aux membres de la FGC ainsi qu'aux organisations et aux individus concernés par ce thème.

3.2.2.8 La déclaration de la FGC sur la migration et le développement

La première activité de ce groupe a été la rédaction en 2009 de la Déclaration de la FGC sur la migration et le développement, qui est diffusée auprès des partenaires étatiques et associatifs, ainsi qu'à la presse. Cette déclaration comprend des demandes spécifiques adressées aux autorités suisses, ainsi qu'un engagement de la FGC. La migration est envisagée dans ce cadre comme un phénomène qui nécessite une action cohérente lors de l'élaboration des politiques de migration et de développement, tant en Suisse que dans les pays d'origine, pour que l'expérience des migrants puisse être accompagnée au nom du développement. Sans rentrer dans le détail de tous les arguments de la déclaration, notons que la FGC s'engage ici à mettre en œuvre une politique de coopération internationale menée de manière conjointe avec les partenaires du Sud, ainsi qu'à coopérer en plus large mesure avec les associations de migrants.

Aux autorités fédérales, la FGC demande que la politique de coopération ne soit pas mise au service de la politique de migration. En ce sens, il s'agit de ne pas cibler les pays de provenance des migrants, qui ne sont souvent pas les plus pauvres, et ceci face aux voix qui s'élèvent à ce moment dans certains milieux et partis politiques demandant de cibler la coopération au développement sur les pays d'origine des migrants pour limiter les migrations. Par ailleurs, la FGC estime qu'il s'agit également de prendre en compte les effets contre-productifs que peuvent avoir les politiques économiques et commerciales du Nord sur le Sud, et demande une plus grande cohérence des politiques suisses pour qu'elles aient un impact durable en termes de développement des pays du Sud. Au niveau des partenariats migratoires, la FGC demande la transparence, un débat ouvert, et la prise en compte effective des intérêts des pays d'origine. Cette fédération considère également qu'il s'agit de prendre davantage en compte les expériences et les besoins des associations de migrants dans le cadre des politiques de coopération internationale, et d'associer davantage ces acteurs dans les projets de coopération en faveur de leurs pays d'origine.

La déclaration de la FGC, qui date de 2009, comprend ainsi plusieurs arguments que la société civile avancera une décennie après dans le cadre de

la consultation sur la stratégie de coopération internationale 2021-2024. Bien que la coopération suisse ne cible toujours pas explicitement les pays d'où viennent les migrants, le renforcement des partenariats migratoires promu par la nouvelle stratégie doit s'accompagner d'une prise en compte accrue des intérêts de la Suisse, qui semblent désormais primer par rapport aux intérêts des pays partenaires.

3.2.2.9 La préparation aux Journées de la société civile du FMMD

Le Groupe migration et développement de la FGC a initié une série d'activités dans le cadre de la participation aux Journées de la société civile du FMMD, qui ont lieu en novembre 2011 à Genève. Du fait que la présidence de ce forum a été assurée par la Suisse, la DDC a encouragé et soutenu une série d'activités avant la tenue du forum, en vue de favoriser les activités de concertation entre les acteurs de la société civile, et de sensibiliser les autorités locales ainsi que la population à ces questions. Selon les estimations de la FGC¹³⁹, en 2011 plus de 2 500 personnes ont été sensibilisées par le biais de plusieurs grandes activités menées dans le cadre du FMMD. Le Groupe migration et développement, à l'origine composé par dix personnes, a compris la participation d'un nombre toujours plus important de membres d'ONG et d'organisations de migrants/diasporas (parmi lesquels figurent un certain nombre de Sénégalais). Ce groupe s'est engagé dans une série de réflexions en vue de la participation aux Journées de la société civile du FMMD, et dans l'organisation de plusieurs événements de sensibilisation auprès des publics concernés, par exemple la table ronde « Migrant-e-s en Suisse : Quelle contribution au développement ? », qui aborde le rôle des scientifiques, des femmes et des jeunes dans le développement.

La participation de la société civile suisse et genevoise au FMMD de 2011 est l'occasion de développer une série de recommandations à l'intention des autorités et des autres délégués de la société civile lors de ce forum. Ainsi, parmi les nombreuses recommandations, est rappelée l'importance de la participation citoyenne des migrants/diasporas, en leur offrant de réelles opportunités pour être inclus dans les débats sociaux et politiques ainsi que dans les processus décisionnels sur les questions qui les concernent. Au niveau de la politique d'admission des étrangers, est demandée l'élimination de toute discrimination dans les politiques migratoires, basée sur l'origine géographique, les compétences et la nationalité. Finalement, au niveau de la politique d'intégration, une détermination plus importante dans la lutte

139 FGC (2012). *Stratégie migration et développement de la FGC*. <https://fgc.federeso.ch/migration-et-developpement> [19.09.2019].

contre la discrimination des migrants est considérée comme nécessaire, en particulier au niveau du marché du travail.

À l'issue du FMMD, la société civile genevoise salue l'implication croissante de la société civile dans ce dialogue international, tout en regrettant la difficulté de passer des intentions aux actes. Un certain pessimisme existe notamment face à l'impact des dispositions prises dans le cadre de ce dialogue sur les politiques ainsi que sur les conditions de vie des migrants. La faiblesse structurelle de ce forum réside en effet dans le caractère volontaire de participation et d'engagement des États, d'où le souhait que le FMMD devienne dans le futur un processus guidé par l'ONU. Néanmoins, sa tenue est jugée importante, car il s'agit d'un lieu primordial pour faire entendre la voix des migrants/diasporas¹⁴⁰.

3.2.2.10 La Stratégie migration et développement de la FGC

Suite à la participation aux Journées de la société civile du FMMD, le Groupe migration et développement de la FGC (ensuite Plateforme migration et développement), a établi en 2012 une Stratégie migration et développement, sur la base d'une consultation menée auprès de ses membres. L'objectif général pour la période 2013-2016 est celui de renforcer et promouvoir le rôle des associations de migrants comme agents de développement autant dans les pays d'accueil que d'origine. Dans la mise en œuvre de sa stratégie, une collaboration étroite est établie avec la FEDEVACO, l'organisation « sœur » du canton de Vaud, attestant l'émergence d'une dynamique intercantonale. La stratégie se déploie sur 4 axes principaux, à savoir : 1) le renforcement de la réflexion et le partage d'expériences ; 2) l'animation, la dynamisation et la formalisation du réseau de partenaires¹⁴¹ ; 3) valoriser et rendre plus visible la contribution des associations de migrants de manière à contribuer à un changement de perception de la migration auprès des autorités et du grand public ; et 4) renforcer les capacités des associations de migrants.

Parmi les activités réalisées dans ce cadre figure une cartographie des associations de migrants actives dans des projets de développement¹⁴², dans l'objectif de leur offrir une série de formations gratuites en renforcement institutionnel, recherche de fonds, gestion et suivi de projets, comptabilité, et communication. De plus, est lancé en 2012 un prix « Diaspora et Développement », récompensant un projet de développement mené par une

140 Forum mondial sur la migration et le développement 2011 : Le changement qui se fait attendre ? Fédération genevoise de coopération.

141 Parmi les partenaires figurent la DDC, les Fédérations cantonales, les associations membres, les associations de migrants, les collectivités publiques, les partenaires financiers, et les organisations internationales.

142 Victoria Castillo Rueda, en collaboration avec Isabel Obadiaru (2012). État des lieux des associations de migrants dans les cantons de Genève et Vaud. FGC-FEDEVACO.

association de migrants/diasporas, dans le but de promouvoir l'implication des associations de migrants de Suisse lémanique dans le développement du pays d'origine. Le Café partage, une initiative visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques et à renforcer les liens entre associations de migrants/diasporas et instances de la FGC, ainsi que l'émission radio Développement et Migration sur Radio Cité figurent également parmi les initiatives entreprises dans le cadre de cette stratégie.

3.2.2.11 La contribution des migrants au développement agricole

La Plateforme migration et développement de la FGC s'est penchée plus spécifiquement sur la contribution des migrants au développement de l'agriculture en 2014, lorsqu'elle a organisé, en partenariat avec d'autres acteurs, une journée « Migration, Agriculture et Développement ». Cette journée a compris diverses sessions thématiques portant sur les enjeux de l'agriculture, de la biotechnologie, des semences indigènes, et a prévu la présentation d'une série de projets scientifiques et associatifs portés par des migrants. Le propos général de cet évènement a été de s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les capacités des migrants porteurs de projets en agriculture pour la sécurité alimentaire et le développement durable. En partant du constat qu'il existe en Suisse deux groupes de migrants actifs dans le développement agricole – à savoir les migrants issus du monde académique qui se destinent essentiellement à l'enseignement et à la recherche, et les migrants qui évoluent dans les milieux associatifs et qui sont porteurs de projets de codéveloppement – les organisateurs ont souhaité favoriser les échanges et le développement de synergies entre ces deux typologies d'acteurs, qui ne collaborent généralement pas dans le cadre de leurs projets de développement agricole.

Dans le document reportant les conclusions de la table ronde¹⁴³, les organisateurs relèvent que pour les associations de migrants, le grand défi au bon développement de leur action est la limitation des ressources économiques et humaines, qui se répercute sur leurs projets, qui sont généralement de petite taille et qui ont des impacts relativement limités. Est dès lors soulignée l'importance d'un meilleur accompagnement technique et financier des associations dans leurs démarches de gestion de projets et de recherche de fonds publics et privés, ainsi que des activités de formation. En ce qui concerne les défis des projets portés par les scientifiques¹⁴⁴, a été mentionnée l'importance de renforcer leur vulgarisation, afin d'établir un dialogue avec le milieu associatif,

143 https://fgc.federeso.ch/sites/default/files/brochure_tr_mad_v4_web_r_spreads.pdf[11.10.2019].

144 Notons que le Fonds national de la recherche scientifique et la DDC ont intégré lors de la dernière décennie la recherche scientifique dans la coopération au développement, avec les programmes NCCR North-South, Research4Development (R4D) et Spirit.

et d'intensifier les liens entre les scientifiques et les communautés locales afin de mieux connaître les contextes socioculturels et économiques. Au niveau des synergies entre scientifiques et migrants, les discussions ont relevé qu'il s'agit de favoriser les partenariats systématiques et les espaces de dialogue entre organisations de la société civile travaillant sur le terrain, associations de migrants, et scientifiques, afin de créer des interactions entre les acteurs, et parvenir à définir ensemble des nouvelles questions de recherche appliquée. Ces démarches doivent s'accompagner d'une valorisation des connaissances de la diaspora scientifique et associative, de son capital humain, financier, social et culturel.

Dans le cadre de cette journée, le rôle de la diaspora scientifique et des associations de migrants a été jugé incontournable en matière de développement agricole, aussi car leur double présence ici et là-bas implique qu'ils peuvent établir un pont entre les deux sociétés. Les organisateurs estiment que c'est donc dans l'intérêt collectif que les migrants participent davantage à la formulation des politiques de coopération, et à la mise en place de projets qui concernent directement leur communauté d'origine, et ceci autant dans le domaine spécifique du développement agricole que dans d'autres secteurs.

3.2.2.12 Quel soutien aux projets associatifs des migrants ?

Les diverses réflexions et activités menées à partir de 2008 par la FGC et par sa Plateforme migration et développement ont participé à diffuser la question de la contribution des migrants au développement, y compris agricole, auprès des membres de la société civile, des acteurs étatiques concernés et de la population, au niveau local, intercantonal et fédéral. Or, la table ronde sur la migration et le développement de l'agriculture a été l'une des dernières activités publiques de la Plateforme migration et développement. En effet, principalement suite aux coupures budgétaires qui ont été opérées à partir de 2016 en matière de coopération internationale au développement, qui se sont répercutées aussi sur le budget de la FGC, les activités de la Plateforme migration et développement se sont graduellement espacées jusqu'à être suspendues¹⁴⁵. Le prix Diaspora et Développement est par contre toujours organisé tous les deux ans par la FEDEVACO au canton de Vaud, qui a également mis en place un groupe de travail migration et développement. Cette

145 Selon les témoignages récoltés, un certain découragement serait survenu à l'intérieur de la Plateforme migration et développement aussi en raison du manque d'avancement concret au niveau de la mise en place d'un programme de financement des projets portés par les associations de migrants, ou élaborés en collaboration avec les ONG. Les coupures budgétaires qui ont frappé l'ensemble des acteurs du domaine de la coopération internationale auraient par ailleurs rendu cette problématique moins prioritaire.

fédération a repris en quelque sorte le flambeau des activités en matière de migration et développement au niveau de la Suisse romande.

Dès lors, malgré les intenses réflexions et les nombreuses actions menées au cours de la dernière décennie par la FGC et son groupe de réflexion, aucune politique ou pratique définie en matière de soutien financier aux projets des associations de migrants/diasporas n'a été définie à l'intérieur de la FGC, ni au niveau du canton ou de la Ville de Genève. L'étude de Genoud (2008), mandatée par la FGC aussi pour répondre à la question de savoir dans quelle mesure les ONG et les associations membres souhaitent s'ouvrir davantage aux associations de migrants, recommande à ce sujet l'examen de deux options. La première consiste à inciter les associations membres à entamer des parrainages avec les associations de migrants qui ont des projets, et la deuxième à créer un fonds pour des projets proposés par des associations de migrants, bien qu'au risque de créer une séparation entre associations de migrants et autres associations. Aucune de ces deux options n'est retenue au niveau de la FGC, ni une articulation entre elles, et le travail s'est dirigé essentiellement sur les activités de sensibilisation et de dialogue entre acteurs, ainsi que sur la formation aux associations de migrants. Par conséquent, aucun fonds spécifique de codéveloppement et aucune activité organisée de parrainage ou de collaboration entre ONG/associations de développement et associations de migrants n'existe à l'intérieur de la FGC, ni à l'intérieur des services étatiques ou communaux chargés du domaine de la solidarité internationale¹⁴⁶.

Ceci étant posé, notons qu'existent à Genève des associations de migrants ou à composante mixte suffisamment structurées qui sont membres de la FGC, ainsi que des associations ou des ONG qui comportent au moins un membre issu des migrations, occupant dans nombre de cas des positions importantes. De même, bien qu'il n'existe à Genève aucun fonds spécifique aux projets de développement des migrants, des projets initiés par des associations de migrants ou comprenant des migrants à leur intérieur – s'ils sont élaborés selon les critères requis et s'ils sont portés par des associations suffisamment structurées – peuvent être subventionnés par des entités étatiques et communales ainsi que par des fondations. Le Service de la solidarité internationale (SSI) du canton de Genève, la Délégation Genève Ville Solidaire, ainsi que diverses communes genevoises, financent en effet régulièrement des projets

146 Ceci étant posé, notons que suite à l'évènement de valorisation de résultats de cette recherche « *Quel est le rôle des associations de migrants/diasporas dans la coopération internationale? Le cas du développement agricole* », qui a été organisé à Genève en octobre 2019 par l'Institut de recherches sociologiques (Département de sociologie, Université de Genève) et le Service de la solidarité internationale (SSI) du Canton de Genève, les discussions entre représentants étatiques genevois de la solidarité internationale (Ville et Canton) et acteurs associatifs ont repris. Ainsi, de possibles modalités futures de soutien technique et/ou financier aux projets associatifs portés par les migrants sont en cours de négociation.

portés par des associations de migrants, ou comprenant la participation de migrants, dans le cadre de leurs appels à projets associatifs en matière de solidarité internationale.

Mentionnons en guise d'exemple un projet porté par une femme d'origine sénégalaise à Genève, présidente de l'Association des Femmes pour la Planète (AFP), qui a allié le développement d'une marque de cosmétiques suisse-sénégalaise à base de beurre de karité (Karitédiema) à la création de coopératives de femmes productrices au Sénégal, Mali et Burkina Faso. Ce projet d'entrepreneuriat solidaire a été subventionné par le SSI du canton de Genève, la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), la Ville de Vernier, la Ville de Meyrin, la Commune de Bellevue, ainsi que par l'État du Sénégal et d'autres bailleurs. Il a compris entre autres la création d'un centre de formation et de production de beurre de karité à Kédougou (Sénégal), inauguré en 2014. Ce projet a été récompensé à Genève par le prix Diaspora et Développement de la FGC et de la FEDEVACO de 2015, et a été salué par des représentants de l'État sénégalais en tant que modèle de business social dans le domaine de l'agriculture, qu'il s'agit de promouvoir dans le cadre du Plan Sénégal Émergent du gouvernement¹⁴⁷. En effet, tout en visant la rentabilité économique, ce projet est conçu comme valorisant la production rurale durable au Sénégal et en Afrique, et en tant que projet créateur d'emplois et de revenus pour les femmes. Il a en effet participé à organiser environ 4 000 femmes en coopératives de production autogérées, en leur assurant un revenu stable, en favorisant leur autonomisation, et en améliorant leur qualité de vie et celle de leurs familles¹⁴⁸.

D'autres projets initiés au Sénégal et portés par des migrants avec l'appui d'associations basées à Genève ont également été subventionnés par des services étatiques locaux et/ou des fondations. Par contre, nombre d'autres projets dans le domaine agricole initiés par de petites associations basées à Genève n'ont pas bénéficié d'appuis financiers étatiques ou privés. Ces projets sont financés essentiellement par les membres associatifs via des fonds propres et grâce à leur engagement bénévole, comme c'est le cas du projet de ferme agroécologique analysé dans le cadre de cette étude, porté par l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth.

147 Ce projet a été cité en tant qu'exemple de réussite dans le cadre d'un forum économique organisé à l'occasion de la venue du président Macky Sall à Genève en 2017 ; <https://www.ccig.ch/blog/2017/04/Le-Senegal-modele-du-renouveau-africain> [18.09.2019].

148 <https://www.a-fp.org/> [18.09.2019].

3.2.3 Un engagement associatif en faveur de l'agroécologie

3.2.3.1 L'association Les Vergers de Joal-Fadiouth

L'association Les Vergers de Joal-Fadiouth est née à Genève en 2015 suite à l'initiative d'un Sénégalais originaire de cette localité et de sa femme suisse. Ce couple avait initié une année auparavant un projet personnel de ferme familiale agroécologique dans la commune de Joal-Fadiouth, dans l'objectif d'appuyer les membres de leur famille au Sénégal. Or, suite aux nombreuses demandes d'aide provenant de familles paysannes de la commune, ce projet personnel s'est transformé en un projet associatif. Le but de l'association, qui comprend actuellement une dizaine de membres suisses et sénégalais, est dès lors devenu celui d'appuyer un certain nombre de familles de Joal-Fadiouth dans le développement de leurs propres exploitations, en les introduisant aux principes de l'agroécologie.

Joal-Fadiouth est une commune côtière d'environ 50 000 habitants, située à l'extrémité de la Petite-Côte, à environ 115 km au sud-est de Dakar. C'est une commune de la région de Thiès, limitée au nord par la commune de Mbour, au sud par la région de Fatick, et à l'ouest par l'océan Atlantique. La commune se compose en réalité de deux villages. Joal, le plus grand, est établi sur le littoral, et Fadiouth, le plus touristique, est une île artificielle constituée de coquillages. La population est principalement d'ethnie Sérère, et dans l'île de Fadiouth les habitants sont à 90 % chrétiens. Les habitants vivent principalement de la pêche (Joal est le premier port de pêche du Sénégal), de l'agriculture et du tourisme. L'environnement est semi-désertique durant la saison sèche et verdoyant pendant la saison des pluies. Les arbres les plus répandus sont les baobabs, les cocotiers, les arbres à agrumes et les manguiers. En ce qui concerne l'agriculture, elle est dominée par la culture ancestrale du mil. Le couscous salé de Joal-Fadiouth est très réputé, et est présidé depuis quelques années par Slow Food¹⁴⁹. Les activités de maraîchage et d'arboriculture commencent à se développer dans la zone, mais sont limitées par les problèmes d'accès à l'eau, en raison du manque de moyens financiers des familles paysannes pour le forage de puits. L'agriculture est donc toujours à forte dominance hivernale (la saison des pluies s'étend de juillet à octobre), ce qui ne permet pas aux familles paysannes d'avoir assez de récoltes pour subvenir à leurs besoins alimentaires tout au long de l'année. Les taux de malnutrition chez les femmes et les enfants sont donc importants, ainsi que ceux de pauvreté. Par ailleurs, la commune est fortement frappée par l'éro-

149 Slow Food est un mouvement international né en Italie dans les années 1980, qui a pour but principal de sensibiliser les citoyens à l'écogastronomie et à l'alter-consommation. Il s'oppose aux effets estimés dégradants de l'industrie agroalimentaire et de la restauration rapide, et promeut des initiatives de solidarité dans le domaine alimentaire.

sion des côtes en raison des changements climatiques, ce qui contribue à la précarisation des conditions de vie, de la situation alimentaire et nutritionnelle des familles, et favorise le phénomène d'exode vers les centres urbains nationaux et internationaux.

Le secrétaire général de l'association, qui nous a fait visiter le périmètre lors de l'un des voyages qu'il effectue régulièrement entre Genève et Joal-Fadiouth¹⁵⁰, décrit en ces termes la situation des familles paysannes de la zone :

À la base, la culture est vivrière, avec du mil pour nourrir les familles. Maintenant, il y a la culture maraîchère qui se développe peu à peu, c'est une priorité de l'État, et les gens rentrent de plus en plus là-dedans pour avoir les fruits et les légumes pour consommer et vendre. [...] Le problème est que les familles n'ont pas les moyens pour creuser un puits, pouvoir extraire l'eau et irriguer.

Bien que des cultures autres que le mil, qui représente la culture traditionnelle de la zone, soient en train de se développer à Joal-Fadiouth aussi grâce à l'impulsion étatique, les paysans se confrontent toujours au manque de moyens et d'appuis pour accéder à l'eau et disposer de matériel agricole. Par ailleurs, comme le mentionne l'un des responsables de la ferme, un cousin des initiateurs du projet qui vit à Joal-Fadiouth, les paysans n'ont souvent pas les compétences nécessaires pour pouvoir déposer des dossiers auprès de l'ANIDA, l'agence étatique sénégalaise qui soutient le développement de l'agriculture familiale. Ainsi :

C'est les techniques modernes qui manquent ici, si les paysans avaient des tracteurs manuels, ils pourraient mieux exploiter, avec leurs moyens ils ne peuvent pas exploiter plus de deux hectares. Il y a des programmes qui existent ici, l'ANIDA, qui aident les agriculteurs à se développer, mais c'est toute une démarche, il y a des dossiers à monter, et c'est un problème, car les gens n'ont pas cette expertise pour monter un dossier.

En partant de ces constats, l'association soutient depuis 2015 un certain nombre de familles paysannes au niveau de l'accès à l'eau, aux semences et aux engrais, tout en travaillant au développement de la ferme agroécologique. Celle-ci a comme objectif de servir d'exemple aux agriculteurs de la zone, pour les sensibiliser et les initier aux techniques agricoles biologiques, de manière à ce qu'ils s'engagent dans des techniques plus respectueuses de l'environnement, et capables de produire des aliments sains. Concrètement, l'association a aidé pour l'instant cinq familles à creuser un puits, en vue de leur permettre de développer des cultures maraîchères et fruitières biologiques pour la consommation familiale et le commerce local.

150 Nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec le secrétaire général de cette association à Genève, et ceci avant, pendant et après le travail de terrain.

Un périmètre d'exploitation agricole basé sur l'agroécologie

La naissance de l'association est liée à la mise en place, de la part d'un couple sénégalais-suisse, d'un périmètre agricole familial d'environ 3 hectares, basé sur les principes de l'agroécologie. Le passage d'un projet familial à un projet associatif a été le fruit des réflexions qui ont surgi suite aux nombreuses demandes d'appui que ce couple a reçu de la part de plusieurs familles paysannes au cours de leurs voyages à Joal-Fadiouth. Ces requêtes d'aide les ont motivés à s'engager dans une approche associative pour pouvoir répondre aux besoins manifestés par les familles de la commune aussi avec l'appui d'autres membres associatifs, et pour organiser des activités culturelles et festives à Genève visant à récolter des fonds. Le périmètre agricole a été créé en suivant les principes de l'agroécologie, car ils correspondent aux visions et aux valeurs du couple initiateur du projet, fortement engagé à Genève dans le mouvement agroécologique. La mise en place du périmètre a bénéficié d'échanges de pratiques avec une association agroécologique de la Petite-Côte, l'association Jardins d'Afrique, qui possède une ferme et un centre de formation agroécologique à Samba Dia dans la région de Fatick, nommé Kaydara (« Viens à l'école »). Les échanges et les conseils qui ont eu lieu au niveau local ont permis l'aménagement et le développement initial du périmètre, comme l'observe le secrétaire général de l'association dans ce passage, où il rappelle également les motivations qui ont conduit les initiateurs à passer d'un projet personnel à un projet associatif :

Au cours de leurs voyages, ils ont eu beaucoup de demandes de soutien de la part de la population. C'est une zone qui souffre de la pauvreté, du manque de ressources et de travail. Nous qui venons de cette zone-là, on a une bonne partie de nos familles qui sont dans des situations de précarité. À travers ces voyages et réflexions, on a pensé à élargir ce projet personnel à un projet associatif. C'est comme ça qu'est née l'association. On a été rencontrer une association qui était sur place, qui est spécialisée dans l'agroécologie. Cette association a déjà une ferme-école et a pu nous guider et nous aiguiller. On a été sur place pour voir comment ils travaillaient, on a visité le centre de formation, c'est eux qui nous ont donné les premiers conseils. On avait des semences, ils nous ont montré comment cultiver, on a commencé à mettre des arbres fruitiers. Ça a démarré comme ça et aujourd'hui cette ferme est presque autonome, elle emploie 3 ou 4 personnes et elle produit déjà des légumes et des fruits.

L'exploitation possède un puits de 8 mètres de profondeur, deux étables pour l'élevage, un verger d'une centaine d'arbres (agrumes, cocotiers, etc.), un terrain d'un hectare pour le maraîchage, et une motopompe à gasoil. Elle se base sur une culture intégrée et irriguée de produits maraîchers, d'arbres

fruitiers, et d'élevage de petits ruminants, et offre quelques emplois aux jeunes de la zone. Les productions en fruits et légumes sont utilisées principalement pour la consommation familiale, et le reste est vendu dans le marché local. Les bénéfiques sont réutilisés pour les activités du projet, à savoir le développement de la ferme et l'appui aux familles paysannes. À terme – moyens financiers le permettant – la ferme devrait être équipée d'un système d'irrigation goutte-à-goutte alimenté avec une pompe solaire remplaçant l'irrigation manuelle avec des bacs. Par ailleurs, les initiateurs du projet envisagent de s'engager dans la production et l'exportation de plantes à valeur thérapeutique, notamment le moringa. En effet :

L'idée est aussi de faire des produits thérapeutiques comme le moringa qui pousse assez naturellement ici et qui a vraiment des bienfaits pour la santé, le diabète, et ainsi de suite. Ce sont des plantes que les gens commencent à connaître, ainsi que leur utilité. C'est des choses qu'on aimerait développer, si on arrive à se nourrir et à se soigner, ce serait l'idéal.

Il s'agirait en ce sens pour l'association d'allier des produits alimentaires et une plante à forte valeur thérapeutique et nutritionnelle comme le moringa, qui commence à être utilisée partout dans le monde pour combattre de nombreuses maladies ainsi que la malnutrition. L'association se propose également de faire de la ferme agroécologique une ferme-école pour les jeunes et les familles paysannes de la zone, selon le modèle de l'association Jardin d'Afrique.

La promotion de pratiques et de valeurs propres à l'agroécologie

Parmi les objectifs poursuivis par l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth figure en premier lieu l'idée de faire fructifier l'exploitation agricole et d'élevage basée sur les principes de l'agroécologie pour qu'elle puisse servir d'exemple pour les agriculteurs de la zone. L'association se propose également d'aider financièrement les familles paysannes à creuser un puits dans leur exploitation, tout en finançant une partie de leurs semences et engrais écologiques, et en leur distribuant des pieds d'agrumes à planter dans leur ferme. Le propos est donc celui de favoriser le développement des cultures maraîchères et fruitières auprès des familles paysannes de la commune, pour qu'elles disposent de fruits et légumes pour la consommation familiale et la vente locale. L'association entend favoriser la production locale d'aliments sains, dépourvus d'engrais et de pesticides de synthèse, dans le but d'améliorer la santé des habitants et diffuser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elle se propose également de créer des emplois en milieu rural, grâce au développement du maraîchage et de l'arboriculture dans les exploitations familiales qui permettent aux paysans d'être occupés tout au long de l'année. Dans cet objectif, elle envisage également à terme l'attribution de micro-crédits permettant à davantage de familles de creuser un puits et démarrer leur exploitation.

Parmi les objectifs de l'association figure également l'offre de formations sur les techniques agroécologiques, conçues comme permettant une meilleure rentabilité ainsi que le respect des sols et des ressources. Les techniques que l'association se propose d'enseigner concernent l'utilisation d'engrais verts, la plantation d'arbres comme le cocotier qui alimente les sols et procure un ombrage propice au maraîchage, ainsi que la fabrication de compost naturel.

L'association poursuit de manière générale les objectifs propres à l'agroécologie, en se basant sur les prémisses éthiques et les valeurs d'associations telles que Les Jardins de Cocagne à Genève, ou Terre et Humanisme de Pierre Rabhi en France, qui s'appuient sur la transmission de l'agroécologie comme éthique de vie et pratique agricole. Terre et Humanisme se donne comme but de transmettre, partager et soutenir l'agroécologie au Nord comme au Sud, afin de concilier le besoin indispensable à tout être humain de se nourrir sainement avec la nécessité de préserver la terre dans l'intérêt collectif¹⁵¹. Parmi les valeurs de l'association Terre et Humanisme, qui sont partagées par Les Vergers de Joal-Fadiouth, figurent la souveraineté, la sécurité et la salubrité alimentaires de la population, le respect de la nature, le droit pour tout individu de se nourrir sainement, la restauration du lien social comme facteur de paix et de développement, et la réhabilitation du droit de disposer librement de biens inaliénables tels que la terre, l'eau, et les semences. Dans un contexte où l'on constate une récupération des terres de la part des pouvoirs publics en vue de l'attribuer à des investisseurs privés, l'association entend également s'engager pour assurer aux paysans le droit d'exploiter leurs terres. Comme le souligne son secrétaire général, il s'agit là d'une problématique importante au Sénégal :

Le problème est le cadastrage, il faut rendre les paysans propriétaires de leurs terres. Si ces familles ne peuvent pas protéger leurs terres, à un moment donné elles sont récupérées par les pouvoirs publics. Pour cadastrer un terrain, il faut le fermer, savoir que c'est toi qui l'exploites, pour avoir ensuite les papiers. C'est une des premières problématiques.

En ce sens, l'association se propose d'appuyer également les paysans dans le processus de cadastrage des terres, afin que celles-ci soient préservées et puissent toujours être exploitées par les familles paysannes concernées, comme l'ont fait auparavant leurs ancêtres.

Une logique d'action indépendante basée sur un partenariat local

En ce qui concerne la logique d'action du projet, s'agissant initialement d'un projet personnel familial, le périmètre a été acheté et aménagé avec les fonds personnels du couple. Après la transition d'un projet familial à un projet

151 Cf. <https://terre-humanisme.org/association/> [10.12.2019].

associatif, les membres associatifs ont organisé des soirées à Genève pour récolter des fonds en vue de soutenir un certain nombre de familles paysannes à creuser un puits, acheter une motopompe et démarrer une exploitation maraîchère et fruitière basée sur les principes agroécologiques. Ces familles ont bénéficié des conseils des membres de l'association, et ont été également appuyées par l'association Jardins d'Afrique, qui représente comme observé plus haut un partenaire local possédant de l'expertise dans le domaine agroécologique. L'association collabore également avec une autre association locale, Les Amis de Joal-Fadiouth, qui œuvre pour le développement de la commune.

En ce qui concerne le financement du projet, bien que l'association n'ait pas bénéficié pour l'instant de subventions au niveau local de la FGC, du SSI, ou de la DGVS, des démarches ont été engagées pour essayer de se rapprocher de ces acteurs et obtenir des conseils en vue de déposer une demande de financement. Cependant, l'association se heurte à l'obstacle de ne pas disposer d'une structuration associative suffisante et d'une expertise nécessaire pour élaborer une demande de financement selon les critères requis par les bailleurs de fonds. Le secrétaire général de l'association relève à ce propos :

Ici à Genève, ça fait une quinzaine d'années que je suis ici, j'ai eu la possibilité de creuser pour voir un peu les structures qui sont sur place, il y a la FGC, le SSI qui financent. La FGC est l'une des structures les plus importantes qui puissent aider à trouver les fonds de la Ville ou de l'État. Ensuite, il y a d'autres canaux, le mécénat, les bienfaiteurs. Pour ça, il faut poser un projet écrit qui soit assez clair, ce qui est un peu la difficulté de pas mal d'associations de migrants, parce qu'elles n'ont pas forcément l'expertise qu'il faut pour déposer des projets qui rentrent dans les cases. Il manque aussi du partenariat avec des structures qui sont bien posées, qui travaillent déjà avec la Ville ou l'État. [...] De ce que je sais moi, je n'ai pas l'impression que les associations de migrants soient vraiment actives ou présentes dans le paysage de la coopération.

Ce passage pointe toute la question du rôle des associations de migrants dans la coopération internationale suisse, qui ne serait pas, selon cet acteur associatif, suffisamment reconnu et soutenu au niveau local et national. Il soulève également la question du manque de partenariat entre ONG/associations de développement et associations de migrants, en particulier lorsqu'il s'agit de petites associations encore peu structurées, bien que déjà actives sur le terrain. Les membres des Vergers de Joal-Fadiouth ont en effet consulté des associations genevoises actives dans le développement agricole dans les pays du Sud, entre autres Les Jardins de Cocagne. Ces acteurs leur ont donné des conseils et leur ont fait visiter leur propre exploitation écologique dans la campagne genevoise, mais n'ont pas été en mesure de les appuyer concrètement

dans une démarche de demande de financement. En effet, comme le souligne le secrétaire général de l'association :

On avait fait la démarche vers des ONG, des associations, et ce qu'on a compris c'est que ces associations ont des budgets par rapport à des projets sur un nombre d'années définies, et à ce moment-là ils travaillent sur leurs projets. Si nous on va les voir, ils peuvent nous donner des conseils, dire qu'il faut faire comme ci et comme ça, mais ils ne peuvent pas nous accompagner à monter un dossier parce qu'ils n'ont ni le temps ni les moyens. C'est le vrai problème.

En effet, comme observé dans la partie dédiée aux politiques, il n'existe pas à Genève une politique (ou une pratique) plus ou moins formalisée de collaboration ou de parrainage entre ONG de développement et associations de migrants. Des collaborations plus ou moins formalisées pourraient aider les petites associations telles que Les Vergers de Joal-Fadiouth à se structurer davantage et à obtenir des financements et des appuis techniques pour pouvoir réaliser les activités associatives projetées, et s'engager dans des projets de plus grande envergure. Bien que l'association ait réussi jusqu'à maintenant – avec des moyens propres et provenant de récoltes ponctuelles de dons – à réaliser des activités en faveur d'un certain nombre de familles de Joal-Fadiouth, le rapprochement à des structures telles que la FGC est considéré comme essentiel par le secrétaire général pour pouvoir mettre en place des activités structurées sur le long terme. En effet :

En tant que petites associations, on essaye de notre côté de trouver des financements par nous-mêmes, mais je pense qu'on sera obligés, si on veut mettre en place des projets concrets et à long terme, de pouvoir accéder aussi à ces structures comme la FGC qui peuvent elles aussi nous accompagner. Car nous avons aussi besoin d'accompagnement et de partenaires à Genève qui ont déjà l'expérience avec ce genre de projet, pour nous accompagner.

L'association bénéficie pour l'instant seulement de partenariats locaux au Sénégal (non financiers), qui sont cependant considérés comme insuffisants par le secrétaire général pour mener à bien les activités prévues et avoir un impact durable auprès des populations locales. Des partenariats autant financiers que techniques à Genève et en Suisse sont donc actuellement activement recherchés par l'association. Bien qu'il soit conscient que les appuis techniques et financiers aux petites associations de migrants soient difficiles à obtenir dans un contexte qui ne prévoit pour l'instant ni de fonds de développement ni d'activités de parrainage dédiés aux associations de migrants, cet acteur associatif demeure confiant et pense que les migrants seront davantage appuyés dans le futur :

Maintenant c'est un peu dommage pour des associations de migrants ou de la diaspora, où on a des Sénégalais qui sont actifs dans le milieu associatif et qui n'ont pas forcément la tribune pour pouvoir eux aussi amener l'expérience des deux cultures, la connaissance de leur village, de leur pays d'origine, et le fait qu'ils vivent depuis longtemps en Suisse et qu'ils connaissent depuis longtemps cette culture-là. C'est une partie importante et je pense que ça va venir au fur et à mesure dans des structures telles que la FGC ou la DDC.

Dans ce passage est mentionné également un aspect qui représente l'un des principaux atouts de l'action associative migrante, à savoir la connaissance des deux cultures et des réalités locales sur lesquelles porte l'engagement associatif. Comme il transparaît de l'extrait suivant, les membres sénégalais de l'association connaissent bien le tissu associatif local, avec lequel ils entretiennent des relations de collaboration et de confiance, ainsi que le maire de la commune, qui les soutient dans leurs démarches :

Étant donné qu'on est originaires de ces zones, on connaît les associations, les groupements de femmes. On connaît les acteurs du développement, le maire, au travers de nos familles et nos parents. Le maire sait que nous vivons à l'étranger, que nous avons des idées pour faire avancer notre région, donc il est derrière nous. Il y a les groupements de femmes qui sont maintenant organisés. Notre partenaire sur place c'est Les Amis de Joal-Fadiouth, une association qui existe depuis une dizaine d'années, qui œuvre pour le développement local. La demande émane de cette population. On est bien sur place, on a des relations de confiance, on sait à qui s'adresser et où aller. C'est un acquis par rapport à d'autres associations qui œuvrent sans vraiment connaître l'endroit.

Selon le secrétaire général de l'association, cette connaissance du terrain et des acteurs locaux, mais aussi le lien affectif avec les populations sur place, les distingue des associations et des ONG qui interviennent dans une localité du Sud, sans toujours connaître en profondeur ses réalités socioculturelles. C'est donc un rôle de pont entre espaces et acteurs des contextes d'accueil et d'origine que les migrants de l'association souhaitent jouer dans le cadre de la coopération internationale.

Entre « fibre associative » et lien ancestral avec la terre

L'engagement dans les activités associatives dérive, dans le cas du secrétaire général, d'expériences déjà acquises au Sénégal pendant sa jeunesse. En effet, cet acteur a été engagé depuis l'adolescence dans les mouvements associatifs de jeunes dans le lieu où il a grandi, ainsi que dans des projets en faveur des jeunes initiés par des associations françaises au Sénégal. Ces expériences ont contribué à forger sa « fibre associative », tout comme l'exemple provenant du

fort engagement associatif de ces parents, qui ont été à l'origine de la création de plusieurs associations au Sénégal. Ce parcours de volontariat associatif et de participation à la vie de la cité s'est poursuivi en France, son premier pays d'accueil, et par la suite en Suisse. Cet acteur occupe actuellement des positions importantes dans trois associations basées à Genève qui œuvrent en faveur du développement au Sénégal, en confirmant la tendance à la pluri-appartenance associative observée auprès des membres de la diaspora sénégalaise (Riccio, 2008). Le secrétaire général de l'association retrace en ces termes la continuité de son parcours associatif :

Ça a toujours existé en moi, je viens de parents qui sont militants, mon père et ma mère ont créé pas mal de mouvements associatifs. On a créé des mouvements de jeunes dans l'église du quartier. On organisait pas mal d'activités pour les jeunes, pour développer un esprit participatif dans la cité. Dès que je suis venu en France, j'ai continué avec Droit de cité, que j'ai connu d'abord au Sénégal. À Genève, j'ai donc continué dans le milieu associatif. Je participe à trois associations qui sont composées de migrants et de Suisses.

En ce qui concerne les raisons qui motivent de manière plus spécifique l'engagement dans le développement agricole au travers de l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth, elles sont reductibles au lien ancestral avec la terre et avec l'agriculture qui serait propre aux ethnies Sérères de la région, ainsi qu'aux générations familiales plus anciennes. En ce sens, les liens avec l'agriculture, avec les membres de la famille restés à Joal-Fadiouth, et avec la terre d'origine des parents et des grands-parents, demeurent très saillants pour le secrétaire général de l'association. Et ceci malgré le fait d'avoir grandi à Dakar, et d'avoir vécu en Europe depuis les années 1980, d'abord en France et ensuite en Suisse :

Mon père était fils de cultivateurs, mon grand-père était le grand patriarche qui a appris aux autres cette culture ancestrale du mil. Mon lien avec l'agriculture est presque génétique, même si j'ai grandi dans la capitale, j'ai toujours eu un lien fort avec mes cousins et avec la terre de cette zone.

À ce lien presque génétique avec l'agriculture s'ajoute le désir de participer à travailler à l'essor de l'agriculture sénégalaise en appuyant en particulier les paysans et les petites exploitations familiales, de manière à ce qu'ils parviennent à la sécurité voire à l'autosuffisance alimentaire, en vivant de leurs productions et en s'engageant dans le commerce de produits maraîchers et fruitiers sains dans les marchés.

*Un engagement citoyen en faveur du développement
de l'agriculture familiale*

Cet engagement associatif pour le développement agricole se double d'un souhait en termes de politiques agricoles, où le constat est posé que les politiques sénégalaises des dernières décennies ont rarement valorisé les petits agriculteurs de la zone. Le secrétaire général de l'association et le responsable local de la ferme, qui s'est également exprimé à ce niveau, constatent que les plans du gouvernement précédent, entre autres le plan GOANA, ont bénéficié seulement à une minorité de grands exploitants, et ceci au détriment de la majorité des familles paysannes. En ce sens, est exprimé le souhait que dans le cadre du plan agricole mis en place par le gouvernement actuel, les familles paysannes de la zone puissent accéder à davantage de soutien en vue de développer leurs exploitations familiales, parvenir à l'autosuffisance alimentaire, et créer des emplois pour les jeunes. Le secrétaire général s'exprime en ces termes à ce sujet :

Ces familles paysannes n'ont jamais été mises en valeur. Donc c'est l'une des grandes problématiques de l'exode rural, car il n'y avait aucune politique pour leur permettre de rester sur place et pouvoir se développer à travers la terre. [...] On a eu le plan GOANA, mais pour moi c'était un désastre car une partie seulement a pu en bénéficier. Aujourd'hui on a un nouveau plan qui est prôné par le nouveau gouvernement. J'espère que les familles sur place puissent y accéder. L'agriculture est une des richesses de notre pays, et aujourd'hui on est en train de se rendre compte qu'on doit y mettre des moyens, ne serait-ce que pour créer des emplois pour les jeunes, améliorer l'alimentation et la nutrition des enfants avec une agriculture saine. Ça permettrait d'avoir une jeunesse saine et ouverte vers le développement.

L'engagement dans le développement de l'agriculture familiale est par ailleurs considéré comme une priorité en termes d'investissements de la diaspora, aussi étant donné qu'il contribue à l'atteinte des principaux objectifs de la coopération internationale de pays tels que la Suisse, à savoir la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. L'importance d'œuvrer au niveau associatif pour le développement agricole de manière générale relève d'une motivation à accompagner la transition vers l'autosuffisance alimentaire au Sénégal, dans un contexte qui demeure dominé par les importations de produits alimentaires. Ainsi :

C'est le problème de l'importation. Aujourd'hui on est dans ce sujet, comment nous locaux on peut arriver à trouver les moyens pour pouvoir produire nous-mêmes les fruits et les légumes pour pouvoir subvenir nous-mêmes aux besoins alimentaires des populations.

L'autosuffisance alimentaire ainsi que la consommation locale sont des principes sous-jacents à l'action associative des Vergers de Joal-Fadiouth. D'une part, il s'agit là de principes implicites aux valeurs de l'agroécologie prônées par l'association. D'autre part, ils relèvent de discours qui sont de plus en plus mis en avant au niveau des politiques agricoles sénégalaises, et qui sont prônés par l'ensemble des acteurs de la société civile concernés par le développement agricole durable au Sénégal.

Entre transferts transnationaux et locaux

En ce qui concerne les transferts financiers, en l'absence de financements provenant de bailleurs de fonds étatiques ou privés dans le lieu d'accueil, l'association a été capable, comme déjà relevé, de mettre au profit des activités associatives essentiellement des fonds personnels ou provenant d'activités organisées par l'association, ainsi que des dons ponctuels¹⁵². L'une des caractéristiques de ce projet est d'avoir transféré des ressources financières privées initialement destinées à un projet familial à un projet agissant dans un cadre associatif, en attestant par là le passage d'un intérêt personnel ou familial à un intérêt communautaire. En raison de l'absence de subventions provenant du lieu d'accueil, les transferts d'argent restent cependant limités aux possibilités financières de l'association, qui ne sont pas très importantes. Cet état de fait restreint le développement de la ferme agroécologique, ainsi que les activités d'appui et de sensibilisation en faveur des familles paysannes conduites par l'association.

D'autres types de transferts sont cependant à l'œuvre au niveau de ce projet, notamment les transferts sociaux liés aux conceptions et aux valeurs agroécologiques acquises aussi dans le lieu d'accueil par les membres associatifs sénégalais. L'on assiste en effet à la diffusion dans la localité d'origine d'idées et de valeurs liées à l'importance de l'agriculture biologique pour la santé des populations et pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ainsi que de notions relatives à l'autosuffisance alimentaire et au droit des familles paysannes de disposer de terres, d'eau et de semences. Certes, les pratiques agroécologiques et biologiques, bien qu'encore minoritaires, existent également au Sénégal, et commencent à se diffuser parmi un nombre grandissant de paysans (OIT, 2013 ; Bottazzi et Boillat, 2021). L'association Jardins d'Afrique, le partenaire technique expert dans le domaine de l'agroécologie, est d'ailleurs une association locale. Ceci confirme les observations soulevées dans le cadre des projets portés par les associations actives dans la Vallée du Fleuve Sénégal, à savoir que les transferts d'idées et de pratiques ont

152 L'association récolte depuis 2018 des dons aussi par Internet, en présentant le projet sur un site de solidarité en Suisse : <http://www.swissgamsolidarity.org/infos/2018/09/11/les-verges-de-joal-fadiouth/> [19.12.2019].

lieu également au niveau local, entre acteurs qui œuvrent pour des objectifs similaires. Bien que les membres de l'association Les Vergers de Joal-Fadiouth aient pu visiter les exploitations agroécologiques d'associations genevoises telles que Les Jardins de Cocagne et recevoir des conseils, et être inspirés par les valeurs sous-jacentes de Terre et Humanisme en France, en l'absence de partenariats techniques formels avec des associations dans le lieu d'accueil, les échanges de compétences et les formations en matière d'agroécologie ont eu lieu dans ce cadre surtout au niveau du Sénégal.

Les expériences acquises dans le travail associatif dans le domaine de la coopération internationale représentent également des compétences qui sont mobilisées par les membres associatifs migrants dans le double espace. Le domaine de la coopération devient en ce sens une vocation aussi en termes de parcours de vie, et d'expression d'idéaux au niveau des relations Nord-Sud, comme le relève le secrétaire général de l'association dans ce passage :

Le secteur du développement m'intéresse, c'est ma vision, ma façon d'être, c'est là où je pense être le plus utile, pour avancer ici et là-bas. Tout en travaillant pour changer cette relation Nord-Sud et faire comprendre au Nord qu'on a beaucoup d'éléments à apporter, qui sont notre culture, nos connaissances, notre vécu, nos traditions, et tout ce qui fait notre identité. C'est cette partie que je pense apporter, et apprendre de ce pays sa façon de fonctionner, sa rigueur, son organisation, sa technologie. C'est l'échange.

Les compétences qui dérivent de la connaissance du double espace sont ainsi mises à profit pour favoriser le développement dans l'espace transnational ainsi que les échanges et l'interconnaissance entre pays du Nord et du Sud.

*La diffusion d'une agriculture familiale biologique malgré
des impacts limités*

Les principes agroécologiques prônés par l'association avec le concours de l'association partenaire au Sénégal ont contribué à diffuser auprès d'un certain nombre de familles paysannes de Joal-Fadiouth une conception plus respectueuse et durable de l'environnement et de l'agriculture. Ceci s'accompagne d'une sensibilisation des paysans au sujet de l'importance de produire et de consommer des fruits et des légumes locaux, afin de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit là d'aspects importants en termes de développement durable, car ils s'accompagnent également d'une valorisation du rôle de l'agriculture familiale, qu'il s'agit pour l'association de protéger, de soutenir et de promouvoir par des pratiques et des politiques adéquates, en tâchant de la faire évoluer vers des techniques améliorées et le recours à des technologies « vertes », respectueuses de l'environnement. Bien que la ferme ne représente pas encore une ferme-école pour les jeunes et les paysans de la zone, elle sert d'exemple pour les exploitants qui souhaitent s'engager dans

des productions agricoles intégrées, irriguées et écologiques, et concourt à un changement graduel au niveau des mentalités.

Au niveau des impacts en termes de production agricole et de création d'emplois, la ferme agroécologique permet tout au long de l'année de produire des fruits et des légumes d'employer trois ou quatre jeunes. S'agissant d'un projet associatif, les bénéfices de la vente sont employés pour rémunérer les jeunes et pour développer les activités de soutien aux familles paysannes. Bien que des moyens supplémentaires soient nécessaires pour pouvoir réaliser des investissements dans le périmètre et le transformer en une véritable ferme-école, ainsi que pour venir en aide à davantage de familles de la commune, le secrétaire général de l'association estime que les impacts au niveau des familles aidées ont été rapidement visibles :

On discute sur place avec les acteurs et on est conscients de la répercussion immédiate. Il suffit de peu de moyens pour voir des productions se mettre en place par rapport à des familles et voir des quartiers s'améliorer par rapport aux fruits et aux légumes qui arrivent dans leur maison et qui sont vendus sur le marché.

Ceci étant posé, les membres de l'association sont conscients de ne représenter qu'une petite association avec un impact relativement limité, surtout en comparaison avec les grandes associations de migrants qui sont en France. Comme le constate le secrétaire général, celles-ci possèdent généralement un nombre élevé de membres, sont très structurées, et travaillent avec l'appui des mairies et des collectivités locales du lieu d'accueil. Tout en considérant que les petites associations comme Les Vergers de Joal-Fadiouth puissent être également efficaces, cet acteur considère que la comparaison avec la France fait ressortir les limites des associations de migrants en Suisse, en termes de membres, de structuration et d'impact, et aussi en termes de reconnaissance dans le contexte d'accueil. En effet :

Quand on prend ces grosses associations en France, elles sont très organisées, il y a un impact immédiat. Nous sommes de petites associations, mais on peut être très efficaces, on connaît le sujet, le secteur. Là où elles arrivent à avoir un impact dans leurs mairies, c'est qu'elles sont grosses, arrivent à avoir un impact dans la zone d'origine, ce qui fait que les mairies ne peuvent que les accompagner. Nous, on aimerait aussi être les interlocuteurs des structures communales, etc., mais je ne sais pas si on a l'impact qu'il faut pour pouvoir accéder au même rapport que ces associations-là ont. En France, ils ont une longueur d'avance par rapport à la Suisse.

Dans ce témoignage, transparait à nouveau le souhait que les associations de migrants en Suisse soient davantage reconnues dans le futur au niveau du contexte d'accueil, et puissent devenir aussi des interlocuteurs des pouvoirs

publics dans le double espace comme c'est le cas des associations en France. Selon cet acteur, une reconnaissance plus importante des associations de migrants dans le contexte d'accueil, s'accompagnant d'un soutien financier et technique, serait à même de contribuer à augmenter l'impact de l'action associative migrante dans le contexte d'origine. Certes, cet acteur est conscient que pour pouvoir jouer un rôle plus important dans la coopération internationale et être reconnues par les pouvoirs publics et les ONG dans le contexte d'accueil, les associations de migrants doivent davantage se structurer, s'organiser et faire leurs preuves au niveau de l'impact de leurs actions sur le terrain.

3.2.3.2 Atouts et défis de l'action transnationale associative migrante à Genève

Bien que l'exemple de cette association ne puisse pas être reductible à l'ensemble des actions associatives migrantes à Genève, il pointe les principaux atouts et défis auxquels se confrontent les associations de migrants dans le contexte suisse, et dans ce cas genevois. Ainsi, les principaux atouts sont représentés en premier lieu par cette forte motivation à s'engager en faveur du développement de la localité d'origine, en soutenant en particulier l'agriculture familiale, en vue d'atteindre les principaux objectifs de la coopération internationale, à savoir la sécurité alimentaire, la création d'emplois, la préservation de l'environnement ainsi que l'établissement de relations davantage égalitaires entre le Nord et le Sud. Ce fort attachement au lieu d'origine – qui demeure saillant malgré les nombreuses années vécues dans un contexte européen – la connaissance des réalités socioculturelles et économiques qui le caractérisent grâce à la circulation entre espaces d'accueil et d'origine, tout comme les relations de confiance établies avec le tissu associatif et les autorités locales, représentent des facteurs qui ancrent fortement l'action associative dans son contexte d'intervention. Par ailleurs, la connaissance du contexte des ONG et des associations genevoises en matière de coopération au développement agricole, ainsi qu'une forme d'associationnisme multiculturel (avec des membres d'origine sénégalaise et suisse), permettent des échanges d'idées et de valeurs qui se répercutent dans l'action associative, fortement imprégnée des principes propres à l'agroécologie. Ces principes sont acquis dans le contexte d'accueil grâce aux échanges entre membres associatifs d'origines diverses et avec des associations locales, et sont transférés ensuite au niveau transnational, voire translocal à l'échelle des familles paysannes de la zone d'origine.

Grâce aux formes de solidarités que l'association a rencontrées dans le contexte genevois, des dons et des fonds récoltés dans un contexte associatif, ainsi qu'à la mise à disposition de fonds propres, Les Vergers de Joal-Fadiouth a été capable d'initier un projet de ferme agroécologique et d'appuyer un

certain nombre de familles paysannes, même sans l'obtention de financements provenant de bailleurs étatiques ou privés. Il s'agit là d'un exemple de volontariat solidaire ou de bénévolat pour le développement qui opère dans un cadre essentiellement autofinancé et auto-organisé, et qui laisse une large marge de liberté et d'autodétermination à l'action associative.

Certes, dans un tel cadre, le principal défi consiste à dépasser l'échelle de l'action librement déterminée et du bénévolat solidaire pour s'engager dans un projet de coopération au développement à proprement parler. Celui-ci demanderait l'adoption d'un cadre d'action spécifique, une plus grande structuration associative, la collaboration avec des partenaires étatiques et/ou associatifs dans le double espace, ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle de l'action associative migrante dans le contexte d'accueil. Cette dernière se concrétiserait par l'acceptation d'un dossier de financement déposé auprès d'un bailleur de fonds étatique, communal, ou d'une fondation. Bien que des projets associatifs portés (aussi) par des migrants soient financés de manière ponctuelle par des instances étatiques ou des fondations, une véritable reconnaissance de l'action des migrants dans le développement présupposerait la mise en place d'un cadre institutionnel et politique autant au niveau national que local. Celui-ci comprendrait par exemple des activités de formation et d'accompagnement aux associations de migrants en montage, gestion et suivi de projets, la promotion de partenariats entre associations de migrants et ONG/associations actives dans la coopération, ainsi que l'existence de fonds dédiés aux projets associatifs des migrants (et leurs partenaires). Ce scénario relève d'une volonté étatique, mais aussi de la capacité des migrants et leurs associations – ainsi que de la société civile dans son ensemble – de continuer à exercer une forme ou une autre de plaidoyer visant la reconnaissance institutionnelle des migrants en tant qu'acteurs à part entière de la coopération internationale suisse.

3.3 Le cas de l'Italie

La migration sénégalaise en Italie a débuté dans les années 1980 par des flux provenant initialement surtout de la France, qui a commencé à fermer ses frontières dès la fin des années 1970 (Riccio, 2008). Il s'agit à ce moment en particulier de commerçants ayant eu l'occasion d'apprécier – lors de séjours dans les villes de Gênes et de Naples pour se ravitailler en marchandises – les possibilités offertes par le marché italien informel, à l'époque florissant et peu contrôlé (Castagnone *et al.*, 2007). L'Italie, à l'époque dépourvue de restrictions significatives aux entrées, et comportant une situation économique, sociale et institutionnelle favorable à l'accueil de main-d'œuvre étrangère, est devenue

dans les années 1990-2010 l'une des destinations privilégiées des Sénégalais (Tall, 2002). L'intensification de la crise du secteur agricole et arachidier à partir des années 1990 – en raison de la dégradation des conditions climatiques et de la réduction des subventions étatiques à l'agriculture dans le cadre des politiques d'ajustement structurel (Faye *et al.*, 2007) – comporte une importante augmentation des flux migratoires vers l'Italie, en particulier depuis le bassin arachidier (Louga, Thiès, Diourbel, Sine-Saloum). Au fil des années, avec l'extension de la crise économique à d'autres secteurs (Maggi *et al.*, 2008), les flux en provenance du Sénégal se diversifient sensiblement, et concernent autant des régions à prédominance rurale que la zone métropolitaine de Dakar. Or, bien que l'Italie représente (après la France) la destination européenne privilégiée par les Sénégalais¹⁵³, en raison de la crise économique de l'Italie en 2008-2009 et d'un climat sociopolitique moins favorable à la migration, l'on assiste actuellement à l'émergence de destinations moins traditionnelles telles que l'Amérique latine, les pays asiatiques et du Golfe, ainsi qu'à une tendance renouvelée à privilégier les mobilités vers le continent africain, et en particulier la sous-région ouest-africaine (Ba *et al.*, 2018).

Ceci étant posé, la présence des Sénégalais en Italie a fortement augmenté depuis les années 1980, et les Sénégalais représentent de nos jours la diaspora la plus nombreuse en provenance d'Afrique de l'Ouest, avec une présence qui dépasse les 100 000 personnes¹⁵⁴. La diaspora sénégalaise en Italie est composée majoritairement par des hommes d'ethnie Wolof (avec aussi une présence de Peuls, Toucouleurs, Sérères et Diola) et d'appartenance religieuse musulmane (surtout des confréries Mourides et Tidjanes). Les Sénégalais d'Italie manifestent traditionnellement une large propension à migrer individuellement. Il s'agit donc pour la plupart d'hommes célibataires, ou mariés avec des épouses et des enfants restés au pays. L'on assiste cependant lors des deux dernières décennies à une intensification toujours grandissante de la présence de femmes, arrivées en Italie dans le cadre du regroupement familial ou alors migrant de manière autonome, qui représentent actuellement environ 25 % des présences. Malgré cette tendance au regroupement familial (Mboup, 2000) et à l'augmentation de familles avec enfants, le mode circulatoire transnational d'organisation de l'expérience migratoire sénégalaise demeure prédominant (Riccio, 2007). Les Sénégalais d'Italie maintiennent des liens et des contacts très intenses avec le pays d'origine, à tous les niveaux – familiaux, socioculturels et économiques, politiques, spirituels – restent très attachés à leur culture et à leurs traditions

153 14% des migrants sénégalais résident en Italie, et 18% en France (ANSD 2014).

154 102 112 Sénégalais, cf. *La comunità senegalese in Italia*, Ministero del lavoro e delle politiche sociali, 2020. Ces chiffres indiquent le nombre de Sénégalais en situation régulière; le nombre effectif de présences est donc à revoir à la hausse, étant donné le nombre important de Sénégalais en situation irrégulière.

religieuses, tout en faisant preuve d'ouverture et d'insertion socio-économique dans la société d'accueil. Ils sont ainsi particulièrement caractérisés par le transnationalisme, comme l'indique le terme de « transmigrants avec racines », utilisé dans la littérature italienne pour les qualifier (Ceschi, 2001). À noter que la plupart d'entre eux envisagent l'idée d'un retour définitif au Sénégal, et ceci de manière accrue comparativement à la diaspora en France et en Suisse (Maggi *et al.*, 2013). Les premiers Sénégalais se sont installés surtout dans les zones côtières, le Sud et les îles, où les commerçants ont trouvé des conditions favorables pour le marché ambulant en zone touristique. Grâce aussi aux grandes régularisations collectives qui ont eu lieu dans les années 1990-2002¹⁵⁵, les Sénégalais se sont de plus en plus insérés au fil des années dans le tissu des petites et moyennes entreprises au centre et au nord du pays¹⁵⁶.

La présence la plus importante de Sénégalais est enregistrée en Lombardie, où vivent environ 34 000 Sénégalais (31 %), ainsi qu'en Toscane (11,4 %) et en Émilie-Romagne (10,7 %)¹⁵⁷. Les Sénégalais en Lombardie sont souvent employés en tant qu'ouvriers, maçons, mécaniciens, soudeurs, et peintres en bâtiment (Ceschi, 2005) – comme dans les autres régions du Nord – tout en se caractérisant par une très importante propension au travail autonome et à l'entrepreneuriat, surtout dans le secteur commercial, manufacturier, des transports et de la construction. En Italie, l'entrepreneuriat migrant est perçu comme une adaptation professionnelle réussie au modèle italien des PME (Ferro et Fellini, 2009), ce qui fait que l'insertion professionnelle des Sénégalais est dans ce cas perçue de manière très positive. Si les premiers migrants ont souvent été des personnes provenant des zones rurales ou semi-rurales, avec des niveaux d'éducation moyens et bas, ceux qui sont arrivés lors de la dernière décennie sont généralement plus instruits et urbanisés, y compris les femmes. Les personnes diplômées ont dans un certain nombre de cas accès à des emplois qualifiés (ingénieurs, informaticiens, juristes), bien que le phénomène du *brain-waste* soit très répandu auprès des diplômés sénégalais en Italie (Mezzetti, 2006). L'on observe aussi la présence de Sénégalais occupant des positions de responsabilité dans des syndicats ou des partis politiques. Dans les îles et les zones côtières, les Sénégalais s'adonnent en particulier au commerce, ainsi qu'à d'autres activités entrepreneuriales ou salariées.

155 Cette insertion socio-économique est aussi due au fait que la législation italienne a lié de plus en plus l'obtention d'un permis de séjour à la possession d'un contrat de travail.

156 À noter que ce tissu de PME est celui qui a le plus souffert de la crise économique en Italie entre 2008 et 2014, qui a affecté également les Sénégalais concernés.

157 Données ISTAT, 31.12.2019.

3.3.1 La double présence associative

La migration sénégalaise en Italie a été décrite dans la littérature comme étant caractérisée par sa « double présence » (Riccio et Ceschi, 2010), par contraste à l'idée de « double absence » proposée par Sayad (1999). Les associations sénégalaises en Italie expriment tout particulièrement cette dynamique, de par leur tendance à s'engager à la fois dans des activités visant l'intégration dans le contexte d'accueil et le développement du contexte d'origine (Navarra et Salis, 2011). Les associations sénégalaises sont non seulement les plus nombreuses parmi les associations de migrants¹⁵⁸, mais sont considérées par les acteurs de la coopération comme les plus actives « ici et là-bas », les plus ouvertes vis-à-vis des institutions du pays d'accueil, et ayant le plus profité des appels à projets au niveau local et national (Maggi *et al.*, 2013). Cet activisme associatif est reductible au moins en partie à une tendance déjà très présente au Sénégal à s'organiser en groupements sociaux de solidarité (Castagnone *et al.*, 2005), et se manifeste par une importante pluri-appartenance associative ainsi que par l'existence d'un nombre très élevé d'associations présentes en Italie, en particulier en Lombardie, où sont basées (principalement) les deux associations prises en compte dans l'étude de cas. Les associations sénégalaises en Italie possèdent des particularités et des finalités bien distinctes. Bien qu'envisagées comme globalement actives à la fois dans les territoires d'accueil et d'origine, de par leurs caractéristiques et leur typologie (Mezzetti *et al.*, 2009), ces associations sont souvent nées avec une finalité initialement dirigée soit vers les processus d'insertion sociale dans le contexte d'accueil soit en direction du développement des contextes d'origine. Ou alors, dans nombre de cas, les associations possèdent d'emblée une double orientation, ici et là-bas.

Les typologies présentes dans la littérature identifient en premier lieu, comme dans les autres pays d'accueil, les associations religieuses ou *dahiras*, en particulier Mourides et Tidjanes, mises en place dans les principales villes italiennes. Celles-ci sont inscrites dans un champ transnational. Elles participent à garder vivant les liens avec la culture et les traditions du pays d'origine tout en participant à une meilleure insertion dans le contexte d'accueil, et en jouant un rôle décisif dans le respect des règles de la société d'accueil (Riccio, 2008). Les associations sénégalaises ont également été distinguées selon le fait qu'elles se basent sur l'origine commune – comme c'est le cas des associations villageoises ou des associations régionales – ou sur un lieu commun de destination. Les associations villageoises sont traditionnellement orientées vers le Sénégal et les activités de développement en faveur des localités d'origine,

158 Environ 140 associations sénégalaises ont été répertoriées en Italie, bien que leur nombre serait plus important ; <http://www.massimoghirelli.net/documents/MappaturaAssociazioniSenegal.pdf> [10.02.2020].

alors que l'objectif principal des associations qui regroupent des migrants selon le lieu de destination est surtout celui de favoriser les processus d'insertion sociale dans le contexte d'accueil. Si les premières sont actives, comme c'est le cas en France, principalement dans le développement social et économique des villages d'origine, les dernières ont un rôle important dans la cohésion communautaire, la solidarité entre les membres, et jouent un rôle d'interface entre la communauté sénégalaise et les institutions italiennes (Navarra et Salis, 2011). Notons également l'existence d'associations mixtes composées par des Sénégalais et des Italiens, comme c'est le cas de l'association Sunugal analysée dans cette étude de cas. Ces associations ont souvent une double orientation ici et là-bas, et agissent autant au niveau de l'insertion et de la promotion de la diversité culturelle, que à celui des échanges transnationaux entre le Sénégal et l'Italie et du développement des localités d'origine (Mezzetti, 2012). D'autres réalités associatives présentes en Italie sont représentées par les associations de femmes. Ces dernières se sont structurées principalement lors de la dernière décennie, avec l'intensification de la présence féminine sénégalaise en Italie. Elles sont actives au niveau de l'insertion sociale des femmes et des jeunes, dans les relations avec les institutions du contexte d'accueil, ainsi que dans la promotion d'activités économiques en faveur de femmes en Italie et au Sénégal (Mezzetti *et al.*, 2009). Notons aussi la création de fédérations d'associations, comme la Fédération d'associations sénégalaises du Nord d'Italie (FASNI), la Coordination des associations sénégalaises de Toscane (CASTO), ou encore la Fédération des associations sénégalaises en Italie (FASI), créées pour renforcer l'action interculturelle, et pour soutenir l'activisme et le protagonisme des associations sénégalaises au niveau des pays d'accueil et d'origine.

Or, malgré une centration initiale de certaines typologies d'associations vers le contexte d'accueil *versus* d'origine, l'on observe lors de la dernière décennie une évolution vers une prise en compte simultanée de la double orientation ici et là-bas. Ces réalités associatives manifestent en effet une tendance grandissante à être présentes à la fois en Italie et au Sénégal, en répondant aux problématiques vécues par la diaspora en Italie tout en s'engageant dans le développement du pays d'origine. D'une part, les préoccupations sociales et économiques vécues en Italie, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, de crise économique et de dégradation du climat social et politique envers les migrations – auxquelles se rajoutent les nouvelles thématiques qui surgissent avec les réunifications familiales – conduisent les associations traditionnellement orientées vers le développement à élargir leur action aux questions d'intégration et d'insertion sociale. D'autre part, les opportunités offertes depuis les années 2000 par l'ouverture d'appels à

projets de codéveloppement portés par les associations de migrants et leurs partenaires, la reconnaissance grandissante du rôle des migrants dans le développement, ainsi que l'appel du gouvernement sénégalais à la diaspora pour qu'elle contribue de manière plus incisive au développement du pays, représentent tous des éléments qui participent à rendre plus saillante que dans le passé l'orientation vers les activités de développement au Sénégal, aussi auprès d'associations initialement dirigées vers le contexte d'accueil (Maggi *et al.*, 2013).

3.3.2 Politiques migration et développement en Italie

3.3.2.1 Le programme précurseur MIDA-ITALIE

Comme le souligne Stocchiero (2009), le discours sur les liens entre la migration et le développement s'est diffusé en Italie surtout à partir des années 2000, dans le prolongement des idées développées au niveau global par les Nations unies et l'Union européenne. Par rapport à l'approche globale, le gouvernement italien n'a initialement pas élaboré une politique nationale visant à définir une ligne directrice en matière de migration et développement, et n'a pas explicité le rôle attribué à la diaspora dans ce processus. À cette époque, malgré l'absence d'une politique nationale, plusieurs initiatives significatives et souvent innovatrices, qualifiées en termes de codéveloppement, voient le jour en Italie. Ces actions, dont une partie est financée par le gouvernement au niveau national, sont développées principalement au niveau local, dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est surtout grâce à l'engagement d'acteurs non étatiques qui ont su impliquer les administrations locales, et à la sensibilité politique de celles-ci envers les questions de codéveloppement, que ces initiatives voient le jour (Ferro, 2010).

En ce qui concerne le niveau national, l'une des premières initiatives réalisées est le programme MIDA-Italie, initié par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Rome dans le cadre de la stratégie « Migration pour le développement en Afrique » (MIDA)¹⁵⁹. Ce programme a comporté la collaboration d'un centre de recherche tel que CeSPI¹⁶⁰, qui contribue à lui donner une spécificité italienne, et a été soutenu financièrement par le Ministère des affaires étrangères à travers sa Direction générale pour la coopération au

159 Le MIDA est un programme de renforcement des capacités nationales initié en 2001 par l'OIM. Il vise à mobiliser la diaspora africaine par le transfert de compétences, de savoir-faire et autres ressources pour participer au développement socio-économique du pays d'origine.

160 Centro Studi di Politica Internazionale, un *think thank* de recherche et réflexion basé à Rome, particulièrement impliqué en Italie autour des questions de migration et développement.

développement (DGCS)¹⁶¹. Le programme implémenté en 2003 a concerné de manière spécifique la diaspora sénégalaise (et ghanéenne), en raison de son dynamisme associatif, de son insertion dans le contexte d'accueil, et de son transnationalisme (Stocchiero, 2008). La particularité du modèle MIDA italien est d'opérer selon une logique *bottom up*, en impliquant activement dans son élaboration les associations de la diaspora, notamment au niveau de la planification des interventions de développement communautaire et d'investissement productif (création de petites et moyennes entreprises dans les localités d'origine). Les objectifs du programme sont de contribuer au développement des contextes d'origine des migrants à travers l'entrepreneuriat et la création d'emplois, tout en favorisant un processus de capacitation de la diaspora et ses organisations, et une plus grande mise en réseau avec des acteurs étatiques et non étatiques au niveau local. Le projet a comporté des activités de formation, ainsi que des rencontres entre la diaspora et les institutions locales de la coopération décentralisée, pour favoriser la création de partenariats de codéveloppement (Ceschi et Stocchiero, 2006). En plus de l'implication d'une série d'acteurs étatiques et non étatiques au Sénégal, le programme a comporté la participation d'institutions financières privées en Italie et au Sénégal, dans le but de favoriser un processus de canalisation des transferts financiers en faveur du développement. La plupart des interventions au Sénégal ont concerné de manière spécifique des projets productifs de développement agricole, auquel MIDA a participé à raison de 30 % du coût total, le reste devant être couvert par des partenaires publics et/ou privés, avec un minimum de 10-15 % de fonds associatifs (ou individuels, le projet ayant été ouvert aussi aux individus).

MIDA-Italie représente une expérience innovatrice qui a eu un effet multiplicateur. En effet, grâce aux réseaux établis entre associations de migrants, administrations locales et secteur privé, le programme a favorisé par la suite l'implémentation d'initiatives locales de coopération décentralisée comportant la participation d'associations de migrants, en particulier dans les régions et les communes italiennes du Centre et du Nord.

3.3.2.2 L'émergence de pratiques de codéveloppement au niveau local et l'évolution des relations entre associations et ONG

Dans le cadre de la coopération décentralisée, parmi les initiatives les plus exemplaires au niveau local figurent celles de la région Frioul-Vénétie-Julienne – qui représente la première région en Italie à avoir implémenté un programme de migration et développement – ainsi que celle de la Commune

161 À partir de 2014, avec l'avènement de la loi 125/2014, la Coopération italienne a été profondément restructurée et la partie opérationnelle des interventions a été confiée à l'Agence italienne de coopération au développement (AICS).

de Milan. En ce qui concerne le premier exemple, l'administration régionale a promu dans les années 2000 un processus d'agrégation d'associations de migrants d'une vingtaine de pays, y compris le Sénégal, impliquées dans des projets de développement dans les localités d'origine en collaboration avec des ONG italiennes. En même temps, les citoyens de la région ont été sensibilisés aux problématiques des pays d'origine, aux causes de la migration, et aux questions d'intégration (Stocchiero, 2009). En ce qui concerne l'exemple de la Commune de Milan, il est traité plus dans le détail, non seulement pour son aspect précurseur, mais aussi car l'une des associations analysées dans cette étude de cas, l'association Sunugal, est basée dans cette ville. L'évolution constatée au niveau de cette commune est intéressante, car elle révèle le cheminement entrepris dans cette ville d'abord, et dans le reste de l'Italie ensuite, au niveau de la mise en place du concept de codéveloppement, et de l'évolution des relations entre associations de migrants et ONG.

L'existence d'un jumelage entre Milan et Dakar, qui date de 1974, explique au moins en partie le fait que la Commune de Milan – au travers de son Service orientation coopération internationale (SOCI) du Secteur relations internationales – ait commencé à établir des relations privilégiées avec l'associationnisme sénégalais déjà depuis la fin des années 1990. Le SOCI a financé dès le début des années 2000 une série de projets initiés par des associations sénégalaises, réalisés dans nombre de cas avec la collaboration d'ONG. Les relations avec l'associationnisme sénégalais se sont mieux structurées à l'occasion d'une collaboration visant à fêter les 30 ans de jumelage, grâce à l'initiative d'une association sénégalaise de Milan. Des collaborations ont été établies aussi avec le Consulat du Sénégal à Milan, et se sont poursuivies au fil des années. Notons que la Commune de Milan a toujours manifesté un engagement particulier vis-à-vis de l'Afrique, par exemple en soutenant la réalisation de deux conférences internationales, « Milan avec l'Afrique » en 2003 et « L'Afrique à Milan » en 2004. La Commune de Milan a participé aussi activement au programme MIDA-Italie, ainsi qu'à un autre projet initié par l'ONG COOPI et par CeSPI (financé par l'Union européenne), « Renforcement du capital social à l'intérieur du phénomène migratoire sénégalais ». Ces initiatives concernant surtout la diaspora sénégalaise ont contribué à renforcer l'engagement de la Commune de Milan dans les questions de codéveloppement et dans les relations avec l'associationnisme sénégalais.

Dans le cadre de l'organisation de l'Expo 2015 à Milan, la Commune a décidé de concentrer ses efforts de coopération internationale décentralisés sur le codéveloppement, pour favoriser la reconnaissance et la valorisation de toutes les communautés migrantes présentes dans la ville. Le Programme « Milan pour le codéveloppement » a donné lieu en 2007-2008 à une première

expérience d'appel à projets de codéveloppement, élargi à toutes les nationalités présentes à Milan. Élaboré avec la collaboration de CeSPI, cet appel a visé à financer une série de projets, dont les leaders pouvaient être des associations de migrants (ou mixtes), des ONG ou des associations de volontariat, en favorisant ainsi l'établissement de partenariats. Les projets devaient avoir comme finalité celle de rendre les migrants protagonistes des actions proposées, prévoir pour eux des activités de renforcement des capacités, favoriser l'émergence de partenariats locaux et transnationaux, et comporter des activités dans le double espace. La réponse à cet appel à projets a été très riche et articulée ; la majorité des projets ont concerné l'Afrique subsaharienne et en particulier le Sénégal, confirmant l'important activisme de la diaspora sénégalaise. Les partenariats entre associations de migrants et ONG ont cependant été plutôt lacunaires. En effet, est observée une tendance de la part des ONG et des associations de volontariat à ne pas impliquer, ou alors non suffisamment, les migrants et leurs associations dans leurs actions (Mezzetti et Ferro, 2008).

Dès lors, une orientation plus claire est donnée à l'appel à projets 2008-2009. Bien que les leaders de projet puissent toujours être, comme dans l'appel précédent, les associations de migrants, les ONG ou les associations de volontariat, est introduite à ce moment l'obligation d'instaurer des partenariats entre ONG/associations de volontariat et associations de migrants. Afin d'améliorer la capacité des associations de migrants à élaborer des projets et à être davantage protagonistes des actions prévues, sont envisagés dans ce cadre des cours de renforcement des capacités, ainsi que des activités de soutien à l'élaboration de projets, devant cette fois être davantage orientés vers la création d'activités génératrices d'emplois, donc aller au-delà des projets d'aide au développement traditionnels pour embrasser une dynamique davantage productive. Les réponses à l'appel à projets – où à nouveau les associations sénégalaises se sont révélées être les plus actives parmi les communautés présentes à Milan – mettent en évidence une meilleure répartition entre les projets soumis par les associations de migrants, les associations mixtes, les ONG et les associations de volontariat. Bien que la majorité des projets effectivement financés soient ceux où l'ONG figurait en tant que leader, une meilleure capacité des associations de migrants à élaborer des projets et à établir des partenariats est observée, attestant l'émergence d'un processus évolutif enclenché par le programme (Ferro, 2010).

Cependant, l'obligation pour les ONG et les associations de volontariat de prévoir une collaboration avec les associations de migrants a donné lieu dans nombre de cas à une utilisation instrumentale de ces dernières, intégrées aux projets essentiellement pour répondre aux critères, mais sans comporter un véritable partenariat et une co-élaboration. Certaines associations de

migrants se plaignent d'ailleurs à ce moment d'avoir été instrumentalisées et de ne pas avoir été considérées en tant que véritables partenaires. Sensibles à ces questions, les promoteurs du programme ont prévu que pour l'appel à projets 2010-2012, les associations de migrants devaient désormais figurer en tant que leaders de projet, et les ONG/associations de volontariat en tant que partenaires.

Bien que le programme de codéveloppement de la Commune de Milan n'ait pas été reconduit pendant un certain nombre d'années¹⁶², aussi en raison d'un changement d'administration, il a participé à un mouvement de plus en plus marqué vers la centralité du rôle des associations de migrants dans les projets de codéveloppement, et vers l'établissement de relations de partenariat davantage égalitaires avec les ONG. Ce chemin n'a pas toujours été facile à parcourir. Il s'agit en effet de noter que l'intervention toujours croissante des organisations de la diaspora dans la coopération décentralisée a fortement modifié la centralité du rôle que les ONG occupaient auparavant. Par conséquent, la diffusion du discours et des initiatives de codéveloppement n'a pas toujours été perçue de manière positive par l'ensemble des ONG, surtout dans la première phase du processus (Mezzetti, 2008). Bien que la plupart des ONG aient suivi entre-temps le mouvement, et que l'intervention de la diaspora se soit progressivement normalisée dans le milieu italien de la coopération au développement (Stocchiero, 2009), seulement un nombre restreint d'ONG semble s'être attaché depuis le début à rentrer dans une logique de partenariat. Les relations entre associations de migrants et ONG étaient basées, au début de l'émergence du discours migration et développement en Italie, surtout sur le soutien et l'assistance aux associations de migrants, dans une optique de renforcement de capacités et de formation, où les migrants figuraient essentiellement en tant qu'acteurs « faibles » et les ONG en tant qu'acteurs « forts » (Mezzetti *et al.*, 2009). Au fil des années, les ONG se sont confrontées à une autonomisation croissante des organisations de migrants. Le processus enclenché par le programme de codéveloppement de la Commune de Milan est fort révélateur à ce propos, car il a explicitement demandé une plus grande autonomisation des associations ainsi qu'une redéfinition des relations vers des partenariats plus égalitaires. Bien que l'expérience milanaise soit innovatrice à ce niveau, il existe en Italie une autre initiative de codéveloppement qui a eu lieu à peu près à la même période, et qui se caractérise par le fait d'avoir accordé d'emblée un rôle protagoniste aux associations de migrants sénégalais en Italie.

162 Un appel à projets de développement portés par la diaspora (« Micro-Bando per i progetti delle diaspore ») a été réintroduit seulement en 2018 par la Commune de Milan, comportant cependant des ressources beaucoup plus limitées, soit 37 200 euros en tout, pour un maximum de 9 300 euros par projet.

3.3.2.3 L'initiative Fondazioni4Africa Sénégal

Dirigé explicitement vers la diaspora sénégalaise, le projet Fondazioni4Africa Sénégal a été promu et soutenu financièrement entre 2008 et 2013 par quatre fondations bancaires¹⁶³. Ces fondations, déjà actives dans le domaine de l'intégration et de l'interculturalité dans le lieu d'accueil, ont souhaité à ce moment élargir leur action aux activités de codéveloppement, dans l'objectif de promouvoir le rôle transnational de la diaspora sénégalaise ainsi que la qualité de vie et le développement rural des localités d'origine des Sénégalais résidant dans les principales régions italiennes (Lombardie, Toscane, Émilie-Romagne et Piémont). Le projet a comporté la collaboration active de quatre ONG italiennes¹⁶⁴, de CeSPI et de neuf associations de la diaspora sénégalaise. La particularité de ce projet est d'avoir prévu d'emblée la participation active d'une série d'associations de la diaspora sénégalaise à toutes les phases du projet, y compris l'élaboration, les orientations stratégiques, et le monitoring des activités. Ces associations ont ainsi été impliquées en tant que réels partenaires avec des responsabilités entières, au lieu d'être envisagées en tant que simples bénéficiaires (Sica et Caramia, 2014). Bien que dans les premières phases du projet la collaboration entre associations de migrants et ONG n'ait pas été facile – entre autres en raison de difficultés liées à la définition des rôles respectifs, de l'existence de perceptions biaisées et d'une certaine compétition – une telle démarche est considérée comme novatrice et unique en Italie, comme le souligne la présidente d'une association sénégalaise partenaire dans cet extrait :

Fondazioni4Africa a vraiment été un challenge, car on a voulu aussi impliquer les migrants dans ce qui se passe dans notre pays, on était ensemble avec les ONG. C'était la première fois que dans la coopération en Italie des ONG et des associations de migrants étaient ensemble pour une activité dans leur pays qui est le Sénégal. Ça a été un exemple qu'il fallait suivre, il y a d'autres programmes avec la coopération italienne, mais je n'ai pas encore vu le même modèle que F4A. Car je disais que le migrant est l'un des acteurs incontournables dans les projets d'appui au développement et si les migrants sont bien encadrés, structurés, pourquoi ne pas les impliquer dans ce qui se passe dans leur pays. La F4A a eu le courage et le mérite de le faire, et ça devrait être suivi. Ça n'a pas plu à trop de gens, eh! Ah, oui!

Concrètement, le projet a comporté le renforcement du rôle et des capacités de la diaspora sénégalaise dans le développement et la coopération – aussi au travers de formations sur le renforcement organisationnel et en gestion de

163 Cariplo à Milan, Cariparma, Monte dei Paschi di Siena, et San Paolo à Turin.

164 ACRA, COOPI, CISV et COSPE.

projets – tout en canalisant les transferts collectifs associatifs vers des projets locaux en partie subventionnés par le projet, et accompagnés dans leur mise en œuvre par les ONG partenaires. Les actions entreprises au Sénégal par les associations et leurs partenaires – impliquant également collectivités locales, associations de producteurs, associations de village, et institutions de micro-finance – ont comporté en particulier la valorisation et la transformation de produits agricoles locaux (mangues, bissap¹⁶⁵, lait, céréales, etc.), de manière à enclencher une dynamique génératrice de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes. D'autres actions ont concerné le tourisme responsable ainsi que l'éducation au développement. Des membres associatifs sénégalais ont été formés en vue de les rendre protagonistes d'activités de formation et d'animation dans les écoles (autant en Italie qu'au Sénégal), dans le domaine de l'éducation au développement, des migrations et de l'interculturalité.

Dans le cadre du projet, les associations de migrants ont également organisé des missions d'échange entre l'Italie et le Sénégal. Les autorités locales ainsi que les organisations sénégalaises de la société civile concernées ont rencontré lors de visites en Italie des autorités locales, des universitaires, des organisations de la société civile, en établissant des partenariats institutionnels et en participant à des rencontres sur les migrations, le développement et la promotion de l'agriculture. Une autre conséquence du projet a été de favoriser la participation des associations de migrants aux décisions locales en matière de développement, en soulignant leur rôle aussi politique dans la gouvernance locale des localités d'origine. En Italie, ont été également organisés des événements itinérants, sous forme de « Caravane4Africa », qui ont participé à augmenter la visibilité des associations sénégalaises et de leurs actions en faveur du développement du Sénégal. Ces actions ont contribué à la progressive reconnaissance en Italie des migrants en tant qu'acteurs centraux de la coopération internationale, et de la mise en relation entre acteurs des espaces d'accueil et d'origine.

3.3.2.4 Le codéveloppement en tant que lien entre la coopération internationale et l'intégration

Le cas italien est caractérisé par l'émergence d'une série de pratiques de codéveloppement comportant un fort engagement d'acteurs de la société civile, y compris des centres de recherche *policy-oriented* tels que CeSPI, qui ont souvent joué un rôle d'impulsion. Grâce à des actions la plupart du temps concertées, diverses typologies d'acteurs tels que ONG, chercheurs, fondations bancaires, secteur privé, ainsi qu'autorités locales, se sont attachées à promouvoir les

165 La fleur d'hibiscus, très utilisée au Sénégal dans la cuisine et pour la préparation de boissons (jus de bissap).

initiatives de développement des migrants et leurs associations, dans une logique de renforcement des compétences. Ces acteurs ont mis à disposition des ressources financières et techniques, des formations, et ont favorisé la création de réseaux locaux et translocaux dans le double espace, aussi dans une visée de soutien aux processus d'inclusion sociale et économique de migrants. Ces activités ont souvent été dirigées vers les associations sénégalaises, d'une part car elles sont perçues comme étant bien insérées dans la vie publique locale et entretenant depuis longtemps des relations à la fois avec les autorités et avec les syndicats (Lacroix, 2009), et d'autre part car elles ont toujours fait preuve, aussi de manière autonome, de pratiques transnationales et de dynamisme en matière de développement des localités d'origine.

Le concept de codéveloppement tel qu'il est opérationnel en Italie implique tout particulièrement de lier la coopération internationale à l'intégration. Dans un tel cadre, les migrants et leurs associations sont considérés en tant qu'acteurs de la transformation des sociétés d'origine, et en même temps comme des sujets dynamiques du processus d'intégration dans les sociétés d'accueil. Le codéveloppement a une implication triple: pour les migrants, les sociétés d'origine et les sociétés d'accueil. Il comporte trois volets: une intégration proactive des migrants, un accompagnement aux actions de coopération internationale au développement dans les lieux d'origine, et la promotion de l'éducation au développement dans les sociétés d'accueil (Ferro, 2010). Les activités réalisées en Italie visent ainsi à lier le plus souvent les activités transnationales aux mécanismes d'intégration, envisagés en tant que processus dynamiques se renforçant mutuellement. L'idée sous-jacente présuppose qu'une meilleure intégration donne aux migrants des ressources et des capacités pour devenir des acteurs de développement, autant dans les contextes d'accueil que d'origine. De manière corollaire, le codéveloppement améliore le sentiment, les capacités et les opportunités d'intégration dans les contextes d'accueil et d'origine, et valorise aux yeux des deux sociétés les migrants et leurs associations en tant que protagonistes d'actions solidaires (Stocchiero, 2007; Ceschi et Giangaspero, 2010).

3.3.2.5 La reconnaissance des diasporas dans la coopération italienne

Les initiatives qui viennent d'être analysées, auxquelles s'ajoutent nombreuses autres activités portées par les associations de migrants et leurs partenaires, et promues par des instances diverses telles que l'UE, les collectivités territoriales, les fondations, les organismes financiers et des organisations internationales comme l'OIM en Italie ou l'IFAD, représentent un espace extrêmement varié et articulé. Celui-ci s'est concrétisé lors des dernières années par d'importants instruments législatifs qui sont en train de renforcer ultérieurement le

protagonisme des diasporas en Italie (Anglana *et al.*, 2017). Ces innovations normatives ont surgi de manière spécifique en 2014, notamment à l'intérieur de la nouvelle loi qui régit la coopération italienne au développement, et de son document triennal de programmation et de direction (2016-2018)¹⁶⁶. Élaborés pour soutenir l'application de l'Agenda 2030 du développement durable, ces instruments ont créé pour la première fois les conditions permettant aux diasporas de jouer un rôle central dans la politique de coopération au développement italienne. Ce changement de direction a concerné en particulier le lien entre migration et développement. Les migrations sont conçues dans un tel cadre comme présentant à la fois des coûts et des bénéfices ; la coopération italienne est appelée à réduire les premiers tout en valorisant les deuxièmes pour favoriser le développement durable autant en Italie que dans les pays d'origine des migrants. La thématique migration et développement figure en tant que transversale aux secteurs d'intervention tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation et la culture, la santé, la bonne gouvernance et la lutte contre les inégalités. Dans cette optique, les migrants ne sont plus envisagés en tant que personnes vulnérables, mais comme de véritables acteurs qui peuvent contribuer activement aux processus de coopération internationale et de développement durable.

Pour la première fois dans l'histoire de la coopération italienne, les communautés et les associations de migrants en Italie ont formellement été identifiées en tant qu'entités pouvant favoriser les processus de développement et les relations avec les pays d'origine. Elles sont appelées à jouer un rôle fondamental dans la politique de coopération internationale au même titre que les collectivités locales, les ONG, les universités et les organisations de la société civile. Les associations de migrants représentent ainsi de nouveaux sujets explicitement reconnus par la loi, tout comme les entités du secteur privé telles que les coopératives sociales, les réalités du commerce équitable et solidaire, et de la microfinance. Ainsi, la nouvelle loi a introduit également pour la première fois dans la coopération le secteur privé (ayant une approche sociale), tout en attribuant un rôle prééminent aux associations de migrants, dans le but de favoriser activement leur participation aux processus de coopération en Italie et dans leur pays d'origine. Dans cette nouvelle configuration, les diasporas peuvent participer à la coopération italienne autant au niveau politique, à travers le Conseil national pour la coopération au développement, qu'au niveau opérationnel, grâce à leur accès aux appels à projets de la coopération.

166 Loi 125/2014, du 11 août 2014. Discipline sur la Coopération internationale pour le développement ; délibération du 23 mars 2017. Document triennal de programmation et de direction de la politique de coopération au développement.

Sans rentrer dans le détail de la nouvelle organisation qui régit la coopération italienne, notons que la loi a institué l'Agence italienne de coopération au développement (AICS). Celle-ci a pour tâche d'appliquer la coopération au niveau opérationnel, de lancer des appels à projets, et de gérer les programmes de développement dans les pays partenaires. Un bureau régional AICS est présent à Dakar, qui supervise entre autres les projets de coopération cofinancés par la coopération italienne, et portés par des organisations de la société civile. Un autre élément à noter est la mise en place du Conseil national pour la coopération au développement, qui représente un nouvel instrument permanent de participation, consultation et proposition. Il prévoit la participation de représentants des ministères, des régions, des collectivités locales, de l'AICS, des principaux réseaux de la société civile, des universités, du volontariat, ainsi que d'un représentant des diasporas présentes en Italie. La présence d'un représentant des diasporas à l'intérieur de cette instance consultative souligne la reconnaissance attribuée à ces acteurs dans le cadre de la politique italienne de coopération internationale au développement.

L'autre innovation est représentée, comme mentionné, par la possibilité pour les associations de la diaspora de participer aux appels à projets de la coopération internationale au même titre que les ONG, dans la mesure toutefois où elles répondent à une série de critères. Étant donné que ces critères se révèlent être la plupart du temps trop stricts pour des associations de migrants, cela restreint de fait leur accès aux financements¹⁶⁷. Cette difficulté d'accès, que les associations de migrants ont identifié comme problématique, est reconnue par un acteur de la coopération dans l'extrait suivant, où il note cependant qu'il s'agit pour les associations de migrants de s'engager dans un parcours les conduisant vers une structuration plus importante :

La loi 125 insère dans la coopération au développement aussi les organisations de migrants qui veulent promouvoir le développement dans les pays d'origine, en tant qu'acteurs de développement. C'est clair que comme acteurs de la coopération ces organisations ne sont pas toujours suffisamment structurées ou capables de formuler et gérer des projets, et vivent un peu à l'ombre des ONG. Donc on voulait aider ce parcours. [...] Aussi les ONG doivent être enregistrées pour recevoir des financements, donc aussi les organisations de migrants en théorie doivent être enregistrées, mais elles ne possèdent presque jamais les prérequis, car on demande une expérience

167 Les diasporas ont jugé certains critères en tant que donnant lieu à une exclusion de nombreuses associations de migrants, car il s'agirait essentiellement de critères basés sur les grandes organisations de la société civile italienne. Entre autres, l'exigence de facteurs tels que les bilans financiers certifiés, le personnel salarié et un siège exclusif ont été considérés comme inadaptés compte tenu de l'historique des associations de migrants, qui n'ont souvent pas eu dans le passé la possibilité d'accéder aux mêmes financements publics que les ONG (Padoan, 2017). Dès lors, une discussion sur la révision des critères d'accès a été entamée par l'AICS à partir de 2017.

en gestion de projets de développement, et il y a plusieurs critères qu'elles ne remplissent pas. C'est un parcours.

Dans le cadre des appels à projets de l'AICS, l'intérêt est axé sur des initiatives qui mettent en évidence le rapport entre migration et développement. Celles-ci doivent comprendre autant des projets relatifs à l'éducation à la citoyenneté globale à réaliser en Italie que des projets de coopération dans le pays d'origine, capables d'améliorer les conditions de vie des populations et de réduire la pression migratoire. Une valeur ajoutée est représentée par les projets comprenant un partenariat entre ONG et associations de migrants. Ceux-ci doivent être en mesure de souligner le rôle prééminent joué par les deux typologies d'acteurs, tout en impliquant des partenaires étatiques et de la société civile dans le double espace. Les associations de migrants peuvent figurer en tant que leaders de projet ou partenaires, selon les opportunités et les capacités. Les formations mises à disposition des associations de migrants par la coopération décentralisée, les ONG, les fondations et les organisations internationales telles que l'OIM en Italie¹⁶⁸ sont appelées à accompagner les migrants dans un parcours de renforcement des capacités, leur permettant d'élaborer et de réaliser des propositions de projets « efficaces et durables ».

3.3.2.6 Le « Sommet national des diasporas »

Deux ans après l'adoption de la loi 125, le Groupe de travail « Migration et Développement » du Conseil national pour la coopération au développement, l'organe consultatif de la coopération italienne, a annoncé l'organisation du premier « Sommet national des diasporas », qui s'est tenu à Rome le 18 novembre 2017¹⁶⁹. L'objectif visé par cette rencontre est de rendre effective la loi 125 en impliquant de manière structurelle les diasporas en Italie dans la coopération internationale. Ce forum a comporté des dialogues et des confrontations entre associations de migrants, institutions, et organismes de la société civile. Il a également permis un échange d'informations et d'objectifs avec la coopération italienne, dans le but de définir de nouvelles modalités de travail et une stratégie commune sur le rôle des diasporas dans la coopération. Notons que cet événement national a été précédé par un parcours de plusieurs rencontres territoriales avec des représentants d'associations de migrants dans diverses villes italiennes, et par des rencontres sur le thème de l'entrepreneuriat. Ces rencontres ont comporté la collaboration d'acteurs publics et privés au niveau

168 L'OIM à Rome a mis en place le cycle de formation A.MI.CO – Associazioni Migranti per il Cosviluppo – qui a été suivi par A.MI.CO Award. Ce dernier a prévu un appel à projets en vue du cofinancement d'un projet de développement dans le pays d'origine, réservé aux associations de migrants qui ont suivi ce cycle de formation.

169 Avec la contribution de l'AICS, Fondazioni4Africa, Fondation Charlemagne, et le soutien de collectivités locales et d'organisations de la société civile.

territorial, et ont été l'occasion d'entamer un parcours de connaissance, d'information et de récolte de bonnes pratiques, autant au niveau des activités associatives qu'à celui des expériences d'entrepreneuriat transnational initiées par des migrants¹⁷⁰. À cette occasion, les associations de la diaspora ont émis une série de recommandations concernant leur implication dans la coopération internationale au développement, entre autres en ce que concerne la révision des critères d'admissibilité à l'inscription dans la liste d'organisations de la société civile de l'AICS – permettant leur accès aux appels à projets – et sur l'importance de la participation des diasporas à la définition même des appels à projets¹⁷¹.

Un acteur de la coopération retrace en ces termes la signification de cet évènement national pour la reconnaissance du rôle de la diaspora dans le cadre de la politique de coopération italienne :

L'exemple du « Sommet des diasporas » a été une consécration du rôle de la diaspora. [...] Le fait que les diasporas aient été insérées dans la loi est vraiment la consécration, la reconnaissance maximale, en termes légaux, elles peuvent gérer les fonds de la coopération, c'est l'article 26. Et la spécification qu'il s'agit d'associations de migrants qui opèrent pour le développement des pays d'origine, a aussi été introduite. Au Sénégal, c'est un processus qui est venu naturellement, avec la commission, les échanges, les relations de connaissance... Selon moi c'est un processus naturel qui nécessite d'un encadrement légal, aussi pour rendre les associations autonomes par rapport aux ONG. Sans rien enlever aux ONG, mais les logiques peuvent être différentes. [...] Avant, avec MIDA, il y avait l'OIM en tant qu'interlocuteur, alors que maintenant on va directement vers les migrants, vers une implication active.

La deuxième édition de ce sommet, qui a été centrée sur l'entrepreneuriat et les partenariats, la communication et les nouvelles générations, a été reconduite à Milan en décembre 2018. Cette édition a eu comme propos de mettre en avant une conception de la migration non pas en tant qu'émergence à contenir, mais comme une ressource à valoriser, et comme moteur de changement et de développement économique, autant en Italie que dans les pays d'origine des migrants¹⁷². La rencontre a aussi été l'occasion de confronter les associations de migrants avec la mise à jour de la programmation triennale de la coopération italienne (2017-2019). Dans le cadre de cette dernière, il

170 <http://www.vita.it/it/article/2017/07/03/primo-summit-nazionale-delle-diaspore-a-novembre/143892/> [14.09.2019].

171 Summit Nazionale delle Diaspore. Le raccomandazioni delle diaspore per il loro coinvolgimento nella cooperazione allo sviluppo italiana. Novembre 2017. https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2017/11/Diaspore-proposte-per-Cooperazione-italiana_NOV2017.pdf [15.12.2019].

172 Comunicato Stampa N° 3/12 dicembre 2018. Secondo Summit Nazionale delle Diaspore: Insieme – Per esserci, conoscerci, costruire.

transparaît l'idée que l'Italie s'accorde avec l'Union européenne, qui définit la centralité de l'Afrique dans son document sur les orientations et les priorités de la coopération au développement. Par rapport au « Fonds fiduciaire d'urgence de l'EU sur les causes profondes des migrations » (FFU), l'Italie met en exergue le rôle positif des migrations pour le développement, ainsi que l'importance d'un partenariat ne se limitant pas aux questions de sécurité et de lutte contre les migrations irrégulières. La politique italienne entend ainsi focaliser l'action sur les concepts traditionnels de la coopération au développement, tels que le respect des droits humains, le rôle des jeunes et des femmes, de l'économie et de la démocratie (Stocchiero et Padoan, 2018). L'accent est mis en particulier sur la création d'emplois « dignes », capables de respecter les droits des travailleurs, d'offrir des rétributions équitables ainsi qu'une protection sociale.

La programmation de la coopération italienne 2017-2019 comporte une attention accrue aux phénomènes migratoires, et comprend une stratégie sur les migrations durables. Comme déjà relevé, pour la coopération italienne les migrations ne sont pas à envisager seulement en tant qu'émergence, mais aussi et surtout en tant qu'opportunités de développement sur le long terme, et en tant que mobilités humaines qui requièrent la pleine tutelle des droits humains. Dans le cadre du FFU, la programmation de la coopération italienne met l'accent sur quatre actions prioritaires : 1) la lutte contre le trafic des êtres humains, en soutenant les capacités des pays partenaires ; 2) l'ouverture de canaux réguliers et sûrs de migration, en focalisant sur la mobilité d'étudiants et de chercheurs africains, et en mettant à disposition des bourses d'étude ; 3) le soutien aux réseaux de protection sociale des groupes vulnérables, parmi lesquels les migrants, en sensibilisant les communautés locales sur les risques de la migration irrégulière ; et 4) l'appui à l'agriculture familiale et aux petits producteurs, au travers de modalités productives comme l'agroécologie, afin d'améliorer les conditions de vie en milieu rural tout en respectant l'environnement, et en essayant d'agir sur l'une des causes des migrations.

En ce qui concerne de manière spécifique le rapport entre agriculture, migration et développement durable, l'Italie promeut un modèle de développement centré sur l'agriculture familiale et le soutien aux petits producteurs. Celui-ci est envisagé comme permettant l'accès au droit à l'alimentation, une gouvernance équitable des biens communs – la terre, les semences et l'eau – et comme contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Il s'agit en particulier de favoriser une augmentation de la productivité tout en respectant l'environnement et la biodiversité, en soutenant la diversification de la production agricole et la graduelle insertion de petits producteurs dans les systèmes alimentaires locaux,

avec une attention particulière aux rôles des femmes et des jeunes. La coopération au développement doit également participer à renforcer l'organisation des producteurs en réseaux ou coopératives, de manière à favoriser l'accès aux marchés. La coopération entend ainsi faire face aux causes économiques, sociales et environnementales qui sont à la base de la pauvreté, des conflits et des migrations¹⁷³.

L'Italie se propose donc de promouvoir au travers de la coopération au développement un modèle d'agriculture basé sur l'appui aux petits producteurs et sur la création de coopératives, en se basant sur la tradition italienne d'organisation de l'agriculture en petites coopératives sociales. Une telle approche est conçue comme plus conforme à l'organisation traditionnelle de l'agriculture au Sénégal – largement basée sur l'agriculture familiale – bien que le gouvernement sénégalais soit en train de promouvoir en plus large mesure une approche d'agrobusiness basée sur de grands investisseurs. Ces éléments transparaissent des témoignages respectifs d'un représentant d'une ONG italienne – qui relève aussi la différence avec l'approche française au Sénégal en matière d'agriculture – et d'un acteur de la coopération italienne :

L'Italie, par rapport aux projets d'agriculture, peut travailler mieux au Sénégal qu'un pays comme la France, parce qu'elle a une histoire de petites coopératives, éloignées de ce qui est l'agrobusiness. La France en fait beaucoup au Sénégal, avec l'accaparement des terres, des grandes entreprises. En Italie, au niveau de l'agriculture, il y a une tradition de petites coopératives, donc au niveau de l'exportation d'un système, on est plus proche du Sénégal. En Italie, dans le discours autour des coopératives, il y a une politique forte derrière.

Le gouvernement sénégalais met davantage l'accent sur les investisseurs privés, plutôt que sur les petits producteurs, les petits entrepreneurs, c'est tourné vers le pôle de la grande prospérité, le pôle Mbour, Dakar, Thiès. Mais selon moi, les petits investissements sont ceux qui payent davantage. Donc on a fait aussi un appel à projets pour le secteur privé, parce qu'avec la loi 125 le secteur privé devient aussi un acteur de la coopération.

L'insertion du secteur privé dans la coopération italienne correspond à une tendance internationale de la coopération au développement à attribuer à l'entrepreneuriat un rôle important dans l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030. La coopération italienne entend promouvoir en particulier le secteur du business inclusif et de l'entrepreneuriat social, en exportant le modèle italien des coopératives et des PME tout en exigeant la prise en compte d'aspects sociaux, économiques et environnementaux favorables à un développement

173 Cooperazione internazionale allo sviluppo. Documento triennale d'orientazione e d'indirizzo 2017-2019. https://www.esteri.it/mae/resource/doc/2018/02/doc_triennale_2017-2019_27.07.2017.pdf [15.12.2019].

durable. Dans ce cadre sont promus les partenariats entre entrepreneurs italiens et locaux, ainsi que les investissements de la diaspora dans le secteur productif, y compris agricole (cf. le programme PLASEPRI).

Bien que les ONG italiennes n'aient pas toujours perçu favorablement cette nouvelle intervention du secteur privé dans le monde de la coopération, on verra dans l'analyse des projets agricoles de quelle manière la dimension de l'entrepreneuriat est articulée avec les actions de développement portées de manière conjointe par des ONG et des associations de migrants. En ce qui concerne la reconnaissance institutionnelle de la diaspora de la part de la coopération italienne, elle semble être perçue de manière positive par les ONG, en particulier par celles qui ont entrepris depuis les années 2000 un parcours d'accompagnement des associations de migrants, qui a évolué par la suite en partenariat. La représentante d'une ONG s'exprime ainsi à ce sujet :

La coopération italienne s'est finalement rendu compte de la contribution de la diaspora au développement du pays d'origine, et c'est pour cela que beaucoup d'appels ont recours aux associations de la diaspora comme acteurs qui peuvent participer activement aux projets. Il y a eu une série de concertations dans des villes italiennes pour essayer d'identifier quelles sont les associations en Italie, et cela a mené à un forum sur la diaspora. La coopération italienne envisage une participation plus active des associations de la diaspora. Les ONG italiennes ce n'est pas à partir de 2017 qu'elles ont commencé à travailler avec la diaspora. Ce n'est pas juste nous, mais il y a aussi d'autres ONG qui travaillent depuis longtemps avec la diaspora, et qui ont commencé à valoriser cette collaboration. Avoir une reconnaissance institutionnelle peut apporter un pas de plus dans ce parcours.

La représentante de cette ONG souligne ainsi que plusieurs ONG italiennes n'ont pas attendu la reconnaissance étatique du rôle de la diaspora dans la coopération pour s'engager dans des partenariats avec les associations de migrants. Elle estime cependant que la reconnaissance institutionnelle de la part de la coopération italienne est fondamentale pour permettre une évolution positive en ce qui concerne le rôle effectif de la diaspora dans la coopération internationale.

3.3.2.7 Le rôle de l'AICS au Sénégal

Les développements de la politique italienne de migration et développement mettent en évidence une forte intervention récente du gouvernement central dans la reconnaissance du rôle des migrants et leurs associations dans la coopération au développement. Auparavant, mis à part l'expérience pilote de MIDA-Italie, la plupart des initiatives en faveur du codéveloppement ont eu lieu au niveau local, en impliquant en particulier les collectivités locales, les

acteurs de la société civile, les centres de recherche ainsi que les fondations. Depuis l'entrée en vigueur de la loi 125, c'est la coopération au développement italienne qui donne un signal fort dans la prise en compte des liens entre migration et développement au niveau politique. Par conséquent, l'AICS se positionne actuellement tant qu'acteur central de la reconnaissance du rôle de la diaspora dans le codéveloppement. Ceci se répercute non seulement au niveau de la reconnaissance formelle de la diaspora en tant qu'acteur central du développement (et de l'intégration) dans le double espace, mais également dans le cadre de ses appels à projets, désormais ouverts aux associations de migrants (suffisamment structurées), à côté des ONG et des acteurs du secteur privé.

Au Sénégal, le siège de l'AICS à Dakar représente le Bureau régional de la coopération italienne en Afrique de l'Ouest¹⁷⁴, qui comprend d'autres pays d'intervention en plus du Sénégal (Mali, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Gambie et Sierra Leone). L'AICS à Dakar, en plus de superviser les projets réalisés au Sénégal dans le cadre d'appels à projets nationaux de la coopération italienne, lance des appels à projets régionaux ou concernant plus spécifiquement le Sénégal, qui touchent le plus souvent les questions de sécurité alimentaire, d'environnement et de protection des couches plus vulnérables de la population. Dans le cadre des engagements pris dans le cadre du FFU de l'Union européenne, l'AICS a lancé en 2016 l'Initiative d'urgence humanitaire Sahel, qui vise plus spécifiquement à renforcer la gouvernance inclusive, l'appui humanitaire et les programmes de développement.

Dans le cadre de cette initiative, la coopération italienne est très engagée sur le thème des migrations. L'initiative vise en effet à réduire les causes principales de la migration irrégulière à travers l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones à haut potentiel migratoire, tout en venant en aide aux migrants et aux déplacés. Les actions multisectorielles entreprises par les ONG italiennes chargées de mettre en œuvre ce programme au Sénégal ont concerné le développement agricole, la création d'emplois, la résilience des populations vulnérables et l'accès aux services de base. Des programmes d'information et de sensibilisation ont aussi été menés, comme le programme de radio « Foo Jem », valorisant des expériences de réussite au niveau local, et le programme de cinéma itinérant « Cinemarena », qui sensibilise les familles et les jeunes au sujet de la migration irrégulière. Les messages n'ont pas tant visé à convaincre les jeunes de ne pas partir, mais à leur donner des outils

174 La Coopération italienne intervient depuis plusieurs décennies au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, et l'ouverture d'un siège régional à Dakar date de 2006.

pour pouvoir faire «le bon choix», en déconstruisant la narration, le «récit déformé» et le «mythe du départ»¹⁷⁵.

Le thème des migrations a été inséré également dans les appels à projets qui ont été lancés par la coopération en Italie depuis la votation du FFU, qui visent de manière explicite à prévenir les migrations irrégulières. La plupart des projets promus au Sénégal concernent le secteur agricole, et visent entre autres à réinsérer les migrants de retour, à renforcer la résilience territoriale au travers de l'introduction d'innovations agricoles capables de créer des emplois, dans l'optique de prévenir les migrations. L'aspect de prévention des migrations est donc devenu très saillant dans les projets promus par l'AICS, en accord avec les principes du FFU. Cependant, un acteur de la coopération internationale considère que le rôle de la coopération italienne n'est pas tant de décourager les départs, mais plutôt de favoriser un choix en connaissance de cause. En effet :

Le rôle de la coopération n'est pas nécessairement de défendre les frontières ou de décourager nécessairement la migration. Plus qu'autre chose, notre approche ici est de dire, regarde autour de toi avant de partir, si tu trouves 5 000 euros pour voyager en Europe, peut-être que tu trouves aussi 5 000 euros pour ouvrir une boulangerie. Et le fait de travailler sur la conscientisation a été considéré comme important en termes d'urgence, donc on est partis avec ces appels à projets.

En ligne avec le FFU de l'Union européenne, pour l'AICS il s'agit d'une part d'œuvrer afin de prévenir les migrations irrégulières en créant des opportunités d'emplois sur place et en travaillant sur la conscientisation des jeunes, et d'autre part de valoriser les ressources de la diaspora en faveur du développement. Cette double orientation se manifeste par une implication accrue des associations de migrants dans les projets financés par la coopération italienne, et par une attention particulière aux questions de réintégration des migrants de retour, d'entrepreneuriat des migrants et de prévention des départs. Ces éléments sont centraux pour la coopération italienne au Sénégal, car il s'agit d'un pays à forte tradition migratoire vers l'Italie. Dans un tel cadre, on voudrait d'un côté prévenir les nouveaux départs, et de l'autre accompagner les migrants en Italie vers un retour plus ou moins définitif au Sénégal. Ces aspects sont soulignés par un acteur de la coopération dans cet extrait :

Étant donné que le fonds fiduciaire d'urgence est orienté vers l'idée de ne pas les faire partir parce qu'on crée des opportunités ici, si on arrive à les faire rentrer c'est mieux... Banalement, le discours c'est un peu ça.

175 Cf. AICS (2017). *Emergenza Sabel 2016-2017. Iniziative d'emergenza dell'Ufficio regionale dell'AICS.*

En ce qui concerne les aspects de valorisation de la diaspora, nous avons discuté du fait que celle du Sénégal représente en Italie la plus active au niveau associatif, et qu'elle a pu bénéficier lors des deux dernières décennies d'un parcours d'accompagnement et de renforcement des capacités, et d'expériences de partenariats avec les ONG italiennes (Mezzetti et al., 2009). Dans un tel contexte, les associations sénégalaises ont commencé depuis quelques années à rentrer dans une logique d'entrepreneuriat productif, en particulier dans le domaine agricole. Cet aspect est considéré comme particulièrement positif dans le cadre des nouvelles directions de la coopération italienne, car le business inclusif et l'entrepreneuriat des migrants représentent des stratégies privilégiées pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Dans la partie suivante, dédiée à l'analyse des projets, on aura l'occasion de discuter de quelle manière les questions liées à l'entrepreneuriat sont insérées dans un projet de coopération internationale, et articulées avec les dimensions sociales du développement.

3.3.3 Partenariats transnationaux entre associations de migrants et ONG dans le développement agricole

Les projets de coopération dans le domaine agricole qui sont examinés dans cette section comportent des partenariats entre associations de migrants sénégalais et ONG italiennes agissant dans le double espace. Il s'agit là d'une approche caractéristique en Italie de l'action transnationale migrante en faveur du développement des localités d'origine, comme discuté plus haut. Deux projets analysés sont cofinancés par la coopération italienne dans le cadre d'un même appel à projets de l'AICS-Rome sur la sécurité alimentaire (2017-2020). Les leaders de ces projets, qui ont aussi participé à leur financement, sont dans les deux cas des ONG italiennes. Les associations de migrants en Italie sont représentées au Sénégal par leurs organisations locales, qui figurent dans le montage du projet en tant que partenaires locaux. Le premier cas présenté, le projet SOUFF (Terre), est mené de manière conjointe par l'ONG ARCS et le GIE Le Djolof. Il comporte la participation d'autres partenaires, entre autres des associations de migrants, des ONG, des centres de recherche et des collectivités locales. Le GIE Le Djolof a été créé par l'association Le Djolof en Italie. Celle-ci agit en tant que pont entre l'Italie et le lieu d'origine des migrants, notamment le village de Nguith (département de Linguère, région de Louga). Le projet est mené principalement dans ce village, mais concerne aussi d'autres villages avoisinants du département de Linguère.

Le deuxième cas analysé est celui de Sunugal, une association mixte composée par des Sénégalais et des Italiens, créée dans les années 1990 à Milan, et représentée au niveau local par l'association Sunugal-Sénégal, basée à Thiès.

L'engagement de Sunugal dans les projets de développement agricole a débuté à Beud Dieng (dans la région de Thiès) – le village d'origine du président de l'association – et s'est élargi au fil du temps à d'autres villages de la région, ainsi qu'à des villages de la région de Louga. L'attention est focalisée ici sur deux projets en cours au moment du travail de terrain : « Nourrir le développement », réalisé par Sunugal en collaboration avec l'ONG italienne IPSIA, et son prolongement, le PAISIM, cofinancé par la coopération italienne. Ce dernier, dirigé par l'ONG italienne CISV, comporte plusieurs partenaires : des ONG italiennes, des associations et des collectivités locales en Italie et au Sénégal. Le PAISIM est implémenté dans les régions de Thiès, Louga et Saint-Louis. Sunugal-Sénégal et IPSIA sont conjointement en charge des actions dans la région de Thiès.

Étant donné que l'association Sunugal est partenaire de cette recherche, les projets de Sunugal ont été suivis tout au long du travail de terrain, ce qui a permis d'observer plusieurs activités et de suivre l'évolution des projets. Sunugal et IPSIA ont également représenté les interlocuteurs privilégiés du travail de terrain, qu'ils ont participé à informer en mettant à disposition des contacts et des informations tout au long de la recherche. Le travail de terrain a comporté, en plus d'une série d'entrevues avec divers représentants de l'AICS à Dakar, des entretiens avec les présidents associatifs (aussi en Italie), des représentants d'ONG italiennes et d'associations sénégalaises partenaires, des bénéficiaires, ainsi qu'avec d'autres acteurs impliqués tels que personnel technique, chefs de village, et représentants de services étatiques et de collectivités locales.

Les projets considérés dans l'analyse concernent les régions de Louga et Thiès, qui représentent depuis les années 1990 les zones traditionnelles de départ des migrants sénégalais en Italie (Mboup, 2000). Il s'agit de zones du bassin arachidier qui ont gravement souffert à partir des années 1980 des baisses de la pluviométrie, de la diminution du prix de l'arachide dans le marché national et international, ainsi que des conséquences des politiques d'ajustement structurel introduites au Sénégal pendant cette décennie (Faye *et al.*, 2007).

3.3.3.1 L'association/GIE Le Djolof à Nguith – Linguère

Nguith est un village situé au cœur du Djolof¹⁷⁶, dans la communauté rurale de Warkhokh (département de Linguère). Situé à 4 km de Linguère sur l'axe Louga-Dahra-Linguère-Matam (à 300 km de Dakar), Nguith jouit d'une position géographique favorable à son développement socio-économique, en termes d'accessibilité et de facilitation d'écoulement des produits agricoles et

176 Ancien royaume de l'actuel Sénégal.

marâchers. La population est essentiellement musulmane, d'ethnies Wolof et Haalpulaar. Les Wolofs se concentrent principalement dans le village de Nguith, alors que les Haalpulaar sont majoritaires dans les villages environnants. Ces ethnies cohabitent en parfaite harmonie, même si des conflits entre agriculteurs Wolofs et éleveurs Haalpulaar surgissent parfois. Le village de Nguith compte un peu plus de 4 000 habitants, 65,7 % étant représenté par des jeunes de moins de 30 ans¹⁷⁷, qui ont tous été scolarisés. Un fort exode rural de la jeunesse vers Dakar, pour suivre des études supérieures ou pour le travail, ainsi que vers l'Europe, est observé dans cette zone, comme c'est le cas de la région de Louga dans son ensemble. Comme le remarque le président de Le Djolof dans l'extrait suivant, la migration en Europe a grandement contribué à améliorer les infrastructures du village (cimetière, collège, équipements hydrauliques), et les migrants sont actuellement engagés dans divers projets sociaux :

Louga est une région à forte émigration, et aussi le département de Linguère. Seulement dans le village de Nguith nous avons 1 000 émigrés, entre l'Espagne, la France et l'Italie. Ils sont organisés en associations, ils participent au développement du village.

Du point de vue climatique, Nguith se situe dans une zone sylvo-pastorale, caractérisée par un climat sahélien occidental, comprenant deux saisons ; une longue saison sèche d'octobre à juillet, et une courte saison pluvieuse de juillet à octobre, avec une faible pluviométrie. Les températures sont très élevées, et peuvent atteindre plus de 40 degrés en saison chaude. Durant les dernières décennies, la végétation a subi de profondes dégradations suite aux sécheresses et à la forte exploitation des arbres pour le bois de chauffe. Un acteur du développement local résume en ces termes l'état actuel de l'environnement :

Ici, il y a 30 ans, on ne pouvait pas voir à un kilomètre tellement c'était touffu. Aujourd'hui, vous voyez à perte de vue.

Les arbustes sont dominés par des épineux d'acacia, et par des arbres des savanes. L'agriculture sous pluie est la principale activité des habitants (niébé, arachide, maïs, bissap, pastèque), tout comme l'élevage, bien qu'il existe dans le village aussi un début d'agriculture maraîchère. Les spéculations destinées à la vente sont principalement l'arachide et les légumes frais, le reste étant destiné à la consommation familiale. Les terres disponibles dans la zone sont nombreuses, mais faiblement exploitées en raison de la baisse de la pluviométrie, ainsi que du manque d'intrants et de matériel agricole. Le commerce est la troisième activité économique, après l'agriculture et l'élevage. Le village de

177 GERAD (2008). *Projet de développement rural durable (PDRD). Rapport étude de base de Nguith*. DAPS, JICA.

Nguith constitue en effet le principal lieu d'approvisionnement en produits alimentaires de base et en produits maraîchers des villages environnants. En ce qui concerne l'association Le Djolof, elle est née en Italie en 2007 dans l'idée de valoriser la culture africaine et sénégalaise, tout en aidant les migrants à s'insérer plus facilement dans la réalité sociale italienne à travers la solidarité et l'interconnaissance entre migrants et Italiens. L'association promeut des relations de collaboration avec des organismes et des institutions au niveau national et international, publics et privés, aussi dans le but de réaliser des activités de coopération au développement dans le pays d'origine. Comme le rappelle son président, la structuration formelle de l'association a été motivée par un appel à projets de l'OIM, dans le cadre du programme MIDA-Italie. Ainsi, des migrants originaires du village de Nguith, dont environ 400 sont basés à Bergame, se sont regroupés en association pour répondre à cet appel à projets, en vue de contribuer non seulement à l'insertion sociale des migrants en Italie, mais aussi au développement agricole de leur village d'origine. Le président rappelle en ces termes le processus ayant conduit à la création de l'association :

Le Djolof est une association née en 2007, avec l'appel d'offres de l'OIM, avec le projet MIDA. [...] La communauté de Nguith réside à Bergame, 300-400 membres du village. Quand l'appel d'offres n'a pas été favorable pour nous, on a décidé de faire quelque chose au village pour créer un pont entre l'Italie et le Sénégal. C'est ainsi qu'on a créé le GIE. Et c'est une année après que l'OIM nous a appelés en disant, il y a encore des fonds disponibles que nous sommes prêts à vous donner pour relancer le projet. Ceci nous a permis de faire le réseau d'irrigation, des bassins de conservation, et c'est comme ça que nous avons commencé. C'était aussi un moyen de trouver des fonds auprès de la coopération décentralisée pour aider le village, la case de santé, on a commencé à construire une bibliothèque qui avait été financée à hauteur de 25 000 euros pour les ordinateurs, la connexion Internet pour le village. Donc disons que l'association est un relais entre ici et l'Italie, qui nous permet de temps en temps de trouver des fonds là-bas pour régler des problèmes ici.

Le GIE Le Djolof, basé au Sénégal et dirigé par le président de l'association en Italie, a été créé en 2007 dans le village de Nguith. Il vise à encourager la participation active et directe des migrants sénégalais au développement économique et social de leur communauté d'origine, en particulier à travers le développement agricole et rural durable. La première réalisation s'est concrétisée à partir de 2007 sous le nom de « Jardins du Village », comprenant un réseau d'irrigation et des bassins pour la culture maraîchère villageoise, avec l'appui de l'OIM et d'une association italienne (Association Solidarité et Développement). Actuellement, le GIE le Djolof est le partenaire local de

l'ONG italienne ARCS (ARCI Cultures Solidaires) dans le cadre du projet SOUFF, cofinancé par l'Agence italienne de coopération au développement (AICS).

Le projet SOUFF: développement de l'agriculture biologique communautaire et de l'entrepreneuriat migrant

Le projet SOUFF¹⁷⁸ est mis en place principalement dans le village de Nguith, bien que des actions soient menées également dans les villages environnants. Il a débuté en mai 2017 et se déroule sur une période de 3 ans (2017-2020)¹⁷⁹. Le projet est né grâce à une initiative du GIE Le Djolof. Suite au projet précédent financé par l'OIM, ce GIE réfléchissait à développer un projet d'entrepreneuriat privé dans le domaine agricole pour qu'il puisse servir de modèle aux migrants désirant investir dans le village d'origine. Grâce au réseau de relations du président en Italie, qui connaît depuis longtemps la directrice de l'ONG ARCS à Rome, une rencontre a été organisée en vue d'élaborer un projet de partenariat qui puisse satisfaire les nouveaux critères de la coopération italienne. Ainsi, le projet d'entrepreneuriat migrant initial a évolué en un projet plus large comprenant un volet de développement agricole en faveur des populations locales et de la création d'emplois, et un volet axé sur des activités visant à favoriser l'entrepreneuriat des migrants dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des produits. Dans ce cadre, l'ONG ARCS figure en tant que leader de projet – en participant également à son financement à hauteur de 20 %¹⁸⁰ – et le GIE Le Djolof en tant que partenaire local. L'élaboration du projet a bénéficié de la collaboration d'un acteur du développement local de Linguère, permettant de mieux adapter le projet aux réalités du territoire d'intervention. Le processus d'élaboration du projet est rattaché en ces termes par le président :

Nous avons beaucoup travaillé avec un homme de terrain, qui était à la Maison du développement local et qui travaille avec le Conseil départemental. C'est lui qui était notre correspondant lorsque j'étais en Italie et c'est comme ça qu'on a écrit le projet. Au début, on pensait à une initiative privée, faire un modèle de projet qui puisse permettre aux immigrés d'investir dans le pays d'origine. [...] Raison pour laquelle, quand on a décidé de faire ce projet, j'ai rencontré la directrice de l'ONG ARCS qui était une collègue, on a discuté et on a décidé de modifier le projet pour l'appliquer à un appel à projets lancé par l'Agence italienne de coopération

178 SOUFF (Terre) – Soutien et codéveloppement pour le renforcement de la communauté de Linguère.

179 Ainsi, au moment du travail de terrain qui a eu lieu pour ce projet en mai-juin 2018, une année environ s'était écoulée depuis le début du projet, ce qui ne nous permet pas d'appréhender l'évolution et les impacts du projet dans leur entièreté.

180 80 % des coûts du projet sont pris en charge par l'AICS. Le coût total du projet est d'environ 1 million et demi d'euros.

au développement. Heureusement le projet a été approuvé et nous avons choisi les trois secteurs clés du département, l'agriculture, l'élevage et la transformation.

Concrètement, le projet est axé sur le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des produits, avec la mise en place d'une ferme agricole collective qui travaille avec les techniques de la permaculture et de l'agriculture biologique. Le site du projet s'étend sur 45 hectares, situés à l'intérieur d'un terrain communautaire attribué au projet par la communauté rurale. Le périmètre est aménagé avec une ceinture verte d'arbres tels que l'acacia senegalensis, l'acacia mellifera et l'eucalyptus, pour protéger le terrain de l'ensablement et lutter contre la désertification. Étant donné les coûts très élevés du forage (à 110 mètres de profondeur), le projet a compris un partenariat avec l'ANIDA, qui participe aux coûts du forage et des installations solaires qui alimentent les pompes à eau. En échange de cette contribution financière, la moitié du périmètre est gérée par l'ANIDA, qui met à disposition d'une série d'exploitants individuels locaux des parcelles individuelles d'un hectare. Les parcelles individuelles sont équipées d'un système d'irrigation goutte-à-goutte pour les activités de maraîchage, d'un poulailler, ainsi que d'une maison.

En ce qui concerne la composante d'entrepreneuriat migrant, 40 % des parcelles individuelles sont réservées aux migrants de retour qui désirent investir dans l'agriculture. Cette composante est gérée par l'ANIDA en collaboration avec le GIE Le Djolof (qui est lui-même bénéficiaire d'une parcelle). Comme le souligne le représentant de l'ONG partenaire dans le passage suivant, le projet entend favoriser l'investissement des migrants de retour dans le domaine agricole :

Il y a beaucoup de migrants de retour à Nguith. Donc le projet est axé aussi sur les possibilités d'investissement pour les migrants de retour. Dans notre projet, il y a aussi cette composante.

Pour promouvoir l'investissement des migrants sont prévues des réunions dans diverses villes en Italie avec des migrants sénégalais du département de Linguère. Ces rencontres visent à les sensibiliser à l'importance de l'agriculture pour le développement de leur zone d'origine, et à les informer sur les possibilités d'investissement qui existent dans le cadre du projet SOUFF. Sont également prévus des cycles de formation sur les secteurs d'investissement porteurs dans le domaine de la filière agricole, en collaboration avec d'autres organisations de migrants sénégalais en Italie, et des organismes du secteur privé.

L'autre surface du périmètre est destinée à héberger une ferme collective de 10 hectares, exploitée par une cinquantaine de familles originaires du village. Dans la ferme collective, équipée avec un système d'irrigation goutte-à-goutte,

les produits sont cultivés avec des techniques organiques pour la production de légumes et d'arbres fruitiers, de moringa, tout en prévoyant les cultures traditionnelles pendant la saison des pluies (arachide, niébé, mil, bissap, pastèques). Parmi les techniques organiques employées, figurent entre autres le compostage amélioré avec du bois sec fragmenté – qui vise à préserver le sol et à l'améliorer – ainsi que l'utilisation d'antiparasitaires naturels. Des espaces de transformation agricole sont également prévus (produits laitiers, poudres de moringa et de niébé, gomme arabique, etc.), ainsi qu'une grange pour le foin et les animaux. Les moutons et les vaches sont élevés en stabulation. Cette technique permet de récupérer les déchets pour le compostage, tout en consentant à l'herbe de grandir pendant la saison des pluies avant d'être coupée et emballée, et gardée ensuite à l'abri dans une grange pour l'alimentation des animaux tout au long de l'année. Entre la ceinture verte et la surface agricole, une dizaine d'hectares sont laissés au foin pour fournir l'aliment du bétail.

Environ 80 % des habitants du village de Nguith sont impliqués dans le projet SOUFF – en particulier les femmes et les jeunes – au niveau de l'agriculture, du maraîchage, des pépinières, de l'élevage et de la transformation des produits. Les produits sont destinés principalement au commerce local, bien que soient envisagés à terme des exportations concernant des produits prisés dans le marché international tel que le moringa et la gomme arabique. Le projet prévoit également des formations aux bénéficiaires sur les techniques agricoles et d'élevage, ainsi que sur la permaculture et l'agriculture organique.

*Une articulation entre développement agricole communautaire
et entrepreneuriat individuel*

Le projet a pour mission générale d'améliorer l'écosystème et les ressources naturelles autour du village de Nguith à travers le développement de l'agriculture, l'arboriculture et l'élevage, tout en valorisant la production au travers d'activités de transformation et de commercialisation des produits. Le projet vise en particulier à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale tout en promouvant le rôle de la diaspora sénégalaise en Italie ainsi qu'un modèle d'entrepreneuriat et de développement local durable. Pour ce faire, le projet se propose à la fois d'augmenter et de diversifier les activités génératrices de revenus à travers la création d'une ferme collective, et de favoriser l'entrepreneuriat de retour et les investissements individuels des migrants en Italie. L'objectif du projet SOUFF est également de contribuer à prévenir les migrations et à favoriser le retour et les investissements des migrants, en travaillant à la création d'emplois pour les populations locales et à la mise à disposition d'opportunités d'investissements pour les migrants dans le domaine agricole. L'idée est de réussir à induire auprès des jeunes

sur place et des migrants en Italie l'idée qu'on peut bien vivre au Sénégal en développant l'agriculture et en croyant en ce secteur, envisagé comme crucial en termes de développement durable de la zone. Ces éléments sont retracés par le président dans ce passage :

L'objectif est de créer du travail durable, des opportunités qu'à l'époque nous n'avions pas et surtout faire comprendre aux jeunes que c'est possible de rester au Sénégal et de gagner sa vie. [...] Nous avons accepté ce défi, nous avons voulu investir sur l'agriculture, car c'est un secteur clé pour se développer. Nous avons la possibilité de montrer aux autres que c'est possible, il suffit seulement d'y croire, de mettre un peu de moyens, d'être préparés et d'avoir la patience pour que les choses puissent réussir.

L'atteinte de ces visées est prévue dans le cadre du développement d'un système agricole articulée et diversifiée qui intègre l'augmentation de la production agricole, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification¹⁸¹. Le projet SOUFF représente ainsi une sorte d'expérimentation qui articule l'entrepreneuriat privé – avec des entrepreneurs locaux et des migrants de retour qui investissent des ressources financières dans une ferme individuelle – et la création d'une ferme collective pour la plupart des familles du village. La ferme collective partage les moyens de production et de transformation, tout en représentant un lieu de socialisation et d'échange entre les exploitants. Comme le souligne le représentant de l'ONG partenaire, il s'agit dans cette approche d'intégrer deux modèles agricoles, l'un basé sur l'entrepreneuriat, l'autre sur l'approche communautaire, aussi pour s'adapter aux possibilités financières des personnes et des familles impliquées :

On a deux modèles, un qui vise l'entrepreneuriat local, qui est intéressant aussi pour les migrants de retour, avec l'ANIDA, et une ferme collective Naatangué, villageoise, gérée par le projet SOUFF, destinée à un groupement de familles, avec des laboratoires de transformation. Les deux approches c'est bien de les mettre ensemble. Il y a des gens qui n'ont pas accès à certains moyens économiques. Il y aura un espace collectif où on produira et on travaillera ensemble, et d'autres pour ceux qui ont de petits moyens propres comme les migrants de retour, qui vont faire des investissements dans le terroir d'origine.

Des partenariats locaux et transnationaux pour la durabilité du projet et l'échange de pratiques

Le projet SOUFF a prévu la mise en place d'une équipe technique locale, avec un ingénieur de développement rural, une agronome spécialisée en agriculture biologique, des animateurs, une administratrice et un chargé de

181 Cf. <https://www.gieledjolof.com/about-us> [30.11.2019].

la logistique. Pour les initiateurs du projet, il est important que l'équipe technique soit locale, aussi en termes de durabilité du projet après sa conclusion. Le projet prévoit la collaboration de plusieurs autres entités au niveau local ; un partenariat est établi avec des collectivités locales, notamment le Conseil départemental de Linguère ainsi que les communes de Linguère, de Dahra et de Boulel. Le projet bénéficie également d'une collaboration avec des services étatiques locaux, notamment le Service des Eaux et Forêts de Linguère, ainsi que l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) de Dahra. Ces services participent au projet en formant les bénéficiaires aux techniques de mise en place des pépinières et de reboisement, ainsi qu'aux techniques de production, de récolte, de transformation et de commercialisation de la gomme arabique. Un autre partenariat local est établi avec le secteur privé, notamment le cabinet de conseil sénégalais ERACEL. Des experts de ce cabinet sont chargés de former un groupe de jeunes (hommes et femmes) à la création et à la gestion d'entreprise. Il s'agit en effet pour le projet de soutenir les jeunes pour qu'ils soient en mesure de développer des activités commerciales au niveau national, voire international, pour des produits comme la viande, les produits laitiers, les produits à valeur ajoutée, et les produits agricoles transformés.

En ce qui concerne d'autres partenaires en Italie, une collaboration technique est établie avec l'ONG italienne RESEDA, en particulier avec un agroécologue qui figure en tant que directeur technique de la ferme agroécologique SOUFF. Cet acteur dispense des activités de formation sur la permaculture et sur l'agroécologie, concernant en particulier les techniques organiques de conservation des sols, de lutte contre la désertification, et d'amélioration des techniques de forage pour les animaux. Les formations en techniques organiques aux productrices qui s'occupent du maraîchage irrigué sont dispensées en particulier par l'agronome qui fait partie de l'équipe locale du projet, qui initie les exploitantes à l'utilisation de compost organique amélioré. Les animateurs locaux sensibilisent quant à eux les producteurs et la population locale des villages alentour à l'importance de préserver les sols et d'utiliser des fertilisants et des pesticides biologiques produits localement. Les producteurs sont aussi formés aux techniques Zai, des cultures traditionnelles d'Afrique de l'Ouest qui permettent d'améliorer les sols arides. Le projet prévoit ainsi un échange entre les pratiques organiques utilisées dans les deux espaces, dans le but de participer à l'amélioration de l'écosystème grâce à un syncrétisme entre pratiques traditionnelles et méthodes novatrices.

Les bénéficiaires du projet, en d'autres termes la majeure partie des habitants du village, figurent en tant que partenaires centraux du projet SOUFF, car ses activités productives sont gérées directement par les exploitants concernés. Ces derniers sont organisés en GIE, et chaque GIE est chargé d'un secteur

en particulier (pépinière des arbres fruitiers et forestiers, élevage, maraîchage, agriculture, transformation des produits, et commercialisation). Les habitants ont été impliqués dans de toutes les phases du projet, y compris au niveau de son élaboration. Au moment du travail de terrain, un groupement d'habitants était engagé en particulier dans la mise en place de la pépinière d'arbres forestiers pour la ceinture verte, et tout le village a été impliqué dans les activités de reboisement. Comme le souligne un membre de l'équipe technique locale, l'implication de la population locale est primordiale, car le projet appartient avant tout aux habitants :

Les populations s'intéressent beaucoup au projet, pour la mise en place de la pépinière c'est elles qui ont assuré la main-d'œuvre, c'est les bénéficiaires eux-mêmes qui arrosent et assurent le suivi de la pépinière. Au moment de reboiser, c'est eux qui viennent. L'implication des bénéficiaires est très importante pour ce projet. Pour l'élaboration du projet, on a travaillé avec la population à la base, c'est leur affaire, nous avons fait des formations, nous sommes venus les appuyer, mais c'est leur affaire.

Le projet comprend également un partenariat avec une série d'organisations sénégalaises en Italie, notamment FASNI, CASTO, ainsi que IMDC¹⁸². Cette dernière, dirigée par le président du GIE Le Djolof, est une association mixte active dans le soutien à la diaspora sénégalaise en Italie, et figure parmi les initiateurs du projet. Ces organisations collaborent aux rencontres de sensibilisation et aux cycles de formation qui ont lieu dans diverses villes italiennes et qui concernent l'entrepreneuriat des migrants, les opportunités d'investissement qui existent dans le cadre du projet SOUFF, et les principes du business inclusif et social. Les partenariats avec d'autres associations de migrants sont considérés comme essentiels pour sensibiliser la diaspora en Italie à l'importance d'investir dans l'agriculture, en présentant en tant qu'exemple les activités d'investissements du GIE Le Djolof. Ces aspects sont relevés dans ce passage par le président :

Nous avons voulu avoir ces associations d'immigrés pour leur faire comprendre qu'avant tout c'est à eux d'abord. Il ne faut pas attendre tout ou trop de la coopération, mais il faut aussi que nous, les immigrés qui avons eu la chance d'aller en Europe, on vienne ici et on se mette au service de la population. C'est difficile, car ce n'est pas évident que les gens puissent tout de suite comprendre les raisons qui nous ont poussé à laisser l'Italie et à venir ici. Mais c'est des choses qu'on doit faire, et nous les faisons avec beaucoup de passion, de sacrifice.

En ce qui concerne les relations entre l'ONG responsable du projet et le GIE Le Djolof, elles semblent se caractériser par des relations égalitaires où

182 IMDC – Interactive management for development cooperation, à Rome.

les rôles complémentaires des uns et des autres paraissent être clairement définis. Bien que des désaccords puissent surgir entre des manières distinctes de travailler ou au sujet de certains aspects de la gestion du projet, ceux-ci semblent se résoudre généralement grâce à des compromis, comme l'avance le président dans ce passage :

ARCS est le responsable du projet, nous sommes le partenaire local, nous assurons la direction technique. C'est de la coopération, ça veut dire s'asseoir autour d'une table, discuter, trouver des compromis et trouver la meilleure façon pour faire avancer le projet. C'est dans l'intérêt de tous les deux que le projet puisse réussir. [...] Ce sont des rapports d'amitié, la directrice de ARCS est une amie depuis plus de 20 ans, on se connaît très bien, il y a un respect mutuel. Nous sommes au Sénégal ensemble, on doit travailler ensemble dans les meilleures conditions.

Ces relations de partenariat égalitaire semblent être facilitées par le fait que le projet SOUFF ait été co-élaboré par les deux organisations, et par l'existence préalable de relations d'amitié entre la directrice de l'ONG ARCS à Rome et le président de l'association. Ce dernier jouit par ailleurs d'une reconnaissance en Italie autant dans le milieu de la coopération que dans celui de l'associationnisme migrant, ce qui facilite l'établissement de relations symétriques entre partenaires. Le président de l'association est en effet actif depuis des décennies dans ces milieux, et préside également d'autres réalités associatives concernées par les questions de migration, intégration et développement.

Entre lien ombilical avec l'agriculture et engagement citoyen

Comme c'est le cas d'autres projets qui ont été discutés auparavant, l'engagement dans ce projet, en plus en général dans l'agriculture, est motivé avant tout par le lien ombilical qui existe entre les migrants provenant des régions rurales et l'agriculture. Les parents du président de l'association étaient des agriculteurs, comme c'est le cas de la plupart des habitants de la zone, et ce lien demeure très fort malgré les études universitaires et les années passées en Italie. Dans le passage suivant transparaît le lien vivant qui existe avec la terre et l'agriculture, ainsi que l'importance accordée au fait de consommer des produits locaux. Ceci motive à donner un bon exemple autant à la population locale qu'aux autres migrants, au niveau économique certes, mais aussi en termes de qualité de vie et d'alimentation.

Je suis né de parents agriculteurs qui cultivaient pendant la saison des pluies, j'ai grandi avec l'argent de l'agriculture, j'ai étudié avec l'argent de l'agriculture. Si eux ont réussi à m'envoyer jusqu'à l'université, avec les nouvelles technologies, les nouveaux moyens, et beaucoup plus d'opportunités, je pense qu'on pourra y arriver. Tout ce qu'on mange provient de la terre, à part la viande et le poisson, et nous sommes obligés d'aller le prendre

à 300-400 kilomètres. Non seulement les aliments qui arrivent perdent leur valeur nutritive, mais nous avons aussi la possibilité de montrer aux autres que c'est possible.

La motivation à donner un bon exemple aux jeunes, aux habitants, ainsi qu'aux migrants en Italie est particulièrement importante pour le président de l'association. Il s'agit en effet d'œuvrer pour leur permettre de croire à nouveau en leur pays, en leur zone, et leur donner de l'espoir à travers le développement agricole et rural, la création d'emplois, ainsi que l'amélioration de l'écosystème. En ce sens, l'idée de prévenir l'exode rural et la migration au travers d'un développement agricole durable – en tâchant grâce à ce projet de transformer le village et tout le territoire en une zone émergente – est tout aussi importante. En effet, le président considère à ce propos :

Beaucoup de personnes tentent l'émigration parce qu'il leur manque l'espoir, une vision positive du futur, raison pour laquelle nous, fils du territoire, si nous réussissons à amener des partenaires, à investir, à créer des initiatives qui peuvent donner du travail à nos frères, sœurs et nièces, je pense que c'est une très bonne chose. Ça favorise le fait que les populations bougent seulement pour les loisirs, aller voir des parents, mais pas par nécessité, pour forcément aller chercher du boulot ailleurs. [...] Nous espérons que les populations sachent les efforts que nous sommes en train de faire pour créer les bases d'un développement durable, et pourquoi pas d'une zone émergente. Dans un Sénégal émergent, nous aussi nous voulons émerger.

La motivation à s'investir dans un projet agricole aussi au niveau financier provient pour le président d'une sorte de devoir citoyen envers le Sénégal, où beaucoup de produits alimentaires sont importés. Ce devoir justifie en quelque sorte les sacrifices en termes d'investissements financiers et de parcours de vie que cet engagement comporte, dans l'objectif de montrer le chemin à d'autres. Ainsi :

Dans un pays comme le Sénégal où tout est importé, investir dans ce secteur est non seulement un défi, mais aussi une implication civique. Car quelqu'un au moins doit se sacrifier pour faire voir aux autres le chemin, il faut battre ce chemin et tôt ou tard on va réussir à faire des choses. C'est à nous de nous impliquer et de faire en sorte que le projet puisse réussir pour que d'autres trouvent le courage de venir suivre nos pas.

La motivation à s'engager dans la réalisation du projet SOUFF et à parvenir à la réussite du projet vise donc avant tout à représenter un modèle pour les autres, les jeunes, les habitants et les migrants originaires de la zone. Le fait de vouloir représenter une voie à suivre pour enclencher un processus de développement agricole durable de sa zone d'origine et du Sénégal dans

son ensemble est extrêmement fort, et transparaît de manière récurrente du discours du président.

Le transfert transnational de ressources financières et de pratiques innovantes malgré les résistances initiales

Au travers du projet SOUFF, les initiateurs du projet ont su mobiliser des montants très élevés en faveur du développement agricole et rural de la zone d'origine, qui proviennent en majeure partie de la coopération italienne, mais aussi de l'ONG partenaire et de l'ANIDA. Le projet comporte aussi des investissements financiers importants de la part du GIE Le Djolof pour le développement des activités agricoles. Ces investissements se situent dans le prolongement d'autres transferts transnationaux financiers qui avaient été réalisés dans le cadre du projet précédent, les Jardins du Village, qui ont créé les conditions favorables à ce que le projet SOUFF soit subventionné, et soit soutenu par les habitants et par les collectivités locales.

Or, les premières interventions qui ont été réalisées dans le cadre de la mise en place du premier projet n'ont pas été faciles à faire accepter à la population, notamment pour des raisons socioculturelles liées à l'utilisation de l'eau, considérée en tant que bien précieux. Traditionnellement, dans ces zones l'agriculture est essentiellement pluviale, et l'eau est utilisée principalement pour la consommation humaine et animale, à l'instar des régions concernées par les autres projets analysés. Par conséquent, le fait d'utiliser de l'eau pour l'irrigation des champs et pour le maraîchage a suscité ici aussi des résistances initiales auprès de la population, et une méfiance par rapport au projet. Les résistances ont été dépassées lorsque les habitants ont pu bénéficier de la production de légumes frais locaux, ce qui a contribué à une intensification des pratiques de maraîchage auprès des femmes du village. Ces aspects sont mentionnés par le président dans ce passage :

Ils ont voulu nous faire payer plus l'eau que pour la consommation domestique. Dès qu'ils ont vu les résultats... Car il y avait à partir de 5 heures une queue de femmes qui venaient acheter des fruits et des légumes frais, elles rentraient chez elles et elles étaient contentes. Elles dépensaient beaucoup moins et avaient le cœur net sur la qualité. Pour nous, c'était déjà une victoire. Mais on y avait laissé toutes nos économies, on a dépensé beaucoup d'argent pour que le projet ne s'arrête pas, et s'il ne s'est pas arrêté c'est parce qu'on a mis la main à la poche. C'était un début à assumer, raison pour laquelle quand on est retournés avec ce projet de la coopération italienne, on n'a pas eu trop de problèmes à les convaincre de nous céder la terre, de participer et d'avoir les bénéficiaires qui sont à 80 % du village.

En ce sens, les migrants ont grandement contribué à diffuser les pratiques d'agriculture irriguée dans le village, en conduisant les habitants à dépasser

une conception socioculturelle de l'agriculture en tant qu'activité qui a lieu seulement pendant la saison des pluies. Au travers du projet SOUFF, les habitants sont sensibilisés au fait que l'eau est abondante dans la nappe phréatique, et qu'avec les investissements rendus possibles par le projet, une agriculture irriguée est réalisable pendant la saison sèche, combinée à une agriculture traditionnelle pendant la saison des pluies. Comme l'observe à ce propos le président :

Le problème est surtout socioculturel, car pour eux l'agriculture est pendant la saison des pluies, donc il faut commencer à les habituer à voir qu'il y a de l'eau sous terre, il suffit d'y mettre les moyens, d'y travailler. La terre ne ment pas, tout ce qu'on met en bas sortira.

Comme dans les projets examinés précédemment, l'idée que l'agriculture irriguée puisse être une activité rentable favorable au développement d'un pays dérive de l'exemple de l'agriculture telle que pratiquée dans le pays d'accueil. Le fait que beaucoup de migrants travaillent dans les champs en Italie, et que le métier d'agriculteur soit respecté, amène les migrants à vouloir transposer au Sénégal un modèle d'agriculture davantage rentable et créatrice d'emplois. Le modèle d'agriculture et de développement rural promu par le projet SOUFF, bien que basé sur les principes de la rentabilité, se propose d'être durable en termes d'impact sur l'environnement. Par conséquent, l'équipe technique du projet s'efforce de promouvoir et diffuser auprès des exploitants des techniques organiques provenant de la permaculture et de l'agroécologie, en les sensibilisant au fait que ces techniques permettent de reconstituer les sols, de renforcer la production et de lutter contre la déforestation. Il s'agit là de pratiques innovantes pour la zone, tout comme la stabulation des animaux et la conservation du foin. Bien que certaines pratiques utilisées dans le cadre du projet soient en réalité des techniques traditionnelles ouest-africaines, celles-ci ne sont plus pratiquées depuis longtemps par les agriculteurs de la zone, qui utilisent généralement des intrants et des antiparasitaires chimiques (bien qu'en mesure limitée à cause des coûts élevés).

En raison de leur caractère novateur pour la zone, les techniques organiques introduites par le projet SOUFF ont aussi rencontré des résistances de la part des producteurs locaux. De plus, ces derniers se centrent surtout sur l'augmentation de la quantité de la production que permet l'utilisation d'intrants chimiques, et sont réticents à changer leurs habitudes. Comme l'observe le représentant d'une ONG, toute innovation et tout changement de pratiques socioculturelles rencontrent des résistances au début :

Ça va être compliqué de changer les habitudes socioculturelles, certaines façons de cultiver, parce qu'ils disent, nous on fait comme ça. Mais on cherche à amener des choses innovantes, pour qu'on puisse faire mieux.

Car coopérer ça veut dire aussi amener l'expérience qu'on a. C'est vrai qu'il y a une agriculture traditionnelle locale, mais elle ne peut pas être la meilleure en absolu, il y a quand même d'autres expériences du monde qui peuvent être intégrées. Coopérer pour donner un meilleur résultat. C'est un défi aussi. Gérer la méfiance aussi, car l'innovation quand elle vient rencontre toujours des méfiances.

Par ailleurs, les producteurs locaux semblent être moins concernés par les aspects de durabilité et de préservation des sols ainsi que par la qualité des produits et leurs effets sur la santé, comparativement aux aspects quantitatifs de la production. C'est pour cette raison que l'équipe locale du projet s'attache à sensibiliser les producteurs de la zone aux effets néfastes dérivant de l'utilisation de produits chimiques en termes de préservation de l'environnement d'une part et de santé des populations de l'autre, bien que le message ne soit pas toujours facile à faire passer. Comme le relève un membre de l'équipe technique, étant donné que les producteurs demeurent avant tout concernés par la quantité de la production, le personnel technique utilise des astuces pour les sensibiliser à utiliser des techniques biologiques :

Les agriculteurs visent plus la production que la qualité. Je m'en suis rendu compte hier, en parlant avec un agriculteur qui disait, faisons un champ traité et un champ biologique, vous verrez que le champ traité durera plus que l'autre. Et Fatoumata disait, il faut voir la qualité. Et lui disait, nous, en tant que producteurs, on aimerait avoir plus de production que de qualité. [...] On peut utiliser les produits chimiques pour augmenter la production, mais après quel est l'effet sur la santé des populations? De plus en plus de gens critiquent les pesticides, qui ont un effet néfaste au niveau de l'environnement. Et cela permet d'expliquer aux paysans qu'ils sont en train de tuer les gens à petit feu, car ils leur inoculent des produits chimiques qui à terme auront des effets néfastes sur la santé. Et ceci notre religion ne le permet pas. Il faut passer par cette petite astuce pour sensibiliser les gens.

Le projet SOUFF comprend ainsi une véritable campagne de conviction et de sensibilisation sur les questions de santé et de développement durable, pour convaincre les producteurs à s'engager dans une culture biologique et à abandonner l'utilisation de produits chimiques. Par ailleurs, l'on s'attache également à diffuser auprès des producteurs l'idée que le marché des produits biologiques peut être beaucoup plus rentable que le marché traditionnel, car les produits biologiques sont très chers au Sénégal. En effet, malgré les résistances des paysans concernés par le projet, la culture biologique est en train de se diffuser de plus en plus au Sénégal. Beaucoup d'organisations et d'associations (surtout dans la région de Thiès) ont contribué au développement de la culture organique dans le pays, en agissant aussi grâce à une mise en réseau

avec des associations européennes. Bien que subsistent des problèmes liés à la certification de produits, et à la faible disponibilité de semences certifiées biologiques, le marché des produits biologiques se développe de manière grandissante au Sénégal, surtout dans les centres urbains. Étant donné que la demande de produits biologiques dépasse souvent l'offre, les membres de l'équipe du projet sont amenés à croire qu'ils pourront relever ce défi malgré les difficultés. Un membre de l'équipe technique considère à ce propos :

Au niveau des foires agricoles, il y a de la sensibilisation, et la production n'est pas suffisante pour la demande. On a remarqué que ce sont surtout les migrants de retour qui consomment le bio, ainsi que les gens qui travaillent dans le domaine de la santé. On aura du mal à s'adapter entre culture traditionnelle et biologique, car les producteurs ici visent la quantité, nous la qualité, mais il suffit d'y croire.

Comme il transparaît de cet extrait, les migrants de retour sont parmi les principaux consommateurs de produits biologiques au Sénégal, en raison de leurs moyens financiers plus importants par rapport à d'autres catégories de la population, mais aussi car ils auraient été sensibilisés à ces questions dans le lieu d'accueil. En ce sens, grâce aux partenariats établis dans le double espace, les migrants représentent dans le cadre de ce projet des passerelles de l'agriculture biologique et du développement agricole durable. Ils contribuent avec leurs partenaires aux transferts d'idées et de techniques innovatrices, en sensibilisant les producteurs et les populations locales – malgré les défis et les résistances initiales – à l'importance de s'engager dans un développement agricole diversifié et durable, capable d'améliorer la qualité de vie et la santé des populations ainsi que l'écosystème.

Des impacts diversifiés en termes de développement durable

En plus de ses impacts au niveau de la promotion d'un développement agricole qui soit capable de préserver l'environnement et la santé, d'autres types d'impacts du projet SOUFF sont à relever. Parmi ceux-ci figurent les renforcements des capacités des bénéficiaires grâce aux formations. Le projet a en effet contribué à l'augmentation des compétences des exploitants par rapport aux techniques d'élevage, de production, de transformation et de commercialisation des produits. Ces formations leur permettent de développer des activités productives génératrices de revenus, grâce à l'organisation en GIE. Comme le relève un membre de l'équipe technique dans l'extrait suivant, les formations dispensées, dans ce cas pour mettre en place une pépinière, sont destinées à rendre autonomes les bénéficiaires en ce qui concerne la gestion de leurs activités, et à développer des activités économiques destinées à perdurer au-delà de la durée du projet :

Après le transfert technologique des techniques, grâce à la participation des Eaux et Forêts de Linguère et de l'ISRA de Dabra, ils connaissent maintenant les techniques pour mettre en place une pépinière, et maintenant c'est à eux de faire la multiplication des plants dans les années à venir. Il y a des gens qui comptent en faire une activité économique.

Ce sont en particulier les femmes et les jeunes du village qui ont été impliqués dans les premières activités du projet – la mise en place d'une pépinière et le reboisement – ainsi que d'autres jeunes des villages environnants. Le projet SOUFF a en effet attiré plusieurs jeunes d'autres villages, qui ont rejoint Nguith pour travailler dans les exploitations. En ce sens, le projet semble enclencher une dynamique qui consiste à attirer les jeunes des villages alentour vers le site du projet, grâce aux emplois qui sont créés dans le cadre des diverses activités. Ces aspects sont mentionnés par un membre de l'équipe technique du projet :

On a donné le feu vert à tout le village, et les femmes qui se sont investies sont très contentes, elles s'activent dans le domaine agricole, elles aiment l'agriculture, elles ont aussi des petits périmètres maraîchers chez elles. Il y a des jeunes qui ont quitté d'autres villages voisins pour venir travailler avec nous. La communication passe, le projet cherche à retenir les jeunes ici. Nous sommes dans une logique de création d'emplois et de valorisation des ressources dont on dispose.

Cet élargissement du projet aux villages environnants vise à éviter de créer des différences trop importantes entre le village de Nguith et les autres villages, en termes de compétences des exploitants, de pratiques agricoles agroécologiques mais aussi de conscientisation sur les questions environnementales. Les activités de sensibilisation, qui ont aussi comme propos de faire connaître les activités qui existent pour les jeunes, visent à les convaincre de croire en eux ainsi qu'aux potentialités de leur territoire. Un animateur relève à ce propos :

En tant qu'animateurs, on va vers les populations environnantes pour faire de la sensibilisation, pour leur montrer que les projets sont là, et que la jeunesse doit rester ici, croire en elle.

Un autre impact du projet réside dans la création d'emplois pour de jeunes agronomes locaux, qui ont été intégrés dans l'équipe locale du projet après leurs études. Le projet représente pour eux, comme pour les autres membres de l'équipe locale, une occasion d'acquérir de l'expérience et de mettre leurs compétences nouvellement acquises à disposition du projet et des producteurs locaux. Les deux jeunes agronomes qui font partie du projet sont très impliqués dans le projet aussi, car celui-ci met en exergue des valeurs de préservation de l'environnement et de développement local durable, tout en diffusant des

pratiques agricoles biologiques auxquelles ils adhèrent personnellement. En effet, ils l'évoquent respectivement dans les extraits suivants :

C'est un projet qui est à saluer, c'est une initiative qui veut pratiquer l'agriculture biologique et puisque j'ai fait un mémoire sur l'agriculture biologique, je suis tellement contente de participer à ce projet. En tant que membre de l'Association sénégalaise des amis de la nature, je suis entièrement impliquée dans ce projet.

Ce qui m'intéresse est de protéger l'environnement, qui est dégradé. On voit les effets du changement climatique. Il faut que les gens fassent des actions allant dans le sens de respecter l'environnement et de veiller à la santé des gens. On a acquis beaucoup d'expérience avec Roberto, Lillo et Touty, et cela nous a beaucoup motivés. On souhaite une bonne réussite du projet.

Notons finalement qu'étant donné que le projet n'avait débuté que depuis une année au moment du travail de terrain, nous ne disposons pas d'informations sur les impacts du projet en termes d'entrepreneuriat des migrants ou d'investisseurs locaux. En considérant les importants investissements financiers et humains engagés dans le projet, l'ampleur des partenariats dans le double espace, la conviction des initiateurs du projet, ainsi que l'implication des habitants et de l'équipe technique du projet, l'on est en mesure d'espérer que le projet SOUFF ait enclenché une dynamique de développement durable qui puisse contribuer à rendre cette zone un pôle émergent, comme souhaité par ses initiateurs.

3.3.3.2 L'association Sunugal (Italie – Sénégal)

Sunugal¹⁸³ représente actuellement l'une des associations sénégalaises les plus connues en Italie. Elle a acquis au fil des années une reconnaissance sociale et institutionnelle très importante autant à Milan – où se situe son siège et où résident la plupart des membres ainsi que son président – que dans toute l'Italie. Ceci est dû, en tout cas en partie, au charisme du président de l'association, ainsi qu'au fort dynamisme de l'association dans l'espace transnational. Sunugal a en effet mené depuis deux décennies de très nombreux projets dans le double espace, qui visent à favoriser l'insertion des migrants en Italie, la promotion de la diversité culturelle, à encourager l'échange socio-économique et culturel entre le Sénégal et l'Italie ainsi qu'à promouvoir le développement socio-économique du pays d'origine. Cette association, formellement constituée en 1998 mais existant depuis 1990, comprend des membres en majorité sénégalais, mais aussi des Italiens et des membres d'autres nationalités. Elle

183 Sunugal signifie en wolof « notre pirogue », et manifeste pour l'association la volonté de partager un parcours qui engage les diverses cultures des membres qui la composent. Cf. <https://www.sunugal.it/> [10.09.2019].

opère en se basant surtout sur le volontariat et l'autofinancement, bien qu'elle ait acquis au fil des années une capacité grandissante à mobiliser des cofinancements provenant du secteur public et privé, qui ont permis à l'association de réaliser plusieurs actions d'envergure. Avec sa formalisation, l'association s'est donné d'emblée une orientation double espace. En Italie, elle travaille à la diffusion de la culture sénégalaise et des cultures du Sud pour faciliter l'interconnaissance et l'intégration des migrants, au travers de manifestations théâtrales et musicales, conférences, expositions, et publications diverses. Bénéficiant depuis des années d'un siège, d'abord au centre-ville de Milan et actuellement à la Cascina Casotello, une ancienne grange située à la périphérie de Milan¹⁸⁴, l'association est en mesure d'offrir aux habitants une offre très variée d'activités, qui visent à favoriser l'échange culturel et la participation citoyenne. Au Sénégal, l'association promeut les processus d'échange culturel et économique entre l'Italie et les villages d'origine des migrants (dans les régions de Thiès et Louga), ainsi que le développement socio-économique des localités d'origine.

Bien que plusieurs activités transnationales réalisées surtout avec des fonds associatifs aient concerné la mise en place d'infrastructures dans les villages d'origine (écoles, poste de santé, électrification, accès à l'eau, etc.), l'accent a été mis depuis le début sur la mise en place d'actions socio-économiques capables de générer des revenus. La volonté initiale du président et des membres initiateurs était en effet de faire comprendre aux populations de ces villages les difficultés et les sacrifices liés à la migration. L'association a œuvré pour essayer de casser les logiques d'assistance et de dépendance vis-à-vis des transferts des migrants, en impliquant les populations dans plusieurs activités génératrices de revenus, grâce aux projets promus par l'association. Ainsi, après avoir mis en place essentiellement avec des fonds propres le Centre Culturel Keur Toubab¹⁸⁵ dans le village de Beud Dieng (le village d'origine du président) – servant de lieu d'accueil pour les volontaires italiens et de lieu de formation pour la population locale – l'association s'est engagée dans une série de projets diversifiés, aussi en collaboration avec d'autres associations de migrants. Les projets ont concerné le tourisme solidaire, l'accès à l'énergie solaire, les activités de boulangerie (projet « Pane Amante »), la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes tels que la couture (projet « Jis Jis »), et surtout le développement de l'agriculture, au travers de la création de GIE et de coopératives dans les villages d'origine et dans les zones limitrophes. L'agriculture demeure pour l'association la

184 En 2016, Sunugal et une coopérative milanaise ont gagné un concours public de la Commune de Milan pour la restructuration de la « Cascina Casotello », afin de proposer des activités culturelles et artistiques favorisant la promotion de la diversité et la participation active des habitants.

185 La maison du Blanc (ou de l'Européen).

principale activité en faveur du développement local des régions d'origine, et de nombreux projets ont concerné ce domaine.

Parmi les projets déjà terminés, l'on peut citer le projet « Défaral sa bopp¹⁸⁶ » (2006-2007), qui a visé à améliorer la qualité de vie des populations en réduisant la pression migratoire par la promotion du développement agricole, du tourisme solidaire et de l'échange entre l'Italie et le Sénégal dans cinq villages des régions de Thiès et Louga. Des périmètres maraîchers, des champs agricoles, un forage et des bassins d'irrigation ont été mis en place dans le cadre de ce projet, ainsi que des activités d'échange avec l'Italie¹⁸⁷. Entre 2010 et 2012, a été mis en place, grâce à un financement de la Commune de Milan, le projet « Sole Acqua Terra » (SAT), en collaboration avec l'ONG italienne ACRA. Une dizaine de villages ont été concernés par ce projet, qui a eu comme objectif la création de conditions aptes à favoriser le développement agricole et l'autonomie économique des populations, en valorisant les migrants en tant qu'acteurs du développement local. Dans ce cadre du projet SAT, ont été réalisées des activités de sensibilisation sur les questions liées à l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire par des femmes artistes qui se sont déplacées dans les villages, ainsi qu'une campagne de sensibilisation sur les pratiques de codéveloppement mises en place par les migrants. Le projet a également compris la mise en place de micro-jardins ainsi que des activités de formation aux femmes et aux jeunes sur l'horticulture, la conservation et la transformation des produits. Un encadrement a également été offert au niveau de l'installation de systèmes solaires, ainsi qu'en ce qui concerne l'administration et la gestion d'une coopérative. D'autres activités ont concerné la création d'une pépinière d'arbres, des activités de reboisement, ainsi qu'une formation aux propriétés médicinales des arbres. Dans le prolongement de ce projet, Sunugal a lancé en Italie la campagne « Adopte un arbre à distance », qui permet de planter un arbre au Sénégal avec une contribution de 10 euros, en participant au reboisement de plusieurs villages frappés par la désertification. Depuis le début de la campagne, qui est toujours en cours, 35 000 arbres ont été plantés dans les régions de Thiès et Louga.

Les projets réalisés par Sunugal dans le domaine de l'agriculture sont très articulés et comportent pour la plupart une dimension double espace, avec des échanges entre le Sénégal et l'Italie. Les premières initiatives ont souvent été conduites de manière indépendante ou en collaboration avec d'autres associations de migrants, surtout grâce au volontariat. Les projets plus récents ont comporté un partenariat formel avec des ONG, ainsi qu'un cofinancement

186 Compter sur ses propres forces.

187 Parmi les bailleurs, figure la mairie de Milan, des fondations bancaires (Fondation Monte dei Paschi di Siena, Fondation Banca del Monte di Lucca), OIM Italie-MIDA, Tavola Valdese, la Mairie d'Agrate, LAMA et la Coopérative sociale La Ficaia.

d'acteurs étatiques et privés tels que la Commune de Milan, des régions et des mairies italiennes, des fondations bancaires, l'OIM, ainsi que d'autres bailleurs. Les initiatives de codéveloppement et de dialogue interculturel réalisées, les réseaux nationaux et internationaux qui ont été constitués, le soutien reçu par les ONG, les associations italiennes et les fondations – aussi au niveau de formations – tout comme les financements publics et privés obtenus, ont permis à l'association de grandir dans ce processus, en lui permettant d'acquérir une influence, aussi politique, autant au niveau du contexte d'accueil que d'origine. En Italie, en raison de l'activisme de son président, Sunugal a joué un rôle crucial dans la reconnaissance du rôle de la diaspora dans la coopération internationale, autant au niveau local que national. Le président participe également aux dialogues et aux réseaux des diasporas en Europe, et au niveau de l'Union européenne. Au Sénégal, l'association s'est engagée depuis plusieurs années dans la création de relations de collaboration avec les collectivités locales et les mairies, et a participé à mettre en relation les collectivités locales dans l'espace transnational. Ces aspects transparaissent du témoignage de la représentante d'une ONG italienne :

Ce que j'ai remarqué en Italie mais aussi ici au Sénégal, c'est que par rapport à d'autres associations de la diaspora, Sunugal est beaucoup plus structurée et beaucoup plus présente avec des projets de codéveloppement ici au Sénégal. Et ça a permis de créer des relations institutionnelles avec les administrations au Sénégal qui vont être les porteurs des projets au Sénégal, et qui vont être en contact avec les populations locales. Je pense que c'est un élément positif de la collaboration et de la création de synergies entre l'Italie et le Sénégal, soit au niveau institutionnel ici, soit là-bas, parce qu'il y a aussi une collaboration en Italie avec des institutions comme la Commune de Milan. Et ça permet de créer des rapports bilatéraux entre les institutions en Italie et ici au Sénégal.

Au travers des projets de codéveloppement menés, une association telle que Sunugal est capable de jouer non seulement un rôle important dans le développement local, mais aussi d'agir en tant qu'ambassadeur entre les espaces. Afin de mieux assurer sa présence au Sénégal – autant au niveau de la réalisation et du suivi des projets qu'au niveau des relations avec les communautés et les collectivités locales – Sunugal-Italie a mis en place l'association Sunugal-Sénégal à Thiès. L'association au Sénégal est autonome en ce qui concerne ses statuts, et elle a son propre président, avec une équipe technique. Tout en travaillant en lien avec Sunugal-Italie, notamment au niveau de la gestion et du suivi des projets de codéveloppement, l'association est active dans les partenariats avec les acteurs publics et privés opérant dans la coopération au développement au Sénégal. En ligne avec les projets initiés en Italie, elle

intervient en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de l'artisanat, de l'énergie solaire rurale, du tourisme responsable, ainsi que de l'éducation à la citoyenneté globale et au développement durable. Sunugal-Sénégal s'adresse principalement aux migrants et à leurs familles dans les villages d'origine dans une optique interculturelle, en représentant un pont entre l'Italie et le Sénégal. Dans ses actions, elle vise autant à promouvoir l'engagement des migrants dans le développement des localités d'origine qu'à agir au niveau des jeunes et de leurs familles pour prévenir la migration. Et ceci en créant des opportunités d'emplois sur place dans le domaine agricole, mais aussi dans d'autres secteurs, et à travers des activités de sensibilisation. Le président de l'association au Sénégal observe à ce propos :

On ne peut pas retenir les jeunes, les fixer, et ne pas leur donner du boulot. Il faut créer du travail ici pour que les gens aient une alternative à la migration, on ne peut pas faire une sensibilisation sans offrir un travail. [...] Sunugal a pu dresser tout au long de son parcours un réseau d'appui aux migrants, pour mener une lutte farouche pour que la diaspora ait sa place dans le développement.

Sunugal joue également autant en Italie qu'au Sénégal un rôle catalyseur pour d'autres associations moins structurées et jouissant d'un capital social moins important, en les impliquant dans des formations et dans des projets, pour qu'elles puissent ensuite agir de manière autonome. Elle a également un rôle d'incitation et d'exemple pour des migrants qui souhaitent investir individuellement dans l'agriculture, au travers de conseils et d'appuis divers. Bien qu'au début l'action de Sunugal n'ait pas été facile, notamment au niveau des premières actions de développement agricole qui ont eu lieu depuis les années 1990 à Beud Dieng (le village d'origine du président), avec les années et avec la multiplication des projets agricoles portés par d'autres associations et par de nombreux migrants dans la zone entre Thiès et Louga, le constat est celui d'une évolution vers un changement positif. Le président de Sunugal-Italie souligne dans ce passage que le chemin vers la reconnaissance de l'action des migrants a été long, mais qu'un processus de changement en faveur du développement agricole est désormais enclenché :

Dans les années 1990, dans nos villages entre Thiès et Louga, au début personne n'y croyait, qu'une association ou un migrant... Parce qu'avant de mettre en place des projets, tu dois aller parler avec des personnes, nous avons impliqué des étudiants de l'Université de Dakar, et plusieurs associations qui connaissent la coopération au développement, parce que nous, oui, on voulait faire la coopération, mais on n'avait pas l'expérience, donc il était nécessaire d'avoir quelqu'un de compétent pour nous appuyer. Quand je disais aux habitants qu'il faut faire des puits solaires,

ou électriques, au-delà des puits traditionnels, on me regardait et on me disait, tu racontes des blagues... Et ensuite on a fait le premier puits. Nous sommes partis avec un puits et aujourd'hui je ne sais pas combien on en a fait, énormément, et ils marchent avec le solaire, ou à l'électricité. Aujourd'hui dans la zone de mon village, qui est un exemple comme il y en a des centaines, les Sénégalais qui vivent en Italie, ou entre le Sénégal et l'Italie, ont creusé leur puits, et ont investi des centaines des milliers d'euros dans l'agriculture. C'est ça la nouvelle tendance. C'est des projets individuels. Et il y a aussi plein d'autres associations moins visibles que la nôtre qui ont réussi à faire mieux que nous. Donc ce que j'ai remarqué comme changement positif est le fait d'avoir semé, d'avoir dit que changer est possible, d'avoir dit qu'on pouvait y arriver.

Depuis la mise en place d'un périmètre agricole expérimental à Beud Dieng devant servir de centre de formation et de modèle pour les habitants ainsi que pour les migrants (cf. Mbaye, 2019), les projets de Sunugal se sont élargis avec les années à d'autres villages et ont comporté des actions de plus grande envergure, grâce aussi à l'élargissement des partenariats et à la participation à des appels à projets comprenant des financements plus importants. Les deux projets récents de Sunugal dans le domaine du développement agricole – « Nourrir le développement » et PAISIM – sont menés en collaboration avec l'ONG italienne IPSIA, tout en prévoyant nombreux autres partenariats en Italie et au Sénégal. À partir de 2015, Sunugal-Sénégal et IPSIA sont devenus des partenaires privilégiés dans les actions de codéveloppement menées au Sénégal, et partagent le même siège à Thiès. Ce centre représente un lieu d'échange socioculturel entre l'Italie et le Sénégal, où sont menées des activités liées aux projets de codéveloppement en cours, ainsi que des activités de promotion de la culture italienne et sénégalaise en faveur des jeunes de la ville de Thiès.

Les projets « Nourrir le développement » et PAISIM

Dans l'analyse concernant l'association Sunugal l'on va prendre en compte ici les deux projets de Sunugal qui se sont succédé à partir de 2015, et qui présentent une forte continuité entre eux. Ces projets mettent en évidence l'évolution de l'action associative de Sunugal en faveur du développement agricole, qui se caractérise notamment par une prise en compte toujours plus importante de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'agriculture.

Le projet « Nourrir le développement »¹⁸⁸ capitalise les réseaux d'acteurs, la connaissance du contexte et les infrastructures développées lors des interventions précédentes de Sunugal dans le domaine du développement

188 Ce projet a été lancé par l'ONG IPSIA pour soutenir la souveraineté alimentaire et le développement rural dans plusieurs pays. Au Sénégal (2015-2018) et au Kenya ont eu lieu les premiers projets-pilotes.

agricole. Ainsi, le projet s'est proposé d'appuyer l'agriculture familiale et les filières de transformation dans 12 villages des communautés rurales de Mérina Dakhar et de Ndande, situées respectivement dans les régions de Thiès et de Louga. Dans le cadre du projet, ont été prévues d'une part des activités visant à incrémenter la production agricole et maraîchère d'une série de GIE, composés principalement par des femmes. L'action a comporté la réhabilitation des puits déjà existants en les dotant de pompes à énergie solaire, la mise à disposition de semences et de matériel agricole, la clôture des périmètres maraîchers, et l'offre de formations en techniques culturales et en gestion organisationnelle. D'autre part, l'intervention a comporté une action structurelle sur les filières de transformation agroalimentaire, en permettant aux productrices bénéficiaires l'acquisition de technologies et de compétences pour conserver et transformer les produits maraîchers et céréaliers. Dans ce cadre, dans le village de Beud Dieng a été inauguré en 2018 un centre expérimental agricole pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits. Le projet s'est attaché de manière générale à introduire auprès des productrices des technologies durables, respectueuses de l'environnement ainsi que des traditions locales¹⁸⁹.

« Nourrir le développement » a comporté également une composante double espace, à savoir des missions au Sénégal de techniciens d'entreprises lombardes et de la fondation Enaip – impliqués dans les secteurs de l'énergie et de la transformation alimentaire –, un stage auprès d'entreprises en Lombardie pour deux producteurs sénégalais, ainsi que des sessions d'accompagnement pour des migrants sénégalais intéressés à investir dans l'agriculture au Sénégal. Par ailleurs, la dimension éducation à la citoyenneté mondiale a été introduite dans le projet autant en Italie qu'au Sénégal. En Italie ont été prévus des événements publics et des parcours de sensibilisation sur les aspects interculturels dans les traditions alimentaires locales, l'accaparement de terres et la spéculation alimentaire. Au Sénégal ont été conduits des événements de sensibilisation, dans les villages et à l'Institut supérieur de formation agricole et rurale de Thiès, autour de la souveraineté alimentaire et du développement durable. Le projet a donc compris la création de partenariats entre réalités entrepreneuriales, centres de recherche, écoles et associations dans le double espace.

Le « Programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'initiative migrante » (2017-2020), ou PAISIM, a été implémenté par l'ONG IPSIA et l'association Sunugal dans la continuité du projet « Nourrir le développement ». Il vise à renforcer la dimension d'entrepreneuriat des groupements et des GIE appuyés lors du projet précédent, tout en soutenant d'autres réalités entrepreneuriales, et en focalisant sur l'importance de la dimension sociale de

189 Cf. *Alimentare lo sviluppo. Agricoltura familiare e filiere di trasformazione nelle regioni di Thiès e Louga – Senegal. Scheda sintetica del progetto*. IPSIA, Sunugal, Enaip Lombardia, Enaip Piemonte.

l'entrepreneuriat. Le PAISIM se propose de manière générale d'accompagner de petites entreprises déjà existantes vers la formalisation et l'accès au crédit, pour les renforcer dans leurs activités de gestion, de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Le projet comprend aussi une composante d'appui à l'entrepreneuriat social des migrants basés en Italie, en les soutenant dans un processus d'investissement dans le secteur agricole au Sénégal, pouvant s'accompagner ou pas d'un parcours de retour. La représentante de l'ONG partenaire fait transparaître cette continuité entre les deux projets dans ce passage :

Tous les groupements qu'on avait appuyés dans le projet « Nourrir le développement », et beaucoup plus maintenant, sont engagés dans le nouveau projet qu'on a maintenant, PAISIM, Programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'initiative migrante. Le PAISIM est financé par la coopération italienne, et se déroule dans trois régions du Sénégal, Thiès – Louga – Saint-Louis, avec différents partenaires. Comme IPSIA et Sunugal, on est responsables de la région de Thiès. Le projet a deux parties, avec beaucoup d'activités, mais il y a une partie d'accompagnement aux microentreprises rurales qui sont ici au Sénégal et qui s'activent dans la production agricole, la transformation, la commercialisation, les services pour l'agriculture, et une partie destinée aux entreprises migrantes, qui sont sélectionnées au niveau de l'Italie. Ce sont des projets d'entreprise pour des migrants qui ont des projets pas forcément de retour au Sénégal, mais au moins d'investissement dans le pays d'origine.

Le projet est géré par des partenaires italiens et sénégalais : IPSIA et Sunugal-Sénégal sont en charge plus spécifiquement du volet qui concerne la région de Thiès. Le projet part du constat que l'agriculture familiale est le modèle productif prévalant au Sénégal, qui a comme référent principal les fédérations paysannes locales. Celles-ci contribuent en effet largement à appuyer les petits producteurs au niveau local. Le projet prévoit donc un partenariat avec des fédérations paysannes, tout en considérant qu'il s'agit d'accompagner l'agriculture familiale vers un processus de formalisation, afin de renforcer structurellement les microentreprises rurales pour qu'elles puissent représenter des entités économiques davantage viables et offrir des possibilités d'emplois. L'intérêt est axé de manière spécifique sur les microentreprises « vertes », basées sur la production biologique, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'agroforesterie ainsi que la protection de la biodiversité¹⁹⁰. L'accent est plus particulièrement posé sur le volet social des microentreprises, qui doivent

190 Cf. *Programma di appoggio all'impresa sociale et all'iniziativa migrante nelle regioni di Saint-Louis, Louga et Thiès in Senegal – PAISIM. Scheda sintetica del progetto.* CISOV, Re.Te, IPSIA, Sunugal, Etimos Foundation, Credito Sud, CISAIO, Comune di Milano, Comune di Torino.

comprendre une dimension sociale. Le concept d'entrepreneuriat social est envisagé en ces termes par la représentante de l'ONG partenaire :

Pour le PAISIM, l'entreprise sociale est une entreprise qui ne regarde pas seulement ses bénéficiaires, mais aussi l'impact qu'elle a sur les communautés et contribue aussi au développement des communautés avec différentes initiatives. Nous, on veut appuyer des petites entreprises qui utilisent l'entreprise pour avoir des bénéfices sociaux, donc pour appuyer la famille, la communauté, et pour appuyer des gens qui sont en situation de désavantage dans la communauté.

Concrètement, en ce qui concerne le volet microentreprises rurales locales, le projet a comporté, suite à un appel à projets, la sélection de 70 microentreprises par région (en tout 210), avec un minimum de 70 % promues par des femmes et des jeunes. Ces entreprises sont déjà actives dans un ou plusieurs secteurs de la production agricole, notamment l'élevage, l'aviculture, la transformation, la commercialisation, ainsi que les services à l'agriculture. Le PAISIM a réalisé une analyse de leurs besoins, des actions et des formations pour les accompagner vers la formalisation juridique (en GIE, coopératives ou SARL), un appui technique et la mise à disposition de petit matériel agricole. Ont également été prévues des formations en gestion financière, ainsi qu'un appui à la commercialisation. Le projet comporte également un appel d'offres public pour sélectionner une institution financière capable d'offrir le meilleur taux d'intérêt aux entrepreneurs, en accompagnant les microentreprises vers l'accès au financement.

Dans le volet dédié à l'accompagnement de l'entrepreneuriat social migrant en Italie, le PAISIM se propose de favoriser la participation de la diaspora au développement agricole en soutenant des investissements économiques et sociaux dans leurs localités d'origine. Un appel à projets a été lancé en Italie au printemps 2018 en offrant un parcours triennal d'accompagnement à 10 microentreprises déjà existantes ou en phase de start-up, développées dans les régions de Thiès, Louga ou Saint-Louis par des Sénégalais résidant en Italie ou par des collectifs de migrants. Les 10 entreprises sélectionnées sont actives principalement dans le maraîchage, l'élevage, ainsi que dans la transformation alimentaire. L'activité se situe soit au Sénégal, dans l'une des régions concernées, soit entre l'Italie et le Sénégal¹⁹¹. Souvent gérées par des membres de la famille ou des amis, ces réalités entrepreneuriales ont le plus souvent une gouvernance transnationale. Le programme appuie ces entreprises par un accompagnement individuel (analyse des besoins, appui à la

191 Cf. PAISIM, *Programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'initiative migrante dans les régions de Saint-Louis, Louga et Thiès au Sénégal – AID 10917*. Présentation d'IPSIA et Sunugal lors de l'atelier « Les possibilités de codéveloppement à travers l'implication de la diaspora », 19 novembre 2019, mairie de Thiès Ouest (Sénégal).

commercialisation, business plan), des formations techniques et financières, des facilitations pour l'accès au crédit ainsi que par la fourniture d'équipements agricoles.

Renforcer les filières de production et de transformation locales

L'objectif général du projet « Nourrir le développement » est de contribuer au développement socio-économique des régions de Thiès et Louga, au travers du renforcement du secteur agroalimentaire local. Plus spécifiquement, il s'agit au travers du projet de renforcer les filières de production et de transformation agricoles dans les communautés rurales de Mérina Dakhar et de Ndande. Le partenariat entrepris avec l'ONG IPSIA dans le cadre de ce projet a permis d'élargir la zone d'intervention à d'autres villages que ceux qui étaient initialement concernés par les projets précédents de Sunugal, à savoir principalement les villages d'origine des migrants de l'association. Il a permis de travailler de manière plus structurée et approfondie sur les besoins que Sunugal avait mis en évidence dans ces zones, parmi lesquels figure au premier plan l'accès à l'eau. Grâce à la réhabilitation d'anciens puits, l'objectif a été de permettre aux habitants des villages, en particulier aux femmes, de pratiquer l'agriculture et le maraîchage tout au long de l'année. Il s'est agi également de promouvoir auprès des producteurs les activités de transformation et de commercialisation des produits, pour assurer non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi l'émergence d'une dynamique locale de développement économique et de création d'emplois.

Comme le souligne le président de Sunugal-Sénégal, le fait d'assurer l'accès à l'eau a été l'objectif principal du projet, qui a permis par la suite le développement de la filière agricole dans ces zones :

La lutte la plus noble que nous avons menée, qui demeure un problème central au niveau du Cayor¹⁹², est l'accès à l'eau. Grâce aux partenaires italiens et à IPSIA nous avons pu réhabiliter des puits dans le cadre du projet « Nourrir le développement », et nous avons misé sur l'énergie solaire. Nous avons aussi sécurisé les périmètres. Pour parvenir à la sécurité alimentaire, il faut aussi parvenir à bien conserver et transformer ce que nous produisons, et le commercialiser. Nous avons pu mettre en place un centre d'expérimentation agricole pour mieux rentabiliser les produits locaux. Il est situé à Beud Dieng, mais ça polarise des dizaines de villages qui travaillent depuis des années avec Sunugal. C'est un petit joyau qui aide à renforcer les dynamiques déjà existantes. Là-bas les femmes jouent un rôle capital.

Le centre d'expérimentation agricole représente l'aboutissement du projet « Nourrir le développement » et des projets agricoles précédents portés par

192 Ancien royaume au Sénégal.

Sunugal, et vise à enclencher au niveau local une dynamique productive et commerciale basée sur la transformation et la valorisation des produits.

Des partenariats consolidés entre acteurs publics et de la société civile dans le double espace

L'intervention de l'ONG IPSIA au Sénégal a été motivée principalement par les relations déjà existantes en Italie avec l'association Sunugal. Celles-ci ont débuté dans le cadre d'un parcours de renforcement des capacités de la part de cette ONG aux associations de la diaspora à Milan, qui a débuté dans les années 2000. Ces relations d'interconnaissance se sont intensifiées avec les années et ont conduit à l'élaboration du projet « Nourrir le développement » au Sénégal, qui a été financé dans le cadre d'un appel à projets sur la sécurité alimentaire lancé dans le cadre de l'Expo 2015 à Milan « Nourrir la planète »¹⁹³. Le projet a été cofinancé à hauteur d'environ 400 000 euros, ce qui a permis à IPSIA et à Sunugal d'entreprendre des actions de plus grande envergure par rapport aux projets précédents de Sunugal. La représentante de l'ONG partenaire s'exprime en ces termes à ce sujet :

Une grande partie d'IPSIA a son siège à Milan, et ça a favorisé les relations avec Sunugal comme associations de la diaspora en Italie. À partir de cette relation est née l'idée de faire des projets de développement rural au Sénégal. À partir de 2015 on a commencé à travailler concrètement sur le terrain avec le projet « Nourrir le développement ». C'était un projet de développement en milieu rural, pour répondre à des besoins que Sunugal avait déjà vu dans la zone d'intervention.

Ce projet a prévu des partenariats au niveau des interventions sur le terrain avec des acteurs publics et de la société civile autant en Italie qu'au Sénégal. En Italie ont été impliqués des centres de formation en techniques alimentaires et énergétiques, d'autres communes italiennes en Lombardie, un lycée français à Milan, des coopératives et des associations italiennes, ainsi que d'autres associations de la diaspora sénégalaise. Ces divers acteurs sont intervenus de manière souvent volontaire dans les activités d'éducation à la citoyenneté mondiale et de sensibilisation aux questions de souveraineté alimentaire réalisées dans le double espace. Au Sénégal ont été impliquées des communautés locales telles que la Commune de Thiès Ouest, les communautés rurales de Ndande et de Mérina Dakhar, tout en prévoyant une collaboration avec le lycée technique et professionnel de Thiès. Les partenariats avec les collectivités locales ont été facilités par les processus de collaboration déjà mis en place par Sunugal lors des projets précédents, ainsi que par le fait qu'un membre de Sunugal-Sénégal travaille à la mairie de Thiès Ouest. Comme le considère

193 Appel à projets lancé par la région Lombardie, la Commune de Milan et la Fondation Cariplo.

la représentante de l'ONG partenaire, Sunugal contribue via ses projets à l'établissement d'échanges fructueux entre l'Italie et le Sénégal ainsi qu'à la création de liens et de partenariats entre les espaces, en participant par là à un véritable dialogue entre les cultures :

Un membre de Sunugal a fait un doctorat à Milan et travaille aussi à la mairie de Thiès Ouest. Ça a permis de créer des relations entre la Commune de Milan en Italie et celle de Thiès Ouest. C'est la contribution que la diaspora peut amener au Sénégal, un échange de compétences, promouvoir des échanges entre l'Italie et le Sénégal, avec des Sénégalais qui ont été en Italie, des volontaires italiens qui sont venus au Sénégal. C'est véritablement un échange entre les cultures.

Les partenariats entre les initiateurs du projet et les collectivités locales sont considérés comme essentiels, et beaucoup d'énergie est dédiée à la création de relations de collaboration avec les acteurs publics dans le double espace. Sunugal a mis en place des missions d'échange entre communautés locales des régions d'origine et d'accueil. Dans son action transnationale en faveur du développement, l'association crée de manière systématique des synergies avec les collectivités locales et les services étatiques en charge du développement, d'une part car celles-ci sont explicitement demandées par les bailleurs, et d'autre part, car ces collaborations permettent de créer des synergies entre les actions respectives. Or, bien que les partenariats avec les acteurs publics au Sénégal soient considérés comme positifs et incontournables, l'on déplore toutefois que les actions menées par les associations de migrants soient dans nombre de cas utilisées par les élus locaux pour résoudre des problèmes qu'ils ne peuvent pas régler faute de ressources, et qu'elles soient par la suite intégrées dans leur bilan personnel. Dans cet extrait, le président de Sunugal-Sénégal observe à ce propos :

Nous avons beaucoup de respect par rapport à la collaboration avec les élus locaux, et nous avons pu mettre en place des collaborations avec quatre communes avec des voyages multiples en Italie. C'étaient des visites pour créer des axes de collaboration avec d'autres communes en Italie, grâce au rôle d'intermédiaire de Sunugal. Nous sommes en train de jouer un rôle très important pour développer nos localités. Mais ce n'est pas toujours évident de régler tous les problèmes indexés. C'est vrai aussi que les politiques, les mairies, depuis l'avènement de l'acte 3 de la décentralisation, n'ont pas cette potentialité d'avoir les ressources pour faire face aux problèmes. Mais comme nous travaillons aussi avec l'ARD et les conseils départementaux, nous avons pu avoir des synergies pour travailler ensemble. Il n'est pas possible de participer à un appel à projets sans avoir l'appui institutionnel de ces structures. On est sur la bonne voie, mais ce n'est pas toujours évident que les politiques puissent nous donner un coup de main. Au contraire,

ils nous prennent pour régler leurs problèmes. Et ce que nous sommes en train de faire entre toujours dans le bilan de ces politiques. Mais on le fait aussi grâce à l'appui de ces partenaires.

Sont ainsi soulevés par cet acteur associatif les avantages, mais aussi les défis qui peuvent surgir au niveau de la collaboration entre associations de migrants et élus locaux, notamment en termes d'une possible tendance à l'appropriation des réalisations menées par les migrants. Cependant, cette tendance aurait été à l'œuvre surtout lors des premières années de cette collaboration, où les rapports pouvaient être parfois marqués par une méfiance réciproque et par un conflit entre les rôles des uns et des autres dans le développement. Les relations semblent actuellement évoluer vers davantage de collaboration et de reconnaissance des actions menées par les associations de migrants, comme le témoigne un acteur étatique local, qui s'exprime ainsi lors de la table ronde organisée dans le cadre de l'inauguration du centre expérimental agricole à Beud Dieng, mis en place dans le cadre du projet « Nourrir le développement » :

Durant tout le processus qui a vu naître ce centre, le Conseil départemental a été associé de bout en bout, c'est pour dire que ça a été un partenariat gagnant-gagnant et l'ouvrage que nous venons inaugurer aujourd'hui en est la preuve concrète. Nous parlons d'agriculture, et malgré un programme très chargé nous sommes venus, c'est pour vous dire à quel point nous accordons de l'importance capitale aux activités de votre association, à toutes les actions qui vont dans le sens de promouvoir les activités des populations de notre département, et nous assurons notre collaboration pour les activités à venir.

La collaboration avec les collectivités locales et avec des services étatiques tels que les conseils départementaux et les ARD a été reconduite dans le cadre du projet PAISIM, dont l'objectif déclaré consiste en particulier à contribuer à la réduction de la pauvreté et des causes profondes de la migration irrégulière au travers du soutien à l'économie rurale dans le Nord du Sénégal.

Le renforcement de l'entrepreneuriat social des producteurs locaux et des migrants

À travers le PAISIM, l'objectif déclaré est de renforcer le tissu entrepreneurial agricole, écologique, social et inclusif dans les zones rurales des régions de Thiès, Louga et Saint-Louis, tout en soutenant les initiatives économiques des migrants dans ces régions. Le projet a été cofinancé par la coopération italienne dans le cadre d'un appel à projets sur la sécurité alimentaire, et sur l'action sur les causes profondes de la migration, en ligne avec les visées de l'Union européenne en matière de coopération au développement. En ce sens, le renforcement de l'entrepreneuriat social est envisagé en tant que stratégie

visant (aussi) à contrôler les migrations, voire à accompagner les migrants en Italie dans un parcours de retour au Sénégal.

Il s'agit là d'un projet de plus grande envergure par rapport au projet « Nourrir le développement », comportant un nombre plus important de partenaires, et un budget très conséquent, à savoir environ 1 million 300 mille euros¹⁹⁴. Son rayon d'action a été élargi à la région de Saint-Louis, en plus des régions de Louga et Thiès qui étaient déjà concernées par le projet précédent. Dans chaque région, une ONG italienne et une association locale sont chargées de la gestion des activités¹⁹⁵. IPSIA et Sunugal-Sénégal coordonnent les activités dans la région de Thiès, comme souligné plus haut, alors que Sunugal-Italie gère les activités en Italie en collaboration avec d'autres partenaires tels que la Commune de Milan, la Commune de Turin, ainsi que les ONG italiennes partenaires. Parmi les actions en Italie figurent les sensibilisations à la diaspora concernant l'entrepreneuriat social migrant, ainsi que l'organisation de l'appel à projets qui a visé à identifier les entreprises migrantes retenues dans le cadre du programme. Cette dimension concernant l'entrepreneuriat social migrant se propose d'une part de promouvoir le rôle d'entrepreneuriat de la diaspora dans le développement agricole tout en valorisant des expériences innovantes d'entrepreneuriat social respectueuses de l'environnement en tant que modèle pour d'autres migrants investisseurs. D'autre part, il accompagne les migrants qui l'envisagent vers un retour et une réintégration réussie au Sénégal, qui peuvent présenter des difficultés au début, étant donné qu'il s'agit d'un contexte qu'il faut se réapproprier. La représentante de l'ONG partenaire considère à ce propos :

Dans le PAISIM, il y a un volet pour les entreprises migrantes. L'idée est d'identifier des entreprises avec des idées innovantes. Par forcément de retour au Sénégal, mais de commencer un parcours de retour. Ça a été un choix bien réfléchi sur la base des expériences de Sunugal, mais aussi d'autres ONG d'un parcours de retour qui doit être bien préparé, en considérant aussi les difficultés de la réinsertion dans un contexte moins connu, même si c'est le contexte d'origine.

Au Sénégal, en raison de leur forte présence et de leur longue expérience auprès des producteurs locaux, les associations paysannes sont chargées dans la région de compétence de la structuration des services pour les microentreprises rurales sélectionnées, des conseils et des appuis aux entrepreneurs tout au long du programme, ainsi que des activités de formation et d'échange entre entrepreneurs.

194 La participation financière de la coopération italienne s'est élevée à 80 % du budget total.

195 Pour les régions de Louga et Saint-Louis, les associations locales sont des organisations paysannes (respectivement la FAPAL et l'ASESCAW), et les ONG italiennes respectivement Re. Tè et CISV.

Le plaidoyer pour promouvoir l'entrepreneuriat social au Sénégal

Le projet, fortement axé sur la promotion de l'entrepreneuriat social, comporte également une dimension de plaidoyer auprès des autorités locales et nationales compétentes pour faire reconnaître au Sénégal l'entrepreneuriat social au niveau juridique, et permettre la mise en place au niveau législatif de programmes de soutien et de facilitations à ce type d'entrepreneuriat. Cet aspect de plaidoyer auprès des autorités est mis en évidence par la même représentante dans ce passage :

C'est vrai qu'ici au Sénégal le concept de social existe déjà, car on travaille dans les communautés, avec des initiatives pour appuyer la communauté, mais le concept n'est pas très développé au niveau politique, il n'y a pas de reconnaissance de l'entreprise sociale comme statut légal spécifique et des facilitations qu'on devrait avoir pour les entreprises sociales. Nous travaillons aussi dans la logique d'un plaidoyer auprès des institutions pour la reconnaissance des entreprises sociales. [...] C'est là qu'on peut avoir une synergie positive entre diaspora et ONG. La diaspora est là, elle connaît très bien les besoins des populations, des autres migrants, et nous en tant qu'ONG on a des compétences techniques qui peuvent être mises au service de la diaspora. Et on a la chance, en tant qu'association de la diaspora et ONG, d'être proches des communautés, et d'écouter leurs besoins, leurs problèmes. Et d'avoir aussi accès aux institutions et mener cette activité de plaidoyer.

Comme observé dans ce témoignage, le partenariat entre une association de la diaspora représentée au niveau local et une ONG permet non seulement une synergie entre les compétences respectives des uns et des autres, mais également une action davantage articulée et incisive au niveau des activités de plaidoyer auprès des autorités. Celles-ci sont devenues très importantes dans le cadre du projet PAISIM, d'une part pour favoriser la reconnaissance du statut d'entrepreneuriat social, et d'autre part pour transmettre aux autorités les besoins qui sont manifestés par les producteurs/entrepreneurs lors des discussions. Ces derniers sont rencontrés à plusieurs reprises dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation, ce qui permet à IPSIA et à Sunugal d'être « l'oreille des populations », tout en jouant un rôle de plaidoyer envers les autorités et les décideurs. Ces aspects transparaissent du témoignage du président de l'association Sunugal-Sénégal :

Il faut essayer d'être l'oreille des populations. Dans l'action que nous menons en tant qu'IPSIA-Sunugal, nous avons un rôle de plaidoyer, on les regroupe par secteur, ceux qui font l'élevage, maraîchage et tout, on les écoute par rapport à leur programme, mais aussi les difficultés qu'ils ont. Aussi en les incitant à échanger entre eux, car une personne peut savoir quelque chose qui peut te renforcer aussi. Ils sont obligés d'être en groupe,

mais aussi de créer un noyau dur qui nous permet de mener ce rôle de plaidoyer, d'avocat, qui nous revient auprès des décideurs.

Bien que les activités de plaidoyer ne soient pas faciles à conduire et n'amènent pas toujours à des résultats concrets auprès des décideurs, le président de Sunugal-Sénégal considère que grâce aux actions menées dans le passé et au partenariat avec des ONG italiennes telles qu'IPSIA, l'association a grandi dans le processus, et est plus respectée qu'auparavant par les autorités et par les acteurs de la société civile au Sénégal. En effet :

Les associations seules ne peuvent pas répondre aux problèmes. Moi qui suis ici depuis le début de Sunugal-Sénégal, ce que nous pouvons faire actuellement n'est pas ce qu'on pouvait faire il y a 5 ou 10 ans. Avec des partenaires comme IPSIA ou d'autres aussi, nous sommes devenus plus grands et plus respectés. Il faut le reconnaître.

Les défis d'une collaboration transnationale élargie

Si la collaboration entre une association et une ONG est susceptible de présenter de nombreux atouts, les défis liés à des manières d'agir ou de penser distinctes ne manquent pas. L'approche des ONG est en effet plus formelle et basée sur des mécanismes qui sont propres à la coopération internationale et aux bailleurs de fonds, comprenant des exigences spécifiques en matière de monitoring et de rapports financiers, de termes de références, et ainsi de suite. Les associations de migrants agissent souvent avec une logique de volontariat, bien que jouissant aussi, comme c'est le cas de Sunugal-Sénégal, de personnel technique formé et salarié, qui a acquis au fil des années une expérience grandissante en matière de gestion de projets. Dans le cadre d'un grand projet comme le PAISIM, le nombre très élevé de partenaires qui gèrent le projet, comprenant trois ONG italiennes, une association de migrants ainsi que des organisations paysannes – des acteurs se caractérisant souvent par des visions et des approches distinctes – contribue à une certaine complexité du programme. Ce large partenariat conduit en effet les divers acteurs à se rencontrer de manière régulière afin d'écouter les avis des uns et des autres et parvenir à des consensus sur les aspects liés à la gestion du projet, à la signification et à la compréhension des concepts utilisés, ainsi qu'aux actions menées. Ces défis sont soulignés dans ce passage par le représentant d'une organisation paysanne partenaire du projet :

Le PAISIM est un projet très complexe. Il y a énormément d'acteurs. Quand on parle d'entreprise sociale, il faut que les gens aient le même contenu et la même conception de l'entreprise sociale. [...] Or quelle sera notre aptitude à concilier les capacités de ces trois organisations paysannes qui n'ont pas la même perception, la même façon de faire, la même compréhension des

choses? On est dans la même barque et il faut que les gens discutent pour arriver à des consensus. En tout cas, si c'est bien conduit, managé, c'est un projet qui peut permettre à ces familles, ou entreprises sociales, mais moi je parle de familles, de mieux organiser leurs activités au sein de la famille, de mieux resserrer les liens familiaux ou communautaires pour comprendre que la gestion demande autre chose que le social seulement. Mais comment combiner ces aspects et arriver à un juste milieu, c'est ça le challenge du PAISIM.

Ainsi, la logique d'action du projet PAISIM présente des défis aussi en raison des nombreux partenaires qu'il comporte et des visions distinctes que les acteurs développent par rapport aux concepts clés du projet, notamment le concept d'entrepreneuriat social et les questions de formalisation. À cette complexité se rajoutent les différentes manières de concevoir et de mettre en place la dimension sociale de l'entreprise de la part des bénéficiaires, ainsi que les avantages et les désavantages perçus par les divers acteurs quant à la formalisation et à ses diverses typologies (GIE, coopérative, ou SARL).

*L'évolution des motivations sous-jacentes à
l'engagement transnational associatif*

Dans les années 1990, au moment de la création de l'association Sunugal, l'engagement transnational des membres dans les activités associatives dérivait d'une motivation à agir dans les villages de départ pour rendre les populations moins dépendantes des transferts de migrants, au travers de la création d'activités agricoles porteuses de revenus. Il s'agissait également d'agir pour contrer la crise de l'agriculture qui sévissait dans ces zones, en raison des sécheresses, du désengagement étatique, mais aussi de l'augmentation du prix de l'eau. Les projets mis en place ont également été motivés par le désir de contrer le phénomène de l'exode rural qui commençait à se manifester à l'époque de manière de plus en plus importante, en conduisant l'association à sensibiliser les jeunes restés sur place à croire à nouveau en l'agriculture. Le président de Sunugal-Sénégal exprime en ces termes ces diverses motivations :

Jadis la zone du Cayor était réputée être une zone très agricole, où les ressortissants s'adonnaient à l'agriculture pendant la saison des pluies. Il y avait aussi des activités parallèles. Avec la rareté et la cherté de l'eau, la tendance à la migration a fortement augmenté. À ce moment l'Italie était l'eldorado, car il y avait encore « la lira ». Nous avons vu qu'il y avait l'avancée du désert, et avec la privatisation, l'eau est devenue plus chère, les moyens pour faire le maraîchage ne s'y prêtaient plus. Et nous nous sommes dits, pourquoi ne pas nous organiser en association, aussi pour lutter contre un phénomène qui commençait à se manifester, l'exode rural, aussi à l'international. [...] Sunugal a été créée pour sensibiliser les jeunes sur place, mais aussi les autres migrants qui ont quitté leur

territoire très tôt et qui sont déconnectés de leur territoire d'origine, en essayant de les encadrer.

Comme il transparait de cet extrait, une autre motivation importante à l'origine de la création de Sunugal a été de représenter un point d'ancrage pour d'autres migrants et leurs associations, en vue de les sensibiliser et les appuyer dans leurs activités de développement. En effet, l'association a mené (et mène toujours) en Italie beaucoup d'actions de sensibilisation, d'appui et de formation adressées aux migrants. Actuellement, les motivations à la base de l'action associative vont davantage dans le sens de favoriser l'entrepreneuriat des migrants dans le domaine de l'agriculture, conçu comme ayant l'avantage de ne pas induire une dépendance par rapport à l'argent de la coopération, voire de l'assistentialisme auprès des bénéficiaires. Ainsi, l'entrepreneuriat représenterait actuellement, selon le président de Sunugal-Italie, le véritable codéveloppement :

Ils ont une entreprise agricole à Ndande, selon moi ils font plus de codéveloppement que nous. Quand je parle de l'assistentialisme, c'est ça qui est bien. Alors que nous, on pense à un projet et on demande de l'argent à la Commune, eux ils prennent leur argent, l'investissent et réalisent. C'est ça le vrai codéveloppement. Pour l'aspect volontariat ou entrepreneuriat, ça fait un moment que je le dis, je suis très content du travail que fait la diaspora. C'est l'entrepreneuriat qui nous fait grandir, avec le volontariat la tendance est un peu celle de croiser les bras. Nous avons fait de bons projets, d'autres ont échoué. Le fait de dire, de toute manière l'argent arrive de l'Italie, ça ne doit pas être possible. Si c'est comme ça, je ne fais plus de coopération. Alors que l'argent de ceux qui investissent va à eux-mêmes, à la famille, aux villages. Celle de Ndande, c'est une entreprise, elle donne du travail, il y a de la nourriture fraîche, il y a de toute manière des bénéficiaires.

Ce changement d'optique qui s'est opéré au niveau associatif, et qui porte à valoriser actuellement davantage l'entrepreneuriat par rapport à des projets de développement plus classiques, a conduit Sunugal à s'engager dans un projet comme le PAISIM. L'association est donc actuellement particulièrement motivée à renforcer l'entrepreneuriat local dans le domaine agricole tout en veillant à promouvoir l'importance des dimensions sociales, et des impacts en termes de développement durable autant sur les communautés locales que sur l'environnement. L'accent est aussi posé sur la promotion de l'entrepreneuriat des migrants en Italie, afin d'accompagner leur retour au Sénégal. Le retour ne serait pas tant conçu comme une préoccupation relevant d'un contrôle des migrations, mais plutôt comme un rêve qui serait propre à tout Sénégalais à l'étranger. Or, pour faciliter le retour au travers

de l'entrepreneuriat, le président de Sunugal-Italie estime que des actions et des changements structurels sont nécessaires de la part du gouvernement :

Je pense que chaque Sénégalais qui vit partout dans le monde, son rêve est de rentrer et d'investir au Sénégal. Après, à certains manquent les moyens économiques, à d'autres les connaissances techniques, et ainsi de suite. On a davantage investi dans le commerce, dans le bâtiment, parce que c'est plus facile. Ce que devrait faire le gouvernement est de sensibiliser, informer, expliquer qu'aller au-delà est possible. Et faciliter l'accès à certains mécanismes. Malgré l'existence de 10 000 agences, et qu'ils te disent que tu peux créer une entreprise en dix jours, après, entre une autorisation et une autre, ça te prend 10 ans...

Cet extrait pointe les difficultés administratives auxquelles les migrants se confrontent toujours dans la mise en place d'une entreprise au Sénégal. Malgré les récentes facilitations introduites par l'État sénégalais à ce niveau, les retards bureaucratiques peuvent décourager nombre d'entrepreneurs. Ceci étant posé, les migrants demeurent généralement motivés à investir dans le territoire d'origine, auquel ils restent fortement attachés. Lorsqu'ils parviennent à créer une entreprise agricole sur place pour accompagner leur retour, ils sont tout particulièrement motivés à représenter un exemple pour les autres migrants, ainsi que pour les jeunes de la zone, pour leur montrer que réussir dans la localité d'origine en investissant dans l'agriculture ou l'élevage est possible. Le témoignage d'un migrant bénéficiaire du projet PAISIM relève ces aspects :

Je suis un fils du terroir, je suis parti à Dakar faire mes études, en France aussi, mais j'ai gardé mes attaches. Mes parents sont là. Si j'ai un investissement à faire autant le faire dans mon village. Ça aide les jeunes à trouver du travail, aussi modeste soit-il, et à inciter les autres. La zone de Niomré est une zone d'émigration. Inciter les autres pour dire voilà, c'est possible d'investir dans votre terroir d'origine. L'idée est aussi de montrer aux jeunes qu'ils peuvent réussir dans leur village, notamment dans l'agriculture et l'élevage. On commence à le comprendre au Sénégal, et beaucoup de migrants le comprennent. Il faudrait aussi que certaines conditions soient réunies, car l'investissement a un coût. Je fais un plaidoyer aux migrants pour leur dire que c'est possible d'investir au Sénégal.

Ainsi, la volonté d'appuyer ou de représenter un modèle pour conduire d'autres migrants vers un parcours d'investissement dans l'agriculture motive tout particulièrement autant les acteurs associatifs que les migrants de retour, comme relevé aussi dans le cadre du projet SOUFF. Bien que l'on reconnaisse que ce parcours nécessite encore des efforts de la part de l'État sénégalais au niveau de la mise en place de conditions structurelles davantage favorables aux investissements, ainsi que d'appuis financiers et techniques, l'on considère

que d'autres conditions essentielles sur place sont réunies, à savoir la terre, le soleil, la main-d'œuvre, ainsi que l'eau souterraine.

L'effet catalyseur des transferts financiers et sociaux

Sunugal et les ONG italiennes partenaires ont été capables de mobiliser des fonds publics et privés très importants en faveur du développement de la filière agricole des régions concernées, de la structuration des productrices, et du renforcement du tissu entrepreneurial. Bien que l'association ne soit pas intervenue dans le cadre de ces deux derniers projets directement avec des fonds propres, ou alors en partie minime, elle a su au fil du temps augmenter considérablement les fonds dédiés aux projets menés dans les régions d'origine en agissant en tant que déclencheur de financements. Elle a par ailleurs représenté avec ses partenaires un catalyseur d'investissements productifs de la part de migrants sénégalais en Italie, en sélectionnant et en appuyant dans le cadre du PAISIM des projets d'entrepreneuriat migrant individuels ou collectifs. À ceci s'ajoutent également les entrepreneurs migrants qui ont été conseillés et incités à investir dans le lieu d'origine grâce aux actions de sensibilisation menées dans le double espace, à l'exemple représenté par les projets menés, ainsi qu'à la mise en place du grand périmètre agricole de Sunugal à Beud Dieng, qui représente un modèle dans la région.

Au niveau des transferts sociaux, mentionnons tout d'abord la promotion d'une agriculture permettant de produire toute l'année, grâce à la diffusion de pratiques de maîtrise de l'eau. Il s'agit là d'un élément qui caractérise tout particulièrement l'action migrante dans le domaine agricole, comme observé aussi dans le cadre des autres projets. L'association a joué un rôle important dans la sensibilisation concernant la protection de l'environnement, notamment le reboisement, ce qui a eu un effet catalyseur sur les habitants des villages concernés qui ont commencé à planter de plus en plus d'arbres forestiers et fruitiers. Bien que ces pratiques n'aient pas été faciles à introduire au début auprès des communautés, au fil des années les activités maraîchères et la plantation d'arbres se sont sensiblement diffusées dans les villages, en enclenchant par là une dynamique de conscientisation par rapport au développement durable et à la préservation de l'environnement. Le premier champ réalisé à Beud Dieng a représenté en ce sens un véritable exemple à suivre pour les habitants des villages environnants, pour les jeunes, ainsi que pour les producteurs d'autres régions. Ce champ est en effet régulièrement visité, aussi par les autorités sénégalaises, et est cité en tant que cas exemplaire de développement agricole durable. Par ailleurs, des activités de formation pour les jeunes se déroulent à l'intérieur pendant toute l'année. Le président de Sunugal-Sénégal rappelle dans cet extrait le rôle de modèle du champ de Sunugal à Beud Dieng :

Si on regarde dans le rétroviseur, il y a 20 ans, en créant le premier champ de Beud Dieng, qui était un champ pilote, et après avoir analysé l'impact qu'il a eu sur des dizaines de personnes qui ont su nous imiter pour faire du maraîchage, ou bien de l'arboriculture, pour moi, avec ce résultat, on peut dire que nous avons gagné un grand combat. C'était un champ aride, il n'y avait rien, les gens ne cultivaient pas de fruits, ils n'y pensaient même pas.

Les projets de l'association ont aussi permis de transmettre aux exploitants des techniques innovantes de compostage biologique, des techniques améliorées de productions maraîchères et fruitières, d'agroforesterie et des formations sur les propriétés médicinales des plantes et des arbres.

*Les échanges transnationaux entre pratiques et la diffusion
d'idées favorables à la préservation de l'environnement*

De très nombreuses activités d'échange transnational ont eu lieu avec des techniciens italiens qui sont intervenus dans les villages dans le cadre de formations sur les techniques de culture et l'énergie solaire. Certains producteurs ont également bénéficié de séjours en Italie pour des échanges et des formations en techniques agricoles, et ont visité des fermes italiennes. C'est notamment le cas du responsable du champ de Beud Dieng, qui s'est engagé aussi dans un échange sur les techniques de compostage dans les deux pays pour les transmettre ensuite aux jeunes. Cet acteur relève ces aspects dans ce passage :

Pour protéger des insectes, nous avons les arbres de neem. Le ngeer est bénéfique pour les légumes, comme aussi le cade. Étant donné qu'on a été en Italie, car le champ de Beud Dieng a été mis en place en collaboration avec la Commune de Milan, l'échange avec eux a été de leur montrer qu'avec cette plante, cette autre, on peut faire le compostage. Ils nous ont montré les plantes en Italie, et nous celles au Sénégal. La technique est très importante. Quand on est rentrés ici, nous avons fait la même chose avec nos plantes, et on l'a montré aux jeunes.

À ces visites en Italie, s'ajoutent les nombreuses visites de volontaires italiens à Beud Dieng et dans les villages environnants pour mener les divers projets, qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'échange d'idées et de pratiques entre le Sénégal et l'Italie. Ces activités ont aussi contribué à une diffusion d'idées auprès des exploitants et des habitants concernant les aspects de durabilité du développement agricole et le respect de l'environnement. Le fait que les migrants contribuent de manière générale à la diffusion d'idées et de pratiques respectueuses de l'environnement est observé par la représentante de l'ONG partenaire dans ce passage, qui considère qu'il s'agit là du fruit des échanges entre les pays :

Dans le PAISIM on a beaucoup d'exemples de projets agricoles financés par la diaspora qui ont permis de créer des opportunités d'emplois en milieu rural et qui portent aussi une attention un peu différente aux ressources naturelles, en utilisant des technologies innovantes, du solaire. Ça aussi c'est un fruit des relations entre les pays.

Une attention accrue à la préservation de l'environnement et à l'utilisation de techniques biologiques ainsi que le recours systématique à l'énergie solaire sont observés auprès des migrants de retour bénéficiant du PAISIM. L'importance de prendre en compte les principes du développement durable dans les exploitations agricoles, pour préserver l'environnement et contrer les effets du changement climatique, transparaît du témoignage d'un migrant entrepreneur de retour :

On est confronté au changement climatique, et on est obligé de prendre en compte l'aspect environnement, le développement durable. C'est pour ça qu'on n'utilise pas d'engrais chimique, et on a notre système de compostage. [...] Au niveau des communes ici on coupe trop d'arbres pour le bois de chauffé ou de cuisson. Il y a un enjeu. On aspire au développement, mais il doit être durable, on doit préserver la terre pour nos enfants. Ce sont les facteurs anthropiques qui font qu'il y a peu d'arbres. S'il n'y a pas d'arbres, il ne pleut pas, les gens doivent être conscients.

Les migrants contribuent au travers de leurs pratiques non seulement à diffuser des conceptions plus durables du développement, mais aussi des formes de gestion de l'entreprise plus rigoureuses et transparentes. Les cadres d'échanges qui sont mis en place entre entrepreneurs du projet PAISIM – parmi lesquels figurent des producteurs locaux et des migrants de retour – participent aussi à un échange de pratiques. Les migrants de retour apportent lors des discussions leur vision et leur expérience, tout en apprenant beaucoup des producteurs locaux ayant davantage d'expérience dans l'agriculture. Un migrant de retour considère qu'il s'agit lors de ces échanges entre producteurs surtout d'apprendre les uns des autres :

Nous sommes des apprentis producteurs et grâce à la FAPAL¹⁹⁶ on rencontre des producteurs avec beaucoup d'expérience qui peuvent nous conseiller, orienter et approfondir ce que nous sommes en train de faire. On vient d'arriver, on n'a pas beaucoup d'expérience à ce niveau et on a besoin d'échanges. Et nous apportons aussi quelque chose en tant que migrants. Nous sommes partis longtemps en Europe et nous avons appris beaucoup là-bas, en termes de gestion, de rigueur, de transparence par rapport à ce que nous faisons, et de redevabilité. Nous apportons quelque chose par rapport au cycle de projet, et nous aussi on apprend. On apprend vice-versa.

196 Fédération des associations paysannes de Louga.

Comme déjà observé dans le cadre d'autres projets, les échanges avec les producteurs locaux permettent aussi aux migrants de ne pas transférer telles quelles les pratiques agricoles observées en Europe, mais de les adapter au contexte d'origine et à ses réalités. Ces aspects sont considérés comme essentiels par le représentant d'une organisation paysanne. En effet :

En parlant de mimétisme, en revenant d'Europe, ils se disent, ce que j'ai vu là-bas est transposable ici. Il faut comprendre que l'Europe n'est pas ici, les réalités divergent, les terres ne sont pas les mêmes, souvent ils ne prennent pas le temps de réapprendre et de découvrir. C'est aussi la sous-estimation de ceux qui sont restés sur place. Mais les gens que nous avons dans le PAISIM sont en train de redécouvrir, l'expérience qu'ils ont est bonne, mais il faut aussi prendre le temps de se réapproprier cet environnement. Leur contribution dans le groupe de partage est importante, mais eux aussi sont en train d'apprendre, voir qu'il y a d'autres façons de faire, pas seulement les pratiques « technico-techniques », mais que l'expertise peut se trouver aussi auprès des producteurs. Le binôme émigrés-producteurs peut prendre, ceux qui viennent chez nous sont ouverts, ont la patience d'écouter, et ils partagent leur expérience. Et ils croient à la terre, c'est ça qui est important.

Ainsi, dans le cadre des groupes de partage entre producteurs du PAISIM, ont lieu des échanges et des transferts réciproques d'expériences et de connaissances entre migrants de retour et producteurs qui peuvent être bénéfiques aux uns et aux autres en termes de transferts d'idées et de pratiques. L'innovation principale apportée par les migrants demeure pour cet acteur la maîtrise de l'eau. Il observe en effet que les premiers investissements des migrants concernent toujours l'accès à l'eau, ce qui participe selon ses termes « à créer un déclic » auprès des producteurs locaux, en favorisant par là le développement graduel d'une agriculture sur toute l'année dans l'ensemble de la zone.

Des impacts multidimensionnels en termes de développement durable

Les projets portés par Sunugal et ses partenaires ont participé à enclencher avec les années une dynamique de développement agricole durable dans les villages d'origine des migrants, qui s'est progressivement élargie comme constaté à d'autres villages et à d'autres localités des régions de Thiès, Louga et Saint-Louis. Grâce au développement d'une agriculture sur toute l'année, qui a été rendue possible par l'introduction de techniques de maîtrise de l'eau et par l'utilisation de pompes solaires, les projets réalisés par Sunugal ont fortement contribué à renforcer la sécurité alimentaire des populations. Avant, les cultures se limitaient à l'arachide et au niébé, et les fruits et les légumes frais n'étaient pas disponibles dans les villages. Les populations devaient se déplacer dans d'autres localités pour y avoir accès, à un coût bien plus élevé.

Par ailleurs, les femmes et les jeunes dans les villages ne maîtrisaient pas les techniques de production maraîchère telles que la mise en place de pépinières, qu'elles ont acquises grâce aux projets mis en place. Ces impacts sont rappelés en ces termes par le président de Sunugal-Sénégal, en se référant dans ce cas au village de Beud Dieng :

On avait des problèmes pour avoir des légumes au niveau de la zone, on devait aller jusqu'à Mboro, à 40 ou 50 km. Maintenant les gens ne vont plus à Mboro, car ils ont des fruits et légumes à Beud, on donne des semences pendant la saison sèche, on a un technicien qui vient ici toute l'année et qui les encadre. On a des jeunes et des femmes qui travaillent, le technicien les forme pour savoir comment faire les pépinières, mettre en place les pépinières maraîchères, faire du suivi. Avant le programme ils ne pouvaient pas le faire, maintenant ils savent comment le faire.

Ces initiatives ont contribué à stabiliser les revenus des femmes et des jeunes engagés dans ces périmètres, en participant à leur autonomie financière, et en consentant aux femmes de contribuer aux dépenses familiales. Le projet a également contribué à organiser les femmes des villages en GIE, en les conduisant à rentrer progressivement dans une logique économique porteuse de revenus. Les femmes ont aussi été initiées aux techniques de transformation, ce qui a comporté une valorisation des produits cultivés ouvrant des perspectives plus importantes en termes de commercialisation. Un réseau de femmes de plusieurs villages s'est d'ailleurs regroupé en un GIE dans le cadre des activités de transformation et de commercialisation. Le GIE a développé un marché local de vente de produits biologiques à Kébémér, une petite ville de la région de Louga. Ces éléments sont relevés par la représentante de l'ONG partenaire dans cet extrait :

On a renforcé la capacité des femmes qui travaillent dans l'agriculture en donnant des outils nouveaux comme les machines, mais aussi des formations, par rapport à la transformation, à la vente des produits cultivés. La transformation c'est la valorisation, et 90 femmes se sont organisées en groupements féminins, avec une unité de transformation, un centre bio, un marché bio, une boutique pour l'approvisionnement de produits bio. La plus grande partie de la transformation est basée sur le mil, mais nous avons aussi le riz de la Vallée, les fruits et légumes, les légumineuses comme le niébé, qui sont transformés en granulés, en café, et en d'autres produits aussi.

Le centre expérimental agricole de Beud Dieng, destiné aux exploitantes des divers GIE promus par l'association, est venu renforcer cette dynamique de valorisation des produits et de commercialisation. Au niveau des villages visités dans le cadre du travail de terrain, les GIE de femmes bénéficiaires

d'abord du projet «Nourrir le développement» et du PAISIM ensuite, ont témoigné des impacts en termes de disponibilité en fruits et légumes frais et d'augmentation des revenus que ces projets ont engendrés. Elles estiment aussi que ces projets les ont conduites à mieux s'organiser entre elles, et à renforcer les liens sociaux grâce à l'engagement dans des activités communes. L'avantage d'avoir été encadrées sur le long terme au travers de deux projets qui se sont succédés et qui se sont complétées mutuellement dans un processus de développement local sur le long terme semble être un facteur décisif à l'origine de ces impacts.

L'importance de la continuité de l'action associative dans le temps, et son impact sur la durabilité d'un processus de développement agricole se manifeste aussi dans le village de Beud Dieng, où ont débuté les premières réalisations dans le domaine agricole. C'est le cas par exemple d'un jeune du village, qui avait reçu les premières formations dans le champ modèle de Beud Dieng. Ce jeune a mis en place avec les années une entreprise agricole familiale grâce à l'appui financier de son père migrant en Italie, qui a ensuite été soutenue dans le cadre du PAISIM. Il s'agit d'un exemple qui concrétise les visées initiales de Sunugal, à savoir permettre à terme, grâce à l'appui initial des migrants en Italie, l'autonomisation financière des familles au village à travers la mise en place d'activités agricoles porteuses de revenus. Ces aspects sont retracés en ces termes par la représentante de l'ONG partenaire :

On a eu un cas intéressant d'un jeune qui avait été formé par le premier projet dans le champ collectif de Beud Dieng. Il a décidé de commencer sa propre entreprise grâce à l'appui des transferts d'argent de son père. C'est un véritable exemple de codéveloppement, où il y a une partie de la famille en Italie qui amène une contribution financière, et ici au Sénégal l'autre partie de la famille qui est capable d'avoir des revenus. Ils ont un projet très intéressant, ils utilisent un peu les méthodes de l'agroécologie, pas complètement, ils ont une installation solaire sur le champ, le goutte-à-goutte, et on l'a sélectionné dans le cadre du PAISIM. Ils ont même un château d'eau. Ils ont fait aussi un bassin de pisciculture, dans l'idée d'utiliser aussi l'eau de la pisciculture pour les champs.

Dans le cadre du projet PAISIM existent d'autres exemples où les migrants sont impliqués dans le financement de microentreprises rurales locales, qui sont gérées par des membres de la famille au Sénégal, tout comme des microentreprises portées par des migrants de retour. L'impact de la migration dans les processus de développement agricole local s'exprime ici au travers de la création de petites entreprises le plus souvent familiales, pourvoyeuses d'emplois et de ressources financières pour la famille.

Opportunités et défis de l'entrepreneuriat migrant

L'entrepreneuriat migrant a été soutenu dans le cadre du PAISIM via la sélection de dix microentreprises promues par des Sénégalais en Italie. Bien qu'on n'ait pas été en mesure d'analyser de manière approfondie ce volet du projet, car il venait de débiter lors de la période du travail de terrain, reportons ici une série de considérations que les initiateurs du projet ont avancé par la suite¹⁹⁷. Notons tout d'abord que ces entreprises migrantes représentent des petites réalités économiques plus ou moins structurées, qui possèdent le plus souvent une gouvernance transnationale. Elles sont en effet généralement gérées sur place par des membres de la famille ou par des amis, et les migrants promoteurs participent depuis l'Italie à la gestion des activités et aux décisions. Ces réalités entrepreneuriales sont actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits. Cette dernière s'exerce au niveau local, national et parfois aussi international, grâce à l'appui des migrants en Italie, qui commercialisent les produits dans le pays d'accueil. C'est le cas par exemple de Cœur d'Afrique, une microentreprise d'une vingtaine de femmes travaillant dans la transformation et la commercialisation de moringa et de fruits de baobab. Ces produits sont transformés en savon, huiles, produits cosmétiques et alimentaires, et sont exportés ensuite en Italie où ils sont commercialisés.

Le rôle des migrants dans ces entreprises se manifeste dans le soutien financier apporté pour développer les activités, le partage d'expériences et de connaissances, la mise à disposition de matériel et de techniques innovatrices, ainsi que dans la facilitation des relations commerciales avec l'Italie. Ces aspects représentent des atouts de l'implication des migrants dans l'entrepreneuriat agricole, auxquels s'ajoutent d'autres avantages tels que la participation d'autres potentiels partenaires en Italie et la mise à disposition de compétences sociales acquises en migration, notamment le sens de l'organisation, la transparence et la rigueur. Parmi les défis, ont été identifiées en particulier les difficultés d'impliquer de manière structurée les migrants en Italie dans la prise de décision et dans la gestion – aussi en raison des relations à distance – ainsi que l'influence des relations familiales et personnelles dans la gestion de l'entreprise, pouvant susciter des ambiguïtés dans les responsabilités, voire des conflits relationnels.

Ceci étant posé, pour les initiateurs du PAISIM, l'entrepreneuriat migrant possède des impacts nombreux et diversifiés en termes de développement durable. Ceux-ci se concrétisent au travers de la création d'emplois dans les villages et d'opportunités pour les jeunes, la contribution au développement des villages, à la sécurité alimentaire des habitants, et à l'autonomie financière

197 Cf. Présentation d'IPSIA et Sunugal lors de l'atelier « Les possibilités de codéveloppement à travers l'implication de la diaspora », 19 novembre 2019, mairie de Thiès Ouest (Sénégal).

des jeunes et des femmes. Par ailleurs, les entreprises migrantes ont le plus souvent recours à des énergies renouvelables telles que les panneaux, les séchoirs et les moulins solaires, en confirmant la tendance des migrants à employer et à diffuser des techniques respectueuses de l'environnement dans le territoire d'origine.

En ce qui concerne l'impact social des entreprises initiées par des migrants, l'on remarque qu'il peut prendre différentes formes. Il peut s'agir de l'utilisation d'énergies ou de techniques « vertes », d'un impact positif sur les membres de la communauté les moins favorisés (en particulier les femmes et les jeunes), par exemple en termes d'emplois, de revenus et de sécurité alimentaire. Il peut aussi s'agir de l'investissement d'une partie des bénéficiaires de l'entreprise pour des activités sociales en faveur de la communauté. Tout en considérant que plusieurs acteurs estiment que les impacts sociaux en faveur des communautés ont toujours été présents en zone rurale dans un pays comme le Sénégal, la dimension sociale de l'entrepreneuriat peut prendre une forme particulièrement articulée dans le cas d'une microentreprise rurale créée par un migrant de retour. Celui-ci décrit en ces termes les impacts sociaux de son projet de microentreprise :

Nous habitons dans un village, nous sommes obligés de prendre en compte l'aspect social. On le voit tous les jours. Par exemple, les bergers qui sont partis à la recherche de fourrage, au retour on leur donne gratuitement de l'eau. On utilise du solaire, c'est une énergie renouvelable, et eux gratuitement peuvent utiliser l'eau. On est aussi dans une commune où la case de santé n'était pas électrifiée. Sur fonds propres issus de l'exploitation on a acheté un système d'éclairage solaire. On a équipé le centre de santé avec l'éclairage solaire. L'accouchement était difficile la nuit, et la sage-femme était obligée d'utiliser son portable pour l'éclairage. C'est l'approche sociale qu'on veut développer. Chaque femme du village a une parcelle et l'exploite avec l'eau tirée du puits avec le solaire, tout ce qui ressort de cette exploitation, elles le vendent. Elles ont un GIE qui gère les revenus. Pour les oignons, je les leur vends à un certain prix, ensuite elles rajoutent quelque chose pour les revendre. Il y a l'aspect économique. Et elles s'activent maintenant, alors qu'avant, dans la saison sèche, elles ne faisaient rien du tout. Elles peuvent prendre en charge les besoins de la famille.

Les dimensions de l'entrepreneuriat social promues par ce migrant se doublent d'une volonté explicite d'agir sur le développement socio-économique du village d'origine au travers d'une animation villageoise autour de l'agriculture. Le propos de ces activités de sensibilisation est de montrer aux habitants et aux jeunes que réussir dans le village en développant l'agriculture est possible.

L'impact en termes de dynamiques migratoires

Au niveau de l'impact des diverses initiatives promues dans le cadre des projets « Nourrir le développement » et PAISIM sur la migration des jeunes en zone rurale, les initiateurs du projet estiment que bien que la tendance à vouloir partir en migration soit toujours présente, davantage de jeunes que dans le passé croient en l'agriculture, et sont intéressés à développer des activités agricoles dans leur localité. Le président de Sunugal-Sénégal remarque dans ce passage qu'il s'agit d'accompagner les jeunes intéressés dans ce processus au travers des projets associatifs menés :

Il y a des jeunes avec qui nous travaillons qui savent que l'Europe n'est plus l'eldorado, et qu'en restant chez eux ils peuvent avoir des résultats concrets, dans les domaines tels que le maraîchage, l'aviculture, l'agriculture. Il suffit de renforcer leurs capacités et les organiser comme nous l'avons fait depuis « Nourrir le développement » en initiant des GIE, et actuellement en les formalisant.

Alors que les représentants associatifs (basés au Sénégal ou en Italie) déclarent généralement vouloir agir pour contrer les migrations et sensibiliser les jeunes à ne pas quitter le Sénégal, les partenaires des ONG italiennes considèrent généralement de manière davantage positive les mobilités migratoires. Et ceci malgré le contexte politique européen (et italien) actuel, et tout en étant conscients des risques générés par les migrations irrégulières. Les représentants d'ONG qui se sont exprimés à ce sujet estiment par exemple que le droit à la mobilité devrait être accordé en égale mesure aux ressortissants des pays africains et européens. Dès lors, ils se trouvent souvent dans une position quelque peu ambivalente par rapport aux finalités actuelles de la coopération au développement, qui est celle de développer des projets pour amener les jeunes à rester et à « réussir chez soi ». La représentante d'une ONG estime que tout ceci est positif, mais que le fait de partir peut aussi faire partie d'un parcours conduisant à « réussir chez soi ». C'est d'ailleurs ce que tâchent de montrer les initiatives entrepreneuriales migrantes promues dans le cadre du PAISIM. Cette représentante considère à ce propos :

Réussir chez soi, OK, mais partir fait aussi partie du parcours de réussir chez soi. On a des étudiants à Thiès qui sont intéressés pour faire des études en Italie, et ça peut aussi être une richesse pour l'Italie et le Sénégal. Réussir chez soi, ça veut aussi dire favoriser les échanges entre l'Italie et le Sénégal. Je ne veux pas rentrer dans un discours politique, mais comme associations qui essayons de favoriser les échanges on a des difficultés. [...] Maintenant le discours typique est « rester ici », on fait de la coopération pour ça. Mais on doit aussi faciliter les échanges pour connaître d'autres réalités.

Ainsi, tout en considérant que c'est important d'agir pour que les jeunes aient davantage d'opportunités et de possibilités d'emplois dans leur localité, il faudrait aussi, selon cette représentante, favoriser davantage les échanges et les mobilités entre les pays. Cela peut se concrétiser par exemple par des visites ou des périodes d'étude en Italie, afin de connaître d'autres réalités et grandir dans ce processus.

Concluons cette partie par le témoignage d'un migrant entrepreneur, qui souligne que les jeunes de sa localité sont de nos jours intéressés à rester pour travailler dans l'agriculture, mais qu'il faut que les emplois soient intéressants pour eux au niveau financier. Pour reprendre les termes de la FAO, ils doivent être en mesure de représenter des « emplois décents ». Ceux-ci doivent comprendre une juste rémunération, et s'exercer dans des environnements socioculturels favorables à l'épanouissement, capables de redonner de l'espoir aux jeunes.

Les jeunes sont intéressés à travailler dans l'agriculture, s'ils se retrouvent au niveau financier. S'ils veulent se marier, ou avoir des loisirs. Rester pour rester, non. On reste pour quelque chose, des idées, des espoirs, si on n'a pas d'espoir, on est obligés de partir. Et ça, c'est une responsabilité de l'État, de toute la communauté, et des partenaires au développement.

Comme l'observe ce migrant, la création des conditions favorables à l'engagement des jeunes dans l'agriculture nécessite une action conjointe de la part de l'ensemble des acteurs concernés, ainsi que des changements structurels capables de rendre les territoires ruraux des lieux de vie favorables à l'épanouissement social, économique et culturel de la jeunesse.

3.3.3.3 Atouts et défis de l'action associative transnationale des migrants en Italie

La création de capital social et l'activisme associatif dans le double espace

En raison de leur activisme associatif dans le double espace et de leur propension à garder des liens étroits avec le pays d'origine, les associations de migrants sénégalais ont été les premières à être impliquées dans les expériences de codéveloppement qui ont eu lieu en Italie dès la fin des années 1990. Les ONG italiennes se sont rapprochées très tôt des associations sénégalaises pour demander des conseils sur les pays dans lesquels elles intervenaient, ce qui a favorisé l'établissement des premières collaborations (Schmidt di Friedberg, 1994 ; Riccio, 2007). La capacité des associations sénégalaises à créer des relations de collaboration avec diverses typologies d'acteurs étatiques et de la société civile représente un atout fondamental en termes d'action transnationale pour le développement. Ceci a en effet permis à nombre

d'associations sénégalaises de s'engager dans des projets de codéveloppement qui ont pris une ampleur grandissante au fil des années. Ce processus s'est renforcé avec la récente reconnaissance législative du rôle des associations de la diaspora dans le cadre de la coopération internationale italienne. Cette reconnaissance formelle a permis aux deux associations considérées dans cette étude de cas de s'engager – en collaboration avec des ONG italiennes et d'autres partenaires – dans des projets agricoles de grande envergure, qui ont été cofinancés par la coopération italienne.

Dans les deux cas analysés, les présidents associatifs jouissent d'un capital social très important dans le double espace. Celui-ci s'est solidifié grâce aux actions transnationales menées dans le cadre du développement agricole des localités d'origine, aux activités visant l'insertion sociale des migrants dans le contexte d'accueil, et aux partenariats établis dans le double espace avec des ONG, des acteurs étatiques, des centres de recherche et de formation, et d'autres acteurs de la société civile et du secteur privé. Les présidents des deux associations considérées se caractérisent par au moins deux décennies d'engagement associatif et de lutte pour la reconnaissance du rôle de la diaspora dans le développement, autant dans le territoire d'accueil que d'origine. L'un d'entre eux mentionne à ce propos :

Ça fait une vingtaine d'années que nous nous battons pour que les immigrés soient des agents de développement. Les gouvernements disent toujours que les immigrés sont des ambassadeurs. Nous avons dit oui, mais aussi des agents de développement. La nouvelle loi a permis ce changement.

Le parcours entrepris par ces associations de migrants a conduit à une meilleure structuration organisationnelle, à un engagement transnational grandissant en faveur du développement agricole des localités d'origine, ainsi qu'à une tendance de plus en plus marquée à agir en partenariat avec les ONG italiennes. Celles-ci ont été amenées au fil des années à valoriser toujours davantage l'action conjointe avec les associations de la diaspora. Ces aspects sont retracés par un acteur de la coopération italienne, qui souligne dans ce passage le rôle crucial que le président d'une des deux associations en question a joué dans ce processus :

Ce que je vois c'est qu'en Italie les associations de migrants se sont structurées, d'abord dans le cadre de l'entraide, ensuite elles sont devenues des partenaires nécessaires pour plusieurs de nos ONG. Maintenant elles ont été insérées avec un rôle de promoteur de projets de la part de notre gouvernement, elles peuvent présenter des projets. Par rapport aux Sénégalais, la pratique sénégalaise de s'organiser en groupes de quartiers, d'âge, religieux, etc., s'est reproduite en Italie. Ensuite, pour certaines d'entre elles... M. de Sunugal est vraiment l'icône de savoir s'organiser, entrer dans les bons réseaux et

devenir comme organisation une référence pour les acteurs de la société civile, les collectivités locales et maintenant aussi au niveau national, pour véhiculer le passage de ressources en faveur des projets.

Ainsi, un important atout de ces associations est représenté par le fort activisme de leurs présidents, qui ont contribué au mouvement aboutissant à la reconnaissance institutionnelle du rôle de la diaspora en Italie, mais aussi au Sénégal. Ces acteurs sont désormais capables de mobiliser des ressources financières et humaines très importantes en faveur des villages d'origine et des zones limitrophes. En ce sens, la collaboration avec des ONG italiennes représente un avantage certain. Elle favorise d'une part l'accès aux financements, en raison de la crédibilité que les ONG sont en mesure d'apporter aux projets. D'autre part, elle permet une action davantage structurée et professionnalisée en faveur des populations. Bien que ces partenariats entre ONG et associations de migrants ne soient pas à l'abri de possibles conflits, dérivant entre autres de visions et d'approches différentes, ou alors de possibles difficultés quant à la définition des rôles respectifs, les projets menés en commun peuvent bénéficier des apports des uns et des autres, et permettent une synergie entre compétences respectives. Le partenariat associations de migrants/ONG est caractéristique de l'approche italienne de codéveloppement, pour les raisons historiques discutées plus haut. Il favorise la réalisation de projets comportant des financements importants, une action structurée sur le terrain, la mise en place de collaborations diversifiées avec des acteurs étatiques et de la société civile, ainsi que les échanges entre diverses typologies d'acteurs dans le double espace.

L'action transnationale associative des migrants en faveur du développement agricole a évolué vers une consolidation progressive des relations avec les élus locaux, les collectivités locales, les conseils départementaux en charge du développement, ainsi qu'avec les services étatiques et les centres de recherche sénégalais dans le domaine agricole. Comme observé aussi dans le cas de la France, les relations entre migrants et acteurs étatiques ont dans nombre de cas présenté des défis dans le passé, en raison surtout d'une ambiguïté quant aux rôles respectifs dans le développement. Tout en pouvant présenter encore de nos jours des éléments problématiques, les partenariats avec les collectivités locales sont généralement envisagés comme un atout. Ils permettent un ancrage de l'action associative dans les planifications étatiques de développement local, ainsi qu'une action davantage coordonnée en faveur des populations. La collaboration de services techniques étatiques locaux tels que les Eaux et Forêts, l'ISRA, et l'ANIDA, contribue dans les projets analysés aux transferts de compétences techniques en faveur des initiateurs et des bénéficiaires des projets. Elle comporte parfois un cofinancement de certaines actions, comme

on l'a vu dans le cadre du projet SOUFF avec la participation de l'ANIDA au financement du forage du puits agricole.

Dans le cadre du projet PAISIM porté par Sunugal et ses partenaires figurent également des collaborations avec des organisations paysannes. Ces dernières présentent l'avantage d'être en lien direct avec les producteurs locaux, et de jouir d'une grande reconnaissance auprès du monde paysan. Les collaborations établies contribuent à l'établissement de synergies entre les associations paysannes et les migrants, dans un contexte où les relations entre ces acteurs ont souffert de mésententes dans le passé. Le représentant d'une ONG estime à ce niveau :

Les migrants, en ayant côtoyé de près le développement, avaient non seulement des ambitions qui dépassaient l'entendement ici, mais il y avait des difficultés de compréhension et de communication. Il y a eu beaucoup de problèmes entre les organisations paysannes et les migrants. Parce que les gens ne réfléchissent pas de la même manière.

En raison de ces difficultés de compréhension, les collaborations entre migrants et organisations paysannes demeurent encore rares, malgré les opportunités qu'elles peuvent comporter. Les avantages qui dériveraient d'une meilleure collaboration entre ces deux types d'organisations sont soulignés aussi par des acteurs directement concernés. Le représentant d'une association paysanne, tout en confirmant que ces deux typologies d'acteurs ont eu des difficultés à collaborer dans le passé, estime dans l'extrait suivant qu'il faudrait travailler davantage dans le futur aux connexions entre associations paysannes et associations de migrants. Une telle collaboration peut en effet favoriser des activités conjointes de plaidoyer politique, une meilleure compréhension des rôles respectifs ainsi que la mutualisation des compétences en faveur du développement agricole. Ainsi :

La connexion associations paysannes et associations de migrants, les gens n'y ont pas travaillé suffisamment. Et moi, je trouve que c'est fondamental. Il faut aussi que les associations de migrants comprennent le rôle des associations paysannes. Il faut que les gens échangent, discutent, arrivent à une meilleure compréhension. Il faut aussi les sensibiliser à certaines préoccupations pour qu'ils les intègrent. Il y a la dimension politique, il faut que les gens l'intègrent dans leur combat. Et le lien avec les organisations paysannes est important. L'énergie que les migrants dépensent pour tisser des relations avec les collectivités locales n'est pas mauvaise, mais qu'ils en fassent davantage avec les organisations de la société civile comme les associations paysannes. Ce sont elles qui ont l'ancrage. Les collectivités locales partent, alors que les organisations paysannes sont là, ont un ancrage social très solide. On mutualise nos expertises pour arriver à quelque chose de plus concret.

L'avantage de tisser des partenariats avec les organisations paysannes locales résiderait dans le cadre du PAISIM non seulement dans le renforcement de l'action de soutien aux producteurs bénéficiaires, mais aussi dans une action conjointe pour les activités de plaidoyer que l'association Sunugal et ses ONG partenaires se proposent d'exercer au Sénégal. Celles-ci visent en particulier à faire remonter les besoins des producteurs aux autorités locales, à influencer les politiques de développement agricole, et à favoriser la reconnaissance de l'entrepreneuriat social au niveau législatif.

Le rôle des migrants dans la gouvernance locale

En ce qui concerne le développement agricole local, mis à part les atouts de l'action associative des migrants au niveau de l'intensification et de la diversification de la production agricole, de l'introduction de pratiques visant la préservation de l'environnement, et de la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, figure également le support au renforcement organisationnel des producteurs. Les actions menées comprennent en effet aussi l'organisation des producteurs en GIE ou coopératives, et des formations à la gestion de ces structures, aussi pour les rendre davantage démocratiques et transparentes. Il s'agit là d'aspects qui sont considérés comme essentiels par les acteurs de la coopération internationale, qui essayent de dépasser des possibles logiques inégalitaires selon le genre ou le prestige social, pour favoriser la participation de tous les membres aux décisions ainsi qu'une redistribution équitable des bénéfices. Un acteur de la coopération internationale estime dans ce passage que le travail sur la gouvernance peut être le véritable atout de l'action des migrants dans le développement local, sur laquelle il faudrait davantage se focaliser :

Selon moi le travail principal des associations de migrants n'est pas tant d'amener de l'argent, mais de commencer à travailler avec les groupements, les diverses catégories de la population, les communautés rurales, pour comprendre ce que cela signifie d'être dans une organisation. Dans un GIE, ce n'est pas le président qui décide. Pour ne pas parler des GIE de femmes qui sont présidés par un homme, où c'est lui qui écrit, qui décide. S'il y a une contribution fondamentale que les migrants peuvent apporter, c'est celle de travailler sur les mentalités, les facteurs organisationnels, la participation citoyenne.

Le travail sur la gouvernance des organisations, ou à l'intérieur des communautés, représente un véritable atout, mais aussi un défi pour l'action des migrants et leurs partenaires de la coopération. L'action des migrants peut représenter une opportunité au niveau de la gouvernance locale pour faire évoluer les mentalités liées au prestige ainsi qu'aux rapports de genre. Cependant, l'on touche là à des aspects socioculturels sensibles qui ne sont

pas faciles à aborder dans la pratique, et qui prennent du temps pour évoluer vers davantage d'égalité.

Les défis de la promotion de l'entrepreneuriat migrant

Un autre défi que les deux associations de migrants analysées ici sont conscientes d'assumer dans leurs projets est celui de promouvoir et d'accompagner l'entrepreneuriat migrant. Bien que l'entrepreneuriat migrant soit particulièrement valorisé autant en Italie qu'au Sénégal, et qu'il s'agisse d'une dimension qui caractérise tout particulièrement l'action récente des deux associations considérées, l'on constate que cet aspect présente un certain nombre de difficultés. Celles-ci sont liées en premier lieu à une certaine difficulté observée par les initiateurs des projets à mobiliser les entrepreneurs de la diaspora en Italie, aussi en raison d'une faible connaissance de l'environnement des affaires et des opportunités d'investissement dans le secteur agricole. En deuxième lieu, les difficultés dérivent également d'aspects organisationnels liés à la gestion transnationale de l'entreprise, en particulier si celle-ci est gérée sur place par des membres de la famille ou des amis. Les relations interpersonnelles et les pressions familiales peuvent en effet primer sur une gestion rigoureuse de l'entreprise qui puisse assurer sa durabilité. Ces aspects sont relevés par le représentant d'une ONG sénégalaise dans ce passage, où il considère que les solutions pourraient être l'entreprise collective, ou la gestion extérieure :

Ce que j'ai retenu, c'est qu'il faut que les migrants se dégagent des contraintes familiales et pour ça la meilleure formule est de créer des entreprises collectives, qui ne seront pas sous la responsabilité du migrant. Ou alors il faut une gestion indépendante. Il y a des modèles de réussite, il y a des cas où ce n'est pas le migrant qui gère, mais une entreprise qui est là, ça permet de gérer les pressions et les contraintes de la famille. Parce que les familles ont développé ces habitudes où l'aide doit venir du migrant, c'est difficile de résister.

Pour les entreprises à composante sociale, le défi est celui de parvenir à un meilleur équilibre entre l'appui à la famille et à la communauté d'une part, et les aspects qui relèvent de la gestion de l'entreprise de l'autre. D'autres défis auxquels les migrants entrepreneurs se confrontent concernent l'existence d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat. Bien que des améliorations récentes aient été introduites par le gouvernement, des obstacles semblent subsister dans la mise en place d'un environnement propice à l'entrepreneuriat, par exemple en termes de formalisation de l'entreprise, d'accès au crédit et au niveau administratif.

*Des politiques agricoles et commerciales favorables à
l'entrepreneuriat agricole?*

L'importance de renforcer la sensibilisation de la population sénégalaise en ce qui concerne la consommation de produits locaux figure en tant qu'élément crucial pour renforcer l'entrepreneuriat agricole. Bien que l'on observe une tendance grandissante au Sénégal à valoriser la consommation de produits locaux, la concurrence avec les produits importés est toujours très forte, aussi en raison des politiques commerciales au niveau international, et des subventions aux producteurs de la part des pays qui exportent leurs produits alimentaires au Sénégal. Ces aspects sont soulevés par le représentant d'une ONG sénégalaise dans ce passage :

C'est la tendance à consommer local, c'est des choses qui vont se développer. C'est encore timide, mais les choses vont se développer, car les gens prennent conscience que les produits consommés pendant longtemps ont beaucoup d'inconvénients. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile, car dans beaucoup de pays il y a des subventions, donc ils peuvent vendre à très bas prix, pour ça nos produits locaux ne sont pas compétitifs. Mais bon, on va faire avec, il ne faut pas se décourager, il faut juste voir les créneaux porteurs, et petit à petit développer les choses.

Le représentant d'une association paysanne estime de son côté que la politique agricole actuelle, qui vise à favoriser les gros investisseurs étrangers, comporte une compétition très forte par rapport aux producteurs locaux. En considérant aussi la question de la ratification des APE¹⁹⁸, censée conduire selon lui à une concurrence renforcée entre produits locaux et importés, cet acteur se demande si certains aspects des politiques agricoles et commerciales (au Sénégal et au niveau international) ne sont pas en train de décourager l'entrepreneuriat des migrants dans le domaine agricole. En effet :

À Dakar les gens ont décrié pendant un panel de la FIARA¹⁹⁹ que la pomme de terre est restée dans les mains des producteurs, ils n'ont pas pu vendre, pourquoi? Parce que I., elle en a produit tellement, elle a écoulé à un prix tellement bas, que les producteurs n'ont pas pu écouler leur marchandise. La question de l'accaparement des terres aussi. Le travail que nous sommes en train de faire est ça aussi. C'est ça le problème de nos pays. Et vous avez la question des APE qui va arriver bientôt. C'est pour ça que je dis, tout ce que nous sommes en train de faire, ce n'est pas aussi une source de découragement pour ces migrants qui veulent revenir et investir dans l'agriculture?

198 Accords de partenariat économique. Les APE sont des accords commerciaux visant à développer le libre-échange entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

199 Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales.

Ce témoignage pointe directement la question de la cohérence des politiques. Malgré la valorisation dans le discours politique du rôle des migrants en tant qu'entrepreneurs capables de contribuer au développement de l'agriculture, certains aspects des politiques agricoles et commerciales représentent un défi supplémentaire pour les migrants qui désirent investir dans ce secteur. Cependant, le renforcement de la tendance qui se dessine au Sénégal à valoriser la consommation de produits locaux, cultivés avec des techniques respectueuses de l'environnement et de la santé, pourrait être capable à terme de limiter les impacts de ces dynamiques.

Chapitre 4

Le rôle des associations de migrants dans le développement agricole selon le contexte d'accueil

Dans ce chapitre, sont retracés tout d'abord – pour chaque contexte d'accueil considéré – autant les aspects centraux des politiques migration et développement que les caractéristiques principales des associations sénégalaises et de leur action transnationale en faveur du développement agricole durable. Les dynamiques propres au contexte français, suisse et italien sont ensuite considérées selon une logique comparative, visant à mettre en évidence autant les éléments de divergence que de convergence.

4.1 La France, le passage du social au productif

En France, les associations villageoises originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal se caractérisent généralement par un engagement transnational s'exerçant initialement plutôt en faveur du développement du lieu d'origine qu'au niveau de l'insertion sociale des migrants dans le lieu d'accueil. Comportant généralement un nombre très important de membres originaires du village, et agissant souvent en lien avec des cellules associatives établies dans d'autres pays d'accueil européens et africains, les associations villageoises se distinguent par leur importante cohésion interne et par le fort élan de solidarité manifesté envers les populations des villages d'origine. Cet attachement citoyen au territoire d'origine s'est concrétisé en premier lieu dans des projets de création d'infrastructures – financés au début presque essentiellement avec les cotisations associatives – pour répondre tout d'abord aux besoins sociaux de base des habitants. Dans un contexte rural excentré caractérisé par une faible intervention étatique, les associations villageoises ont ainsi pris en charge des questions telles que l'éducation, la santé et l'hydraulique, qui relèvent classiquement de la souveraineté de l'État (Wade et Wade, 2018). En raison de leur rôle crucial dans le développement local, et de leur substitution à l'action étatique, des conflits ont émergé, surtout lors des premières phases de l'action associative, entre migrants et collectivités locales sénégalaises, liés entre autres à la définition des rôles respectifs dans le développement, et au pouvoir grandissant pris par les migrants dans les villages d'origine, parfois aussi au niveau politique.

En France, l'action transnationale des associations villageoises en faveur du développement de leurs localités d'origine ainsi que la progressive recon-

naissance de leur rôle ont contribué à l'émergence des premiers dispositifs de codéveloppement, qui ont comporté le cofinancement et le support technique de l'État, de collectivités locales ainsi que d'ONG. Les associations villageoises ont en effet su se mobiliser dans l'espace public français pour faire reconnaître leur rôle central d'acteurs du développement – aussi en entrant en conflit avec le monde des ONG (Maggi *et al.*, 2013). Cette mobilisation, ainsi que les intérêts de la France à favoriser le retour des migrants en situation irrégulière par une meilleure collaboration du gouvernement sénégalais aux réadmissions et au contrôle des nouveaux départs, a porté à l'élaboration des politiques de codéveloppement d'abord, et de développement solidaire ensuite. Dans ce cadre ont émergé des dispositifs interétatiques tels que le PAISD – comportant une collaboration entre les gouvernements de la France et du Sénégal – qui participent à cofinancer les infrastructures sociales dans les villages d'origine, ainsi que dans les départements. Au travers de ces dispositifs, l'approche centrée sur le village est en train d'évoluer vers une logique de développement davantage départementale, voire régionale, comportant l'implication systématique des collectivités locales, et l'insertion de l'action associative dans les plans de développement local des autorités (Datola, 2014). Des fédérations régionales d'associations villageoises telles que la FADERMA et la FADERTA ont en effet été mises en place aussi pour accompagner le passage de l'échelle villageoise à celle départementale. Ces nouvelles formes d'organisations, accompagnées dans nombre de cas par une ONG agissant dans l'espace transnational telle que le GRDR, ont conduit progressivement à une meilleure coordination avec l'action étatique sénégalaise, ainsi qu'à une concertation plus importante entre migrants, acteurs locaux du développement, et populations locales. Une telle action concertée et s'élargissant à un niveau territorial a été motivée entre autres par la préoccupation d'éviter de créer des déséquilibres trop importants au niveau des infrastructures existantes dans les localités avec beaucoup et peu de migrants. Dans un tel contexte, les relations entre associations de migrants et collectivités locales ont évolué vers davantage de collaboration et d'intercompréhension quant aux rôles et aux positionnements respectifs, en dépassant souvent les relations conflictuelles et les rapports de pouvoir qui pouvaient exister dans le passé.

Après s'être engagées depuis des décennies en faveur de la réalisation d'infrastructures de base, les associations villageoises s'orientent actuellement de plus en plus vers des projets ayant un impact socio-économique plus direct et durable sur les communautés, qui concernent essentiellement le domaine agricole. Ainsi, comme l'a montré l'analyse des trois projets associatifs considérés dans le cas français, un passage du social au productif est en train de se manifester au niveau de l'action transnationale associative.

Grâce aux réalisations passées qui ont été menées dans le cadre de la maîtrise de l'eau, les projets portés par les associations examinées contribuent de nos jours à intensifier la production agricole tout en apportant des innovations techniques concernant l'élevage, la pisciculture, ainsi que l'aviculture. Les principales innovations induites par l'action migrante sont représentées par le dépassement des pratiques traditionnelles de l'agriculture sous pluie. Les projets menés prévoient en effet de cultiver toute l'année, et de s'engager dans des pratiques agricoles diversifiées, intégrant le maraîchage, la monoculture, l'arboriculture, la riziculture et les productions sous pluie plus traditionnelles.

Les projets associatifs des migrants ont dès lors conduit à une indéniable amélioration de la sécurité alimentaire des populations concernées, et ont contribué à créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes, plus ou moins importantes selon les projets. Ils sont également en train d'enclencher une dynamique de commercialisation productive, qui va au-delà de la consommation familiale, et qui est capable de générer des revenus dérivant de la vente des produits dans les marchés. Dans le cadre des projets examinés, la commercialisation s'exerce cependant surtout à un niveau local. Les activités de transformation des produits ne sont pas encore introduites dans les projets analysés, ce qui ne favorise pas la commercialisation des produits dans d'autres régions du Sénégal (voire à l'étranger), et limite les bénéfices financiers pour les exploitants. Le passage du social au productif n'est donc pas un processus aisé à mettre en place, et présente des défis auxquels les associations sont en train de se confronter. Par conséquent, est estimé nécessaire un accompagnement plus important de la part de l'État sénégalais ou d'autres instances à la commercialisation et à la transformation des produits, afin d'accompagner le passage vers une dynamique véritablement productive, capable d'assurer des revenus stables aux exploitants.

Dans le processus comportant un passage du social au productif, les projets initiés par les associations villageoises contribuent à organiser les habitants – auparavant regroupés le plus souvent en associations – en GIE ou coopératives, en particulier de femmes et de jeunes. Ces formalisations permettent aux exploitants, à la différence de l'association, de répartir les bénéfices entre les membres, et de s'engager dans une dynamique commerciale génératrice de revenus. Bien qu'elles ne soient pas exemptes de possibles asymétries entre les membres en fonction de leur position sociale dans la communauté, ces formes organisationnelles formalisées participent à l'exercice de responsabilités nouvelles, en particulier auprès des femmes. Elles contribuent à leur autonomisation financière, et à l'établissement de rôles davantage égaux au sein de la famille et de la communauté. En raison de l'absence des maris partis en migration, les femmes dans les villages jouent un rôle très important

au niveau des décisions, aussi concernant les projets à mettre en place. L'on constate ainsi que dans les villages de la Vallée du Fleuve considérés, les projets appuyés par les migrants dans le domaine agricole – et la migration en tant que telle – contribuent à l'intensification du pouvoir décisionnel des femmes, à leur autonomie financière et à leur émancipation. Le travail dans le secteur agricole, avec les responsabilités qu'il implique au niveau organisationnel, représente ainsi, comme déjà observé par Tandian (2005), un facteur important de la restructuration des rapports hommes-femmes vers davantage d'égalité. Ce travail représente également un facteur émancipateur pour les jeunes, qui initient dans nombre de cas, avec l'appui des migrants et leurs partenaires, des projets qui répondent à leurs intérêts spécifiques (par l'exemple l'aviculture), et qui expriment leur préoccupation pour les questions environnementales (arboriculture, ceintures vertes autour des villages).

Les trois associations villageoises analysées sont toutes basées dans le département des Yvelines (à Mantes-la-Jolie), qui représente l'un des principaux contextes d'accueil des migrants originaires de la Vallée du Fleuve. Dans deux cas analysés, les projets agricoles ont bénéficié d'un cofinancement de la part du département des Yvelines, qui représente le plus important contributeur de la coopération décentralisée en France. Grâce aussi à la forte présence d'associations villageoises sur le territoire et à leur important activisme transnational, les autorités de ce département ont mis en place depuis deux décennies des dispositifs de subvention aux initiatives de solidarité internationale portées par les migrants. L'action de ces dispositifs se déroule désormais à la fois dans les territoires d'accueil et d'origine des migrants. En effet, depuis la création d'YCID en France et de la Maison des Yvelines au Sénégal, aux contributions financières départementales se sont ajoutées, en France, des formations aux membres associatifs et un accompagnement à l'élaboration des projets. Au Sénégal, est assuré un suivi des projets sur le terrain par les acteurs de la coopération yvelinois basés dans le département de Matam.

L'existence d'un tel dispositif articulé dans l'espace transnational montre que les migrants et leurs associations jouissent d'une large reconnaissance dans le département d'accueil des Yvelines, qui concerne autant leur rôle d'acteurs du développement des localités d'origine que celui de créateurs de passerelles entre les espaces. Grâce aux fédérations d'associations villageoises, qui ont permis la mise en place d'actions concertées entre associations de migrants et collectivités locales dans le double espace, l'on assiste actuellement à une intensification des relations de coopération décentralisée entre collectivités ici et là-bas. Celles-ci s'exercent désormais de manière durable – et aussi indépendamment des projets portés par les migrants – en raison de la présence de la Maison des Yvelines au Sénégal.

En ce qui concerne l'intervention étatique sénégalaise, l'analyse du cas de la France a mis en évidence que les projets transnationaux agricoles menés par les trois associations villageoises ont tous bénéficié d'une forme ou d'une autre d'appui de la part de collectivités locales, de mairies, ou de services étatiques. Ces interventions, qui sont venues renforcer l'initiative des migrants et les appuis provenant du département des Yvelines, montrent que les processus de codéveloppement engagés dans le territoire d'accueil sont à même de conduire à une mobilisation, autant financière que technique, d'acteurs étatiques sénégalais, dans une sorte de « cercle vertueux » entre les territoires. En effet, dans le cas de l'ADEF à Goudiry, le maire a mis à disposition le terrain du projet, alors que les services locaux qui interviennent dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ont dispensé des formations techniques aux bénéficiaires du projet. À Polel-Diaoubé, l'ADEF agit en collaboration avec les collectivités locales et les services étatiques locaux, qui ont contribué à l'extension du périmètre maraîcher initié par le GIE des femmes du village, à la construction d'un forage agricole à grand rendement, et en mettant à disposition des producteurs plusieurs formations techniques et organisationnelles. Celles-ci ont conduit à une évolution des pratiques maraîchères vers une approche davantage commerciale basée sur la monoculture. L'ARNSF/AD à Ndouloumadji Dembé a bénéficié, pour la mise en place de son périmètre rizicole, de l'aménagement initial du terrain de la part des services étatiques compétents, engagés localement dans des programmes d'appui à l'intensification de la production rizicole dans la Vallée du Fleuve. Ces divers exemples attestent que l'appui étatique sénégalais aux projets portés par les migrants est bien présent. Il serait le fruit d'une évolution vers une action davantage synergique et concertée entre les migrants, leurs partenaires en France, les collectivités locales et les services étatiques sénégalais compétents.

Au niveau de la logique d'action transnationale des migrants, notons que grâce au partenariat avec YCID dans le cadre de la coopération décentralisée, l'on assiste à une évolution vers un engagement associatif qui se déroule désormais dans le double espace. En effet, de nos jours l'action associative ne vise plus essentiellement le développement des localités d'origine, comme c'était traditionnellement le cas auparavant, mais comporte également la promotion des processus d'insertion sociale des migrants en France. Les projets associatifs analysés prévoient en effet – au-delà des projets de développement agricole au Sénégal – des activités menées par les associations dans le lieu d'accueil, entre autres l'éducation à la solidarité internationale en faveur des jeunes, la présentation publique des projets réalisés aux habitants, ainsi que l'organisation de visites de jeunes et de volontaires yvelinois dans les villages d'origine des migrants. Ces activités augmentent dans l'espace d'accueil la

visibilité des actions des migrants en faveur du développement, valorisent leur rôle d'acteurs de la coopération, et participent à intensifier leurs réseaux et leurs contacts – en d'autres termes leur capital social. L'engagement en faveur du développement agricole au Sénégal contribue ainsi à favoriser les processus d'insertion sociale en France. Par ailleurs, les visites de volontaires et de jeunes Français dans les villages d'origine des migrants donnent lieu à des échanges socioculturels entre habitants des espaces d'accueil et d'origine, en participant à l'interconnaissance entre pays.

Relevons également que les projets agricoles initiés par les migrants, qui ont souvent suscité des résistances initiales de la part des habitants en raison du changement des traditions agricoles qu'ils ont comporté, ont participé à terme à la diffusion d'innovations ainsi qu'à l'émergence d'une dynamique de revalorisation de l'agriculture auprès des habitants. Celle-ci s'est accompagnée d'une préoccupation quant au respect de l'environnement, en particulier auprès des jeunes, qui ont initié dans nombre de cas des projets de reboisement autour des villages pour lutter contre la désertification. Un tel processus de transformation s'exerçant à plusieurs niveaux – pratiques agricoles, préoccupation accrue pour les questions environnementales, processus de concertation entre acteurs, démocratisation dans les villages, émergence de logiques productives – atteste les changements socioculturels et économiques que l'action transnationale des migrants est capable d'impulser dans l'espace d'origine, tout comme dans celui d'accueil (Vertovec, 2009).

En ce qui concerne les motivations sous-jacentes aux engagements dans le développement agricole, elles sont généralement en ligne avec les visées exprimées dans les discours actuels de l'État sénégalais, et des acteurs de la coopération internationale. Les migrants sont en effet motivés à s'engager dans le développement agricole surtout en raison de leur désir d'assurer la sécurité voire l'autosuffisance alimentaire des populations, considérées en tant que prérequis à tout développement. Dans ce cadre, ils s'attachent à souligner l'importance de consommer des produits locaux, perçus comme étant de meilleure qualité et plus sains que les produits importés (par exemple le riz). Les migrants sont également motivés à mettre en place des activités agricoles qui soient capables à terme de créer des revenus pour les femmes et les jeunes, et de les fixer le plus possible dans leurs localités. En ce sens, ils sont engagés dans une dynamique de développement socio-économique villageoise perçue comme apte à lutter contre l'exode rural et à prévenir les migrations des jeunes, en accord avec les visées actuelles exprimées dans le cadre des politiques nationales et internationales de migration et développement (agricole).

Cette volonté de participer à endiguer les migrations peut paraître quelque peu paradoxale étant donné le parcours migratoire des membres associatifs, et leur action de lobbying pour faire reconnaître la contribution de la migration au développement. Tout en étant conscients que la migration a fortement contribué au développement socio-économique de leurs villages d'origine, les membres associatifs se centrent généralement sur les difficultés rencontrées lors de leur parcours migratoire, qu'ils voudraient éviter aux jeunes générations. Les expériences problématiques vécues en migration, auxquelles se rajoute une intériorisation des discours actuels qui stigmatisent autant en Europe qu'au Sénégal les migrations irrégulières, amènent les membres associatifs à vouloir agir pour dissuader les jeunes de partir en migration. Les migrants s'efforcent de créer, grâce à leurs projets associatifs, des conditions socio-économiques favorables sur place, capables de conduire les jeunes à croire en l'agriculture, et en leur territoire d'origine. Certes, les contradictions implicites à leur position de « migrants développeurs » ne leur échappent pas, car ils sont conscients que les jeunes qui envisagent de partir désirent aussi émuler les migrants plus anciens, en contribuant à leur tour au développement de leur localité d'origine (Maggi *et al.*, 2008).

4.2 La Suisse, le bénévolat en faveur du développement agricole

Les associations sénégalaises en Suisse, en particulier celles qui sont actives dans la coopération au développement, sont des réalités beaucoup plus restreintes et moins structurées comparativement aux associations en France et en Italie. En raison de la présence plus réduite de la diaspora sénégalaise dans ce pays et de son caractère particulier – en termes de personnes hautement qualifiées, d'étudiants et de fonctionnaires internationaux –, les engagements prennent une forme différente que dans les autres contextes analysés. En effet, nous avons constaté que des Sénégalais occupent dans nombre de cas à Genève des positions directives à l'intérieur d'ONG de développement. Ces acteurs sont bien insérés dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux concernés par les questions de migration et développement. Ils ont joué un rôle actif à Genève dans l'émergence des réflexions autour des liens entre migration et développement, notamment en tant que membres de la Plateforme migration et développement mise en place par la FGC. Les nombreuses activités menées à Genève par cette fédération d'ONG, notamment suite à l'organisation en 2008 d'un Carrefour genevois de la solidarité portant sur la contribution des migrants au développement, ont participé à faire émerger cette thématique autant à Genève qu'au niveau national. Les activités de lobbying de la FGC

et de sa plateforme ont contribué à sensibiliser les ONG, les organisations de la société civile et les autorités quant au rôle joué par les migrants et leurs associations dans le développement des sociétés d'accueil et d'origine. Des activités de réflexion ont aussi été menées pour essayer de mieux impliquer les migrants et leurs associations dans les projets de coopération au développement soutenus par la FGC, et pour favoriser les partenariats entre les ONG et les migrants (Genoud, 2008).

La préparation en vue de la participation de la société civile genevoise au Forum mondial migration et développement (FMMD), qui s'est tenu à Genève en 2011, a été le déclencheur de nouvelles initiatives pour promouvoir le rôle des migrants et leurs associations dans la coopération au développement, aussi à travers des activités de renforcement des capacités (formations, prix « Diaspora et Développement »). La contribution des migrants au développement agricole a bénéficié d'une attention particulière, grâce à l'organisation en 2014 d'une journée de réflexion visant à s'interroger sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer le soutien aux diverses typologies de migrants porteurs de projets agricoles, en vue d'accroître la durabilité de leur impact.

Or, malgré le rôle précurseur joué par la FGC en Suisse au niveau des réflexions autour des liens entre migration et développement, et les nombreuses actions de réflexion et de lobbying menées lors de la dernière décennie, aucune politique ou pratique définie en matière de soutien financier aux projets des associations de migrants, voire de collaboration structurée entre ONG et migrants, n'a été élaborée à l'intérieur de la FGC, ni au niveau des services étatiques locaux (Canton et Ville de Genève). Et ceci en dépit de l'attention que cette fédération, tout comme les services étatiques locaux, a manifesté, et continue à manifester, envers ces thématiques. Aussi en raison des difficultés liées à la concrétisation des discours en une politique formelle, les activités de plaidoyer et de réflexion en matière de migration et développement au sein de la plateforme de la FGC se sont graduellement espacées lors des toutes dernières années, et ont finalement été suspendues. Dès lors, les partenariats entre les ONG et les associations de migrants demeurent rares à Genève (et en Suisse), malgré les actions de sensibilisation qui ont été conduites pour les favoriser. Les possibles réticences de la part de nombre d'ONG à intégrer les migrants et leurs associations dans la coopération internationale, dans un contexte évoluant vers une diminution des ressources à disposition des projets de développement, peuvent expliquer, entre autres facteurs, cet état de fait.

En ce qui concerne le niveau national, ce n'est que depuis 2010 que la DDC est formellement en charge d'un Programme global migration et développement. Bien que des réflexions et des initiatives en matière de migration et développement aient été engagées plus tôt (Perroulaz, 2008), la Suisse se

caractérise par une prise en compte davantage tardive du rôle positif de la migration dans le développement, comparativement aux autres contextes nationaux analysés. Les actions concernant le volet dédié aux diasporas se sont dirigées vers deux niveaux principalement : la valorisation des initiatives des organisations de la diaspora, et l'appui aux autorités des pays d'origine, pour leur permettre de mieux exploiter le potentiel de la diaspora. Ainsi, au Sénégal la DDC a appuyé entre 2014 et 2016 l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) de l'ONU, qui a soutenu les autorités locales sénégalaises afin qu'elles soient davantage en mesure de valoriser les apports de la migration au niveau du développement local. En Suisse, la DDC a favorisé lors des dernières années surtout les activités de dialogue de la société civile autour des liens entre migration et développement. En ce sens, elle a appuyé en 2015 la mise en place de la *mdplatform.ch*, qui a représenté un espace de concertation et de dialogue entre diverses typologies d'acteurs de la société civile impliqués dans la thématique migration et développement.

Tout comme la Plateforme migration et développement de la FGC, cette plateforme – prônant une meilleure reconnaissance en Suisse et au niveau international du rôle des migrations pour le développement des sociétés d'accueil et d'origine – est actuellement suspendue. Dès lors, bien qu'elle ait contribué à l'établissement de relations davantage rapprochées entre diverses typologies d'acteurs de la société civile et qu'elle ait joué un rôle d'interlocuteur politique du gouvernement sur les questions de migration et développement, il n'existe actuellement en Suisse aucune activité de concertation nationale de la société civile autour de cette thématique. Par ailleurs, les nouvelles directions prises par la coopération au développement suisse insèrent désormais parmi ses objectifs la lutte contre les « causes profondes » de la migration, impliquant une autre compréhension des liens entre migration et développement. Bien que la société civile suisse se soit généralement opposée à un alignement entre stratégie de coopération et contrôle des migrations, la politique de coopération suisse se dirige désormais vers les directions exprimées au niveau européen, où le développement est envisagé en tant que stratégie pour contrer à terme les flux migratoires.

Ceci étant posé, la stratégie de la DDC en matière de migration et développement se base de manière générale sur la coopération interdépartementale, le dialogue avec la société civile, les partenariats bilatéraux et régionaux, et sur le dialogue mondial en matière de migration et développement. Elle privilégie dès lors une approche globale plutôt que le soutien direct aux projets portés par les organisations de migrants, par exemple au travers d'un fonds de codéveloppement, bien que soient prévus de manière ponctuelle des projets-pilotes avec des pays avec lesquels la Suisse a signé

des partenariats migratoires. En Suisse, tout en reconnaissant au niveau du discours la contribution de la diaspora au développement des pays d'origine, les ONG demeurent dans la pratique les acteurs centraux de la coopération internationale. Une telle approche diffère de celle de la France et de l'Italie, où il existe une reconnaissance institutionnelle du rôle des associations de migrants dans la coopération internationale au développement, qui comporte des appuis techniques et financiers pour les projets associatifs des migrants.

L'exemple du projet associatif de développement agricole analysé dans le cadre de l'étude de cas de la Suisse, bien qu'il ne soit pas reductible à l'ensemble des initiatives associatives portées par des migrants sénégalais en Suisse (ou à Genève), représente un cas d'engagement associatif qui pointe les principaux éléments du contexte dans lequel opèrent les associations de migrants. L'association analysée, les Vergers de Joal-Fadiouth, est une petite réalité associative possédant une structuration et un capital social relativement limités, ce qui est le cas de nombre d'associations de migrants en Suisse. Créée à Genève grâce à l'initiative d'un couple sénégalais-suisse, elle a émergé suite à la transformation d'une ferme privée initialement destinée aux membres de la famille en un projet associatif. Suite aux demandes d'appui provenant de familles paysannes de la zone, les initiateurs ont décidé de s'organiser en association, avec la participation d'autres membres sénégalais et suisses, pour venir en aide à des familles paysannes ainsi qu'aux membres de leur famille. L'on assiste en ce sens au passage d'un projet agricole basé sur un intérêt personnel ou familial à un projet associatif, comprenant une action davantage concertée et un intérêt communautaire.

Les logiques d'action du projet renvoient directement aux caractéristiques du contexte suisse dans lequel se base l'action transnationale associative. Les activités associatives ont été mises en place surtout grâce à la mise à disposition de fonds privés et de dons. Malgré des ressources limitées, l'association a été en mesure de développer au fil des années une ferme agroécologique, destinée à initier des familles paysannes de la localité à une forme d'agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des populations. L'association a également aidé des familles paysannes à construire un puits dans leur périmètre agricole, en leur permettant d'initier des activités de maraîchage, grâce aussi à la distribution de semences et de plants d'arbres fruitiers biologiques. À la différence des projets réalisés par les associations basées en France et en Italie, ce projet ne bénéficie d'aucune aide étatique ou provenant de fondations dans le contexte d'accueil, et ne comporte aucun partenariat avec des ONG ou d'autres acteurs en Suisse.

Il s'agit donc là d'un cas de bénévolat pour le développement, ou de volontariat solidaire, opérant dans un cadre essentiellement autofinancé et

auto-organisé, et laissant une grande marge de liberté et d'auto-détermination à l'action associative. Celle-ci se base sur le transfert d'idées et de valeurs qui ont été acquises surtout en Suisse, grâce à des échanges avec des organisations à Genève actives dans le domaine de l'agroécologie. L'association fonde ses actions sur les prémisses éthiques et les valeurs de l'agroécologie promues par des associations telles que Les Jardins de Cocagne à Genève, ou Terre et Humanisme en France, qui s'appuient sur la transmission de l'agroécologie comme éthique de vie et pratique agricole. Les collaborations existantes ont été engagées essentiellement au Sénégal, grâce aux réseaux de connaissances des membres sénégalais de l'association. Les Vergers de Joal-Fadiouth a notamment établi une collaboration avec une association sénégalaise active dans l'agroécologie, et est en réseau avec des acteurs étatiques et associatifs locaux.

L'absence de financements externes et de partenariats structurés avec des ONG en Suisse limite le développement et le rayon d'action des activités associatives, ainsi que la création de partenariats davantage formels et structurés avec les collectivités locales et les associations au Sénégal. Bien que les membres de l'association se soient rapprochés à Genève d'acteurs étatiques et de la société civile actifs dans la coopération internationale en vue d'obtenir des appuis financiers et techniques, ils se confrontent à la difficulté pour une petite association telle que la leur d'accéder à des financements étatiques ou privés, et à des partenariats structurés avec des ONG. Les défis rencontrés à ce niveau soulignent d'une part les limites d'action d'une association de migrants (ou mixte) de dimensions restreintes et non suffisamment structurée, et d'autre part l'absence d'un cadre institutionnel d'appui aux associations de migrants, qui puisse les accompagner vers une meilleure structuration ainsi qu'au niveau de l'élaboration et du suivi des projets. En s'appuyant sur l'exemple d'autres pays comme la France, les membres associatifs demeurent confiants au sujet d'une possible évolution future des politiques et des pratiques de soutien aux projets portés par les migrants. Cependant, le cas de cette association atteste les défis encore existants en Suisse en termes de reconnaissance pleine et effective du rôle des migrants dans la coopération internationale au développement.

Le non-encadrement formel dans un projet de coopération cofinancé par des entités étatiques (ou des fondations) se manifeste au niveau des finalités de l'association, et des motivations sous-jacentes à l'engagement transnational associatif dans le domaine agricole. À la différence des projets analysés en France et en Italie, l'objectif de prévenir les migrations n'est jamais mentionné dans les documents de l'association, ni dans les discours des membres associatifs. Ceci exprime une claire indépendance par rapport à l'objectif qui a émergé récemment dans le cadre de la coopération au développement au

niveau européen – et qui commence progressivement à se diffuser aussi en Suisse – notamment la lutte contre les « causes profondes » de la migration. Les motivations à l'origine de l'action associative en faveur du développement agricole relèvent ici de dimensions plus classiques de la coopération au développement, à savoir la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, le développement de la production maraîchère et fruitière grâce à l'accès à l'eau, la diffusion parmi les exploitants de pratiques agricoles biologiques saines et respectueuses de l'environnement, la lutte contre la pauvreté ainsi que la promotion de l'agriculture familiale. Le domaine agricole est privilégié en raison des liens ancestraux que les migrants de l'association entretiennent avec l'agriculture, et du fort attachement au développement durable de leur territoire d'origine. S'ajoute le désir de participer à favoriser l'autosuffisance alimentaire du Sénégal dans son ensemble ainsi que la consommation de produits sains et locaux, aussi pour que le pays devienne à terme moins dépendant des importations alimentaires.

4.3 L'Italie, l'articulation entre le développement agricole communautaire et l'entrepreneuriat migrant

En Italie, les premières initiatives de codéveloppement ont émergé au début des années 2000 en particulier au niveau local, et ont concerné de manière spécifique les associations de la diaspora sénégalaise. Cette centration sur la communauté sénégalaise est en lien avec le fort activisme transnational de l'associationnisme sénégalais en Italie, avec sa propension à s'être très tôt rapportée au niveau local avec les administrations et la société civile italienne pour favoriser l'insertion sociale des migrants, ainsi qu'avec le fort attachement des Sénégalais au contexte d'origine (Riccio, 2008). Les deux associations considérées dans l'étude de cas de l'Italie, grâce aussi à l'activisme de leurs présidents, ont été soutenues dans le cadre de la première initiative de codéveloppement italienne, à savoir le programme MIDA-Italie, qui a concerné de manière spécifique le développement agricole au Sénégal. L'une d'entre elles, l'association Sunugal, a conduit au fil des années de nombreux autres projets de codéveloppement dans le domaine agricole, financés dans le cadre des appels à projets de la Commune de Milan, et comprenant la participation financière et le partenariat d'autres entités publiques et privées telles que des régions italiennes, des fondations bancaires, des ONG et des centres de recherche (Mbaye, 2019). Les associations sénégalaises en Italie ont par ailleurs été les premières réalités associatives migrantes à bénéficier des initiatives de renforcement des capacités qui ont été mises en place dans les divers programmes de codéveloppement menés depuis les années 2000

(Ceschi et Giangaspero, 2010). À ce niveau, elles ont reçu l'appui de collectivités locales, de centres de recherche tels que CeSPI, d'ONG italiennes et de fondations bancaires, notamment dans le cadre du projet Fondazioni4Africa. Au travers de ces activités, les associations sénégalaises ont été en mesure de développer des relations de partenariats de plus en plus systématiques avec des ONG dans le cadre de l'élaboration et la mise en place de projets de développement dans les localités d'origine, qui ont la plupart du temps concerné le développement agricole et rural. Les relations avec les ONG ont avec le temps évolué d'une tendance initiale au parrainage de la part des ONG vers des relations davantage symétriques, où le rôle protagoniste des uns et des autres est davantage mis en exergue. En raison de cet historique, l'on observe une tendance quasi systématique de la part des associations sénégalaises à agir de concert avec les ONG italiennes dans le cadre des projets de codéveloppement.

Bien que jouissant déjà au niveau local et auprès des ONG d'une reconnaissance de leur rôle dans le développement, les migrants et leurs associations ont été formellement reconnus en 2014 par le gouvernement italien en tant qu'acteurs de la coopération internationale. Dans la nouvelle loi qui régit la coopération italienne, les associations de migrants figurent explicitement en tant qu'acteurs à part entière de la coopération, et peuvent désormais accéder aux appels à projet de la coopération italienne au même titre que les ONG (et les acteurs du secteur privé), à condition toutefois de remplir un certain nombre de critères. Cette reconnaissance législative, qui représente une étape importante de la politique migration et développement italienne, a permis aux deux associations sénégalaises considérées dans l'étude de cas de l'Italie d'obtenir des financements très importants de la part de la coopération italienne pour leurs derniers projets de développement agricole, notamment le SOUFF et le PAISIM. S'agissant de projets de grande envergure, les ONG partenaires revêtent dans ce cadre le rôle de leader du projet (et participent à leur cofinancement). Les associations de migrants concernées, Le Djolof et Sunugal, figurent en tant que partenaires locaux, et sont chargées de la mise en œuvre technique du projet, au travers de leur association correspondante basée au Sénégal. Grâce aux financements conséquents qu'ils comportent et à la présence d'ONG, ces projets prévoient un nombre important d'activités et de partenariats entre diverses typologies d'acteurs dans le double espace (ONG, associations de migrants, collectivités locales, centres de formation, services étatiques sénégalais, conseils départementaux, associations paysannes). Ces partenariats élargis s'accompagnent d'échanges et de visites entre l'Italie et le Sénégal, ainsi que d'activités diversifiées dans les deux pays.

Les projets analysés interviennent dans les principales régions d'origine des Sénégalais en Italie, notamment les régions de Louga et Thiès, et capitalisent les projets associatifs antérieurs réalisés par les associations concernées dans leurs territoires d'origine. Les derniers projets réalisés grâce au financement de la coopération italienne sont particulièrement articulés et comprennent une attention accrue aux questions environnementales. Ils se caractérisent par le fait d'opérer une synergie entre approches distinctes de l'agriculture – notamment en termes d'intérêts collectifs et communautaires d'une part et davantage individuels de l'autre – en intégrant à la fois la promotion de l'agriculture familiale et communautaire, et le développement de l'entrepreneuriat individuel.

En ce qui concerne le projet SOUFF, élaboré par l'association Le Djolof en collaboration avec l'ONG ARCS, il comporte, en plus de la mise en place d'une ceinture verte d'arbres autour du périmètre pour protéger les cultures et lutter contre la désertification, la création d'une ferme communautaire villageoise sur 20 hectares, exploitée par une cinquantaine de familles villageoises. Dans cette ferme sont exercées des activités complémentaires, menées par des GIE distincts, qui relèvent d'une filière agricole complète, à savoir la production, la transformation et la commercialisation. Ainsi sont employées des techniques de production, d'élevage et de restauration des sols basées sur des pratiques agroécologiques dérivant d'une synergie entre techniques traditionnelles ouest-africaines, et techniques agroécologiques novatrices pratiquées en Italie. La ferme communautaire comprend également des activités de transformation des produits en vue d'une commercialisation locale, nationale et possiblement internationale. Une telle dimension de développement communautaire, où les exploitants sont collectivement organisés en GIE et partagent un même espace et des infrastructures communes, s'articule avec un projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole individuel. Les 20 hectares restants du périmètre sont en effet dédiés à la mise en place de fermes individuelles privées, attribuées à des entrepreneurs locaux ainsi qu'à des investisseurs migrants. Le projet intègre ainsi un développement communautaire agricole au bénéfice du collectif des habitants de la localité, et des investissements individuels privés dans l'agriculture, provenant à la fois d'entrepreneurs locaux et migrants.

Cette double orientation transparait également des projets portés par Sunugal et ses partenaires. Alors que le projet « Nourrir le développement », mené entre autres en collaboration avec l'ONG IPSIA, s'est proposé d'appuyer le développement d'activités maraîchères, de transformation et de commercialisation de produits agricoles dans une série de villages situés dans les régions d'origine des migrants – en promouvant une dynamique communautaire

productive villageoise – l'action a évolué au travers du projet PAISIM vers un programme d'appui à l'entrepreneuriat social et à l'entreprise migrante. Ce projet se propose en effet de renforcer le tissu entrepreneurial agricole dans les régions sénégalaises concernées – et en particulier les microentreprises familiales – en accompagnant les collectifs formés lors du projet précédent ainsi que d'autres réalités entrepreneuriales vers la formalisation, la structuration de leurs activités et l'accès au crédit. Tout en étant basé sur l'entrepreneuriat, ce projet intègre une dimension collective et sociale. Les entreprises soutenues doivent en effet générer des impacts positifs pour la communauté, autant en termes socio-économiques qu'environnementaux. Par conséquent, l'accompagnement est réservé à des microentreprises locales « vertes », qui utilisent des techniques productives et énergétiques durables, et qui présentent des bénéfices pour la communauté locale. Tout comme le projet SOUFF, le PAISIM inclut également la dimension d'entrepreneuriat migrant. Dix microentreprises agricoles initiées par des migrants en Italie sont accompagnées dans le cadre du programme.

Ainsi, à la différence des projets considérés dans les deux autres pays, les projets de développement initiés en Italie introduisent la dimension d'entrepreneuriat agricole. Dans le cadre du projet SOUFF, celle-ci est articulée avec une approche de développement davantage communautaire, à savoir la création d'une ferme collective. Dans le cas du PAISIM, l'entrepreneuriat possède une dimension sociale. Le concept d'entrepreneuriat social comporte ici une attention accrue aux bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de l'activité entrepreneuriale pour la communauté, et une focalisation sur les membres les moins favorisés, en particulier les femmes et les jeunes. La modalité d'action de ces projets traduit une articulation entre le modèle économique italien des PME d'une part, et les préoccupations sociales et communautaires de l'autre, qui sont caractéristiques du modèle agricole sénégalais fortement basé sur l'agriculture familiale. La valorisation de l'entrepreneuriat migrant en tant que stratégie réussie d'insertion sociale dans le contexte socio-économique italien (Ferro et Fellini, 2009) est donc transposée ici à la création de microentreprises au Sénégal, ou alors possédant un caractère transnational entre l'Italie et le Sénégal, présentant l'atout de favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays. Bien que les initiatives d'entrepreneuriat migrant soutenues par ces deux projets ne visent pas forcément un retour définitif des migrants au Sénégal – car elles envisagent aussi les avantages résultant de la mobilité et d'échanges commerciaux entre les pays – il s'agit d'accompagner vers un retour réussi les migrants entrepreneurs qui désirent retourner définitivement au Sénégal, en facilitant leur réinsertion.

La valorisation de l'entrepreneuriat se manifeste aussi au niveau des motivations sous-jacentes à l'engagement associatif. Parmi les motivations relevées dans les discours des présidents associatifs figure en effet la volonté de représenter un exemple pour d'autres migrants en Italie. La motivation à accompagner d'autres migrants dans un parcours d'entrepreneuriat agricole, aussi en tant que stratégie de retour, se double d'un désir de favoriser le développement agricole dans la zone d'origine, pour assurer l'autosuffisance alimentaire des populations, renforcer la dynamique de développement socio-économique local, et créer des opportunités d'emplois sur place. En ce sens, les projets portés par les migrants comportent une forte motivation à lutter contre l'exode rural et la migration des jeunes vers les villes ou l'étranger. Les motivations à l'origine d'un projet d'appui à l'entrepreneuriat, qu'il soit migrant ou local, dérivent aussi de l'idée que l'entrepreneuriat privé serait plus à même d'enclencher une dynamique de développement local et de création d'emplois qu'un projet de coopération classique basé sur un appui financier. L'entrepreneuriat présenterait dans cette optique l'avantage de ne pas induire de l'assistentialisme et de la dépendance à l'argent de la coopération, et amènerait les acteurs concernés à jouer un rôle plus actif et responsable dans les processus de développement.

L'on assiste ainsi actuellement de la part des associations de migrants en Italie à une tendance à valoriser tout particulièrement l'entrepreneuriat (individuel ou collectif) dans le domaine de l'agriculture, en offrant au travers des projets menés un accompagnement aussi aux migrants et à leurs associations pour qu'ils s'engagent dans cette voie à travers des investissements individuels, voire collectifs. Or, cette approche présente certes des opportunités, mais aussi de nombreux défis, comme en sont conscients les initiateurs des projets. Les obstacles sont liés aux lacunes encore existantes, malgré les efforts récents du gouvernement sénégalais, au niveau d'un environnement effectivement favorable aux investissements, par exemple en termes d'accès au crédit et aux marchés, et de facilitations bureaucratiques. À ceci s'ajoutent les défis qui peuvent s'exercer au niveau de la gestion des entreprises, où les logiques familiales et communautaires peuvent dans nombre de cas contrecarrer une gestion rigoureuse de l'entreprise, en raison d'aspects culturels liés à une tendance vers le partage et la solidarité familiale et communautaire. Bien qu'une telle prédisposition culturelle à la solidarité et au partage soit à saluer, l'équilibre entre intérêts individuels et économiques d'une part, et intérêts collectifs relevant de dynamiques sociales, familiales et communautaires de l'autre, n'est pas aisé à atteindre, et peut représenter un challenge en termes de durabilité des entreprises.

Par ailleurs, les politiques agricoles sénégalaises et les accords commerciaux internationaux ne sont pas toujours favorables aux petits producteurs locaux et aux investisseurs migrants. Ces derniers sont en effet souvent confrontés à une forte concurrence avec les produits agricoles importés ou provenant de grandes exploitations agricoles au Sénégal, en raison de leur prix moins élevé et d'un accès privilégié aux marchés. C'est pour ces raisons que les associations de migrants et les associations paysannes exercent des activités de plaidoyer auprès des autorités au sujet des politiques agricoles, commerciales, et de leurs interrelations avec les processus de migration et développement, et s'efforcent de sensibiliser les populations à l'importance de consommer des produits sains et locaux.

4.4 Un rôle variable selon le contexte d'accueil

Les études de cas que nous venons d'analyser ont mis en évidence des différences importantes selon les contextes d'accueil dans lesquels s'exerce l'engagement transnational associatif des migrants en faveur du développement agricole des localités d'origine. Ces différences seraient dues, en tout cas en partie, aux caractéristiques des politiques de migration et développement à l'œuvre dans chaque contexte, ainsi qu'aux particularités de la présence sénégalaise dans les pays d'accueil considérés. En France, la diaspora sénégalaise est présente depuis le début du siècle dernier, en raison des liens coloniaux. Les traditions migratoires depuis la Vallée du Fleuve Sénégal se sont intensifiées en particulier dans les années 1970, en raison des grandes sécheresses qui ont frappé cette zone. En Italie, la diaspora sénégalaise est présente surtout depuis la fin des années 1980. Ceci coïncide avec la politique de fermeture des frontières de la France, et avec la crise de l'agriculture dans le bassin arachidier (notamment les régions de Thiès et Louga). En Suisse, la présence sénégalaise est beaucoup plus réduite et plus récente, et se compose en grande partie par des personnes hautement qualifiées, des étudiants et des fonctionnaires internationaux, d'où son caractère souvent temporaire malgré une tendance actuelle vers une présence plus stable.

Dans ces divers contextes, l'associationnisme sénégalais a pris des formes et des rôles particuliers. Les associations de la Vallée du Fleuve basées en France sont les plus reconnues au niveau de leur action transnationale dans le développement, en raison de leur engagement traditionnel en faveur des villages d'origine, de leur forte structuration et du nombre élevé de membres associatifs. Grâce à leur action en faveur du développement et à leur mobilisation dans l'espace public français, ces associations ont contribué à l'émergence des politiques de codéveloppement d'abord, et de développement solidaire

ensuite. Celles-ci se sont concrétisées par la mise en place de dispositifs de cofinancement étatiques pour la mise en œuvre des projets associatifs, qui s'exercent actuellement aussi dans le cadre de la coopération décentralisée. Dans ce contexte a émergé une action associative qui se déploie désormais dans le double espace, et qui comporte aussi des activités d'insertion sociale en France. En Italie, les associations sénégalaises ont historiquement été actives au début surtout dans les questions d'insertion sociale dans le contexte d'accueil et dans la défense de leurs droits, en entrant très tôt en relation avec les administrations locales et les associations italiennes. De ce fait, elles ont bénéficié des premières expériences de codéveloppement s'exerçant les plus souvent au niveau local. Le codéveloppement à l'italienne dérive de l'expérience française, tout en comportant depuis le début un fort ancrage dans le double espace, avec une articulation entre activités d'insertion sociale et de promotion de la diversité culturelle en Italie d'une part, et actions transnationales en faveur du développement des localités d'origine de l'autre. En Suisse, les associations sénégalaises sont des réalités plus petites, et davantage actives dans les processus d'insertion sociale et dans la promotion d'activités culturelles que dans le développement des contextes d'origine. Cependant, un certain nombre d'acteurs sénégalais membres d'ONG sont très actifs dans les réflexions de la société civile autour des liens entre migration et développement au niveau local, en particulier à Genève. Ces acteurs ont contribué à la visibilité de la thématique migration et développement au niveau local et en Suisse, qui a été reprise ensuite au niveau formel par les acteurs étatiques en charge de la coopération au développement au niveau national.

Bien que la contribution des migrants au développement soit reconnue au niveau du discours dans les trois pays considérés, ces contextes se distinguent par des approches différentes en ce qui concerne le soutien effectif aux projets portés par les associations de migrants, autant au niveau financier que technique. En France, les appuis techniques et financiers aux projets portés par les migrants existent depuis la fin des années 1980. Ils ont émergé d'abord au niveau étatique, et se sont diffusés ensuite dans le cadre de la coopération décentralisée, et auprès des fondations. En Italie, les premiers soutiens techniques et financiers ont été mis en place au début des années 2000. Ils ont évolué vers une récente reconnaissance gouvernementale des associations de migrants en tant qu'acteurs de la coopération italienne, pouvant accéder aux appels à projets au même titre que les ONG (et les acteurs du secteur privé solidaire). Les premiers appels à projets italiens ont favorisé l'établissement de partenariats avec les ONG italiennes, qui ont graduellement évolué vers des relations plus symétriques, et qui ont conduit à l'élaboration de projets

de développement comportant le plus souvent un partenariat structuré avec les ONG, à la différence des autres contextes considérés.

En Suisse, la prise en compte étatique de la thématique migration et développement est plus récente que dans les autres contextes, et remonte formellement à 2010, avec le Programme global migration et développement de la DDC. Malgré une reconnaissance du rôle de la diaspora dans le développement des pays d'origine dans les discours portés par la DDC et par les acteurs de la société civile, il n'existe pas encore de politique formelle d'appui financier et technique aux associations de migrants. La taille plus réduite des associations de migrants en Suisse et leur structuration plus faible, comparativement aux autres contextes d'accueil, peut expliquer au moins en partie cet état de fait. Bien qu'au niveau national et local les migrants et leurs associations aient été impliqués lors de la dernière décennie dans des actions de plaidoyer en matière de migration et développement, celles-ci n'ont pas conduit comme en France et en Italie à l'élaboration de dispositifs d'appui aux projets de développement portés par les migrants. Dès lors, à la différence des autres pays, les ONG demeurent en Suisse les acteurs centraux et quasi exclusifs de la coopération internationale. En France et en Italie, les migrants et leurs associations se sont mobilisés depuis des décennies dans l'espace public et auprès des acteurs étatiques et de la société civile pour être reconnus en tant qu'acteurs de la coopération internationale au même titre que les ONG, ce qui a conduit à l'élaboration de politiques et pratiques attestant une telle reconnaissance. Par conséquent, alors que les projets des associations basées en France et en Italie jouissent de cofinancements et d'appuis techniques provenant d'entités étatiques et/ou privées dans le double espace, ainsi que d'un nombre plus ou moins important selon les cas de partenariats, le projet analysé en Suisse est essentiellement autofinancé et autogéré.

Les trois pays se caractérisent également par une articulation différente, dans le cadre des projets portés par les migrants, entre les processus transnationaux de développement et les dynamiques d'inclusion sociale. En Italie, une articulation entre l'engagement en faveur du développement dans les localités d'origine et la promotion de l'insertion sociale dans le lieu d'accueil existe au niveau du concept même de codéveloppement. Les projets portés par les migrants possèdent par conséquent une forte orientation double espace, et visent autant le développement du lieu d'origine qu'une meilleure incorporation des migrants en Italie (en dépit d'une tendance récente à vouloir accompagner les migrants qui le désirent dans la création d'une entreprise agricole en tant que stratégie de retour). En France, une telle orientation double espace est plus récente et s'exerce plus spécifiquement dans le cadre de la coopération décentralisée. En effet celle-ci comporte, à la différence d'un

dispositif national tel que le PAISD, autant des actions de développement au Sénégal que des activités visant l'insertion sociale des migrants en France. En Suisse, étant donné l'absence d'un dispositif formel d'appui aux associations de migrants dans le développement, une telle articulation entre activités dans les espaces d'accueil et d'origine n'est pas opérée. En considérant par ailleurs que les projets associatifs d'inclusion sociale portés par les migrants, à la différence des projets de développement, comportent des financements spécifiques (Maggi *et al.*, 2013), l'on constate que dans la pratique, les migrants et leurs associations sont davantage reconnus et appuyés en Suisse dans leur rôle de facilitateurs des processus d'inclusion sociale que dans celui d'acteurs du développement.

Lorsque l'on se penche sur la typologie des projets portés par les associations dans les trois contextes, l'on observe que les associations de la Vallée du Fleuve basées en France se confrontent actuellement au passage d'un engagement transnational visant la mise en place d'infrastructures de base pour répondre aux besoins sociaux de la population, à un engagement qui a pour objectif de contribuer au développement socio-économique des villages, essentiellement via le développement d'activités productives agricoles. Le passage d'une agriculture saisonnière sous pluie à une agriculture qui s'exerce sur toute l'année, et qui comprend une forte diversification des productions, a été favorisé par les forts investissements des migrants dans le domaine de l'hydraulique. Ceux-ci ont été appuyés au niveau financier et technique par une série de partenaires, en France et au Sénégal, le plus souvent dans le cadre des programmes de développement solidaire et de coopération décentralisée. L'agriculture est un domaine privilégié par les migrants, d'une part car elle permet d'améliorer la sécurité voire l'autosuffisance alimentaire des populations, et d'autre part, car elle est susceptible d'enclencher une dynamique productive capable de générer des ressources et des emplois, et de lutter contre l'exode rural des jeunes.

En ce qui concerne le contexte suisse, la modalité d'action du projet analysé a été qualifiée d'un bénévolat en faveur du développement, où les actions associatives sont menées de manière volontaire, autodéterminée, et essentiellement grâce à des fonds privés et à des dons. La composante écologique est fortement mise en avant, étant donné que le projet se propose de diffuser auprès des familles paysannes des pratiques agroécologiques respectueuses de la santé des habitants et de l'environnement. L'intention de mettre en place à terme une ferme-école agroécologique, qui puisse servir de modèle pour les familles paysannes de la localité et de centre de formation pour les jeunes, manifeste le désir de l'association de transmettre à la population locale et aux jeunes les valeurs écologiques des membres associatifs. Ces valeurs ont

été acquises et renforcées surtout dans le lieu d'accueil grâce aux échanges entre membres associatifs suisses et sénégalais, et entre ces derniers et des associations locales promouvant l'agroécologie.

En Italie, les associations sénégalaises considérées ont débuté leur engagement transnational associatif directement dans le domaine agricole, dans l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire des populations des villages d'origine et d'améliorer la situation économique des habitants. En ce sens, elles ont appuyé une démarche productive génératrice d'emplois et de revenus dans les villages d'origine. À la différence des autres pays considérés, celle-ci se manifeste aussi dans un appui aux activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, et dénote une action qui concerne toute la filière agricole. Les associations basées en Italie développent actuellement des projets plus vastes et complexes comparativement aux projets réalisés dans le passé, grâce aux appels à projets de la coopération italienne, à l'existence de partenariats structurés avec les ONG, et à l'intervention de nombreux partenaires dans le double espace. Les projets agricoles analysés dans le contexte italien articulent une dimension d'appui à l'agriculture collective villageoise avec une logique d'appui aux microentreprises agricoles, initiées par des investisseurs locaux, des migrants de retour ou des migrants basés en Italie. Le soutien à l'entrepreneuriat privé est une dimension qui est présente exclusivement dans le cadre des projets portés par les associations en Italie. Cet état de fait serait reductible au modèle économique italien des PME, à la valorisation de l'entrepreneuriat migrant en tant que stratégie d'insertion économique réussie, mais aussi aux nouvelles directions de la politique de coopération italienne, qui favorisent la mise en place d'activités de business inclusif et d'entrepreneuriat social dans les pays partenaires (Sergi, 2014). La typologie d'entrepreneuriat promue au travers des projets tels que le PAISIM possède en effet une forte composante sociale, qui porte une attention accrue aux bénéfices de l'entreprise pour la communauté, au niveau socio-économique et environnemental. Il s'agirait là d'une manière d'adapter l'entrepreneuriat au contexte sénégalais – fortement basé sur l'agriculture familiale et communautaire – en promouvant un modèle d'entrepreneuriat conciliant dans la mesure du possible les intérêts individuels avec les intérêts communautaires.

Malgré les différences qui sont observées entre les projets qui émanent de contextes nationaux distincts, de nombreux points de convergence sont à relever. Tout d'abord, les projets analysés manifestent dans leur ensemble l'important attachement des membres associatifs à leur territoire d'origine, et leur fort élan de solidarité envers les populations. Les membres associatifs agissent la plupart du temps de manière volontaire, bien que des financements soient prévus dans le cadre des projets italiens pour les activités techniques,

conduites par les organisations correspondantes créées au Sénégal. Par ailleurs, les projets des migrants mettent en évidence leur forte croyance en l'agriculture, ainsi que leur volonté de transmettre cette conviction aux jeunes et aux habitants des localités d'origine, tout comme aux autres migrants. Les associations agissent en effet dans des contextes longtemps caractérisés par une crise de l'agriculture, en raison des sécheresses, des aléas climatiques, et des politiques agricoles de désengagement étatique, qui ont fortement désorienté les paysans sénégalais (Faye *et al.*, 2007). Les migrants qui ont initié les projets analysés ici sont tous originaires de zones rurales, et possèdent un attachement ancestral à la terre, à l'agriculture, qu'eux-mêmes ou leurs parents ont pratiqué dans le passé, et qu'ils pratiquent dans nombre de cas à nouveau dans le cadre des projets menés.

Les innovations socioculturelles que les migrants apportent grâce à leurs projets sont relatives en premier lieu à l'accès à l'eau, qui permet le développement d'activités de maraîchage et d'arboriculture, qui s'ajoutent aux pratiques traditionnelles de l'agriculture sous pluie. Bien qu'une telle innovation ait souvent suscité des résistances initiales auprès des villageois en raison d'une tradition socioculturelle à réserver l'eau pour la consommation humaine et animale, aussi en raison de sa rareté, l'exemple des migrants a conduit à un changement progressif des pratiques. Les projets des migrants promeuvent également des activités de reboisement et de réhabilitation des sols – afin de lutter contre la désertification – ainsi que des techniques respectueuses de l'environnement, telles que l'agroécologie et le recours à l'énergie solaire. Une sensibilité accrue à l'environnement semble être davantage à l'œuvre dans les projets qui incluent un partenariat avec des ONG, ou qui comportent un échange préalable dans le lieu d'accueil avec des associations pratiquant l'agroécologie, ce qui est davantage le cas des projets initiés en Suisse et en Italie comparativement à ceux initiés en France. Bien que l'agriculture biologique commence à se répandre aussi au Sénégal (Bottazzi et Boillat, 2021), les pratiques biologiques ou agroécologiques semblent plus à même d'être employées dans les projets portés par les migrants lorsqu'il existe un échange ou un partenariat avec des organisations du lieu d'accueil partageant les mêmes visions. Ceci suggère que les valeurs écologiques sont la plupart du temps acquises lors de l'expérience migratoire, et transférées ensuite dans les lieux d'origine via les projets agricoles initiés au Sénégal.

En ce qui concerne les impacts multidimensionnels des projets analysés, en plus de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la mise à disposition de fruits et légumes frais, ainsi que d'autres produits provenant de l'arboriculture, de la riziculture et des activités d'élevage, l'on constate que l'ensemble des projets contribue à la création d'emplois pour les femmes et les jeunes. Les impacts

observés s'exercent aussi au niveau de la démocratisation dans les villages. Les habitants concernés par les projets sont la plupart du temps structurés en GIE, et bénéficient non seulement de formations en techniques agricoles améliorées, mais aussi en structuration organisationnelle. Dès lors, la plupart des projets analysés comportent un impact au niveau de la gouvernance locale vers davantage d'égalité et de transparence. Ils contribuent à autonomiser les femmes et les jeunes au niveau économique et décisionnel, grâce aussi à l'organisation en groupements, et favorisent l'émergence de logiques davantage participatives dans les communautés. Les projets agricoles menés dans les villages tâchent en effet de dépasser les logiques asymétriques pouvant être à l'œuvre dans les groupements, basées sur le prestige social des familles, le niveau d'éducation ou le genre. L'autonomisation des femmes est très saillante en particulier dans les villages de la Vallée du Fleuve Sénégal – en raison aussi d'une action associative qui est à l'œuvre depuis des décennies – mais elle est présente aussi dans d'autres contextes. C'est notamment le cas lorsque les femmes, grâce aux revenus du travail agricole, sont en mesure de contribuer en plus large mesure aux dépenses familiales, ce qui comporte généralement une évolution au niveau des relations de genre vers davantage d'égalité.

Les contacts existant entre migrants et collectivités locales au Sénégal, ainsi que les activités de plaidoyer que les migrants exercent dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets, participent également à une meilleure prise en compte des besoins de la population de la part des autorités locales. Bien que souvent ces dernières soient limitées dans leur action par les ressources financières à leur disposition, et ne puissent pas toujours répondre aux besoins exprimés par la population, l'action associative des migrants favorise la plupart du temps une action davantage concertée avec les autorités locales. Les projets initiés par les migrants ont souvent un effet multiplicateur. Comme observé dans le cadre des projets des associations basées en France et en Italie – qui comportent presque toujours des ressources provenant des cotisations associatives et de bailleurs du contexte d'accueil – les autorités locales et les agences étatiques sénégalaises contribuent d'une manière ou d'une autre à la réussite des projets, que cela soit au travers du cofinancement de certaines actions ou infrastructures, de support technique ou de formations, ou alors par le fait de mettre à disposition ou d'aménager des terrains agricoles. De même, bien que l'accent ait été posé sur les transferts s'exerçant au niveau transnational, les collaborations et les échanges de pratiques qui ont lieu à un niveau local, par exemple entre associations de migrants et associations paysannes, entre migrants entrepreneurs et producteurs locaux, ou encore entre producteurs et services étatiques compétents, se révèlent être également porteurs d'innovations ainsi que de pratiques adaptées au contexte

sénégalais. Les échanges au niveau local sont en effet cruciaux pour éviter d'appliquer au Sénégal des modèles agricoles et des techniques transférés « tels quels » d'Europe, qui peuvent se révéler inadaptés aux caractéristiques de l'agriculture sénégalaise, en termes de particularité des sols, mais aussi au niveau socioculturel.

Les migrants et leurs associations agissent également grâce à leurs projets en tant qu'ambassadeurs et créateurs de passerelles entre espaces d'accueil et d'origine, en participant à la création de nouveaux espaces sociaux transnationaux (Faist, 2008). Les migrants contribuent à tisser des relations entre acteurs ici et là-bas, et entre collectivités locales, acteurs de la société civile, et habitants (Villacrès, 2013). Les projets agricoles portés par les associations basées en France et en Italie comportent la plupart du temps des missions double espace, avec la participation de collectivités locales, de volontaires, de membres associatifs, de représentants de centres de formation, de collectifs de femmes et de jeunes. Ils comprennent des activités variées autant dans les contextes d'accueil que d'origine, ce qui a comme conséquence de favoriser autant les processus de développement dans les localités d'origine que les processus d'insertion sociale des migrants dans les contextes d'accueil. En ce sens, les projets portés par les associations de migrants, surtout lorsqu'ils comportent des cofinancements, un cadre structuré et des partenariats avec des acteurs étatiques et/ou de la société civile dans l'espace transnational, sont à même de favoriser les échanges et l'interconnaissance entre localités du Sud et du Nord, en participant aux processus de transformation des sociétés (Vertovec, 2004). Les mobilités et les circulations entre les espaces – à condition de ne pas être entravées – sont ainsi porteuses de changement social, de développement local durable ainsi que d'échanges sociaux, économiques et culturels entre les contextes d'origine et d'accueil des migrants.

Conclusions

Au Sénégal, la diaspora est de nos jours considérée en tant qu'acteur central de l'émergence socio-économique du pays. Cette reconnaissance s'est intensifiée au fil des années, en raison de l'intérêt grandissant pour les questions de migration et développement au niveau mondial, mais aussi grâce aux dialogues qui se sont établis plus spécifiquement entre l'État sénégalais et ses ressortissants à l'étranger. Dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) de l'actuel gouvernement, l'implication de la diaspora représente un pilier central des stratégies de développement durable, en particulier agricole. Les investissements des migrants, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont considérés comme un atout pour accompagner le processus de croissance agricole du pays, ainsi que pour générer des ressources et des emplois en milieu rural. Dans un tel cadre, les associations de migrants sont appelées à dépasser une logique d'action caractérisée par l'appui social aux communautés et la mise en place d'infrastructures de base, pour embrasser une démarche à visée davantage productive, qu'il s'agisse d'appui à l'agriculture familiale et communautaire, ou d'agrobusiness. Bien que dans la politique gouvernementale l'accent soit posé sur les investissements financiers productifs, sont reconnus également d'autres types d'apports des migrants et leurs associations. Parmi ceux-ci figurent notamment les transferts transnationaux de connaissances, de capacités et de savoir-faire, les innovations technologiques et d'idées, ainsi que les impacts en termes d'amélioration de la gouvernance locale vers davantage de transparence et de démocratisation (PAISD, 2018).

Le contexte politique sénégalais en matière de migration et développement agricole, tout comme celui du pays d'accueil d'où émane l'action transnationale associative, représentent un cadre qui permet d'appréhender les divers éléments qui caractérisent le rôle des associations de migrants en faveur du développement agricole. L'analyse des projets initiés par des associations de migrants basées en France, Suisse et Italie a montré que malgré leurs particularités et leurs impacts différentiels, les projets examinés s'efforcent tous d'accompagner l'émergence d'une logique productive dans les localités d'origine basée sur le développement durable de l'agriculture. Les propos recherchés par les migrants sont surtout d'impulser une dynamique de développement socio-économique qui puisse participer à créer des emplois et des revenus en milieu rural, à assurer la sécurité voire l'autosuffisance alimentaire des populations, et à contrer l'exode rural et la migration irrégulière des jeunes. Dans un contexte sénégalais longtemps caractérisé par une crise de l'agriculture et par une désaffection des jeunes envers le travail agricole, les migrants et leurs associations accompagnent de nos jours dans les localités

d'origine une dynamique de retour vers l'agriculture, qui est promue aussi par l'État sénégalais (Wade *et al.*, 2017). Au travers de leurs projets, les associations de migrants désirent représenter un exemple d'engagement dans l'agriculture pour les jeunes tout d'abord, ainsi que pour les habitants et les autres migrants. Les actions associatives manifestent un fort attachement au développement agricole des localités d'origine, une grande préoccupation pour l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, ainsi qu'une focalisation sur la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'examen des projets associatifs a mis en évidence les divers types de transferts transnationaux que les migrants sont capables d'apporter. Leur action relève d'une articulation entre les trois principales formes de transnationalisme mises en évidence dans la littérature, à savoir le transnationalisme socioculturel, économique et politique (Ozkul, 2019). Les transferts et leurs impacts s'exercent au niveau financier certes, mais aussi en termes de gouvernance locale, de démocratisation et de réduction des inégalités de genres, d'échanges d'idées, de capacités et d'aptitudes en termes de gestion logistique et financière des projets, d'organisation, ainsi qu'au niveau de techniques agricoles innovatrices. Celles-ci s'expriment en particulier par la maîtrise de l'eau – qui permet de dépasser les pratiques traditionnelles d'agriculture sous pluie et consent la diversification des productions – ainsi que par l'introduction de pratiques améliorées de culture et d'élevage. Les projets mis en place par les associations de migrants font souvent état d'une attention accrue à la préservation de l'environnement, de par le recours à l'énergie solaire, à des techniques agroécologiques pour les cultures et l'amélioration des sols, ainsi que par l'introduction de pratiques de reboisement, qui visent à lutter contre la désertification.

Au-delà de ces considérations générales, dans cette recherche nous nous sommes attachés en particulier à aborder le rôle des associations de migrants sénégalais dans la coopération internationale et le développement agricole durable selon une approche située et contextualisée, basée sur l'analyse des cas de la France, de la Suisse, et de l'Italie. Cette analyse a permis de mettre en évidence que les politiques et les pratiques spécifiques en matière de migration et développement à l'œuvre dans ces trois pays d'accueil donnent lieu à des projets associatifs agricoles possédant des caractéristiques distinctes et des impacts diversifiés. Elle a également montré que les activités de plaidoyer exercées par les migrants pour faire reconnaître la centralité de leur rôle dans la coopération internationale au développement ont contribué à une évolution des politiques en faveur de la diaspora, et ceci autant dans les contextes d'accueil que d'origine. Ceci suggère que les politiques et les pratiques de migration et développement élaborées dans chaque contexte sont

issues – à côté d’autres facteurs sociopolitiques à l’œuvre dans les différents pays – de processus consultatifs entre associations de migrants, acteurs étatiques et organisations de la société civile (Ceschi et Mezzetti, 2014). Grâce à la capacité des migrants à exercer une forme ou une autre de plaidoyer dans l’espace public – en d’autres termes via l’émergence d’une voix audible (Sanchez-Mazas *et al.*, 2010) – les pays considérés dans cette étude ont fait preuve d’avancées notables au niveau des politiques nationales et locales en matière de migration et développement, de mise en place de processus de consultation prévoyant aussi la participation des migrants, ainsi qu’en termes de reconnaissance du rôle des migrants dans la coopération internationale.

Or, bien que cette reconnaissance traverse de manière générale les discours politiques exprimés dans les trois pays d’accueil considérés, elle se manifeste de manière différentielle au niveau de l’institutionnalisation du rôle des migrants dans la coopération internationale au développement, et en termes d’appuis financiers et techniques prévus pour leurs projets. En ce sens, des progrès restent à faire dans certains contextes d’accueil pour que la reconnaissance du rôle des migrants exprimée au niveau des discours se manifeste aussi dans les pratiques et les politiques au niveau national et local. Les résultats de cette étude ont en effet montré les avantages qui découlent de la reconnaissance formelle du rôle des associations de migrants dans la coopération internationale, ainsi que du soutien technique et financier qu’elles reçoivent de la part d’entités publiques et/ou privées pour l’élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Les impacts positifs des projets en termes de développement agricole durable sont en effet plus saillants lorsque les projets menés comportent des cofinancements provenant d’autres instances, et prévoient des partenariats avec d’autres acteurs dans le double espace, qu’il s’agisse d’ONG, d’acteurs étatiques ou d’autres organisations de la société civile. Les actions concertées entre diverses typologies d’acteurs dans les contextes d’accueil et d’origine, bien qu’elles ne soient pas exemptes de possibles conflictualités et de logiques d’action différentes, semblent être en mesure d’apporter des impacts davantage articulés grâce à la synergie de compétences et de ressources complémentaires. Les partenariats double espace favorisent les processus de transformation, les échanges sociaux, culturels et économiques entre les territoires (Le Masson *et al.*, 2014), l’interconnaissance entre les pays, ainsi que des impacts positifs s’exerçant autant au niveau de l’insertion des migrants dans le contexte d’accueil qu’à celui du développement des localités d’origine. Les collaborations avec les collectivités locales, bien que présentant dans nombre de cas encore des défis, concourent à inscrire les projets portés par les migrants et leurs partenaires dans les plans de développement local des autorités, à diminuer les écarts entre territoires bénéficiant plus ou moins des retombées de la migration, tout en

favorisant les partenariats institutionnels et la coopération décentralisée entre territoires d'accueil et d'origine. Lorsqu'ils sont présents, les partenariats avec les associations locales et les associations paysannes participent aux échanges de compétences et de pratiques, et favorisent les concertations entre acteurs de la société civile, notamment en vue de plaidoyers à adresser aux autorités en charge du développement local et des politiques agricoles.

À la lumière des résultats de cette étude, qui a participé à souligner les apports multidimensionnels – bien que différents selon les contextes – de l'engagement transnational des associations de migrants dans le développement agricole, il nous paraît nécessaire de rappeler les criticités qui traversent de nos jours les nouvelles directions prises par les politiques de coopération internationale au développement au niveau européen, qui concernent aussi la Suisse, bien qu'en moindre mesure. Celles-ci s'expriment en particulier dans les logiques qui sous-tendent le nouveau partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique en matière de migration et développement. Dans le cadre de ce partenariat, qui a surgi après la « crise » des migrants et des réfugiés de 2015, le Sénégal est devenu comme on l'a vu l'un des cinq pays subsahariens prioritaires des actions prévues pour lutter contre les migrations vers l'Europe – avec l'Éthiopie, le Mali, le Niger et le Nigéria. Ce partenariat met en avant dans son discours une volonté accrue de s'attaquer aux « causes profondes » de la migration, au travers du lancement d'un Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFU). Dans le cas du Sénégal, sont prévus des projets de coopération au développement visant en particulier la création d'emplois pour les jeunes et l'appui à l'entrepreneuriat, le renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, le retour et la réintégration durable des migrants, ainsi que la résilience des populations les plus démunies (Collet et Ahad, 2017). Bien que les projets mis en place dans ce pays comportent également l'accompagnement aux investissements productifs de la diaspora, l'appui aux actions associatives, ainsi que l'ouverture de nouvelles possibilités de migration légale et de mobilité, ces dimensions ne représentent plus des composantes prioritaires du partenariat, comme c'était le cas lors du Processus de Rabat initié en 2006 en Afrique de l'Ouest et du Nord (Martin, 2018). C'est surtout la préoccupation de limiter les nouveaux départs et d'accroître la collaboration des pays partenaires à la prévention des migrations, à la réadmission et à la réintégration des migrants en situation irrégulière qui est devenue particulièrement saillante (Tardis, 2018).

Dès lors, les logiques sous-jacentes au partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique pointent les contradictions existant dans les pays européens à concevoir à la fois les migrants en tant que protagonistes du développement des pays d'origine – comme l'ont aussi montré les avancées en termes de

politiques migration et développement examinées dans cette étude – et en tant que menace réelle ou potentielle pour la sécurité, l'économie et la cohésion sociale des pays d'accueil (Mossin Bronden, 2012). Malgré les discours célébrant le rôle positif de la migration pour le développement – qui s'exercent depuis au moins deux décennies dans une multitude de forums internationaux, nationaux et locaux et qui ont été renouvelés lors du récent Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) qui s'est tenu en janvier 2020 à Quito – les nouvelles directions prises par la coopération au développement alignent désormais, voire subordonnent, ses visées traditionnelles à l'objectif de lutter contre les migrations. Ceci apparaît particulièrement paradoxal compte tenu des retombées positives de la migration pour le développement, qui ont été amplement documentées aussi dans cette étude. Au-delà de ces contradictions, ce partenariat soulève d'autres éléments problématiques qui n'ont pas manqué d'alerter les observateurs et la société civile (Kipp et Koch, 2018 ; Oxfam, 2017 ; Concord, 2018). En premier lieu, ces nouvelles directions se basent sur les prémisses, fortement controversées dans la littérature (de Haas, 2006), qu'une action visant le développement est capable de réduire les phénomènes migratoires, et, de manière corollaire, que les migrations sont l'expression d'un échec du développement (Groenendijk, 2015). Au contraire, les évidences scientifiques montrent que les migrations et les mobilités sont à concevoir plutôt comme faisant partie intégrante des processus de développement (Martin, 2018). Une certaine stabilisation dans les pays d'origine ne peut en effet être envisagée qu'à mesure où les inégalités entre les pays, et à l'intérieur des pays, se réduisent (Sergi, 2014 ; Lupi, 2019). À condition qu'une telle « fixation sur place » soit réalisable, voire souhaitable, dans un monde de plus en plus interconnecté où les mobilités sont souvent l'expression d'une aspiration à circuler librement entre les espaces (Pécoud et de Guchteneire, 2007), plutôt que d'une fuite de la pauvreté ou du « mal développement ». L'assignation à résidence des ressortissants des pays en développement apparaît en ce sens difficilement « légitimable » dans un contexte où les mobilités sont des processus sociaux qui font partie des processus de globalisation et de transformation de nos sociétés (Castles et Delgado Wise, 2008 ; de Haas, 2021).

En matière de mobilités, le nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique est fortement questionné aussi, car il comporte une asymétrie en faveur des intérêts des pays européens au détriment de ceux des pays africains (voir aussi la Déclaration de Bamako, 2017). En effet, si les pays européens cherchent surtout à obtenir une meilleure coopération des pays africains concernés en matière de prévention des migrations, de réadmission et de réinsertion des migrants en situation irrégulière, les pays africains ont en particulier pour

objectifs la libre circulation dans la sous-région, ainsi que l'obtention de nouvelles voies d'immigration légales vers l'Europe (Tardis, 2018). Les transferts financiers et sociaux de la diaspora, son engagement associatif en faveur du développement ainsi que ses investissements productifs générateurs d'emplois pour les jeunes représentent, pour les pays africains de manière générale et pour le Sénégal en particulier, un apport socio-économique que l'aide au développement publique n'est pas en mesure de remplacer. Pour rééquilibrer le partenariat et trouver une articulation entre les intérêts de toutes les parties, est préconisée une vision davantage holistique et compréhensive inscrivant les migrations et les mobilités dans les processus de développement et de globalisation (Martin, 2018).

Comme l'avance de Haas, « [...] cela reflète la nécessité de (re)conceptualiser la migration comme une partie intrinsèque de processus plus larges de changement économique, politique, culturel, technologique et démographique incarnés par des concepts tels que la transformation sociale, le 'développement' et la globalisation. Cette vision est en opposition avec les approches scientifiques plus conventionnelles qui conçoivent la migration comme une réponse aux déséquilibres de développement ou comme une fonction de facteurs statiques 'push' et 'pull', ainsi qu'avec les opinions politiques qui considèrent la migration soit comme un 'problème à résoudre', soit, à l'inverse, comme une solution aux problèmes (tels que le vieillissement de la population). Cependant, la migration est un processus social qui ne peut être considéré indépendamment des processus de changement plus larges dont il fait partie intégrante²⁰⁰ » (2021 : 12). Une telle conception de la migration en tant que « processus social normal » implique la nécessité d'intégrer dans le partenariat entre l'UE et l'Afrique de véritables possibilités de migration légale et de mobilité (Oxfam, 2017), en dépassant la logique stricte de contrôle pour une optimisation de la gestion des flux migratoires et leur articulation avec les processus de développement. En ce sens, il s'agit de reconnaître que les migrations subsahariennes, tout en étant liées, entre autres facteurs, aux questions de l'emploi et des inégalités, sont avant tout une expression des processus de développement et de changement, et qu'il n'est pas réaliste (ni souhaitable) de vouloir les arrêter, bien qu'il soit légitime de vouloir les canaliser.

Au lieu de représenter l'objectif ultime du partenariat Europe-Afrique, la question des migrations devrait être replacée dans le contexte des relations économiques et commerciales entre les deux continents, et des processus de développement de l'Afrique. Comme le suggère Martin (2018), ce partenariat devrait être rééquilibré vers la prise en compte d'une approche davantage structurelle et intégrée du développement. Celle-ci devrait comprendre les

200 Traduction des auteurs.

investissements et la construction d'infrastructures, des relations commerciales qui aillent au-delà des dogmes idéologiques sur les bienfaits du libre-échange pour toutes les parties, ainsi qu'une coopération au développement capable de mettre au centre de l'action les intérêts de la jeunesse africaine. « Investir dans la jeunesse » a été le thème central du « Sommet Union Africaine-UE » qui s'est tenu à Abidjan en 2017. La création d'emplois pour les jeunes a été reconnue autant par les pays africains qu'européens en tant qu'enjeu capital pour le développement des pays africains et leur stabilité. Le fait qu'il s'agisse là d'un enjeu crucial dans un pays tel que le Sénégal transparait avec force des résultats de cette recherche, et traverse les préoccupations exprimées par les diverses typologies d'acteurs concernés, ainsi que par les migrants et leurs associations qui initient des projets de développement agricole dans une logique de durabilité.

Les organismes multilatéraux tels que la FAO, l'OIT, l'OIM et le FIDA, le gouvernement et la société civile sénégalais, ainsi que les acteurs de la coopération internationale s'interrogent sur les politiques à adopter pour favoriser un développement plus équitable capable d'offrir des opportunités d'emplois dignes pour les jeunes en milieu rural (voir le concept d'emploi rural « décent » de la FAO), dans lequel les apports positifs des migrants et leurs associations puissent être valorisés. Les associations de migrants considérées dans cette étude se proposent de leur côté, au travers de leurs projets, d'agir en faveur du développement agricole et rural dans leurs localités d'origine, en mettant à disposition leurs ressources et leurs partenariats avec les institutions et les acteurs de la société civile dans le double espace (Stocchiero, 2015). Elles contribuent par leurs engagements à revaloriser la fonction socioculturelle et économique de l'agriculture dans la société sénégalaise et en particulier auprès des jeunes. Les migrants agissent surtout en appui à l'agriculture familiale et communautaire, ou alors en soutenant le développement de microentreprises sociales familiales, capables de concilier les logiques productives et commerciales avec les dimensions sociales, communautaires et environnementales du développement. Le modèle de développement basé sur l'agriculture familiale qui est privilégié par les associations de migrants est fortement promu aussi par les ONG, les mouvements sociaux, les organisations paysannes et les organismes de la société civile au Sénégal, ainsi que dans d'autres pays subsahariens. Son renforcement est en effet envisagé comme le principal vecteur du droit à l'alimentation, de la réduction de la pauvreté, et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural (Cuq *et al.*, 2013). Un soutien plus important à l'agriculture familiale ne signifie pas réduire automatiquement les flux migratoires, mais représente une condition indispensable pour favoriser un meilleur équilibre entre développement urbain et rural, soutenir la

diversification des productions et de l'économie, et créer des opportunités d'occupation dignes pour les jeunes (Stocchiero, 2015).

Ceci étant posé, bien que les migrants et leurs associations puissent contribuer avec leurs projets transnationaux et leurs partenariats double espace à revaloriser le travail agricole et à relancer le développement socio-économique en milieu rural, l'efficacité de leur action risque de demeurer limitée si elle n'est pas accompagnée par des changements structurels et politiques dans les pays d'accueil et d'origine, et dans leurs relations internationales. Ces changements devraient viser une meilleure cohérence entre politiques migratoires, de coopération internationale au développement, et agricoles et commerciales. En effet, les politiques migratoires des pays d'accueil devraient favoriser les possibilités de mobilité entre les espaces – au lieu de les entraver – éviter de dresser des obstacles à l'intégration des migrants en matière de reconnaissance de leurs droits sociaux, de leurs compétences et de leurs diplômes de formation (à l'origine du phénomène du *brain waste*). Elles devraient envisager dans la mesure du possible une régularisation du statut des travailleurs migrants en situation irrégulière, comme cela a été réalisé récemment en Suisse, en particulier à Genève, au travers de l'« Opération Papyrus » (Ferro-Luzzi *et al.*, 2019). L'intégration réussie des migrants dans le pays d'accueil, le respect de leurs droits humains et sociaux, ainsi que la possibilité de circuler entre les espaces, ont en effet un impact direct et positif sur leur contribution au développement du pays d'origine (Maggi *et al.*, 2013). Comme recommandé par la société civile en 2020 lors du FMMD à Quito, des efforts sont encore nécessaires en vue de diffuser des représentations davantage positives des migrations auprès de l'opinion publique, en promouvant des valeurs de solidarité et de citoyenneté mondiale, en déconstruisant les mythes et les préjugés, et en humanisant la question des migrations (FORIM, 2020).

En ce qui concerne les politiques de coopération internationale au développement, elles devraient s'éloigner d'une vision problématique et contradictoire conditionnée à lutter contre les « causes profondes » des migrations – dénotant une compréhension inadéquate de la complexité des facteurs dans lesquels s'insèrent les mobilités contemporaines – et renforcer les efforts déjà engagés au niveau de la réduction de la pauvreté et des inégalités, du développement rural et de l'appui à l'agriculture familiale, en collaboration avec les migrants et leurs partenaires étatiques et de la société civile. Il s'agit en ce sens de favoriser l'action synergique et concertée au travers de partenariats multi-acteurs dans le double espace, en intensifiant, grâce à des efforts communs et à la mise à disposition de ressources adéquates, l'accompagnement des paysans à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits, tout en renforçant auprès de la population la tendance déjà engagée à valoriser la

consommation de produits sains et locaux. Les efforts doivent aussi viser à garantir l'accès à la terre, à l'eau, aux semences de qualité, tout en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement basées sur l'agroécologie, le recours à l'énergie solaire, ainsi que la valorisation des pratiques traditionnelles paysannes durables. Les techniques promues doivent être capables de préserver les écosystèmes, améliorer les sols, et garantir des produits sains à la population (RASA, 2020).

Ces actions de développement, qui doivent être en mesure de reconnaître la centralité du rôle des migrants dans le développement, peuvent avoir des impacts positifs et durables à condition qu'elles soient cohérentes avec les politiques nationales et internationales en matière de commerce et d'agriculture. Les efforts en matière de coopération au développement agricole ainsi que les investissements productifs des migrants dans l'agriculture risquent d'être fortement contrecarrés par les politiques commerciales internationales qui prônent une libéralisation accrue des marchés des pays africains (cf. les Accords de partenariat agricole – APE), et par les politiques de protection et de subvention de l'agriculture menées par les pays européens. Les politiques agricoles des pays du Nord devraient reconsidérer la question des subsides à leurs productions et aux exportations, et mieux tenir compte de leurs impacts sur les pays du Sud. Ces subsides pénalisent en effet fortement les producteurs des pays du Sud et portent atteinte à l'agriculture familiale locale, en induisant une forte concurrence entre produits importés et produits locaux.

Les politiques agricoles sénégalaises devraient quant à elles repenser leur tendance à privilégier l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale (Lietaer, 2018), bien que des actions en sa faveur soient aussi observées. L'affectation ou la vente de terres à de grands investisseurs étrangers, mais aussi sénégalais, reste particulièrement problématique. Elle réduit les terres à disposition de l'agriculture familiale et des communautés rurales, introduit une concurrence interne fortement défavorable aux petits producteurs, et comporte des conséquences néfastes pour l'environnement (Sorgho, 2011). L'agrobusiness présuppose de manière générale un modèle d'intensification agricole reposant sur la maîtrise de l'eau, les semences améliorées et le recours massif aux intrants (pesticides et engrais de synthèse). Bien que cette approche produise des résultats à court terme concernant l'accroissement de la production, elle prend très peu en compte les conséquences environnementales, la fragilité des sols et des écosystèmes sénégalais (et ouest-africains de manière générale), ainsi que les intérêts de l'agriculture familiale (Cuq *et al.*, 2013). Par conséquent, elle n'est pas durable sur le long terme, autant en termes économiques que sociaux et environnementaux. Au lieu de promouvoir l'agrobusiness, les institutions sénégalaises devraient accorder une

meilleure reconnaissance à l'agriculture familiale et au développement de petites entreprises familiales à composante sociale. Elles devraient prévoir un soutien plus important aux systèmes de production durables, valorisant le savoir-faire et les connaissances des producteurs, le développement des cultures organiques, des cultures associées, et la revalorisation des pratiques traditionnelles africaines (Stocchiero, 2015). Celles-ci sont expérimentées avec succès par des organisations de producteurs sénégalais et ouest-africains, qui agissent souvent avec l'appui d'institutions de recherche locales et/ou de partenaires du Nord. Elles sont promues par ailleurs dans le cadre de nombre de projets agricoles examinés dans cette étude, portés par les associations de migrants sénégalais et leurs partenaires.

Dès lors, est préconisée une meilleure concertation au niveau de l'élaboration des politiques nationales, internationales et des partenariats internationaux, afin d'intégrer véritablement les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (Delgado Wise *et al.*, 2013). La promotion d'un large débat public sur les modèles de développement (agricole) qu'il s'agit de promouvoir dans le futur dans les pays du Sud, mais aussi du Nord, est également nécessaire, dans un contexte mondial qui demande une attention accrue à la préservation de l'environnement ainsi qu'à l'établissement de davantage d'égalité à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays.

Références bibliographiques

- AFD (2018), *Plan d'Action « Migrations Internationales et Développement 2018-2022 »*, Paris, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères/Ministère de l'intérieur/Agence française de développement/Expertise France/OFIL.
- AICS (2017), *Emergenza Sahel 2016-2017*, Roma, Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo/Repubblica Italiana.
- Alliance Sud (2019), *Coopération au développement de la Suisse : la position d'Alliance Sud*, Politique de développement/Agenda 2030, Berne, Alliance Sud.
- Anglana T., Padoan V., Stocchiero A. (2017), *Le diaspora nella cooperazione italiana*, Roma, Summit Nazionale delle Diaspore/AICS.
- Audran G. (2008), « Gestion des flux migratoires : réflexions sur la politique française de codéveloppement », in Efonayi-Mäder D. *et al.* (dir.), *Migration et développement : un mariage arrangé, Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27 (2), 101-113.
- Ba C.O. (2007), *Barça ou barzakh : La migration clandestine sénégalaise vers l'Espagne entre le Sahara occidental et l'océan Atlantique*, Madrid, Textos de Casa Arabe.
- Ba C.O., Bourgoïn J., Diop D. (2018), *Les migrations rurales dans la dynamique migratoire sénégalaise. La fluidité des mobilités internes en réponse aux contraintes locales*, Rome, FAO/CIRAD.
- Banks M. (1996), *Ethnicity: Anthropological constructions*, London/New York, Routledge.
- Banks M., Zeitlyn D. (2015), *Visual methods in social research*, London, Sage.
- Bernardini F. (2018), *Senegal: bastion of democracy, migration priority for the EU*, Brussels, European Parliament.
- Bolzmann C., Guissé I. (2010), « Migrations et développement en Suisse : une perspective sociohistorique », in Amorantís, S., Manço, A. (dir.), *Migration et développement en Europe : politiques, pratiques et acteurs*, Bruxelles, Eunomad/IRFAM.
- Bottazzi, P., Boillat, S. (2021), Political agroecology in Senegal: Historicity and repertoires of collective actions of an emerging social movement, *Sustainability*, 13, 6352.
- Castagnone E., Ciafaloni F., Donini E., Guasco D., Lanzardo L. (2007), *Vai e vieni. Esperienze migratorie e di lavoro di Senegalesi tra Louga e Torino*, Milano, Franco Angeli.
- Castles S., Delgado Wise R. (2008), « Introduction », in Castles S. *et al.* (dir.), *Migration and development. Perspectives from the South*, Geneva, IOM, 1-13.
- Cattacin, S. (2006), « Why not “ghettos”? The governance of migration in the splintering city », *Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration, Migration and Ethnic Relations*, Malmö, Malmö University/IMER.
- Cattacin S., Domenig D. (2014), « Why do transnationally mobile people volunteer? Insights from a Swiss case study », *Voluntas*, 25 (3), 707-729.
- Cattacin S., Lucas B., Vetter S. (1996), *Modèles de politique en matière de drogue : une comparaison de six réalités européennes*, Paris, L'Harmattan.

- Ceschi S. (2001), « Trasmigranti con radici. Le ideologie della migrazione senegalese e la gestione collettiva del contatto interculturale in terra straniera », *La Ricerca Folklorica*, 44, 53-63.
- Ceschi S., Giangaspero G. (2010), *Capacity building per associazioni di immigrati. Il percorso di ricerca e formazione del Progetto «Migranti per lo sviluppo»*, Roma, Laboratorio Migrazioni e Sviluppo/CeSPI.
- Ceschi S., Mezzetti P. (2014), « The Senegalese transnational diaspora and its role back home », in M. Gonnelli (dir.), *Senegal, between migration to Europe and return*, ITPCM, 13-20.
- Ceschi S., Stocchiero A. (2006), *Iniziative di partenariato per il co-sviluppo. Progetto MIDA Ghana-Senegal*, Roma, CeSPI.
- Cissé A.L., Roberts J.-L. (2014), « The local-to-local dimension of the Migration & Development nexus », in Gonnelli M. (dir.), *Senegal, between migration to Europe and return*, ITPCM, 67-72.
- Collet E., Ahad A. (2017), *EU Migration Partnerships: A Work in Progress*. Brussels, Migration Policy Institute.
- Concord (2018), *Partenariat ou conditionnalité? Analyse des pactes migratoires et du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*, Bruxelles, Concord Europe.
- Courtin C. (2007), « Le codéveloppement : un alibi pour des politiques migratoires restrictives », *Revue internationale et stratégique*, 68, 43-47.
- CRID (2008), *Actes du colloque Migration et développement : enjeux et pièges du codéveloppement*, Paris, CRID.
- Cuq M., Hazard E., Blein R. (2013), *Des paroles aux actes : le long chemin de la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest*, Réunion d'experts sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest convoquée par le Rapporteur spécial des Nations unies sur le Droit à l'alimentation, Dakar, HCDH/FAO.
- Dahinden J., Moret J. (2008), « Les pratiques transnationales des associations de migrants serbes et kosovars en Suisse », in Efonayi-Mäder, D. et al. (dir.), *Migration et développement : un mariage arrangé*, *Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27 (2), 235-248.
- Datola F. (2014), « The PAISD: an adaptive learning process to the Migration & Development nexus », in Gonnelli M. (dir.), *Senegal, between migration to Europe and return*, ITPCM, 59-65.
- Daum C. (1993), « Quand les immigrés construisent leur pays », *Hommes et Migrations*, 1165, 13-17.
- Daum C. (2008), « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », *La Revue Internationale et Stratégique*, 68, 49-59.
- De Haas H. (2006), *Engaging diasporas: How governments and development agencies can support diasporas' involvement in development of origin countries. A study for Oxfam Novib*, Oxford, International Migration Institute/University of Oxford.

- De Haas H. (2010), *Migration Transitions: A Theoretical and Empirical Inquiry into the Developmental Drivers of International Migration*, Oxford, International Migration Institute/University of Oxford.
- De Haas H. (2012), « The migration and development pendulum: A critical view on research and policies », *International Migration*, 50 (3), 8-25.
- De Haas H. (2021), « A theory of migration: the aspirations-capabilities framework », *Comparative Migration Studies*, 9 (8), 1-35.
- De Haas H., De Mas P. (1997), « Retombées écologiques et humaines de la migration dans l'agriculture marginale des oasis et montagnes marocaines », *Cahier du CEMMM*, 5, 47-74.
- Déclaration de Bamako (2017), *Conférence régionale sur la situation sécuritaire au Sabel et en Afrique de l'Ouest*.
- Delgado Wise R., Marquez Covarrubias H., Puentes R. (2013), « Reframing the debate on migration, development and human rights », *Population, Space and Place*, 19, 430-443.
- De Matos C., Efonayi-Mäder D. (2007), *Origine, définition et approches de la notion de partenariats de migration en Suisse*, Neuchâtel, SFM/Université de Neuchâtel.
- Dia H. (2007), « Les investissements des migrants dans la Vallée du Fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23 (3), 29-49.
- Dia H. (2009), « Étude Nord. Diaspora et développement du Sénégal. Historicité et perspectives », in Enda Europe et Enda Diapol (dir.), *La diaspora sénégalaise : Quelles actions de développement au Sénégal?*, Paris, Collection études Diapode, 13-50.
- Dia H. (2010), « Les villages "multi-situés" dans la nouvelle configuration migratoire mondiale », *Hommes et Migrations*, 1286-1287, 234-244.
- Diop M.-C. (2008) (dir.), *Le Sénégal des migrations – Mobilités, identités et sociétés*, Paris, Crepos/Karthala/ONU Habitat.
- Faist T. (2008), « Migrants as transnational development agents: An inquiry into the newest round of the migration-development nexus », *Population, Space and Place*, 14, 21-42.
- Fall M. (2005), *Le destin des Africains Noirs en France*, Paris, L'Harmattan.
- Fall P.D. (1998), « Stratégies et implications fonctionnelles de la migration sénégalaise vers l'Italie », *Migrations et Société*, 10, 7-33.
- Fall P.D. (2010), *Diaspora et développement durable au Sénégal: un état des lieux de la politique de 2000 à nos jours*, Dakar, IFAN/UCAD.
- Fall P.D. (2014), « La contribution des migrants de Sadel (Matam/Sénégal) au développement de leur village d'origine », in Boesen E. et al. (dir.), *Mobilités dans l'espace ouest-africain: ressources, développement local et intégration*, Paris, Karthala, 49-60.
- Fall P.D. (2016), « Exode rural et transformation de l'espace dans l'arrière-pays de Fatik (Sénégal) », *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, 6 (2), 1-21.
- FAO (2016), *Migration, agriculture and rural development. Addressing the roots causes of migration and harnessing its potential for development*, Rome, FAO.

- Faye J., Ba C.O., Dieye P. N., Dansoko M. (2007), *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006)*, Dakar, IPAR/Banque mondiale/ASPRODEB.
- Ferro, A. (2010), *Risultati e raccomandazioni del Bando Milano per il co-sviluppo 2009-2010*, Roma, CeSPI.
- Ferro A. (2011), « Iniziative istituzionali e modelli nazionali per la valorizzazione delle rimesse », in Fondazione Ismu (dir.), *Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010*, Milano, Franco Angeli.
- Ferro A., Fellini I. (2009), « Il Lavoro », in Ponzo I. (dir.), *Conoscere l'immigrazione*, Roma, Carocci, 95-110.
- Ferro-Luzzi G., Duvoisin A., Fakoury J. (2019), Évaluation du projet Papyrus relatif à la régularisation des travailleurs sans statut légal à Genève, Genève, HES-SO/IREG/Université de Genève.
- FIDA (2014), *Transferts de fonds et développement au Sénégal: quelles opportunités d'intervention pour élargir l'échelle et accroître l'impact?*, Dakar, FIDA.
- FIDA (2017), *Travailleurs migrants et envois de fonds: vers la réalisation des objectifs de développement durable, une famille à la fois*, Rome, FIDA.
- FORIM (2012), *Rencontres Nationales de l'Intégration et du Codéveloppement (REINACODE)*, Paris, FORIM.
- FORIM (2020), *Le GFMD 2020 vu par le FORIM*, Paris, FORIM.
- Fratzke S., Salant B. (2018), *Moving beyond "root causes". The complicated relationship between development and migration*, Washington DC, Migration Policy Institute.
- Genoud C. (2008), *Migration et projets de coopération au développement*, Genève, FGC.
- Glick Schiller N. (2012), « Unravelling the migration and development web: Research and policy implications », *International Migration*, 50 (3), 92-99.
- Glick Schiller N., Fouron E. G. (1999), « Terrains of blood and nation: Haitian transnational social fields », *Ethnic and Racial Studies*, 22 (2), 340-366.
- Gonzales Velosa C. (2011), *The effect of emigration and remittances on agriculture: Evidence from the Philippines*, Baltimore, University of Maryland.
- GRDR (2014), *La dimension locale de la dialectique Migration et développement. Le cas France-Sénégal. Monographie Vallée du Fleuve Sénégal*, Montreuil: GRDR/IFAN/AFD.
- Green E.G.T., Sarrasin O., Maggi J. (2014), « Understanding transnational political involvement among Senegalese migrants. The role of acculturation preferences and perceived discrimination », *International Journal of Intercultural Relations*, 41, 91-101.
- Grillo R.D., Riccio B. (2004), « Translocal Development: Italy-Senegal », *Population, Space and Place*, 10, 99-111.
- Groenendijk J. (2015), *Migration, development and European policies*, Nijmegen, Radboud University.
- Guiheux G., Zalio P. (2014), « Entrepreneuriat et migration », in Chauvin P.-M. (dir.), *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, Paris, Presses de Sciences Po, 177-191.

- Guissé I., Bolzman C. (2009), « Les migrants africains dans le secteur de la santé en Suisse : de la “fuite des cerveaux” au “retour des cerveaux” », *Les Politiques Sociales*, 3-4, 45-60.
- Halba B. (2006), *Gestion du bénévolat et du volontariat*, Paris, De Boeck Supérieur.
- Hatie I., Ba C.O. (2015), « L'agriculture familiale à l'épreuve de la sécheresse et de la libéralisation au Sénégal », in Bosc P.M. et al. (dir.), *Diversités des agricultures familiales de par le monde*, Versailles, Quae, 199-212.
- ICMPD, ECDPM (2013), *Migration and development policies and practices. A mapping study of eleven European countries and the European Commission*, Bern, Swiss agency for development and cooperation.
- ICMPD, OIM (2010), *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*, Genève, ICMPD/OIM.
- Ionescu D., Dia I., Guissé I. (2009), *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la santé*, Genève, OIM.
- IPAR (2015), *Subvention des intrants agricoles au Sénégal. Controverses et réalités*, Dakar, IPAR.
- Kabbanji L. (2013), « Towards a global agenda on migration and development? Evidence from Senegal », *Population, Space and Place*, 19 (4), 415-429.
- Khoudour-Castéras D. (2010), « Les enjeux de la politique française de développement solidaire », *Regards croisés sur l'économie*, 8 (2), 190-198.
- Kipp D. (2018), *From exception to rule: the EU Trust Fund for Africa*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik, Deutsches Institut für Internationale Politik und Sicherheit.
- Kipp D., Koch A. (2018), « Looking for external solutions: Instruments, actors and strategies for European migration cooperation with African countries », in Koch A. et al. (dir.), *Profiteers of migration ?*, Berlin, SWP.
- Kivisto P. (2001), « Theorizing transnational immigration: a critical review of current efforts », *Ethnic and Racial Studies*, 24 (4), 549-577.
- Knowles C., Sweetman P. (dir.) (2004), *Picturing the social landscape: visual methods and the sociological imagination*, London, Routledge.
- Lacroix T. (2006), *Les étrangers de la coopération*, Paris, CERAS.
- Lacroix T. (2009), *Migration, développement, codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ? Rapport de synthèse européen*, Paris, Institut Panos.
- Lacroix T. (2011), *Migration, rural development, poverty and food security: A comparative perspective*, Oxford, International Migration Institute, University of Oxford.
- Lacroix T. (2014), « Conceptualizing transnational engagements. A structure and agency perspective on (hometown) transnationalism », *International Migration Review*, 46 (3), 643-679.
- Lacroix T., Sall L., Salzburn M. (2008), « Marocains et Sénégalais de France : permanences et évolutions des relations transnationales », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24 (2), 23-43.

- Laffeur J.M., Duchesne J. (2017), « Migration de retour, genre et remises sociales : le retour des migrantes boliviennes d'Espagne durant la crise économique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 33, 183-201.
- Lanly G. (1998), « Les immigrés de la Vallée du Fleuve Sénégal en France : de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine », *Land Reform*, 1, 87-100.
- Le Masson O., Fall P.D., Sarr M.Y. (2014), *La dimension locale de la dialectique Migration et Développement. Le cas France-Sénégal*, Montreuil, GRDR/IFAN/AFD.
- Levitt P. (1998), « Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion », *The International Migration Review*, 32 (4), 926-948.
- Levitt P. (2003), « Keeping feet in both worlds: Transnational practices and immigrant incorporation in the United States », in Joppke C. *et al.* (dir.), *Toward Assimilation and Citizenship*, Basingstoke, Palgrave.
- Levitt P., Nyberg-Sorensen (2004), « The transnational turn in migration studies », *Global migration perspectives n° 6*.
- Liettaer, S. (2018), *Mobilising the Senegalese Diaspora (Part 2): What are the institutional mechanisms behind ?*, Brussels, MIGRADAPT/ULB.
- Lucas R.E.B. (2007), « Migration and rural development », *Journal of Agricultural and Development Economics*, 4 (1), 99-122.
- Lupi N. (2019), *Quale relazioni tra migrazioni e sviluppo?*, Roma, ActionAid.
- Jackobs D. (2004), « Alive and Kicking? Multiculturalism in Flanders », *International Journal of Multicultural Societies*, 6(2), 189-208.
- Joppke C., Morawska E. (dir.) (2003), *Toward Assimilation and Citizenship. Immigrants in Liberal Nations-States*, Houndmill, MacMillan.
- Maggi J., Sarr D., Amadei N. en collaboration avec S. Cattacin, N. Losi, P. de Guchteneire et A. Pécout (2008), *Louga, Sénégal. Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*, Genève, Université de Genève/OIM/UNESCO.
- Maggi J., Sarr D., Green E., Sarrasin O., Ferro A. (2013), « Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève », *Sociograph-Sociological Research Study N° 15*.
- Marfaing L. (2003), *Les Sénégalais en Allemagne*, Paris, Karthala.
- Martin I. (2018), « Jeunesse, migration et partenariat Europe-Afrique : l'équation du futur en Afrique subsaharienne », in Jaidi L. *et al.* (dir.), *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, Rabat, OCP Policy Center.
- Massiah G. (2019), *Repenser le développement pour repenser la solidarité internationale*, Paris, Europe Solidaire Sans Frontières.
- Mazzucato V. (2005), « Ghanaian migrant's double engagement: a transnational view of development and integration policies », *Global Migration Perspectives*, n° 48.
- Mbaye M.M. (2019), « Migration, food security and climate change », *European Journal of Science and Technology*, 8 (3), 15-24.
- Mboup M. (2000), *Les Sénégalais d'Italie*, Paris, L'Harmattan.
- Mezzetti P. (2006), *Migranti per il co-sviluppo tra Italia e Senegal. Il caso dei Senegalesi a Milano e provincia*, Roma, CeSPI.

- Mezzetti, P. (2012), « Partecipazione e associazionismo dei migranti. Fattori di influenza e traiettorie delle associazioni senegalesi in alcuni contesti locali in Italia », in Ceschi S. (dir.), *Processi migratori et percorsi di cooperazione. Analisi e riflessioni a partire da un'esperienza di co-sviluppo*, Roma, Carocci.
- Mezzetti P., Ferro A. (2008), *Politiche municipali per il co-sviluppo*, Roma, CeSPI.
- Mezzetti P., Rogantin F., Russo M. (2009), *Associations de migrants sénégalais. Nouveaux acteurs pour le développement*, Rome, CeSPI.
- Monsutti A. (2008), « Migration et développement : une histoire de brouilles et de retrouvailles », in Efonayi-Mäder D. *et al.*, (dir.), *Migration et développement : un mariage arrangé, Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27 (2), 23-42.
- Muthui K., Seger M. (2018), *Évaluation de projets agricoles dans la région de Tambacounda, Sénégal*, CEMOTEV/Université de Versailles/YCID.
- Navarra C., Salis E. (2011), *L'associationnisme sénégalais en Italie. Une revue de la littérature*, Paris, UMR-DIAL.
- Nair S. (1997), *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, Paris, Mission interministérielle Migrations et Codéveloppement.
- Ndiaye S. (2018), *Étude diagnostic et besoins en renforcement des dispositifs d'appui technique aux initiatives des migrants*, Dakar, FAO.
- Ndione B. (2018), *Migration au Sénégal. Profil national 2018*, Dakar, FMM West Africa/ANSD.
- Ndione B., Broekhuis A. (2006), *Migration internationale et développement. Points de vue et initiatives au Sénégal*, Nijmegen, Radboud University.
- Nyberg Sørensen N. (2012), « Revisiting the migration–development nexus: From social networks and remittances to markets for migration control », *International Migration*, 50 (3), 61-76.
- OIT (2013), *L'agriculture biologique au Sénégal. État des lieux et potentiels d'investissement dans le cadre d'une transition verte*, Dakar, Bureau régional de l'Organisation internationale du travail/Migration, environnement et développement local.
- Orozco M. (2004), « Mexican Hometown Associations and Development Opportunities », *Journal of International Affairs*, 57 (2), 31-51.
- Østergaard-Nielsen E.K. (2001), *The Politics of Migrants' Transnational Political Practices*, Paper given to the conference on Transnational Migration: Comparative Perspectives, Princeton University, 30 June-1 July.
- Oxfam (2017), *An Emergency for Whom? The EU Emergency Trust Fund for Africa – Migration Routes and Development Aid in Africa*, Oxford, Oxfam.
- Ozkul, D. (2019), « Transnationalism », in Inglis C. *et al.* (dir.), *The Sage Handbook of International Migration*, London, Sage, 433-449.
- PAISD (2018), *Le PAISD, un pont de solidarité sur les routes de l'émergence du Sénégal*, Dakar, République du Sénégal/AFD/Migrants Acteurs du Développement.
- Pastore F. (2003), *More development for less migration or better migration for more development? Shifting priorities in the European debate*, Rome, CeSPI.

- Pécoud A., de Guchteneire P. (dir.) (2007), *Migration Without Borders. An Investigation into the Free Movement of People*, New York/Paris, Berghahn Books/UNESCO.
- Perez-Armendariz C., Crow D. (2010), « Do migrants remit democracy? International migration, political beliefs and behavior in Mexico », *Comparative Political Studies*, 43 (1), 119-148.
- Perroulaz G. (2008), « Migration et développement. Les hésitations de la politique suisse », in Efonayi-Mäder, D. *et al.* (dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé*, *Annuaire Suisse de Politique de Développement*, 27 (2), 245-260.
- Pink S. (2007), *Doing visual ethnography: images, media and representations in research*, London, Sage.
- Portes A. (1998), « Social Capital: Its origins and applications in modern sociology », *Annual Review of Sociology*, 24, 1-24.
- Portes A., Escobar C., Arana R. (2008), « Bridging the gap: Transnational and ethnic organizations in the political incorporation of immigrants in the United States », *Ethnic and Racial Studies*, 31 (6), 1056-1090.
- Quiminal C., Timera M. (2002), « 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine », *Hommes et Migrations*, 1239, 19-32.
- RASA (2020), « Les souverainetés des sociétés africaines face à la mondialisation », *Rapport Alternatif sur l'Afrique*, 1, Dakar, RASA/AROA.
- Ratha D., Eigen-Zucchi C., Plaza S. (2016), *Migration and Remittances Factbook 2016*, World Bank Publications.
- Ricardou R., Yatera, S. (2007), « Actions collectives et jeunesse(s) "issue(s) des migrations", Pratiques et expériences du GRDR », *EMPAN*, 67, 112-116.
- Riccio B. (2007), « Associationnisme, capital social et potentialités de codéveloppement parmi les migrants sénégalais de la province de Bergame », in Ceschi S. *et al.* (dir.), *Relations transnationales et codéveloppement*, Paris, L'Harmattan, 25-49.
- Riccio B. (2008), « Les associations de Sénégalais en Italie. Construction de citoyenneté et potentialités de développement », *Asylon(s)*, 3, 1-10.
- Riccio B., Ceschi S. (2010), « Associazioni senegalesi e "capitali sociali" nelle province di Bergamo e Brescia », in Carchedi F. *et al.* (dir.), *Produrre cittadinanza. Ragioni e percorsi dell'associarsi tra immigrati*, Milano, Franco Angeli.
- Rouch J. (1975), « Essai sur l'avatar de la personne », *Colloques internationaux du CNRS*, 544.
- Sall M. (2010), « Vivre le Fouta à Mantes-la-Jolie », *Hommes et Migrations*, 1283, 62-72.
- Sall M., Tall S.M., Tandian A., Samb A.A., Sano A.K., Sylla S. (2010), *International migration, social change and local governance in Ourossogui and Louga, two small urban centres in Senegal*, Rural-Urban Series Working Paper, London, IIED.
- Sall M., Tall S.M., Tandian A., Samb A.A. (2011), *Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilités*, Rural-Urban Series Working Paper, London, IIED.
- Salzbrunn M. (2002), « L'impatto delle reti transnazionali degli emigrati sulle elezioni presidenziali in Senegal nel 2000 », *Afriche e Orienti*, 3, 138-149.

- Sanchez-Mazas M., Efonyai-Mäder D., Maggi J., Achermann C., Schaer M., Roca M., Comou-Stants F. (2011), *La construction de l'invisibilité. Les conséquences de la suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile*, Genève, Éditions ies.
- Sanchez-Mazas M., Maggi J., Roca M. (2010), « En quête de la voix des sans droits », in Payet J.-P. et al. (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Schmidt di Friedberg O. (1994), *Islam, solidarietà e lavoro. I muridi senegalesi in Italia*, Torino, Fondazione Agnelli.
- Sergi N. (2014), *Migration and international development. Overview and considerations*, Rome, Cooperazione in rete.
- Sheffer G. (2003), *Diaspora politics: At home abroad*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sica M., Caramia I. (2014), « Fondazioni4Africa promotes co-development by partnering migrant associations », in Gonnelli M. (dir.), *Senegal, between migration to Europe and return*, ITPCM, 73-77.
- Sinatti G. (2015), « Come back, invest and advance the country: Policy myths and migrant realities of return and development in Senegal », in Akesson L. et al. (dir.), *Africa's return migrants. The new developers ?*, London, Zed Books.
- Sinatti G. (2018), « Return migration, entrepreneurship and development: Contrasting the economic growth perspective of Senegal's diaspora policy through a migrant-centred approach », *African Studies*, 12, 609-623.
- Sorgho Z. (2011), « Investissements étrangers dans les terres agricoles en Afrique. Analyse des effets sur la sécurité alimentaire », *Revue Africaine sur le Commerce et le Développement*, 5, 1-8.
- Stocchiero A. (2007), « Le capital social transnational des migrants sénégalais est-il porteur de codéveloppement? », in Ceschi S. et al. (dir.), *Relations transnationales et codéveloppement*, Paris, L'Harmattan.
- Stocchiero A. (2008), *Learning by doing: Il transnazionalismo dei migranti per lo sviluppo locale nel programma MIDA Italia-Ghana/Senegal*, Rome, CeSPI.
- Stocchiero A. (2009), *Sei personaggi in cerca d'autore. Il co-sviluppo in Italia: Pratiche senza politica*, Roma, CeSPI.
- Stocchiero A. (2015), *Migrazioni e agricoltura familiare in Africa sub-sahariana*, Roma, CeSPI.
- Studer S., Thorshaug K., Müller F., Ostrowski, G. (2016), *Contribution du travail bénévole aux projets d'intégration et de cohabitation interculturelle*, Rapport présenté au Secrétariat d'État aux migrations, Division Intégration, 143-160. Lucerne/Genève, Interface/Evaluanda.
- Sylla M. M. (2015), *Un territoire solidaire pour un développement socio-économique durable*, Louga, Conseil départemental de Louga (Sénégal).
- Tall S. M. (2002), « L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain », in Diop M.-C. (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala.

- Tall S.M. (2009), *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Paris, Karthala.
- Tandian A. (2005), « Stratégies d'autonomie, investissements développementalistes et besoins collectifs. Nouvelles figures de migrants dans la Vallée du Fleuve Sénégal », in Charef M. *et al.* (dir.), *Émigrés –immigrés dans le développement local*, Agadir, Sud-Contact.
- Tardis M. (2018), *Les partenariats entre l'Union européenne et les pays africains sur les migrations. Un enjeu commun, des intérêts contradictoires*, Paris, Notes de l'IFRI.
- Thiam S. Y. (2011), *Orienter les transferts de fonds de la diaspora dans les secteurs productifs : l'expérience du Sénégal*, Genève, CNUCED.
- Timera M. (1997), « L'immigration africaine en France : Regards des autres et repli sur soi », *Politique Africaine*, 67, 41-47.
- Timera M., Garnier J. (2010), « Les Africains en France. Vieillesse et transformation d'une immigration », *Hommes et Migrations*, 1286-1287, 24-35.
- Toma S., Kabbanji L. (2017), « Emigration and development in Senegal », in Weinar A. (dir.), *Emigration and diaspora policies in the age of mobility, Global Migration Issues*, 9, 157-172.
- Vammen I. M., Mossin Bronden B. (2012), « Donor-Country Responses to the Migration–Development Buzz: From Ambiguous Concepts to Ambitious Policies », *International Migration*, 50 (3), 26-42.
- Vargas-Lundius R., Lanly G., Villareal M., Osorio M. (2008), *International migration, remittances and rural development*, Rome, IFAD/FAO.
- Vertovec S. (2004), « Migrant transnationalism and modes of transformation », *International Migration Review*, 38(3), 970-1001.
- Vertovec S. (2009), *Transnationalism*, London, Routledge.
- Villacrés D. N. (2013), *Beyond remittances: Reframing diaspora-driven development in El-Salvador. Migration Information Source*, Washington, Migration Policy Institute.
- Wade C. T., Dime M., Tandian A., Ehode L. S. (2017), *État des lieux des liens entre migration, transferts et résilience au changement climatique au Sénégal*, Dakar, Rapport d'étude PRISE.
- Wade C. S., Wade A. (2018), « La migration, facteur urbanisant et de développement socio-territorial dans la Vallée du Fleuve Sénégal », *Études Caribéennes*, 39-40.
- Zoomers A., van Noorlool F., van Liempt I. (2018), « Between sticks and carrots: The future of EU migration deals », *Clingendael Spectator*, 72 (4), Item 3 of 8.

Annexe : liste des organismes consultés

Action contre la faim (ACF), Matam
Agence française de développement (AFD), Dakar
Agence italienne de coopération au développement (AICS), Dakar
Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), Dakar
Agence régionale de développement (ARD), Louga et Bakel
Ambassade de Suisse au Sénégal/DDC, Dakar
Association des ressortissants de Ndouloumadji Dembé Sénégal en France/
Action pour le développement (ARNSF/AD), Mantes-la-Jolie
Association Les Vergers de Joal-Fadiouth, Genève
Association pour l'accès à l'éducation et à la formation (AccEd), Genève
Association pour le développement de Dalafing et ses environs en France
(ADEF), Mantes-la Jolie
Association pour le développement de Polel Diaoubé (ADEP), Mantes-la-Jolie
Association Solidarité-Ndem, Genève
Association Stretta di Mano, Dakar/Italie
Association Sunugal Italie-Sénégal, Thiès/Milan
Association/GIE Le Djolof, Linguère/Italie
Cellule technique du PAISD, Dakar
Conseil départemental, Louga
Délégation de l'Union européenne, Dakar
Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE), Dakar
Direction régionale du développement rural (DRDR), Ministère de l'agri-
culture, Louga
EXPERNA, Tambacounda
Fédération des associations paysannes de Louga (FAPAL), Louga
Fédération genevoise de coopération (FGC), Genève
Fonds international de développement agricole (FIDA), Dakar
GIE Nguis-Guiss, Mérina Dakhar
GRDR – Migration, Citoyenneté et Développement, Dakar/Bakel/Montreuil
Maison des Yvelines au Sénégal/YCID, Ourossogui
ONG ARCS, Linguère/Rome
ONG CISV, Louga/Turin
ONG Concept, Dakar
ONG des Villageois de Ndem, Diourbel
ONG IPSIA, Thiès/Milan
ONG RE.TE, Louga/Turin
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Dakar
Organisation internationale pour les migrations (OIM), Dakar

Depuis la crise alimentaire mondiale de 2008, les associations de migrants sénégalais s'engagent en faveur du développement agricole des localités d'origine, en impulsant grâce à leurs projets une dynamique transnationale caractérisée par la circulation de biens, d'innovations et de compétences entre espaces d'accueil et d'origine.

Dans cet ouvrage, l'attention est focalisée sur l'analyse d'une série de projets associatifs initiés par des migrants sénégalais établis dans trois pays européens, la France, la Suisse et l'Italie. Ces pays se différencient en termes de politiques visant à soutenir et à reconnaître les associations de migrants et de diasporas dans leur rôle d'acteurs de la coopération. La comparaison se révèle significative pour comprendre si les facteurs propres à chaque contexte d'accueil ont un impact sur les dynamiques associatives et sur les caractéristiques des projets en termes de développement agricole durable. Une telle analyse s'avère instructive aussi pour d'autres pays d'accueil et d'origine. Elle permet d'avancer des considérations qui visent à enrichir le débat actuel sur les liens entre migration et développement, qui a lieu du global au local auprès de chercheurs, d'organismes internationaux, d'acteurs étatiques et d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'associations de migrants et de diasporas.

Jenny Maggi est chargée de cours et collaboratrice scientifique à l'Institut de recherches sociologiques (IRS), Département de Sociologie de l'Université de Genève. Ses recherches récentes portent sur les migrations transnationales, les liens entre migration et développement, la citoyenneté ainsi que sur l'analyse des politiques publiques.

Dame Sarr, collaborateur de projet, a été associé à une série d'études sur les migrations transnationales sénégalaises à l'Institut de recherches sociologiques (IRS), Département de Sociologie de l'Université de Genève, et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).